



HAL
open science

Le travail des peaux et du cuir dans l'Égypte gréco-romaine

Jordan Metton

► **To cite this version:**

Jordan Metton. Le travail des peaux et du cuir dans l'Égypte gréco-romaine: (IVe s. av. n.è. – IIIe s. de n.è.). Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04318139

HAL Id: dumas-04318139

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04318139>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

METTON Jordan

**Le travail des peaux et du cuir dans
l'Égypte gréco-romaine
(IV^e s. av. n.è. – III^e s. de n.è.)**



Directrice : Enora Le Quéré

Membres du jury :

Benoit DERCY, Adjoint au chef de service du développement culturel et des publics, MAN
Martine LEGUILLOUX, Archéozoologue associée CNRS/CCJ, Centre Archéologique du Var
Enora LE QUERE, Maîtresse de Conférences HDR en Histoire grecque, Université de Rouen

Illustration :

Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.), Cheikh Abd el-Gournah, Égypte
Scène d'artisans du cuir au travail.

**Le travail des peaux et du cuir dans
l'Égypte gréco-romaine
(IV^e s. av. n.è. – III^e s. de n.è.)**

Remerciements

Mes premiers remerciements vont tout droit à Enora Le Quéré. Elle a rempli à la perfection son rôle de directrice de mémoire et a été un réel soutien et une riche source de motivation. Elle m'a transmis par ses cours et ses conseils, sa passion pour les artisans, qui je l'espère, est retranscrite dans ce mémoire. Je tiens ici à souligner particulièrement sa rapidité de correction et sa bienveillance dans ses retours et ses remarques. Au-delà de l'aspect professionnel, elle a été présente humainement durant ces deux années de Master, répondant à nos doutes et s'assurant de notre bien-être.

Un grand merci à Adrien Delahaye qui nous a permis, à mon ami Valentin et à moi-même, de partir en stage à Athènes, puis à Sparte, nous faisant ainsi découvrir la culture grecque et le monde de la recherche. Ce mois en Grèce est à ce jour l'un des plus joyeux et prospère de ma vie. Également un merci à Christian Mazet qui était présent. Les souvenirs des longues discussions au coin du feu entre nous quatre, qui ont largement dépassé le cadre professeur/élèves, sont inoubliables et étaient d'une richesse inouïe.

J'ai été particulièrement honoré au cours de ce dernier semestre de pouvoir être suivi par Benoit Dercy et Martine Leguilloux qui ont montré un grand enthousiasme à l'idée de lire mon mémoire. Je les remercie tous deux pour le temps qu'ils m'ont accordé et pour tous les conseils et remarques qu'ils ont pu m'apporter afin que je m'améliore et que ce travail soit d'une meilleure qualité.

Ces années d'étude d'Histoire n'auraient pas été possibles sans le soutien inconditionnel de mes parents. Bien que réticents à l'idée de longues études, ils se sont montrés d'une curiosité et d'un intéressement insoupçonnés pour mon sujet et mon travail, et cela malgré leur éloignement de ce monde universitaire. Ils m'ont permis d'avoir un environnement propice à la réalisation de ce mémoire et je leur serai éternellement reconnaissant.

J'ai également pu compter sur le soutien de certains amis, extérieurs aux études d'Histoire, qui ont été un pilier essentiel de ma vie, de mes études et de mon bonheur. Je n'ai aucun doute sur le fait que, sans eux, les choses auraient été radicalement plus complexes. Une pensée toute particulière à Alexis, Evan et Victor.

Enfin, un dernier mot pour remercier ceux qui m'ont directement accompagné durant ces deux ans en Master recherche. Merci à Christophe, Jean-Charles, Quentin et Simon pour les moments passés ensemble et les longues discussions et débats que nous avons pu avoir au

cours de ces années à la bibliothèque. Une pensée pour Maël, mon camarade de grec ancien, avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à échanger sur nos sujets respectifs, si différents l'un de l'autre. Un grand merci à Diana, pour tous ces rires et ses plaintes partagés. Enfin, ces derniers mots seront pour Valentin. Au cours de ces deux ans, nous avons partagé tous nos problèmes, nos doutes et nos résultats sur nos recherches respectives. Nous nous sommes aidés mutuellement et avons véritablement avancé côte à côte. Un grand merci pour son amitié sans faille et sa bonne humeur quotidienne.

Introduction

Dans *la République* [...], Socrate déclare en effet qu'une cité se compose de quatre professions absolument indispensables et il les énumère : tisserand, cultivateur, cordonnier et maçon [...] comme si toute cité n'était constituée que pour satisfaire les besoins primordiaux et non pas plutôt en vue du bien, et qu'elle eût tout autant besoin de cordonniers que de cultivateurs.

ἐν τῇ πολιτείᾳ [...] φησὶ γὰρ ὁ Σωκράτης ἐκ τεττάρων τῶν ἀναγκαιοτάτων πόλιν συγκεῖσθαι, λέγει δὲ τούτους ὑφάντην καὶ γεωργὸν καὶ σκυτοτόμον καὶ οἰκοδόμον [...] ὡς τῶν ἀναγκαίων τε χάριν πᾶσαν πόλιν συνεστηκυῖαν, ἀλλ' οὐ τοῦ καλοῦ μᾶλλον, ἴσον τε δεομένην σκυτέων τε καὶ γεωργῶν¹

Au-delà des points de vue divergents entre Platon et Aristote sur la nécessité fondamentale des cordonniers dans la cité, l'existence de tels désaccords nous informe aujourd'hui sur l'importance de ces artisans dans le monde grec. Dans *La République*, Socrate déclare que les chaussures sont un bien essentiel aux Hommes². Cette réflexion nous pousse à nous interroger sur la place du cuir et des objets fabriqués avec ce matériau dans le quotidien antique. Malgré cela, la critique que porte Aristote à cette vision indique une nuance de perceptions des travailleurs du cuir. Nous retrouvons cette variation de points de vue dans toutes les sources antiques, tant le cuir semble omniprésent en dépit de la rareté des informations nous parlant de ces artisans et de leurs savoir-faire.

I. Le travail des peaux et du cuir, une approche socio-économique

Le travail des peaux et du cuir réunit un ensemble d'éléments techniques, sociaux et économiques que nous nous devons d'étudier simultanément pour en comprendre tous les aspects. Ce travail repose sur l'analyse des processus visant à transformer une peau animale en cuir et sur la restitution d'une chaîne opératoire de ce matériau. C'est-à-dire toutes les étapes techniques consécutives, mais également d'autres aspects : « Par étude technique, j'entends

¹ Aristote, *La Politique*, IV, 4, 12.

² Platon, *La République*, II, 373a.

étude d'une chaîne opératoire dont les principaux composants sont : matériaux, outils, gestes, savoirs, énergies et acteurs »³. Ces « composants » sont essentiels à notre compréhension et ne peuvent pas être négligés ni oubliés dans cette étude. Ils sont les mailles nous permettant de reconstituer cet artisanat dans sa globalité au sein de la société égyptienne. Cependant, nous ne traiterons pas, dans cette étude, des questions d'approvisionnement en peaux. Nous parlerons du choix des peaux, de leurs traitements, leurs transformations et leurs commercialisations. La question de l'approvisionnement est complexe et demanderait une analyse poussée de l'élevage égyptien, mais également des questions de liens entre les propriétaires de bétail et les travailleurs du cuir, que cela se déroule de manière directe ou avec des intermédiaires comme les bouchers ou tout ce qui concerne les sacrifices religieux⁴.

A. La peau et le cuir : un ensemble de matériaux variés

La peau peut être de toutes sortes, chaque espèce animale possède ses propres caractéristiques et la plupart peuvent servir à la réalisation de cuir. On trouve en premier lieu le bétail, car c'est la source d'approvisionnement la plus simple, mais la peau d'animaux sauvages peut être utilisée, « voire celles des oiseaux, des reptiles, ou des poissons. En effet, presque toutes les espèces dont la peau comporte un derme peuvent fournir des dépouilles pour la confection de cuir »⁵. La peau se décompose en trois couches, l'épiderme qui est superficiel et en surface, servant à protéger la partie la plus importante : le derme. C'est cette dernière qui est utilisée dans la transformation des peaux. Celle-ci se divise elle-même en deux niveaux : la « fleur » (dense en fibres et contenant les poils) et la « chair ». Enfin, le tissu adipeux ou sous-cutané est formé principalement de cellules grasses⁶. Pour la réalisation de cuir, l'artisanat se débarrasse de l'épiderme ainsi que des tissus adipeux pour ne garder que le derme. La « fleur » est l'élément central de la souplesse et de la résistance du cuir, puisque tout résulte de sa qualité et de sa proportion avec la « chair ». La particularité et la diversité des cuirs dépendent de l'épaisseur de la « fleur » qui varie selon les espèces⁷. Le cuir n'est pas un seul et unique matériau : « Il faut toujours garder à l'esprit qu'à l'instar du “métal” ou du “bois”, le cuir n'est pas un matériau unique, mais un groupe de produits apparentés ayant de nombreuses caractéristiques en commun, mais dont les propriétés et la réaction aux traitements de

³ MONTEIX 2011, § 8.

⁴ Sur la question de l'approvisionnement voir DERCY 2015, Chapitre 3, § 28-43.

⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 7.

⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 8 et DERCY 2015, Chapitre 1, § 10.

⁷ HARRIS, VELDMEIJER 2014, p. 9-10 ; KITE, THOMSON 2006, p. 12-15.

conservation varient »⁸. Les peaux doivent répondre à trois grands critères pour pouvoir être considérées comme du cuir. Étant une matière périssable, les opérations de transformation ont pour fonction d'empêcher l'attaque microbienne et sa putréfaction. Ensuite, la peau traitée doit conserver une certaine souplesse et ne pas se déchirer lors d'une manipulation. Il ne faut pas oublier que le cuir est utilisé essentiellement pour la confection d'objets manufacturés et que les artisans s'assuraient d'une certaine qualité pour ces réalisations. Enfin, sur une nécessité du même ordre liée à son utilisation : la matière doit se conserver face à la chaleur et ne pas se rétracter comme le ferait une peau non transformée⁹. Aujourd'hui, selon nos usages, le terme de « cuir » est réservé seulement aux peaux parfaitement traitées et résistantes dans le temps¹⁰. Dans notre étude, nous nommerons « cuir » les peaux apprêtées dans la volonté de les rendre imputrescibles pour la réalisation d'artefacts, bien que souvent les opérations de traitement aient été incomplètes. Cependant, si nous connaissons davantage de détail sur ces peaux traitées, nous ne manquerons pas de préciser la nature et la qualité de ces traitements.

B. Les acteurs de la chaîne opératoire : tanneurs, cordonniers et autres travailleurs

Nos recherches incluent toutes les questions sur les conditions de travail et de vie de l'artisan au sein de l'Égypte gréco-romaine. « L'artisanat est le processus de travail par lequel des personnes possédant un savoir-faire spécifique et travaillant directement sur des matières premières ou des produits semi-finis les transforment en objets manufacturés selon des schémas et des projets prédéfinis et partagés par la communauté, destinés à être diffusés en dehors de la zone de production »¹¹. Cette définition donne celle de l'artisan : un travailleur qui détient un savoir-faire, une *technè*, qu'il utilise pour la réalisation d'éléments manufacturés. Dans notre cas, il s'agit de ceux qui transforment les peaux en cuir, puis le cuir en objets finis. Dans l'Athènes classique, nous retrouvons une multitude de termes pour désigner ces artisans, indiquant une spécialisation ou le travail d'une étape en particulier¹². Cependant, dans les sources égyptiennes, il semble exister une réduction et une simplification de ces termes. L'expression la plus courante est *skuteus* (σκυτεύς). Nous dénombrons quarante-et-une

⁸ KITE, THOMSON 2006, p. 3.

⁹ KITE, THOMSON 2006, p. 1-3.

¹⁰ KITE, THOMSON 2006, p. 22-23.

¹¹ SANTORO 2004, p. 24. Cette citation est utilisée et commentée dans MONTEIX 2011, § 4.

¹² DERCY 2015, Annexe 3.

mentions dans les papyrus pour notre période d'étude¹³. Cela renvoie souvent au métier de « cordonnier » qui est aujourd'hui perçu comme « l'artisan qui répare, entretient les chaussures »¹⁴. Il faut alors comprendre que *skuteus* ne se limite pas à ce métier, mais inclut les travailleurs du cuir dans un sens général. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur tout ce que représente ce terme. Nous ferons, quand cela est possible, la distinction entre le tanneur, le cordonnier ou les autres activités liées au cuir, dans le cas contraire, nous parlerons simplement de travailleur du cuir. Pour notre période, les expressions visant à identifier les spécialisations professionnelles de l'époque classique ne sont plus employées. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il n'existait plus de travailleurs spécialisés, mais simplement que toutes les activités étaient regroupées sous une seule appellation. Nous pourrions quelques fois essayer de déterminer certaines spécialisations avec le contexte entourant le terme *skuteus*. Nous pouvons tout de même noter l'exception que représentent les selliers (σαγματοράφοι) dont nous trouvons six mentions¹⁵. Cette différence est sans doute marquée par le fait que ces artisans n'utilisaient pas uniquement du cuir, mais d'autres matériaux à l'instar de certains métaux et du bois. Enfin, nous avons également quelques références de tanneurs, en grec *byrseus* (βυρσεύς)¹⁶ ou *byrsodépsès* (βυρσοδέψης)¹⁷. Nous traiterons dans notre étude des divisions des tâches présentes dans l'artisanat du cuir, notamment la question de la distinction des tanneurs, qui s'affairent à la matière première, avec les autres artisans s'exerçant sur un produit déjà transformé.

C. L'Égypte gréco-romaine : l'importance du contexte dans l'analyse du cuir

Les approches technique et sociale du travail des peaux seraient incomplètes sans une analyse économique de ce matériau et de ses artisans. Les sources égyptiennes nous offrent une quantité de sommes et de prix qui ne sont disponibles nulle part ailleurs, il est par conséquent primordial de les examiner afin de pouvoir replacer l'artisanat du cuir dans la société. À cette

¹³ Voir infra Annexe 03, 2, n°1-41.

¹⁴ Définition tirée de *Le Robert*.

¹⁵ Voir infra Annexe 03, 3, n°1-5.

¹⁶ Voir infra Annexe 03, 1, n°6-8.

¹⁷ Voir infra Annexe 03, 1, n°1-5

fin, nous pourrions comparer celui-ci avec les données que nous avons pour le textile qui a été davantage étudié¹⁸.

L'artisanat du cuir est attesté en Égypte depuis l'époque pharaonique avec des peintures retrouvées dans des tombeaux. Celles-ci dépeignent des artisans en pleine activité. Nous pouvons citer l'exemple de la sépulture de Rekhmirê (*ca.* 1450 av. n.è.)¹⁹. Cette tombe d'un vizir du Nouvel-Empire nous livre des représentations des techniques, des outils et des gestes qui témoignent du savoir-faire des anciens Égyptiens, avant l'arrivée massive de Grecs. Notre étude démarre au IV^e s. av. n.è. avec la conquête de l'Égypte par Alexandre le Grand et l'avènement au pouvoir des Lagides. Bien plus que des dates politiques, ce sont ces deux événements qui amorcent la venue de populations grecques et hellénisées vers l'Égypte²⁰. Cette migration établit le début de changement dans les institutions et dans l'économie du pays, qui a une influence considérable sur l'artisanat²¹. L'époque ptolémaïque marque une période de transition entre deux cultures, deux sociétés et deux modes de pensée réunissant les Égyptiens et les Grecs sous une même autorité. Ce rapprochement entre deux mondes affecte sur tous les pans de la vie quotidienne et « il faut souligner l'interaction entre les réseaux sociaux égyptiens et grecs, plutôt que l'isolement culturel des deux »²². Nous essaierons de comprendre les changements apportés par l'immigration grecque et les éléments mis en œuvre par le pouvoir monarchique entraînant des conséquences sur la structure et l'économie du travail des peaux²³. Notre travail ne traite pas de l'ensemble du royaume Lagide – qui s'étend sur les côtes de l'Asie Mineure, Chypre, quelques zones en Mer Égée et en Libye – mais se concentre uniquement sur le territoire égyptien (voir Carte 01) qui correspond à l'espace que représente la province d'Égypte sous l'empire d'Auguste (voir carte 02). Nous devons également prendre en compte que les Lagides sont au pouvoir jusqu'au I^{er} s. av. n.è. Au sein de cette période, nous pourrions observer des variations significatives dans la structure de l'artisanat du cuir. En 30 av. n.è., l'Égypte connaît un bouleversement politique avec la victoire d'Octave sur Cléopâtre VII et Marc Antoine qui met fin à la domination grecque. Auguste intègre par la suite le territoire à l'Empire. La province d'Égypte possède cependant un statut particulier : Rome ne change pas les institutions, la monnaie reste la même, les empereurs remplacent les rois Lagides en tant

¹⁸ Sur l'artisanat du textile en Égypte voir : WIPSYCKA 1965, DUNAND 1979, DROSS-KRUPE 2011 et LE QUERE à paraître.

¹⁹ Ou la tombe d'Hapu (c. 1400 av. n.è.).

²⁰ LEGRAS 2004, p. 9.

²¹ LEGRAS 2004, p. 123-126 et VANDORPE 2019, p. 256.

²² MANNING 2007, p. 435.

²³ Sur les réformes monétaires, voir CRISCUOLO 2011.

que pharaons et les lois se partagent entre droit romain et coutumes locales²⁴. Il s'agit d'une région opulente, ce qui pousse Auguste à interdire la venue de sénateurs sans son autorisation pour éviter toute révolte²⁵. L'Égypte était réputée pour sa grande production agricole et a rapidement été perçue comme le grenier de l'Empire²⁶. La richesse du territoire engendre une migration de population romaine, notamment de vétérans à la recherche de terres à cultiver²⁷. Sur le même principe que la domination grecque, ce changement de pouvoir et ce contact entre différents peuples et différentes cultures amènent des évolutions dans la société et dans le monde de l'artisanat²⁸. Notre étude s'étend jusqu'à la fin du III^e s. de n.è. avec le règne de Dioclétien (284-305 de n.è.) qui entreprend plusieurs transformations de l'Empire. La première est une réforme administrative et territoriale, en 290 de n.è., qui divise l'Égypte en plusieurs provinces distinctes. Ensuite, l'empereur régule le système monétaire de l'Égypte par volonté d'unification de l'Empire. Notre recherche s'étend ainsi sur plus de six siècles qui ne sauraient constituer un ensemble uni. Nous pourrions déceler certaines évolutions et/ou nous interroger au contraire sur les stagnations dans le travail du cuir.

Durant l'Antiquité, le Nil incarne le cœur de l'Égypte. Le fleuve déterminait « soit l'abondance, soit la faim pour les Égyptiens »²⁹ étant donné que toute l'agriculture et donc l'approvisionnement en nourriture dépendaient de sa crue. C'est pourquoi les centres urbains et les activités artisanales se situaient à sa proximité (voir carte 03). Il faut également noter l'influence du désert oriental (voir carte 04). Celui-ci était d'une importance notable dans l'Égypte gréco-romaine, car il était rempli de forts et de carrières qui marquaient les routes unissant le Nil et la mer Rouge. Dans notre enquête, ce lieu est primordial, puisqu'en plus des trouvailles d'*ostraka* qui nous fournissent des témoignages écrits, les archéologues ont retrouvé une quantité considérable d'artefacts de cuir³⁰.

Tout comme les bornes chronologiques, nos limites géographiques sont larges. Les territoires que nous étudions sont sous un même pouvoir, celui des rois lagides, puis celui de Rome. Pourtant, les nomes d'Égypte ont parfois des spécificités et des règles différentes. Par exemple, celui d'Arsinoïte qui comprend le Fayoum (voir carte 05) est un espace avec une forte présence grecque. « Les données du recensement du III^e siècle avant J.-C. suggèrent que dans

²⁴ LEGRAS 2004, p. 27 et 101-102.

²⁵ LEGRAS 2004, p. 29.

²⁶ MANNING 2007, p. 435 : L'estimation de terre agricole s'élève à 25 000km².

²⁷ LEGRAS 2004, p. 61.

²⁸ VANDORPE 2019, p. 258.

²⁹ DROSS-KRUPE 2011, p. 699.

³⁰ BRUN 1996; LEGUILLOUX 2006 ; VELDMEIJER 2007.

un village, jusqu'à 50 % de la population pouvait être grecque, tandis qu'en moyenne, on estime qu'ils représentaient 25 à 30 % de la population du Fayoum. Pour l'ensemble de l'Égypte, en revanche, l'estimation actuelle est d'environ 10 % de Grecs, avec des variations locales considérables »³¹. De même, le système financier fluctuait en fonction des nomes : « Le système complexe de taxation ptolémaïque n'est toujours pas parfaitement compris dans nombre de ses détails. C'était un système flexible, qui variait selon les régions, et qui permettait de financer la bureaucratie locale »³². Il convient alors de prendre des précautions dans notre analyse et de ne pas inférer, à partir d'indices propres à un nome en particulier, des conclusions générales sur la globalité de l'Égypte.

II. « Peau neuve » de l'historiographie autour du cuir

Avant toute chose, il est intéressant et primordial de connaître le regard que portaient les auteurs anciens sur l'artisanat du cuir. D'une manière très générale, à part les activités agricoles, une grande partie des travaux manuels étaient décriés, mal vus et désignés comme indignes de la condition de citoyen. Mais cette vision restait celle des élites. Dans la vie de tous les jours, les artisans et gens de métier étaient plus que nécessaires, et essentiels à la cité. Ce paradoxe entre réalité et témoignages écrits est bien marqué dans le passage de *La Politique* d'Aristote que nous avons mentionné plus haut. En ce qui concerne le cuir, ce matériau était présent absolument partout et d'une importance considérable dans le quotidien des Anciens³³. Pourtant, ce désintérêt ou ce dédain pour le travail des peaux a conduit à l'absence de sources de première main traitant de ce sujet. Ce manque n'est pas seulement dû aux pertes temporelles, il est tout à fait possible qu'aucun ouvrage n'ait vu le jour dans l'Antiquité qui étudie la technique relative au cuir. Dans son ouvrage, B. Dercy explique que cela peut être dû au caractère omniprésent de cette matière dans la société, qu'il n'aurait en rien servi de préciser quelque chose qui est probablement connu de tous³⁴. Par ailleurs, le cuir pouvait avoir parfois une connotation très négative, rappelant la tenue des esclaves ou des barbares, ce qui donne peu d'attrait. Enfin, la dernière raison évoquée est le manque éventuel de connaissances techniques des auteurs sur ce métier.

³¹ REDEN 2011, p. 426.

³² MANNING 2007, p. 446.

³³ HARRIS, VELDMEIJER 2014, p. 9.

³⁴ DERCY 2015.

Il faut tout de même noter que nous trouvons de nombreuses données indirectes sur l'artisanat du cuir dans les textes anciens. Relevons l'importance de Pline l'Ancien et de son *Histoire naturelle* datant du 1^{er} s. de n.è. Dans cette œuvre, l'auteur fait état de plusieurs plantes servant au tannage des peaux. De plus, Pline s'appuie sur des auteurs grecs comme Théophraste et son ouvrage *Recherche sur les plantes*, qui nous livrent de multiples informations. Néanmoins, ces œuvres ne font que quelques mentions du travail des peaux et du cuir, sans jamais s'y intéresser davantage.

Par la suite, le cuir est toujours resté peu étudié. L'essor de l'archéologie au XIX^e siècle a contribué à la mise à l'écart de tous les matériaux qui n'étaient pas alors considérés comme « nobles » ou qui n'avaient pas de grande valeur³⁵. Les archéologues se concentraient beaucoup plus sur les objets d'art et laissaient bien souvent de côté les produits du quotidien ou issus d'artisanats moins réputés. Cette constatation va de pair avec les études historiques qui donnaient peu de place aux artisans et à leurs fabrications. Nous notons tout de même quelques travaux compilant les savoirs sur les cordonniers dans l'Antiquité au XIX^e et au début du XX^e siècle³⁶. Les tanneurs ont souvent été laissés de côté et peu étudiés dans la mesure où les textes antiques en parlaient moins, mais surtout à cause des images. Effectivement, les cordonniers ont laissé des représentations dans l'histoire sur des vases ou des tombes par exemple, ce qui n'est pas le cas des tanneurs.

Les choses commencent à évoluer durant le XX^e siècle, au cours duquel les historiens s'intéressent de plus en plus aux finances des cités, des royaumes hellénistiques ou de l'Empire romain. Deux ouvrages de M. Rostovzeff³⁷ sont les fondements d'un débat entre « modernistes » et « primitivistes »³⁸. Effectivement, l'historien russe défend l'idée d'une économie moderne et unifiée dès l'Antiquité. Il tente de prouver l'existence d'une bourgeoisie grecque, puis romaine, qui aurait une soif importante de profit, mais freinée par le pouvoir des monarques. Il ira même jusqu'à décrire le royaume lagide de « monarchie socialiste éclairée », et il essaye de montrer la mise en place d'une économie planifiée de la part des Ptolémée. Cette vision crée d'immenses débats dans la sphère scientifique, mais a permis un véritable essor de la recherche sur les sociétés anciennes. En 1973, M. Finley écrit *The Ancient Economy* et développe une thèse allant à l'encontre des idées de l'historien russe. D'après lui, l'économie antique est primitive, elle n'a rien à voir avec celle que nous connaissons et que nous vivons. Il

³⁵ DERCY 2015, Introduction, § 8-9.

³⁶ BLÜMNER 1912 ; RICH 1859 ; DAREMBERG *et al.* 1877.

³⁸ ROSTOVZEFF 1926 ; ROSTOVZEFF 1941 ; Sur le débat, voir GRANDJEAN *et al.* 2017, p. 22-23.

fait émerger l'hypothèse que les peuples grecs ne s'y intéressaient pas et que de manière générale, il n'existait pas de volonté de s'enrichir, mais seulement de répondre à des besoins précis et définis, dans le cadre d'une économie marquée par l'autoconsommation. Selon lui, aucun souverain n'a pris de mesures dans le but de gagner en richesse, mais ces mesures s'appliquaient uniquement à des nécessités sociales ou politiques. Cette vision domine la recherche de l'économie durant les années 1970 et 1980, mais les travaux de Finley ne cesseront d'être critiqués et remis en question.

Depuis quelques dizaines d'années, les choses sont nettement plus nuancées. Les analyses historiques ne portent plus sur la compréhension d'une économie générale des sociétés grecques ou romaines. Elles reposent sur des études par région où il est plus aisé d'appréhender les processus de l'économie, qui, loin d'être moderne, n'est absolument pas primitive³⁹. Pour autant, « la difficulté première est de relever des évolutions et des interactions alors que le vocabulaire impose des entités comme monarchies, territoires et cités, toutes catégories qui induisent une fausse continuité et une fausse stabilité dans un monde d'une grande diversité et en constante mutation »⁴⁰.

En ce qui concerne l'Histoire des techniques c'est au début du xx^e siècle que la discipline naît et se développe avec les travaux d'A. Usher⁴¹. L'auteur consacre un livre entier aux systèmes mécaniques en montrant des solutions et des innovations liées aux sociétés. En France, L. Febvre et M. Bloch, dans les années 1930, à travers l'École des Annales, tentent de mettre en avant ce domaine d'étude. Le champ de recherche avance doucement, et sera longuement perçu comme une simple sous-discipline. En plus des aspects économiques, le primitivisme de M. Finley défendait l'idée d'une stagnation et d'un blocage technique que les populations antiques ne pouvaient dépasser. Dans la sphère française, il faut attendre les années 1980 pour voir apparaître la revue *Culture technique*. Celle-ci marque alors une volonté de mettre l'histoire des techniques au cœur de la recherche. « Cette tendance à mépriser les matériaux non nobles s'est, de fait, inversée depuis plusieurs décennies, tant leur importance dans la vie quotidienne et d'un point de vue économique allait de soi : les études sur l'artisanat grec se sont développées, notamment grâce à des découvertes lors d'opérations de terrain (objets de la vie courante mis en séries, intérêt pour les ateliers, les structures de travail, les outils, les processus

³⁹ ARCHIBALD *et al.* 2001, chapitre 1. Le premier chapitre traite des études sur l'économie hellénistique après « l'ère Finley ».

⁴⁰ GRANDJEAN *et al.* 2017, p. 26.

⁴¹ USHER 1929.

de fabrication, la spécialisation de la production, l'organisation du travail...) »⁴². Comme le dit ici B. Dercy, l'archéologie est incontournable dans la compréhension des techniques et des méthodes anciennes. Ce sont également les avancées dans ce domaine qui ont permis de nuancer et contredire les propos de M. Finley sur l'existence d'un blocage. La multiplication de nos connaissances sur les techniques antiques a directement contribué à augmenter les enquêtes sur l'artisanat et sur l'artisan, qui étaient ignorées par les modernistes et les primitivistes.

Le cuir gagne de l'intérêt à la fin des années 1980 avec des études sur les équipements militaires et l'artisanat du cuir est de plus en plus abordé dans les études historiques au cours des années 1990⁴³. Ce revirement résulte de l'essor de l'histoire des techniques où l'on cherche à étudier un système et une chaîne opératoire du cuir en rétablissant l'ensemble des étapes, partant de la matière première jusqu'à la commercialisation auprès d'une clientèle⁴⁴. En outre, cela est également dû aux progrès de l'archéométrie. Cette discipline apporte des informations inédites, et permet d'identifier les produits et techniques utilisés dans le tannage, éventuellement des indices sur l'utilisation des objets en cuir et elle permet de dater la matière organique. Dans les études sur le cuir, nous remarquons qu'il s'agit avant tout d'analyses très techniques. Le savoir-faire ancien, les méthodes employées ou bien les différents artefacts pouvant exister restent souvent le cœur des études. Les approches économiques ou sociétales – notamment sur les artisans – représentent une petite partie étudiée sur la question du cuir. En France, deux œuvres servent de référence majeure pour notre sujet. Le premier, de l'archéozoologue M. Leguilloux *Le cuir et la pelleterie à l'époque romaine*, paru en 2004, offre une synthèse des connaissances que nous avons pour l'Empire romain. L'auteure compile une quantité impressionnante de sources archéologiques et mentionne à plusieurs reprises l'Égypte romaine⁴⁵. Le second, déjà évoqué plus haut, est l'ouvrage de B. Dercy publié en 2015, *Le travail des peaux et du cuir dans le monde grec antique*. Celui-ci rassemble tout le savoir que nous avons sur le cuir dans la Grèce antique, en prenant appui notamment sur les sources écrites. Ce travail recense tous les mots grecs qui ont été utiles pour composer notre corpus. Les deux ouvrages s'inscrivent dans la même démarche scientifique et sont très proches dans la forme de leurs propos. Ils permettent d'avoir une base solide et incontournable pour le sujet. En ce qui

⁴² DERCY 2015, introduction, § 14.

⁴³ Quelques exemples : HOEVENBERG 1993 ; SERJEANTSON 1989 ; ZARKIA 1997.

⁴⁴ Sur la notion de chaîne opératoire, voir MONTEIX 2011, § 8-9.

⁴⁵ De la même auteure, voir aussi LEGUILLOUX 2006.

concerne les études étrangères, A. Veldmeijer⁴⁶ et C. Van Diel-Murray⁴⁷ sont également de véritables références et leurs noms reviennent systématiquement dans les travaux de l'Antiquité. On peut noter que ce sont deux archéologues et qu'ils mettent un point d'honneur à étudier les sources matérielles. Comme nous le disions, cela laisse beaucoup de place aux techniques utilisées, mais trop peu pour les analyses socio-économiques.

Le champ d'études géographique et chronologique retenu ici nous offre des éléments qui nous permettent d'approfondir les travaux récents sur le cuir. Durant l'Antiquité, le problème majeur est le manque de sources écrites ou archéologiques à propos de ce matériau. Cependant, l'Égypte gréco-romaine – qui n'a été que très peu traitée jusqu'à présent pour ce sujet – dispose de ces deux éléments. Le travail des peaux dans l'Égypte facilite des approches nouvelles et nous pouvons alors plus aisément restituer le cuir dans le contexte de sa chaîne opératoire. Il ne s'agit plus seulement d'étudier le cuir comme objet de la société, mais encore d'étudier la société à travers le cuir.

III. La convergence des sources

Afin de pouvoir réunir au sein de ce travail, toutes les renseignements nécessaires à la bonne compréhension de l'artisanat du cuir, nous devons nous appuyer sur toutes les sources disponibles.

Premièrement, nous ne pouvons pas nous passer des écrits antiques, qui délivrent des informations inestimables, bien que cela soit souvent de manière indirecte. Les synthèses de M. Leguilloux⁴⁸ et de B. Dercy⁴⁹ nous sont d'ailleurs d'une aide précieuse étant donné qu'elles se fondent considérablement sur ce type de sources. Néanmoins, ces textes nous communiquent peu d'informations sur l'artisanat du cuir en Égypte⁵⁰. Il est tout de même primordial de porter un regard sur ces sources dans la mesure où elles nous permettent d'avoir des points de comparaisons avec les mentions que nous trouvons dans les sources égyptiennes. De plus, l'Égypte est soumise à une migration grecque puis romaine, qui a entraîné des transferts de connaissances techniques, comme nous pourrions le voir au cours de cette étude.

⁴⁶ HARRIS, VELDMEIJER 2014 ; VELDMEIJER 2007, VELDMEIJER 2008 ; VELDMEIJER 2016 ; VELDMEIJER 2017.

⁴⁷ VAN DRIEL·MURRAY 2000; VAN DRIEL·MURRAY 2000.

⁴⁸ LEGUILLOUX 2004.

⁴⁹ DERCY 2015.

⁵⁰ Hérodote évoque toutefois certains artefacts en cuir que les Égyptiens portaient ou utilisaient, mais il ne s'attarde pas sur l'artisanat en lui-même et sur les techniques permettant la réalisation de ces artefacts.

Notre corpus est constitué principalement de papyrus, une source qui – dans les synthèses sur le cuir mentionnées plus haut – a souvent été laissée de côté. Pourtant, les papyrus nous offrent des informations nouvelles et originales. Ils englobent une quantité prodigieuse de types de sources différentes (archives, littératures, correspondances, taxes, documents judiciaires, inventaires, etc.) et délivrent des données diverses que nous ne trouvons dans aucune autre source de notre période. Le problème qui se pose avec les sources écrites dans l'Antiquité en général, c'est qu'elles sont réservées à une catégorie sociale sachant lire et écrire. Les papyrus n'échappent pas à cette règle et font face à d'autres problématiques. Il s'agit souvent de documents administratifs qui répondent à des normes précises et ils sont produits par des fonctionnaires pouvant déformer les faits afin de rentrer dans ces normes. De plus, le papyrus est un matériau très périssable, qui ne se conserve qu'à l'abri de l'humidité, ce qui explique qu'on en retrouve principalement en Égypte, dans les zones les plus sèches. Néanmoins, même dans des conditions optimales, ces documents n'ont parfois pas résisté à l'activité humaine. Par conséquent, on en retrouve davantage dans les villages que dans les métropoles et cités d'Égypte. Une grande quantité des Papyrus tirent leurs origines du Fayoum, et nous le remarquons dans notre corpus sur le travail du cuir⁵¹. Beaucoup de Papyrus sont trouvés dans des décharges, cela signifie qu'ils ont été délibérément jetés et qu'il ne s'agit pas de pièces d'archives. De ce fait, nombreux documents sont abîmés et lacunaires et laissent parfois des incompréhensions et des incertitudes sur les informations qu'ils fournissent. Au XIX^e siècle, avec la découverte de tous ces Papyrus, les historiens se sont focalisés sur leur étude. Les Papyrus ont pris une importance considérable et ils étaient censés expliquer toutes les lacunes que les sources littéraires pouvaient laisser. C'est au XX^e siècle que l'archéologie vient véritablement compléter toutes ces études papyrologiques. Aujourd'hui, les Papyrus sont examinés dans leur ensemble, c'est-à-dire aussi bien le contenu qu'ils renferment, mais également les circonstances de trouvaille, l'état, l'auteur et le contexte d'écriture. Tout cela représente un seul et unique bloc qui se doit d'être analysé dans sa totalité. De plus, il ne faut pas étudier les Papyrus sans prendre en compte les autres sources que nous avons à notre disposition⁵². Notre corpus contient également quelques *ostraka*, souvent provenant du désert oriental, qui nous délivrent aussi de riches informations. Au sein de notre corpus, nous nous concentrons essentiellement sur les Papyrus en langue grecque. Néanmoins, nous pourrions être

⁵¹ VANDORPE 2019, p. 5.

⁵² Sur l'approche historique des Papyrus, voir BAGNALL 1995 et BURNET 2003.

amenés à étudier des documents en démotiques ou bilingues afin d'avoir une vision plus complète de cet artisanat.

Nous pouvons nous appuyer également sur les nombreuses et inestimables sources archéologiques. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, de considérables trouvailles ont été faites dans le désert oriental où le climat chaud et sec de l'Égypte a garanti la sauvegarde d'innombrables objets en cuir⁵³. Nous constatons également des vestiges dans d'autres lieux, le tout dépendant des conditions de conservation⁵⁴. Ces sources sont uniques et nous donnent des preuves directes sur les techniques connues et utilisées des artisans antiques. Cependant – comme pour les Papyrus – les découvertes sont généralement faites dans des dépotoirs⁵⁵. Cela indique que les objets retrouvés avaient été jetés, signifiant un état d'usure avancé. Également, nombreux objets découverts possèdent des réparations sommaires, faites par des non-spécialistes afin d'augmenter la durée de vie des artefacts. Dès lors, nous pouvons penser qu'ils s'agissaient d'objet n'ayant pas de grande valeur.

Enfin, nous avons déjà évoqué les sources iconographiques avec les tombeaux égyptiens, mais nous possédons également des représentations sur de la céramique grecque ou des peintures retrouvées à Pompéi et Herculaneum, qui représentent des cordonniers au travail. Ces sources sont précieuses et nous livrent des représentations mettant en scène les ateliers des artisans avec les outils et les gestes des artisans. Bien que nous ne trouvions pas d'iconographie de travailleurs du cuir en Égypte gréco-romaine, tous ces éléments peuvent nous servir de comparaison et être combinés avec d'autres sources.

IV. Problématique et annonce de plan

L'enjeu de notre sujet est multiple. Tout d'abord il s'agit de combler les lacunes des travaux sur le cuir, qui ont souvent ignoré l'Égypte et ses sources sans renoncer à mener une recherche complète et nouvelle. Les sources que nous avons à notre disposition nous permettent d'avoir une approche inédite et d'obtenir des informations pouvant considérablement augmenter nos connaissances sur l'artisanat du cuir. Il convient d'établir la chaîne opératoire du cuir. Il est important d'interroger chaque étape de cette chaîne, et d'interpréter les solutions

⁵³ LEGUILLOUX 2006 : Sur le fort de Didymoi ; VELDMEIJER 2007 : Sur le port de Bérénice

⁵⁴ VELDMEIJER 2016 : les objets en cuir d'Éléphantine ; VELDMEIJER 2017 : les objets en cuir de Thèbes.

⁵⁵ LEGUILLOUX 2006, p. 26.

techniques qui s'offrent aux artisans⁵⁶. L'étude des acteurs nous pousse à nous concentrer d'abord sur leur savoir-faire qui inclut l'idée de spécialisation, mais aussi les notions de reconnaissance et du talent. Toutes ces questions viennent de pair avec l'organisation du travail, la division des tâches et le niveau de vie des tanneurs et cordonniers. Nous pourrions alors tenter d'étudier les réseaux⁵⁷ de ces artisans, leurs rapports avec la clientèle et avec les autres acteurs de la chaîne⁵⁸. D'ailleurs, les Papyrus nous livrent de nombreuses informations quantifiées, que nous devons utiliser pour comprendre l'économie du cuir et la place de celle-ci dans la société égyptienne. Cependant, les chiffres disponibles dans les Papyrus sont parfois très complexes à concevoir et à interpréter⁵⁹. Il faut garder à l'esprit que tous ces éléments ne répondent pas forcément aux mêmes règles dans la mesure où notre période s'étend sur pratiquement six siècles et couvre un territoire assez large. Voilà alors un autre enjeu de notre étude : établir les évolutions de l'artisanat du cuir à travers les époques tout en comprenant des logiques territoriales.

Dans notre premier chapitre, nous nous consacrerons essentiellement aux aspects techniques du travail des peaux et du cuir. Nous pourrions restituer toutes les étapes de la chaîne opératoire, de l'obtention des peaux jusqu'à la fabrication d'artefacts destinés à la vente et propres à l'usage. Au sein de ce système technique qui nous intéresse, nous nous intéresserons à plusieurs éléments. Tout d'abord, la matière première se doit d'être interrogée. Nous devons comprendre quels étaient les animaux les plus utilisés pour leur peau et ceux que nous retrouvons davantage dans nos sources. Sur les techniques, nous établirons les différentes solutions qui étaient appliquées pour traiter les peaux, tout en nous intéressant aux outils, aux gestes et aux infrastructures qui sont liés à l'artisanat du cuir.

Nous ne pouvons pas traiter des techniques sans regarder, dans un second chapitre, la question des acteurs de ce travail des peaux et du cuir. En nous interrogeant premièrement sur l'identité de ces artisans, ce qui comprend leurs origines, leur genre et leurs statuts dans la société. De ces éléments découlent également les questions autour de l'âge et tout ce qui concerne l'apprentissage des métiers dans l'Égypte gréco-romaine. Ensuite, il sera primordial de nous intéresser à la division des tâches et à l'organisation des travailleurs. Ces aspects nous

⁵⁶ HARRIS, VELDMEIJER 2014, p. 16.

⁵⁷ MANNING *et al.* 2011, p. 316.

⁵⁸ Sur la question d'association d'artisan en Égypte, voir RATHBONE 2007, p. 708 ou VENTICINQUE 2016.

⁵⁹ MANNING 2007 p. 446.

pousseront à nous concentrer sur leurs répartitions géographiques et sur les perspectives de regroupement – voir d’associations – dans la production du cuir.

Dans une troisième partie, nous nous intéresserons au savoir-faire propre à l’artisan qui est pleinement constitutif de son identité. Nous nous concentrerons sur les *realia* et sur l’omniprésence du cuir dans la société égyptienne. L’utilisation des peaux a déjà été étudiée dans le monde gréco-romain, mais nous nous appuierons sur les sources archéologiques et papyrologiques disponibles en Égypte afin de déceler de nouvelles informations. Notre étude sur l’utilisation du cuir se développera autour de trois axes principaux : l’habillement, le transport de marchandises et d’hommes et l’utilisation militaire. Enfin, tout au long de ce chapitre, nous nous interrogerons sur les questions liées à la spécialisation des travailleurs du cuir.

Notre dernier chapitre abordera les questions économiques autour de l’artisanat du cuir. Nous verrons ainsi le rôle que jouait l’état dans cet artisanat avec la question du « monopole » ptolémaïque et du système d’affermage des impôts concernant les peaux. L’enjeu de ce dernier chapitre sera par ailleurs de déterminer le niveau de vie des artisans en observant les informations chiffrées que nous avons grâce aux Papyrus. Nous possédons des prix, pouvant nous aider à restituer des coûts de production ou des salaires, mais les impôts et les taxes seront également un élément essentiel à analyser. Dans un dernier temps, le sujet du commerce se doit d’être traité en définissant les échelles de production et d’échanges et observer si ces derniers restent dans un cadre local ou si nous pouvons caractériser des logiques d’exportations et de commerce entre différents nomes, voire avec d’autres régions du monde méditerranéen.

Chapitre premier :

Le travail des peaux et du cuir en Égypte gréco-romaine : des techniques répandues

Le travail des peaux et du cuir est l'artisanat visant à transformer les peaux écorchées d'animaux en cuir. Cela a pour but de rendre cette matière première périssable en matériaux pouvant être exploités dans la réalisation d'objets finis. Au sein de ce premier chapitre, nous aborderons et nous nous concentrerons essentiellement sur les aspects techniques entourant le travail des peaux et du cuir en Égypte gréco-romaine. Comme nous avons pu le remarquer dans notre introduction, le cuir est omniprésent dans le quotidien antique. Ses utilisations sont multiples et pourtant, les techniques servant à sa fabrication ne sont pas encore complètement connues. L'objectif de ce chapitre est d'établir les différentes étapes de la chaîne opératoire ainsi que d'analyser certains composants de celle-ci. Il est essentiel de soulever les difficultés techniques que pouvaient rencontrer les artisans, mais également les différents choix qui s'offraient à eux. Nous devons nous interroger sur l'importance des ateliers dans le travail des peaux et expliquer comment les techniques s'appliquent dans ces infrastructures. Notre étude a pour objectif de déterminer les éléments qui peuvent nous permettre d'identifier les tanneries en Égypte gréco-romaine. Les sources iconographiques nous permettent également d'étudier les outils et les gestes des travailleurs du cuir. Ces sources venues de zones géographiques et d'époques différentes nous amènent à nous interroger sur l'existence d'une « *koinè* » technique dans l'artisanat des peaux¹. Nous devons cependant faire face à une grande difficulté : les sources littéraires grecques et romaines communiquent des informations techniques, mais nous n'avons aucune source similaire traitant spécifiquement de l'Égypte. De plus, les sources papyrologiques qui représentent le cœur de notre corpus ne donnent que trop peu d'informations sur les aspects techniques. Néanmoins, elles nous délivrent quelquefois des données précieuses qui peuvent venir compléter et renforcer nos connaissances. Nous devons nous adapter et ce chapitre s'inscrit comme un véritable travail de synthèse, réunissant les informations sur le travail du cuir de l'Antiquité en essayant de les rapprocher le plus possible de l'Égypte.

¹ MONTEIX 2011, § 10.

Dans notre première partie, nous nous interrogerons sur la nature de la matière première. En nous appuyant sur les sources papyrologiques et archéologiques, nous pourrions établir les animaux les plus couramment utilisés dans la réalisation du cuir. Nous évoquerons la place du bétail dans cette production ainsi que celle des animaux sauvages. Ensuite, dans un second temps, nous reviendrons sur l'ensemble des phases du tannage. Cette étape est la première de la chaîne opératoire et détermine la qualité du cuir et par conséquent des objets finis. Nous traiterons des différentes techniques connues et de leurs utilisations en Égypte. La question du cuir tanné sera aussi abordée. Enfin, dans notre dernière partie, nous essayerons de démontrer l'existence d'une *koinè* technique dans l'artisanat du cuir en nous appuyant premièrement sur les infrastructures. Il sera essentiel d'étudier les tanneries, d'interroger leurs absences des vestiges égyptiens et de mettre en avant les caractéristiques propres à leurs identifications. Secondement, nous nous pencherons sur les gestes et les outils, deux composants de la chaîne opératoire, pour prouver que les techniques utilisées en Égypte étaient les mêmes que dans le reste du monde méditerranéen.

I. La matière première : analyse des peaux utilisées en Égypte gréco-romaine

La réelle première étape de la chaîne opératoire du cuir est l'approvisionnement en peau. La question mériterait d'être nettement plus développée, mais comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, nous avons décidé de laisser de côté cet aspect dans le cadre de ce mémoire. Pour en parler brièvement, de ce que nous savons pour le monde gréco-romain, les artisans pouvaient se fournir en peaux de différentes manières. Premièrement, les éleveurs de bétail pouvaient eux-mêmes venir vendre des peaux ou des carcasses d'animaux. Pour limiter les dégâts liés à la putréfaction, et pouvoir les garder quelques jours, ceux-ci pouvaient les traiter avec du sel². Cela représentait alors un revenu en plus pour le propriétaire d'animaux d'élevage. C'est sûrement de cette manière que les artisans du cuir se fournissaient le plus souvent en matière première. Il est important de s'en rendre compte pour pouvoir, plus tard, faire des distinctions de prix ou d'utilisation entre des peaux brutes (peaux vertes)³ et des peaux déjà

² DERCY 2015, chapitre 1, §95 : « Une des préparations les plus rapides et les plus économiques des peaux peut consister à simplement les saler, pour à la fois les nettoyer et les conserver : le sel, par son action déshydratante, referme les pores de la peau. »

³ Peaux ayant subi un traitement rapide visant à retarder de peu la putréfaction.

traitées. Les artisans pouvaient également se rapprocher de bouchers ou de sanctuaires pour récupérer des carcasses d’animaux dont ils pouvaient récupérer la peau⁴.

Au sein de cette partie, il faudra déterminer les animaux que nous trouvons le plus couramment dans les sources égyptiennes. Nous analyserons les Papyrus ainsi que les sources archéologiques afin de pouvoir déterminer ces occurrences. Nous devons également interroger l’absence de sources pour certains types de peaux, notamment pour les fourrures et les animaux sauvages.

A. Le bétail, source principale de peaux selon les Papyrus ?

Les Papyrus sont une source extraordinaire et unique qui permettent de nous rendre compte de certains éléments qui sont absents d’autres régions. Ils peuvent également confirmer ou infirmer des théories. Leur usage étant plus répandu et accessible que les sources littéraires, ils nous donnent, dans ce sens, une vision plus proche du quotidien des Anciens. En ce qui concerne la peau, sur toute la période que nous étudions, le terme le plus courant pour la désigner est δέρμα⁵, qui renvoie spécifiquement à une peau écorchée, séparée de la chair. Ce terme est alors presque toujours lié à un animal⁶. On a pu relever pour cette étude trente-deux occurrences de ce terme venu de plusieurs régions distinctes et réparties au fil des siècles, témoignant d’un usage de ce mot répandu en Égypte.

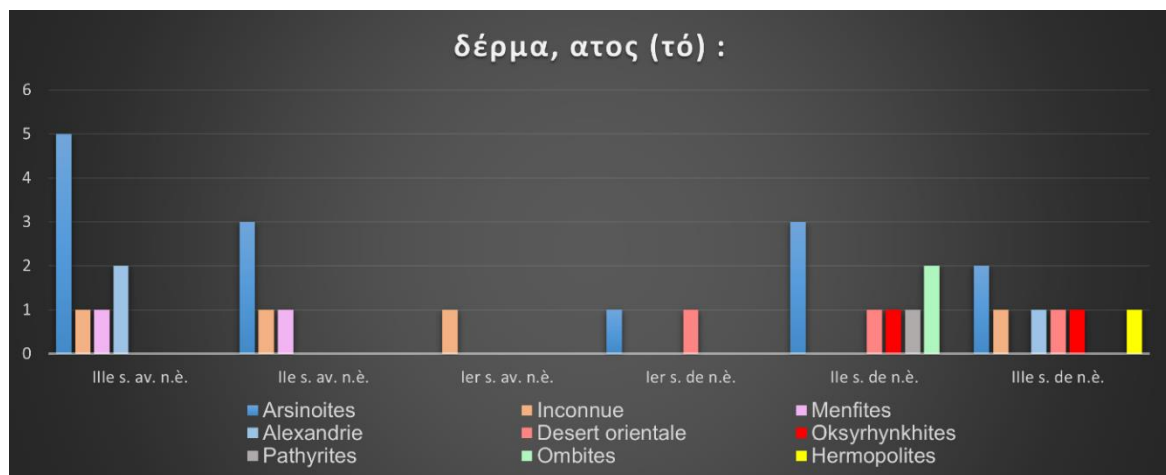


Figure 1 : Répartition géographique du terme δέρμα dans l'Égypte gréco-romaine.

⁴ DERCY 2015, chapitre 3, §30-34.

⁵ Voir Annexe 04.

⁶ Hérodote décrit qu’un Scythe se sert d’une peau humaine comme une cape (Hérodote, *Histoires*, IV, 64) ou alors on trouve un papyrus de Zénon (*P. Cair. Zen.*, I, 59080) qui utilise le terme δέρμα pour parler d’une coupure profonde. Mais ces exemples sont rares et le reste du temps, le terme est associé à la peau animale.

Le graphique (**fig. 1**) démontre bien ce que nous disions dans l'introduction : la grande majorité des Papyrus proviennent du nome Arsinoïte et on observe une baisse de documents entre le 1^{er} s. av. n.è. et le 1^{er} s. de n.è. Cette répartition du terme δέρμα dans une partie de l'Égypte durant six siècles va nous permettre de tenter d'établir un bilan des peaux les plus utilisées, les plus répandues à travers les sources papyrologiques.

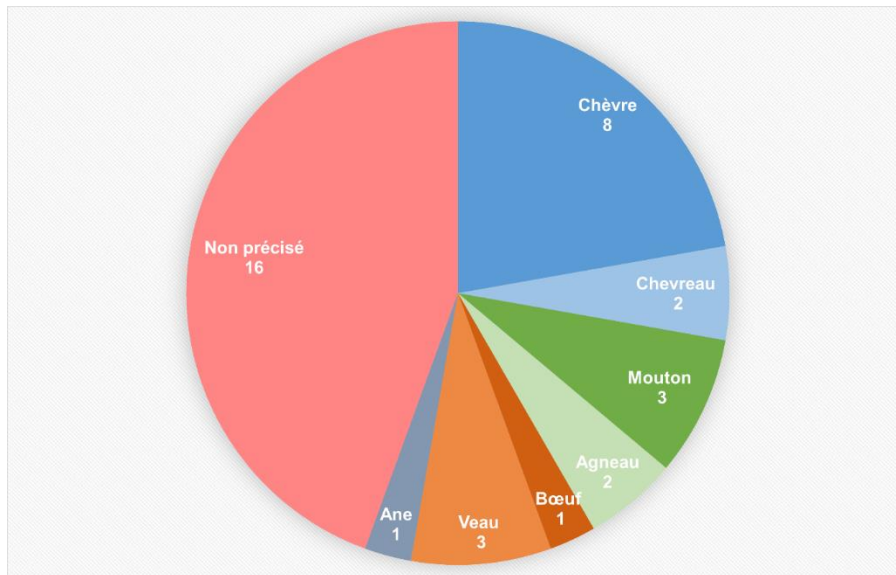


Figure 2 : Les différents types de peau correspondant au terme δέρμα.

Il est important de noter que trente-deux papyrus ne peuvent pas nous informer avec certitude sur les peaux les plus utilisées, étant donné qu'il nous reste aujourd'hui qu'une infime partie de ces documents. Mais cela permet tout de même d'observer une certaine tendance, qui peut être rapprochée d'autres éléments à notre disposition pour tenter de correspondre à la réalité.

Le deuxième graphique que nous avons réalisé nous montre que la totalité des animaux présents dans ces sources est issue de l'élevage (**fig. 2**) . Rien de très surprenant, car c'est également le cas pour les autres régions du monde⁷. La deuxième remarque que nous pouvons faire est que nous retrouvons seize occurrences comportant le terme *derma* qui n'indiquent aucune espèce animale. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

-Les documents ne font pas toujours référence au matériel, mais à des éléments plus généraux. On peut noter l'exemple « ἐργαζομένου μου ἐν τῷ βασιλικῷ ταμείῳ τῶν δερμάτων »⁸ qui se traduit par « moi qui travaillais dans le dépôt royal des peaux », ou nous

⁷ LEGUILLOUX 2006, p. 6-7 et DERCY 2015, chapitre 3, §5.

⁸ P. Petr., II, 32, 1.

trouvons également l'expression « ἀπαιτητῆς δερμάτων »⁹, qui renvoie à un impôt sur les peaux dans un sens très large.

- Parfois, le contexte du papyrus peut nous indiquer de quel type de peau il s'agit. Dans le *P. Wisc.*, II, 78, qui est un compte agricole datant du III^e s. av. n.è., le document ne cesse d'évoquer la présence de chèvres. Or, nous trouvons plusieurs mentions de peaux dans ce document sans que celles-ci soient directement rattachées à un animal, mais le contexte nous donne beaucoup d'informations et nous pouvons supposer qu'il puisse s'agir de peaux de chèvre.

- Certains Papyrus, où le type de peau n'est pas précisé, sont directement liés à un objet. On retrouve par exemple plusieurs mentions de « τὸ δέρμα τοῦ ποδός »¹⁰ qui signifient « du cuir pour le pied », c'est-à-dire pour des chaussures (majoritairement fabriquées avec des peaux de bovins, car plus résistantes et épaisses)¹¹. *A contrario*, on trouve la mention « δέρμα οἰνοφόρον »¹² qui se traduit littéralement par « peau contenant du vin », mais qui désigne en fait une « outre en peau/cuir », généralement fabriquée dans du cuir de petit ruminant (moutons ou chèvres), car justement plus souple¹³.

-Enfin, il se peut que le reste de ces documents ne mentionnant pas d'animaux concerne en réalité des peaux de bœuf. Effectivement, comme on peut le voir sur le graphique (**fig. 2**), nous trouvons seulement une mention de cet animal (en excluant le veau) avec le terme *derma*, alors que dans les études sur le cuir en Grèce ou au sein de l'Empire romain, c'est le cuir de bovins qui est le plus commun¹⁴. On pourrait penser qu'il puisse s'agir d'une spécificité de l'Égypte, mais les bovins font clairement partie de l'agriculture égyptienne¹⁵. De plus, les preuves archéologiques montrent une présence élevée de ce type de peau¹⁶. Il serait alors envisageable qu'étant l'un des types de peaux les plus répandus, les auteurs des Papyrus n'aient pas jugé utile ou nécessaire de préciser qu'il s'agissait de bovins. D'ailleurs la seule mention d'une peau de bœuf dans notre corpus se trouve sur un *ostrakon* du I^{er} s. av. n.è. dans le désert oriental. Il est écrit ceci : « 8 peaux de chèvres et une de bœuf »¹⁷, la précision du bovin se ferait

⁹ *P. Eleph. Wagner*, I, 47 et *P. Eleph. Wagner*, I, 48.

¹⁰ *UPZ*, II, 158 et *UPZ*, I, 79

¹¹ LEGUILLOUX 2004, p. 9.

¹² *P. Dryton*, I, 38.

¹³ LEGUILLOUX 2004, p. 9.

¹⁴ LEGUILLOUX 2006, p. 6-7 et VAN DRIEL·MURRAY 2008 p. 490.

¹⁵ ROMAN, 2004.

¹⁶ VELDMEIJER 2016, p. 18.

¹⁷ *O. Petr. Mus.*, 147 : δέρματα αἴγεια ὀκτώϊ και βοικόν.

ici pour préciser la différence avec les huit peaux de chèvre, ce qui pourrait venir confirmer notre hypothèse.

Le terme *derma* n'est pas le seul pour désigner des peaux, il en existe quelques autres comme βύρσα¹⁸ ou χορίον¹⁹. Mais avec ces termes, nous faisons face aux mêmes difficultés. La majorité des Papyrus ne précisent pas le type de peau et le fait que ces termes soient moins courants rend l'analyse encore plus compliquée. À côté de ces termes très génériques, nous trouvons aussi quelques mots grecs qui renvoient à des spécificités. Nous avons par exemple quatre mentions de διφθέρα qui renvoie à une peau sommairement traitée, de mauvaises qualités qui conserve ses poils. Nous possédons aussi des termes qui sont rattachés à une espèce animale comme ἀρνακίς et μηλωτή qui désignent une peau de mouton (ou d'agneau).

Si nous revenons sur la lecture du graphique (**fig. 2**), nous remarquons que les animaux les plus cités sont les chèvres, suivis des moutons. Cela se vérifie également dans les autres régions, où les peaux de ces petits ruminants sont beaucoup utilisées²⁰. Le fait que la peau de chèvre soit plus courante peut s'expliquer par le fait que les moutons étaient d'abord et avant tout élevés pour leur laine. Il existe d'ailleurs une différence de valeur entre les deux espèces, avec une peau de chèvre coûtant deux fois le prix de celle du mouton²¹. Cette différence de prix peut sans doute trouver du sens avec les techniques employées : une peau de chèvre subit un tannage complet, or pour les peaux de mouton, nous pensons que la laine avait son importance et que les artisans souhaitaient la conserver. Par conséquent, le traitement devait être moins lourd et moins long afin de ne pas abîmer le pelage, expliquant ainsi la différence de prix entre les deux peaux traitées. En Égypte, nous remarquons également que les clérouques grecs avaient sur leurs terres diverses cultures, l'élevage prenant une place très importante. Pratiquement tous les clérouques du nome Arsinoïte avaient des élevages de moutons²². Zénon avait, lui, plus de 1 800 moutons pour une centaine de chèvres.

Nous avons parlé des types des peaux et nous n'avons pas fait de distinctions entre les peaux venues d'animaux jeunes ou adultes. Or, cette différenciation est primordiale, car les utilisations peuvent considérablement changer. « L'âge de la bête, toutes espèces confondues, influe sur l'épaisseur de la fleur : en vieillissant, elle s'amincit ; le cuir d'un animal âgé sera

¹⁸ Le sens est le même que δέρμα.

¹⁹ En grec, ce terme peut renvoyer au placenta (à la peau entourant le fœtus), mais il peut également faire référence uniquement à une peau animale.

²⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 9.

²¹ LEGUILLOUX 2006, p. 7 : une peau de chèvre s'échangeait à quatre talents et une peau de mouton, à moitié prix.

²² THOMPSON 2011, p. 393.

plus épais et résistant que celui obtenu à partir d'un individu jeune »²³. Malgré la prédominance de l'aspect alimentaire dans l'élevage des animaux, les peaux ne sont pas non plus oubliées. Elles représentent une certaine valeur qui est non négligeable pour l'éleveur comme nous pourrions en reparler quand nous traiterons les questions économiques.

Avec le terme *derma*, on voit également une mention de peau d'âne qu'on retrouve également une fois avec le terme *byrsa*²⁴. Ce qui est intrigant avec ces mentions, c'est qu'on pourrait s'attendre à ce que les mentions de peau d'âne soient présentes dans les régions désertiques, où les Égyptiens utilisaient ces animaux pour les carrières. Ces régions ne possédant pas de grands troupeaux de bovins, ces animaux auraient et ont sûrement servi de cuir de remplacement dans les forts du désert oriental, comme les dromadaires que nous aurons l'occasion d'étudier. Or, les deux mentions que nous avons datent toutes deux de la période ptolémaïque et proviennent de Philadelphie et d'Hérakléopolis. Mais le peu de traces disponibles sur les peaux d'âne peut nous montrer le caractère exceptionnel de ces mentions. Dans les forts du désert oriental, les traces de découpes des os d'âne montrent qu'ils ont servi à des fins alimentaires²⁵, mais leur caractère utilitaire faisait en sorte que les animaux mourraient vieux ou blessés, ce qui rend alors leurs peaux de piètre qualité. « Selon les sources écrites, on employait pour fabriquer du cuir la peau de nombreuses espèces, y compris des espèces non consommées (chiens et dromadaires), les mentions de cuir d'équidés sont absentes »²⁶. Cela rend alors les deux Papyrus que nous avons sur les peaux d'âne uniques. Le papyrus d'Hérakléopolis du II^e s. av. n.è. est une lettre nous informant de la contrebande de peaux d'ânes : « Nous avons découvert neuf peaux d'âne et nous les avons remises à Apollonios et Épimachos, ton subordonné, et nous te remettons aussi Didymos, qui les a passées en contrebande. Si tu le souhaites, nous retiendrons cet homme et ses biens jusqu'à ce que son affaire soit jugée par le tribunal commun »²⁷. Nous reparlerons de ce document quand nous traiterons les questions de la gestion de l'artisanat du cuir par l'état, car la contrebande de peau en question concerne un monopole royal. En revanche, le fait que nous trouvons des mentions de peaux d'âne nous indique que cela existait et qu'on pouvait en trouver en Égypte antique, bien que sans doute, dans de rares cas. Nous possédons en réalité d'autres mentions de peau

²³ DERCY 2015, § 19.

²⁴ *P. Cair. Zen.*, IV, 59692 et *P. Phrur. Diosk.*, 5.

²⁵ LEGUILLOUX 2020, § 36.

²⁶ LEGUILLOUX 2020, § 39.

²⁷ *P. Phrur. Diosk.*, 5 : εὐρόντ[ε]ς βύρσας ὄνεας ἐννέα παρεδώκαμεν Ἀπολλωνίῳ καὶ Ἐπιμάχῳ τοῖς π[α]ρὰ σοῦ καὶ σοὶ δὲ Δίδυμον τὸν κεκολλητευκτότα αὐτά. ἐὰν οὖν φαίνεται, συνεχέσθω [[συνεσεσθῶ]] ὁ τε ἄνθρωπος καὶ τὰ φορτία μέχρι τοῦ ἐν κοινῷ συνεδρίῳ

d'âne, mais qui appartiennent à un autre registre, celui des papyrus « magiques »²⁸. En effet, l'animal était rapproché du dieu Seth et sa peau pouvait être utilisée pour la réalisation d'amulette de protection (*PGM*, IV, 260) ou pour rendre quelqu'un éperdument amoureux (*PGM*, XXXVI, 362). Nous pouvons également trouver une mention de peau de mule à des fins contraceptifs (*PGM* XXXVI, 329)²⁹. La peau d'âne est également attestée dans une source en démotique (*PGM*, XIV, 772-804). Effectivement dans un papyrus magique, on trouve une « Méthode pour mettre le cœur d'une femme après celui d'un homme ». Pour cela il faut réunir un cœur d'hirondelle et de huppe, qu'on enduit de sang d'âne et d'une génisse noire. Ensuite, ces deux cœurs doivent sécher à l'intérieur d'une peau d'âne au soleil durant quatre jours avant d'être déposés dans une boîte à l'intérieur de la maison. Quand le moment est venu de faire tomber la femme amoureuse de l'homme, le sort indique que l'on devait réciter le nom des deux personnes concernées devant eux et donner à la femme un morceau de Bâton de khôl à boire dans sa bière ou dans son vin avant de réciter des formules spécifiques. Ce document magique date du III^e s. de n.è. mais reprend des éléments et des croyances qui s'inscrivent dans une longue durée et qui sont bien plus anciens³⁰.

Nous pouvons également évoquer le cas des dromadaires pour lesquels nous possédons des sources archéologiques de peaux, trouvées dans le fort de Didymoi. Seulement, ces trouvailles (datant du II^e s. de n.è.) montrent que celles-ci ont été traitées de manière très grossière, qu'elles n'ont pas subi de tannage, mais ont simplement été séchées³¹. Cela témoigne que ces peaux ont sûrement été utilisées dans l'urgence et dans le but d'obtenir une peau rapidement pour subvenir à un besoin. Comme pour les chevaux ou les ânes, les dromadaires avaient un caractère utile, d'autant plus dans le désert. L'utilisation de leur peau est alors marginale. Au niveau des Papyrus, nous n'avons pas de source traitant de ce type de peau. Un doute est tout de même permis dans une lettre trouvée sur un *ostrakon* du Samut du III^e s. av. n.è. nous documentant sur l'élevage de chameaux³². Le texte commence avec « Envoie-nous la peau en la confiant à Abdos »³³ et le reste du document évoque l'élevage de dromadaires. Mais nous pensons que l'auteur ne mentionne pas ici la peau de dromadaire, mais celle d'un autre animal, sûrement de bœuf.

²⁸ Notons que les papyrus magiques évoquent de nombreux cas d'utilisation de peau, mais dans la plupart des cas, il s'agit de peaux brutes, non traitées.

²⁹ Pour ces deux mentions, voir DERCY 2015, Chapitre 2, § 314-315.

³⁰ BETZ 1986, p. XLII et LV.

³¹ LEGUILLOUX 2004, p. 34.

³² Voir CUVIGNY 2020

³³ *O. Sam.*, inv. 578 : ἀπόστειλον ἡμῖν τὴν βύρσαν παραδοῦς Ἄβδος.

Nous pouvons alors tirer de cette analyse, que l'artisanat du cuir dépend essentiellement du bétail et des animaux issus de l'élevage. Les peaux représentent bien évidemment une source de revenus supplémentaires à prendre en compte lors de l'achat d'animaux. Les grands élevages n'étaient pas là pour satisfaire uniquement les besoins domestiques. C'était un véritable investissement qui permettait de vendre de nombreux produits (viande, lait, corne, os, peau, laine, etc.)³⁴. Mais nous savons que d'autres animaux, plus sauvages, pouvaient être utilisés et recherchés pour leurs peaux, nous pouvons alors nous y intéresser.

B. Les animaux sauvages et les fourrures : grandes absentes des sources papyrologiques ?

Nous avons hésité, dans cette partie, à parler d'animaux « exotiques », mais nous traiterons plus généralement des peaux provenant d'animaux sauvages, c'est-à-dire qui ne sont pas issus d'élevage. Le terme d'exotisme est problématique, car il est très lié à l'Occident, et définit ce qui est loin et étranger à celui-ci. Dans cette étude, les peaux que l'on peut retrouver en Égypte ne sont alors pas étrangères aux habitants et aux travailleurs du cuir qui connaissaient ces espèces animales, qui sont bien sauvages, mais non exotiques. Les peaux d'animaux sauvages dépendaient exclusivement de la chasse. Leurs fourrures étaient alors plus prisées, car ces ressources étaient naturellement plus rares et moins accessibles. Certaines espèces étaient chassées avant tout pour leurs fourrures³⁵.

Ce que nous pouvons noter au vu de notre corpus, c'est le fait que les peaux d'animaux sauvages ou bien les fourrures sont des éléments bien plus que rares dans nos sources papyrologiques. Il est essentiel de se questionner sur ce manque d'informations : pourquoi ne trouvons-nous peu de papyrus traitant de peau d'animaux sauvages ? Nous ne pensons pas qu'il existe une réponse à cette question, mais une multitude de facteurs qui, réunis entre eux, expliquent ce manque de sources :

Premièrement, il se peut que les sources mentionnant des peaux d'animaux sauvages aient été perdues. Ces peaux étaient de toute évidence moins répandues que les peaux issues du bétail. Il serait logique que même à l'époque gréco-romaine, elles soient moins représentées dans les Papyrus. Il est probable qu'il s'agisse finalement de produits assez rares, déjà dans

³⁴ THOMPSON 2011, p. 399.

³⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 10 : l'archéozoologue cite ici plusieurs espèces encore prisées aujourd'hui pour leurs fourrures : « La belette, le blaireau, le chat sauvage, l'hermine [...] la panthère et le tigre ».

l'Antiquité. Il faut aussi noter que les Papyrus que l'on retrouve, sont des documents qui relèvent de la gestion comptable, donc en lien avec l'élevage et non la chasse.

Les fourrures étaient aussi, dans une grande partie, réservée à l'exportation. À l'époque romaine, Rome faisait importer des fourrures de tout l'Empire, et même au-delà³⁶. Nous pouvons alors imaginer que les fourrures ne restant pas en Égypte, il en reste aujourd'hui peu de traces. Cet argument va de pair avec le fait que même avec les sources archéologiques, nous retrouvons rarement des exemples de peaux d'animaux sauvages.

Dans les documents que nous avons déjà cités plus haut, pour le cas des ânes, nous avons la mention dans le papyrus de Zénon d'un onagre, qui est un âne sauvage³⁷. Dans ce même document nous trouvons la mention de l'expression « σάγρεα πέλματα », qu'on retrouve traduite dans la synthèse de M. Leguilloux ou dans le mémoire de B. Dercy en « semelle en peau de sanglier »³⁸. Or, S. Russo indique qu'il peut très bien s'agir simplement d'une partie anatomique, c'est-à-dire du pied du sanglier³⁹. À mon sens, c'est de cette idée que nous devons nous rapprocher. Surtout que le terme est suivi du nombre 13, et s'il était question de semelles, il aurait été plus logique d'avoir un chiffre pair. De plus, le reste du document mentionne « une tête de cerf, une peau d'âne » (ἐλάφου κεφαλή α, ὄναγρίου δέρμα α), alors cela suivrait une certaine logique qu'on parle de pied de sanglier avec d'autres parties anatomiques d'autres animaux. Cependant, dans un papyrus magique, nous trouvons l'utilisation d'une peau de sanglier pour avoir une vue perçante⁴⁰. Dans un autre papyrus magique, dans le *PGM*, XIV, 1003-1014, les anciens utilisaient une peau de daim pour soigner les pieds douloureux de la goutte. Nous trouvons également la mention de « parchemin en hyène » (δέρμα υαίνης) pour soigner la toux dans le *PGM*, VII, 203. Ou encore « pour faire apparaître Apollon, il faut, nous dit-on, réciter une formule en se tenant dans une pièce en sous-sol sans lumière, couronné de marjolaine et en portant au pied des sandales en peau de loup, ὑποδησάμενος λύκεια ὑποδήματα (*PGM* VII, 729) »⁴¹. Les papyrus magiques nous informent considérablement sur la religion égyptienne et grecque, notamment sur l'union de ces deux visions du monde au cours de la

³⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 81 : les sources littéraires attestent de fourrures venues de Chine ou d'Europe du Nord à Rome.

³⁷ *PCZ*, IV, 59692

³⁸ LEGUILLOUX 2004, p. 10 et DERCY 2015, chapitre, 2 § 91.

³⁹ RUSSO 2004, p. 29.

⁴⁰ *PGM*, XCIV, 1 – 6. Nous n'avons guère évoqué la question de la peau de porc lorsque nous parlions du bétail dans la mesure où nos sources ne nous laissent aucune information sur celle-ci. Les porcs étaient avant tout utilisés pour leur viande et leur peau ne donnait pas du cuir de bonne qualité, ce qui explique la rareté de ces peaux. Sur l'élevage de porc en Égypte ancienne, voir KEIMER 1936, p. 154. Sur la peau de porc, voir Leguilloux 2004, p. 9.

⁴¹ DERCY 2015, chapitre 2, § 316.

période lagide puis romaine⁴². Dans notre étude sur le travail des peaux et du cuir, ces documents nous apprennent qu'on pouvait utiliser la peau de nombreux animaux, mais nous devons tout de même avoir quelques réticences avec ces informations. Nous ne pouvons pas savoir à quel point ces pratiques étaient courantes en Égypte gréco-romaine et si l'utilisation de ces peaux d'animaux sauvages était normée dans la société. Le fait que nous ne trouvons pas de mention de ces animaux en dehors de ce type de document peut sûrement nous renseigner sur le fait que nous avons à faire à des pratiques ne faisant pas partie du quotidien des anciens.

Dans son œuvre, Pline l'Ancien écrit que « la peau de l'hippopotame est si épaisse qu'elle sert de pointe de lance »⁴³, ce qui suggère que la peau de cet animal, présent en Afrique, et notamment dans la vallée du Nil, ait été utilisée dans l'Antiquité. L'archéologue A. J. Veldmeijer a beaucoup travaillé sur le cuir en Égypte et sur les sources archéologiques et il est peut-être tombé sur une sandale réalisée en cuir d'hippopotame : « Cependant, une paire de sandales de Kerma est fabriquée dans un cuir exceptionnellement épais, qui semble être de l'hippopotame, mais cela n'a pas encore été confirmé par une analyse appropriée »⁴⁴. Si son utilisation est avérée, cela devait être dans un usage encore une fois très marginal, car la peau d'hippopotame, en plus d'être particulièrement épaisse, est très grasse, rendant son utilisation et son traitement compliqués⁴⁵. Dans le même paragraphe, Pline parle de « cuir d'éléphant » servant à fabriquer des boucliers. Encore une fois, nous n'avons aucune trace de telles pratiques dans la période gréco-romaine, mais les premiers Ptolémée faisaient frapper des monnaies à l'effigie d'Alexandre portant un scalpe d'éléphant.

Nous avons également la trace d'une statuette en bronze (**fig. 3**) datant du III^e s. av. n.è. et représentant un homme (peut-être Alexandre) portant une peau d'éléphant. Je pense qu'ici nous avons plus à faire à une sorte de mythe autour des éléphants et de la victoire d'Alexandre en Inde qu'à une réalité autour de la peau de cet animal. Mais comme les hippopotames, il est possible que cela ait existé, mais il s'agit très



Figure 3 : Statuette en bronze d'un cavalier portant une peau d'éléphant (III^e s. av. n.è.) - Metropolitan Museum of Art 55.11.11.

⁴² BETZ 1986, p. XLVI.

⁴³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XI, 93.

⁴⁴ VELDMEIJER 2019, p. 187.

⁴⁵ VAN DRIEL-MURRAY 2000, p. 302.

certainement d'emplois extrêmement rares sur lesquels nous ne pouvons avoir de certitude.

Nous avons également des traces archéologiques d'une peau de gazelle, datant du XVI^e siècle av. n.è., retrouvée dans la Vallée des Rois en 1902 (**fig. 4**). Bien que ce vêtement soit très antérieur à notre période, et que nous n'en avons pas retrouvé pour l'époque gréco-romaine, cet objet prouve que le traitement de telle peau pouvait exister et a sûrement eu lieu à d'autres occasions⁴⁶. On en retrouve d'ailleurs plus tard à l'époque copte, mais cela reste très rare, marquant une fois encore le caractère exceptionnel de ces peaux⁴⁷. Nous trouvons plusieurs mentions de gazelles dans des Papyrus, notamment dans ceux de Zénon, mais malheureusement, nous ne pouvons pas les rapprocher du travail des peaux et du cuir. En revanche, nous avons plusieurs documents faisant partie des mêmes archives qui évoquent un impôt sur les peaux de gazelles⁴⁸. La « τιμή δορκώνων », littéralement le prix de gazelle peut avoir plusieurs significations. Au vu du contexte des documents, il est vraisemblablement question d'un impôt sur les peaux de gazelle étant donné que les personnes concernées effectuent un travail de tannage.⁴⁹



Figure 4 : Pagne de Maiherpra (XVI^e s. av. n.è.) en peau de gazelle, Thèbes - Museum of Fine Arts Boston 03.1035.

Le caractère rare des peaux d'animaux sauvages peut enfin s'expliquer par un élément majeur de l'Égypte antique, celui du sacré. Effectivement, sous les anciennes dynasties, de nombreux animaux étaient vénérés et rapprochés de certaines divinités. Les Papyrus que nous

⁴⁶ VAN DRIEL·MURRAY 2000, p. 302, ORSENIGO 2017 p. 35. Cependant, il semble qu'un doute soit émis vis-à-vis du cuir de gazelle, car la description de l'objet au *Museum of Fine Arts* de Boston (03.1035) la décrit comme une peau de chèvre.

⁴⁷ VELDMEIJER 2017, p. 160, n° 76.

⁴⁸ *P. Coll. Youtie*, I, 55 ; *P. Coll. Youtie*, I, 56 ; *P. Coll. Youtie*, I, 58.

⁴⁹ Sur les différentes interprétations de la τιμή δορκώνων, voir HANSON (éd.) 1976, p. 339-340.

avons à notre disposition sont exclusivement écrits en alphabet grec, et probablement écrits par des hommes d'une culture grecque ou latine, ce qui pourrait expliquer également un certain éloignement des rites égyptiens malgré les transferts culturels existants entre les différentes cultures. Cependant, l'archéologie peut nous communiquer des informations très pertinentes et nous pouvons également chercher du côté des papyrus écrits en démotique.

Nous avons par exemple quelques informations sur les peaux de léopards. Au Nouvel-Empire, celles-ci servaient à la confection de vêtements très prestigieux et réservés à une classe de prêtres supérieure. C'est notamment ce que portaient les prêtres *Sem*, responsables du passage dans l'autre monde des pharaons comme le montre cette illustration de la tombe de Toutankhamon (**fig. 5**).

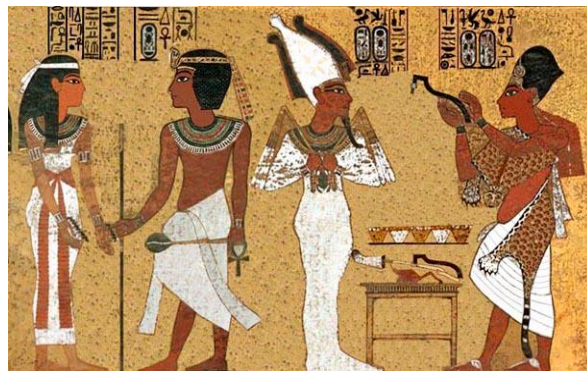


Figure 5 : Le roi Ay en tant que prêtre Sem lors du rituel d'ouverture de la bouche, portant la peau de léopard, tombe de Toutankhamon, 18^e dynastie - KV 62.

Dans cette même tombe, les archéologues ont également retrouvé une véritable peau de léopard accompagnée d'une imitation en lin. Pour la période gréco-romaine, nous n'avons malheureusement pas retrouvé de peau de léopard, ou même d'autres félins en Égypte. En revanche, nous avons découvert quelques exemples de ces fameuses imitations en lin datant de l'époque romaine (**fig. 6**). Il est difficile de déterminer si la peau retrouvée dans la tombe du pharaon est un exemple exceptionnel ou si les prêtres portaient de véritables peaux de léopard. Mais l'existence de ces imitations peut témoigner de la difficulté de se procurer de telles peaux. Dans un texte mythologique écrit en démotique, nous pouvons trouver des mentions à la peau de félin. Le mythe de l'œil du soleil est un texte démotique qui semble très populaire à la période romaine étant donné que nous retrouvons



Figure 6 : Imitation de fourrure de léopard en lin, 1^{er} s. de n.è. - Metropolitan Museum of Art 31.9.4.

plusieurs versions de cette histoire⁵⁰. Le *P. Leid.* I, 384 est le document le plus complet et la partie qui nous intéresse raconte l'histoire suivante :

« Il était une fois un lion dans le désert qui était très fort et très efficace à la chasse. Les animaux de la montagne connaissaient son caractère redoutable et sa terreur. Un jour, il rencontra une panthère dont le pelage était écorché et la peau malmenée, elle était à moitié morte et à moitié vivante (c'est-à-dire plus morte que vivante).

Le lion [lui] dit : "Comment en es-tu arrivé là ?" "Qui est celui qui [t'a] dépouillé [de ta fourrure] en maltraitant ta peau ?"

La panthère [lui] dit : "[l'homme] l'est".

Le lion, lui dit : "Qu'est-ce que c'est, (l'homme) ?"

La panthère lui dit : "Ne tombe pas entre ses mains, l'homme" "Que jamais tu ne souffres (de la part d'un homme)"

Le lion s'est mis en colère contre l'homme. Il s'enfuit [de] la panthère en cherchant (l'homme).⁵¹ »

Le lion s'en est allé pourchasser l'homme en rencontrant de nombreux animaux victimes de l'Humain et il finit lui-même capturé par ceux-ci avant d'être sauvé par une souris qu'il avait épargnée quelque temps avant sa capture. Dans le passage que nous avons cité, nous voyons bien que les peaux de félin étaient prisées, bien qu'il ne s'agisse que d'un mythe, cela peut être révélateur d'une réalité.

Un autre animal sacré, énormément présent en Égypte, est le crocodile. Les crocodiles étaient annonceurs d'une bonne crue du Nil et donc de bonne récolte. Nous savons que leur culte a perduré durant la période hellénistique et romaine, notamment grâce à Strabon qui, dans son livre XVII de la *Géographie*, décrit les différents nomes d'Égypte et leur spécificité. Lorsqu'il parle du Fayoum, il écrit ceci : « Cette ville portait anciennement le nom de Crocodilopolis, et en effet le crocodile est dans tout le nome l'objet d'un culte particulier. Le crocodile sacré est nourri dans un lac à part, les prêtres savent l'appivoiser et l'appellent *Such* »⁵². *Such*, le nom donné au crocodile sacré, est à rapprocher de *Suchos*, le nom grec pour le dieu Sobek, représenté avec une tête de crocodile. Ce dieu devient très populaire après la conquête d'Alexandre, car les Grecs réunirent plusieurs divinités en une seule et adoptèrent ce

⁵⁰ Sur le mythe, voir FEDER 2013.

⁵¹ Traduction disponible sur Thesaurus Linguae Aegyptiae, *P. Leiden*, I, 384. Le mythe a été traduit en français dans CENIVAL 1988.

⁵² Strabon, *Géographie*, XVII, 1, 38.

culte. Il en fut de même pour les Romains, les légionnaires s'installant dans les campagnes d'Égypte embrassèrent les cultes locaux et celui de Sobek en fait partie. « L'intégration de la province d'Égypte à l'Empire romain a mis les Romains en contact direct avec la culture et la religion égyptiennes. En Égypte, les garnisons romaines étaient étroitement intégrées à la vie civique et religieuse et participaient aux cultes locaux. Autour de Manfalout, sur les rives du Nil, en Égypte centrale, les soldats romains étaient particulièrement attirés par le culte du crocodile, centré sur les grottes sacrées de la région »⁵³.



Figure 7 : Cuirasse réalisée en peau de crocodile, III^e s. de n.è., Manfalut – British Museum EA5473.

Cette armure (**fig. 7**) a été retrouvée en Égypte dans la première moitié du XIX^e s. par un groupe de voyageurs européens à Manfalut, une ville située au nord d'Assiout. Ils ont découvert de nombreuses grottes d'époque romaine avec des momies d'humains et d'animaux, dont de nombreux crocodiles. C'est dans ce contexte que l'armure en peau de crocodile a été retrouvée. Elle est ensuite ramenée en Angleterre et donnée au British Museum en 1846 où elle est aujourd'hui toujours conservée. Lors de la donation, elle était très abîmée et aplatie ; ce sont les conservateurs du musée qui l'ont ensuite remis au goût du jour et qui l'ont remodelée en armure. Notons tout de même que la grotte avait de bonnes conditions de conservation avec des températures qui restaient faibles et peu d'humidité. Avec cette restauration, des analyses physiques ont été réalisées, notamment des analyses au Carbone 14 qui ont montré que la peau date du III^e s. de n.è. Malheureusement, à part ces informations transmises par le musée, nous ne possédons aucune autre indication sur le contexte de découverte.

⁵³ WILLS 2000, p. 80.

Ce qui rend l'objet spectaculaire, c'est le fait que la peau ait gardé les spécificités de la peau de crocodile avec les écailles qui restent visibles sur l'arrière de la cuirasse et sur le casque. Nous observons alors que l'armure reprend l'anatomie de l'animal avec le dos de la bête protégeant celui de l'homme. Nous pouvons également noter la présence d'épaulières qui sont sûrement formées directement à partir des pattes anatomiques du crocodile étant donné qu'aucune couture n'est présente à ce niveau. Les épaulières faisaient donc partie de la découpe initiale. L'armure ne comporte pas de manches et ceci peut s'expliquer par le fait que l'artisan voulait reprendre la peau de l'animal comme telle, sans assembler plusieurs morceaux. Mais nous pouvons aussi y voir une volonté de respecter certaines normes étant donné que sous l'Empire, les représentations d'armure en peaux que nous avons ne comportent également pas de manches. Enfin, nous pouvons également voir des coutures au niveau de l'ouverture de la cuirasse, créant par cette occasion, une bordure. Ces coutures, sûrement en fil de cuir, montrent que l'armure a été travaillée et émane d'un certain savoir-faire. Les coutures avaient ici pour but de renforcer l'ouverture qui pouvait être plus fragile étant donné qu'il s'agit de la découpe de l'animal. Nous pouvons également y voir, avec ses rebords, une approche esthétique. Le bas de la cuirasse semble avoir été découpé pour former de larges lanières de cuir. Nous pouvons également y voir une recherche d'esthétisme et une volonté de se rapprocher des *ptéryges* des armures romaines et de leur jupe à franges. La cuirasse pouvait probablement être accompagnée d'une ceinture, ou d'un système d'attache au niveau de la taille. Nous pouvons observer une série horizontale de trous qui laissent parfois des traces de lacet de cuir et qui aurait pu permettre d'attacher des éléments à la ceinture de l'armure comme un fourreau, une gourde et autres équipements. Nous pouvons également penser qu'il s'agissait simplement d'effets de décoration, avec un morceau de cuir qui pouvait être cousu par-dessus pour créer une délimitation entre le haut de l'armure et ce que nous interprétons comme des *ptéryges*. Au sujet du casque, nous devons soulever deux éléments majeurs. Premièrement, celui-ci n'est pas relié au reste de l'armure. Il s'agit de deux pièces distinctes qui peuvent être portées séparément. Cependant, le casque comporte deux trous sur ses extrémités basses qui auraient pu permettre un système d'attache en lanières de cuir entre les deux objets. Secondement, les deux pièces ont une différence de couleur entre le casque et la cuirasse. Nous avons d'abord pensé que cela pourrait être dû à une différence de traitement ou à des conditions de conservation légèrement différentes qui auraient pu mener à une transformation de la couleur de la peau. Cependant, en regardant de près les deux objets et en nous renseignant sur les caractéristiques des crocodiles du Nil, la raison de cette différence de couleur réside dans le fait que la peau n'a pas été prélevée sur le même animal. Comme nous l'avons souligné, la cuirasse reprend l'anatomie du crocodile

pour la calquer sur le corps de l'homme. Or, la partie du casque n'est pas créée à partir du cou ou de la tête de l'animal, mais à l'inverse, du départ de sa queue. Cela se remarque quand nous regardons les écailles. Sur la face, nous observons six écailles dorsales (comme sur la cuirasse), ce qui correspond au dos de crocodile. Toutefois, quand nous regardons le casque de l'autre côté, nous voyons ses écailles diminuées au nombre de quatre. Puis, à l'extrémité de l'objet, nous observons le départ de deux crêtes d'écailles plus grandes qui indique bel et bien que nous avons affaire au départ de la queue de la bête. Quand nous comparons la taille des écailles entre les deux pièces de protection, nous remarquons tout de suite que nous n'avons pas affaire au même animal. Pour la fabrication de la cuirasse, l'artisan a sûrement eu recours à un crocodile adulte, qu'il a fallu ensuite ajuster par des découpes et des coutures à taille humaine. En revanche, pour le casque, le spécimen en question était beaucoup plus petit et il y a fort à parier que ce choix était délibéré pour adapter les peaux à une tête humaine. Sur la forme du casque, nous pouvons également soulever quelques éléments. Tout d'abord, il est découpé pour venir couvrir la nuque de son utilisateur. Cet élément marque que même si le casque n'est pas directement relié à la cuirasse par une couture ou un autre lien, les deux objets se complètent. Sur l'avant du casque, nous pouvons voir deux morceaux de peaux qui viennent couvrir la tête et qu'on pourrait peut-être assimiler à des παραγαθίδες, bien qu'ils semblent trop hauts. Ce que nous remarquons en revanche, ce sont des pliures sur la peau qui sont difficiles à interpréter, et qui sont peut-être causées par la conservation de l'objet. En revanche, au vu de ce que nous avons dit sur le départ de la queue se trouvant à l'extrémité du casque, ces protections de visage pourraient correspondre aux pattes arrière de l'animal qui aurait été directement utilisées dans la conception de l'objet comme pour les épaulières.

La peau utilisée dans la confection de ces deux objets n'a pas réellement subi de traitement. En tout cas, il n'y a aucune trace de tannage végétal, de traitement à l'aide de substances grasses ou de minéraux. Il semble que la peau de crocodile ait juste été séchée, éliminant ainsi l'eau présente dans celle-ci, afin d'éviter une détérioration rapide. Dans un climat comme celui d'Égypte, les peaux séchées représentaient une solution viable étant donné le faible taux d'humidité. Puis, comme nous l'avons souligné dans notre introduction, la grotte dans laquelle a été découverte cette armure offrait des conditions optimales de conservation pour une peau séchée. Enfin, cette armure n'aurait pas tellement eu d'utilité sur un champ de bataille, et la théorie qui est retenue est son utilisation dans le culte de dieu Sobek en tant que vêtement de procession.

Il paraît clairement que les peaux d'animaux sauvages se font très rares et que dans notre travail, elles représentent une grande minorité comparée aux animaux issus de l'élevage. Dans la suite de notre étude, nous traiterons finalement très peu de cette minorité, nous pourrions en reparler quand nous évoquerons toutes les questions liées au commerce, mais à part cela, ces sources sont tellement marginales et répondent à des logiques propres à chaque objet qu'elles ne peuvent pas nous délivrer d'informations unanimes sur le travail des peaux et du cuir.

C. Conclusion

Au sein de cette partie, nous nous sommes intéressés à la nature de la matière première. Nous pouvons conclure que le bétail représente l'essence même de cet artisanat, comme pour les autres régions. Sur la production dans un sens général, les peaux d'animaux sauvages ne peuvent malheureusement pas nous servir étant donné leur caractère marginal, mais nous devons être conscients que celles-ci existaient et qu'elles représentaient une réalité. Nous aurons alors l'occasion d'en parler quand nous aborderons les questions commerciales, c'est dans ce domaine que ces peaux prennent leur intérêt. Nous pouvons désormais nous tourner vers des aspects plus techniques, et nous demander quelles sont les étapes servant à la transformation des peaux en cuir.

II. De la peau au cuir : synthèse des techniques utilisées durant l'Antiquité

Les techniques visant à transformer les peaux brutes en cuir sont connues : nous connaissons les grandes étapes de la chaîne opératoire, et ces dernières décennies sont marquées par des travaux qui ont fait connaître davantage les techniques antiques de la tannerie. Cependant, c'est dans les détails que des éléments nous manquent et comme l'a écrit B. Dercy, il faut « accepter d'écrire une histoire “à trous” »⁵⁴.

Les Papyrus ne nous donnent pas, ou très peu d'informations concrètes sur les techniques utilisées par les Égyptiens. Cette première partie vise alors à faire la synthèse des techniques connues dans les mondes grec et romain, qui suivent les mêmes étapes – le travail de la tannerie reste d'ailleurs le même dans les grandes lignes jusqu'à l'époque moderne⁵⁵.

⁵⁴ DERCY 2015, Introduction, § 28.

⁵⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 20.

L'Égypte, à l'inverse des autres régions antiques, a conservé de nombreuses sources archéologiques qui peuvent parfois être analysées et qui peuvent alors nous renseigner sur les techniques utilisées et connues aux époques ptolémaïque et romaine. Cette ouverture sert avant tout de synthèse, une mise au point nécessaire pour connaître la logique qui entoure ce travail, les étapes de la chaîne opératoire, tout en se rapprochant le plus possible des données que nous connaissons en Égypte. La première étape consiste en un travail préparatoire, visant à nettoyer la peau des graisses et des poils pour que celle-ci soit plus encline à être traitée. Cette première phase ne semble pas connaître de grandes variations entre le monde grec et romain. Pour ce qui concerne le tannage à proprement parler, les choses sont plus compliquées, car, comme nous le verrons, il existe une multitude de techniques. Certaines sont présentes depuis l'époque pharaonique, tandis que d'autres se sont popularisées et multipliées au fil des siècles, notamment avec la domination romaine de l'Égypte. Enfin, après le tannage effectué, il faut rendre la peau maniable et utilisable pour l'assemblage et la fabrication d'objets en cuir. On peut également la teindre, une étape qui, comme nous le verrons, demande un savoir-faire considérable et qui n'est sûrement pas réalisée par tous les travailleurs du cuir.

A. La préparation des peaux : le travail de rivière

Une fois que la matière première était récupérée, le véritable travail des peaux pouvait débiter par ce qu'on nomme « le travail de rivière ». Cette première étape est primordiale, car elle vise à nettoyer la peau en supprimant les impuretés afin de rendre possible et de manière plus simple la transformation en cuir. Comme pour les autres étapes sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, les Papyrus ne nous donnent pas d'informations. D'autant plus que nous n'avons pas de sources archéologiques d'ateliers qui pourraient nous permettre d'établir certaines hypothèses, nous sommes donc tributaires des sources d'autres régions et des pratiques que nous connaissons. La première étape, donnant le nom à ce travail de rivière, consiste à tremper les peaux dans de l'eau afin d'éliminer les plus grosses impuretés ainsi que d'enlever le sang de potentielles peaux fraîches⁵⁶. Pour ce travail, il faut donc avoir à disposition une grande quantité d'eau, ce qui, nous le verrons, peut influencer sur la localisation des tanneries. Pour éliminer les résidus restants, les artisans réalisaient l'échauffe : elle peut être naturelle et consiste à laisser la peau se putréfier naturellement, avant d'intervenir afin que le derme ne soit pas touché. Les artisans pouvaient également tremper la peau dans des bains avec des produits

⁵⁶ DERCY 2015, chapitre 1, § 77 et LEGUILLOUX 2004, p. 22-23.

organiques (urine, excréments, bryone, céréale, etc.) afin de retirer tout ce qui ne les intéressait pas, notamment certains tissus élastiques de la peau ainsi que les poils⁵⁷. Ensuite, pour l'écharnage on relavait les peaux pour ne plus avoir ces substances avant de passer à la dernière étape qui consistait à épiler les peaux et à racler l'autre partie pour supprimer tous les tissus adipeux ou musculaires. Nous nous intéresserons un peu plus tard, aux outils et aux gestes nécessaires pour réaliser cette tâche.

B. Le tannage : une multiplicité de techniques connues

Le tannage représente le cœur du processus dans la transformation des peaux en cuir. Il s'agit de l'opération qui est censée rendre les peaux imputrescibles, d'empêcher la décomposition naturelle de celle-ci tout en la rendant insensible à l'humidité. Ce travail transforme la peau en matériau utilisable et qui n'est plus censé se détériorer dans le temps. Dans l'Antiquité, il existe cependant plusieurs degrés de tannage qu'il est important de comprendre. Parfois, bien que ces techniques puissent permettre l'utilisation du cuir dans une longue durée, elles ne donnent pas un cuir parfaitement traité et résistant. Ce sont ces différents degrés techniques qui vont expliquer les restes archéologiques que nous trouvons. Certains objets, trop fragiles, car pas assez bien traités, n'ont pas pu rester en place même dans le climat sec de l'Égypte. Nous tenterons dans cette partie de déterminer les différentes techniques de tannage et ce qu'elles impliquent.

1. Huile végétale et graisse animale

La première méthode qui est attestée depuis le Moyen-Empire, c'est la technique du « chamoisage », qui consiste à enduire les peaux d'huile (huile de ricin ou de sésame en Égypte. Dans le monde gréco-romain, les artisans pouvaient utiliser de l'huile d'olive. Cependant, cette denrée était assez onéreuse en Égypte) ou alors de graisses animales⁵⁸. Après l'enduisage, on étirait et battait les peaux avec des pierres ou des bâtons afin que ces substances pénètrent le derme et qu'elles agissent contre la putréfaction. Au Nouvel-Empire, cette technique semble la

⁵⁷ Pour les ouvrages modernes, voir DERCY 2015, chapitre 1, § 81-82 et LEGUILLOUX 2004, p. 23-25. Pour les auteurs anciens, voir Théophraste, *Recherches sur les plantes*, IX, 20, 3 et Dioscoride, *De materia medica, libri quinque*, IV, 182 pour l'utilisation de racines et de plantes. Pour l'utilisation de l'urine, voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVII, 51

⁵⁸ DERCY 2015, chapitre 1, § 90-91 et LEGUILLOUX 2004, p. 33.

plus courante pour traiter les peaux⁵⁹. Cependant, ce procédé utilisé pour le cuir du quotidien pose problème, car effectivement, il donne une matière encore trop fragile qui, sans un entretien régulier, ne peut résister à travers le temps. Dans le fort de Didymoi, on ne trouve aucune peau ayant reçu ce traitement⁶⁰ ; cela n'indique pas forcément que la technique n'était plus utilisée à l'époque romaine, mais que les conditions de préservation n'étaient pas assez bonnes pour que le cuir résiste au fil des siècles. Une autre difficulté, liée elle aussi à l'archéologie, est le fait que l'huile ou la graisse animale pouvaient servir à entretenir les peaux. Nous pouvons alors, grâce à l'archéométrie, retrouver des traces d'huile sur les objets en peau sans que cela indique la présence d'un cuir chamoisé, mais simplement des traces d'entretien.

2. *L'utilisation de l'alun*

« Dans l'Antiquité, l'alun désignait tout un groupe de divers minéraux hydratés naturels présentant des caractéristiques astringentes, dont l'aluminium potassique. Il était utilisé comme terme générique pour les mélanges impurs de sulfates de fer et d'aluminium présents naturellement »⁶¹.

L'utilisation de l'alun est attestée pour le travail du cuir. « Dans ce cas, il n'y a pas combinaison de la peau avec la matière minérale, mais interposition du produit entre les fibres pour les empêcher de coller et de se décomposer »⁶². Il semble tout de même que, durant l'époque gréco-romaine, l'alun n'a pas réellement eu le rôle de tannant servant à transformer la peau en cuir. Ce que nous remarquons à travers les sources archéologiques, c'est que les objets ayant bénéficié d'un traitement avec de l'alun avaient déjà subi un tannage végétal⁶³. Le minéral aurait alors eu d'autres utilités. Dans ces ouvrages, M. Leguilloux évoque l'utilisation de l'alun pour assouplir le cuir déjà traité : « Les plus belles peaux étaient travaillées à l'alun pour donner un cuir souple »⁶⁴. Ou alors, ce minéral pouvait être utilisé pour la teinture du cuir, comme le décrit C. Van Driel-Murray : « Il semblerait que, comme en Mésopotamie, l'alun était utilisé principalement comme mordant avec la teinture »⁶⁵. Il semble alors que l'alun n'ait pas été utilisé comme traitement simple et unique dans la transformation des peaux en cuir, mais qu'il

⁵⁹ VAN DRIEL·MURRAY 2000, p. 303.

⁶⁰ LEGUILLOUX 2006, p. 95.

⁶¹ BOGENSPERGER 2017, p. 255.

⁶² LEGUILLOUX 2004, p. 31.

⁶³ LEGUILLOUX 2006, p. 98.

⁶⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 33.

⁶⁵ VAN DRIEL·MURRAY 2000, p. 303.

était principalement employé en complément des autres traitements. Cependant, dans le cas où le minéral était utilisé pour le travail du cuir, il était essentiel de savoir comment le faire réagir avec les fibres de la peau : « L'alun de potasse seul réagit faiblement avec le collagène, mais lorsque l'alun est appliqué sur la peau en combinaison avec de la farine, de l'eau, du sel et du jaune d'œuf, la structure des fibres de la peau est renforcée et les fibres sont lubrifiées, ce qui donne un cuir souple et blanc "tanné" »⁶⁶.

En revanche, nous savons que l'alun avait une place particulière en Égypte, car le minéral était extrait des oasis du pays⁶⁷. Il était utilisé dès le Nouvel-Empire et a été contrôlé par les pouvoirs en place, aussi bien le pouvoir ptolémaïque que romain pour approvisionner les villes égyptiennes, mais également participer à un commerce plus large, autour de la Méditerranée. Ce commerce est notamment bien connu pour l'utilisation de l'alun comme mordant pour les teintures, mais essentiellement dans la production du textile⁶⁸.

3. Le tannage végétal

Le tannage végétal est la technique donnant un cuir de meilleure qualité. Cette technique est aujourd'hui encore utilisée et est connue depuis très longtemps, comme nous pourrions le voir. Une fois la peau nettoyée de ses impuretés, il faut alors la tremper dans des bains de produits tannants. Il en existe de nombreuses variétés (tamaris, acacia grenade, sumac, etc.)⁶⁹ avec des caractéristiques propres à chaque produit. Pour avoir un cuir solide et résistant, il faut faire en sorte de tremper la peau dans des bains à faible concentration dans un premier temps, et de les tremper ensuite dans des solutions de plus en plus concentrées en produit tannant pour en obtenir le meilleur résultat. Bien que les Papyrus ne nous donnent pas d'information directement sur les techniques, ils permettent tout de même de nous fournir des renseignements de manière indirecte. Pour le tannage végétal, nous pouvons, dans de rares cas, trouver des mentions de produits tannants directement en rapport avec le travail du cuir. Une des difficultés qui se pose, c'est qu'il s'agit de produits végétaux, et donc souvent très répandus dans les sources pour une multiplicité d'utilisations. Il est alors très compliqué de faire le rapprochement avec le travail du cuir quand nous n'avons pas directement de mentions de celui-ci. Dans notre

⁶⁶ VELDMEIJER *et al.* 2018, p. 82.

⁶⁷ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXV, 52 : « Les lieux qui le produisent sont l'Espagne, l'Égypte, l'Arménie, la Macédoine, le Pont, l'Afrique, les îles de Sardaigne, de Mélos, de Lipara et de Strongyle. Le plus estimé est celui d'Égypte, puis celui de Mélos. »

⁶⁸ BOGENSPERGER 2017.

⁶⁹ Voir Annexe 02.

corpus, nous avons seulement deux Papyrus qui évoquent un produit tannant pouvant être rapproché directement avec ces techniques.

Documents	Dates	Textes grecs	Traductions
1. <i>P. Paramone</i> , 6 (Rapport sur l'affermage de la taxe sur le cuir)	187 av. n.è.	καρποῦ ἀκάνθης ἄρ(τάβας) ω	Graines d'acacia : 800 artabes
2. <i>P. Gen.</i> , I, 75 (Lettre privée d'une recommandation de deux tanneurs)	III ^e s. de n.è.	Σαραπάμ[ων] Νεφωτιανῶ τῷ πατρὶ πλεῖστα χαίρειν. ἔπεμψα πρὸς σε Δράκων- τα καὶ Μέλανον μισθωτὰς τοῦ κυρίου μου Ἀμβροσίου, εἰσὶν ἄρα γὰρ σκυ[[θ]]τεῖς, εἶνα σκυτῆς μετ' αὐτῶν ἕως ἐωνήσαντο κερατέας τῶν ἀγανθέων.	Sarapammon à son père Nepotianus, meilleures salutations. Je t'ai envoyé Dracon et Melanos, salariés de mon maître Ambrosios – ils sont en effet tanneurs – afin que tu tannes le cuir avec eux jusqu'à ce qu'ils aient acheté des gousses d'acacias.

Tableau 1 : Les mentions d'acacia dans l'artisanat du cuir dans les Papyrus.

Avec l'acacia, qui représente la seule source de produit tannant pouvant être directement rapproché de l'artisanat du cuir dans les Papyrus de notre corpus, nous avons quelques informations de durée. M. Leguilloux nous indique que « dans les tanneries traditionnelles d'Afrique du Nord héritières des techniques antiques, les peaux traitées avec des baies et des écorces d'arbre (tamaris, acacias), étaient immergées dans trois bains successifs au moins, chacun pour une durée de 10 jours en moyenne »⁷⁰. Cela représente alors trente jours uniquement pour l'étape du tannage.

Les deux Papyrus que nous avons à notre disposition (**Tabl. 1**) sont très intéressants. Tout d'abord, ils datent de deux époques différentes, cinq siècles les séparent, mais l'utilisation de graines d'acacia, qui contient une forte concentration de tannin, peut alors être attestée sur toute cette période. Le premier papyrus est d'autant plus important qu'il atteste de l'utilisation du tannage végétal à l'époque ptolémaïque, et nous aurons l'occasion de revenir sur l'entièreté du document plus tard, tant cette source est riche. Il faut également noter que sous les Lagides, la culture de l'acacia était contrôlée et ordonnée par l'État et le pouvoir royal⁷¹. La première raison qui est souvent évoquée est évidemment le bois de cet arbre, mais il est très probable que les gousses de celui-ci soient l'objet d'un contrôle étant donné sa grande utilité. Nous aurons également l'occasion de revenir sur le deuxième papyrus quand nous évoquerons l'organisation du travail, mais on peut déjà noter que les gousses d'acacia semblent indispensables au tannage, puisque les deux artisans sont envoyés ailleurs tant qu'ils ne peuvent pas s'en procurer. Les

⁷⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 29.

⁷¹ COWEY - KRAMER 2004, p. 75.

gousses d'acacia ne sont alors peut-être « pas disponibles parce que ce n'est pas la saison ; peut-être les deux hommes doivent-ils réunir les ressources pour se constituer un stock. Ceci expliquerait pourquoi Sarapammon les envoie à son père, qui semble quant à lui en mesure de leur fournir du travail »⁷². Nous trouvons également la mention de l'acacia dans les sources littéraires, où celui-ci semble remplacer la noix de galle en Égypte : « on recueille [le fruit de l'acacia] en automne ; cueilli plus tôt, il a trop d'astringence. [...] On se sert de la graine au lieu de la noix de galle pour préparer les cuirs »⁷³. Nous avons retrouvé uniquement des mentions d'acacia liées au travail des peaux et du cuir dans les Papyrus, pourtant ce n'était pas du tout le seul produit utilisé⁷⁴.

En revanche, pour connaître les processus de tannage, cela demande des analyses poussées et coûteuses, qui sont encore aujourd'hui réalisées très rarement. La question du tannage végétal dans l'Égypte pré-ptolémaïque fait encore aujourd'hui l'objet de débats. Il a longtemps été question de savoir si les Égyptiens connaissaient ces techniques ; aujourd'hui, nous pouvons affirmer que c'était bien le cas. Le peu d'analyses scientifiques tendait à montrer une absence de tannage végétal⁷⁵. Cependant, des analyses plus récentes montrent des objets datant du Moyen-Empire ou du Nouvel-Empire qui ont été traités de la sorte⁷⁶. Nous trouvons même un papyrus écrit en hiéroglyphes du XI^e s. av. n.è. parlant d'un travailleur du cuir mélangeant des produits tannants : « Le cordonnier qui mélange le tan : son odeur est excellente » ce qui renvoie sûrement à du tannage végétal⁷⁷. Le débat se pose aujourd'hui sur la question de la diffusion de cette technique avant l'époque ptolémaïque et romaine, car bien que nous ayons retrouvé des traces de tannage végétal, il semble être marginal. Cette rareté peut s'expliquer par différents facteurs :

- Premièrement, les objets en cuir datant de l'Égypte pharaonique ont, pour la grande majorité d'entre eux, été retrouvés dans les tombes. On peut donc supposer que soit il s'agissait de cuir de grande qualité servant dans la vie de grands hommes, soit qu'ils aient été conçus spécialement pour un usage funéraire.

- Secondement, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le climat de l'Égypte permet une meilleure conservation des peaux et du cuir. La région étant assez peu humide, il n'était

⁷² JORNOT - SHUBERT 2002, p. 222.

⁷³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXIV, 109 : *Colligitur autumnno, ante collectum nimio ualidius spissat. [...]* *Ad coria perficienda semine pro galla utuntur.*

⁷⁴ Voir Annexe 02.

⁷⁵ VAN DRIEL·MURRAY 2000, p. 304.

⁷⁶ ELNAGGAR et al. 2017, p. 12.

⁷⁷ *P. Lansing* = British Museum EA9994, 7. La traduction est prise sur *Thesaurus Linguae Aegyptiae*.

alors, pour un usage quotidien, pas obligatoire d'avoir recours à un traitement végétal. De plus, cette méthode demande une infrastructure spécifique et elle est d'autant plus chronophage. Enfin, nous pouvons également supposer que le traitement végétal, qui demande un savoir-faire important, n'était pas répandu et que peu d'artisans possédaient ces connaissances et cette maîtrise. Nous reviendrons en détail sur l'émergence du tannage végétal en Égypte, avec pour principal acteur, les soldats romains.

C. Finitions et teintures, un travail hautement spécialisé

Après avoir traité les peaux pour en faire du cuir, il reste une dernière série d'actions à entreprendre pour finir le travail. C'est ce qu'on nomme le corroyage, qui vise à rendre le cuir plus souple et plus « beau » avant son utilisation finale. Comme nous n'avons pas de sources venues d'Égypte pour cette étape, nous sommes obligés de nous référer à ce qui se faisait dans



Figure 8 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XVe s. av. n.è.) – Scène d'étirage.

le monde grec ou le monde romain. Il fallait absolument battre et étirer les cuirs pour les assouplir et supprimer les potentiels plis. Cette étape était cruciale pour avoir un matériau utilisable et maniable. Ensuite, on devait enduire les peaux de graisses animales ou d'huile végétale pour les rendre plus solides et les lustrer⁷⁸. Une fois le corroyage effectué, le cuir peut être utilisé et peut servir dans la confection d'objets. Cette étape marque la fin de la transformation. Sur une scène de la tombe de Rekhmirê, ce travail de finition est représenté (**fig. 8**)⁷⁹. Nous observons un travailleur qui semble étirer un morceau de cuir, préalablement découpé en rectangle, contre un trépied.

Il existe une dernière phase, facultative, qui concerne les teintures du cuir. Le cuir teinté marque généralement un facteur social, il est plus onéreux, car comme nous allons le voir, il demande un grand savoir-faire et du temps de travail supplémentaire. « Quand on a de la chance, on est beau, on est courageux, on est sage, noble, généreux, on adopte le croissant du sénateur au cuir noir de sa chaussure »⁸⁰. Cette phrase de Juvénal, au I^{er} s. de n.è., marque cette différence ; nombreux sont ceux qui pouvaient avoir des sandales de cuir, mais des chaussures teintées en noir étaient alors réservées à une élite. La teinture du cuir est une question très vaste,

⁷⁸ LEGUILLOUX 2004, p. 35.

⁷⁹ Pour voir la scène dans son ensemble, voir Annexe 01.

⁸⁰ Juvénal, *Satires*, VII, 192.

et bien que ces techniques soient connues, les Papyrus grecs ne nous donnent aucune information sur ces pratiques. On retrouve des mentions telles que *σανδαλειν ἄμμινον*, qu'on peut traduire par « sandale de couleur sable »⁸¹, mais en réalité cela n'indique pas que l'objet a été teint. Effectivement les traitements végétaux que nous avons évoqués un peu plus haut donnaient déjà une teinte au cuir, et donc la couleur variait en fonction des produits utilisés⁸². De même, l'utilisation de l'alun tend à blanchir les peaux. Il est probable que les artisans connaissaient très bien ces variations de couleur et qu'ils pouvaient alors tanner une peau en fonction de la teinte souhaitée. Si nous reprenons l'exemple de l'acacia évoqué précédemment, ce produit donnait un teint bleuté au cuir⁸³. Mais il existait bel et bien un procédé supplémentaire visant à teindre le cuir d'une certaine couleur. Cette étape ne se déroule pas après le corroyage, mais entre le tannage et celui-ci. Il fallait tout d'abord tremper les peaux dans un bain de mordant contenant des produits riches en potasse (comme le natron, le nitre ou la saponaire) ou en alumine (comme l'alun que nous avons évoqué plus haut), qui ont comme caractéristique de fixer les colorants aux peaux. Après cette étape, on trempait les peaux dans des produits tinctoriaux, les mêmes que ceux utilisés dans la production du textile⁸⁴. Nous nous retrouvons alors avec le même problème que pour les produits tannants : ceux-ci viennent de milieux naturels comme le murex pour la pourpre ou la garance pour le rouge ; il est alors très compliqué de les rapprocher de l'artisanat du cuir. D'autant plus que la teinture concerne également le milieu du textile. K. Droß-Krüpe, dans sa thèse sur le textile en Égypte romaine, évoque « une activité qui nécessitait une énorme expertise afin d'obtenir le résultat souhaité après divers procédés chimiques »⁸⁵. Il est alors important de relever l'impressionnant savoir-faire du tanneur, qui devait maîtriser tout cela en plus des techniques de tannage propre. Cependant, dans le papyrus en hiératique que nous avons évoqué sur la question du tannage végétale, nous trouvons également une référence à la teinture du cuir : « Ses mains [au travailleur du cuir] sont rouges de garance, comme quelqu'un qui est couvert de son sang et qui regarde autour de lui après la consécration, comme un homme qui voit sa chair »⁸⁶. Cet élément prouve de prime abord que les Égyptiens avaient une longue et ancienne connaissance au sujet de la teinture du cuir comme nous pourrions le voir sur les vestiges archéologiques. Nous trouvons des traces de tannage au sein d'un autre document, le *P. Krall*, cette fois écrit en démotique à l'époque

⁸¹ *P. Leid. Inst.*, 42.

⁸² Voir Annexe 02.

⁸³ LEGUILLOUX 2006, p. 16.

⁸⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 38.

⁸⁵ DROSS-KRUPE 2011, p. 31.

⁸⁶ *P. Lansing* = British Museum EA9994, 7. La traduction est prise sur Thesaurus Linguae Aegyptiae.

impériale racontant le récit une bataille. Nous constatons à deux reprises la mention de « cuir rouge », sûrement des peaux teintes. La première mention se trouve dans une partie de document très lacunaire dont nous ne pouvons rien tirer. En revanche, la seconde mention évoque des lacets de cuir rouge qui se trouvaient sur des jambières d'argents. La teinture pouvait dans ce cas être un élément décoratif et également symbolique de la richesse de son propriétaire.

Nous reviendrons sur la division des tâches plus tard dans notre étude, mais il semble qu'il s'agissait bel et bien du même artisan qui effectuait ou savait effectuer toutes ces tâches. Pour nuancer un peu, tous les objets en cuir n'étaient pas teints. De la même manière que le tannage végétal avant l'époque romaine, cela était peut-être réservé à des tanneurs plus spécialisés, plus rares ou alors avec plus de moyens pour justifier certaines infrastructures permettant de teindre les cuirs. Comme nous ne pouvons que très peu nous appuyer sur les papyrus, il faut alors nous tourner vers les sources archéologiques. La teinture existe bel et bien en Égypte gréco-romaine, mais elle semble être minoritaire. Dans le fort de Didymoi, quelques objets ont été teints en noir, mais la grande majorité de ceux-ci avaient juste subi un tannage⁸⁷. Cependant, les objets retrouvés dans les forts étaient dans des dépotoirs, expliquant ainsi pourquoi des objets teints, sûrement d'une plus grande valeur, se font rares ou sont absents. De plus, dans d'autres contextes de fouilles, il est également possible que le cuir ait tout naturellement perdu ses pigments et qu'on ne puisse alors pas identifier des traces de teinture sans analyses plus poussées⁸⁸.



Figure 9 : Une paire de chaussures provenant d'une tombe d'enfant datant du 1^{er} s. de n.è. à Thèbes (d'après ELNAGGAR et al. 2017 p. 4-5).

⁸⁷ LEGUILLOUX 2006, p. 82 et p. 96-97.

⁸⁸ VELDMEIJER 2008, p. 3 : cette étude porte sur une Égypte plus ancienne que notre période d'étude, mais les problématiques liées au cuir sont finalement les mêmes.

Cette paire de chaussures (**fig. 9**), retrouvée dans un cercueil d'enfant à Thèbes autour du I^{er} s. de n.è., a fait l'objet d'analyses visant à comprendre les techniques qui ont été utilisées pour la réaliser/sa confection. On observe d'abord qu'il s'agit d'une peau de chèvre ; cela est reconnaissable, car bien que les artisans enlevassent les poils, ceux-ci laissaient une marque sur la peau. La position et l'organisation des poils sont propres à chaque espèce et permettent alors son identification (au microscope) si le cuir n'est pas abîmé. L'analyse a permis également de montrer qu'il s'agissait d'un tannage végétal, car on détecte la présence d'acide éllagique et d'acide gallique par chromatographie. C'est en identifiant ces acides, présents dans les fruits, les légumes, les écorces, les feuilles, les racines, etc., qu'on détecte l'utilisation d'un tannage végétal sans que l'on puisse réellement savoir le produit précis qui a été utilisé. Ce qui est encore plus impressionnant avec cette analyse, c'est ce qui concerne la teinture. On a retrouvé chimiquement des traces de teintures rouges (liées à l'utilisation de la garance), mais on a observé que l'objet n'a pas été trempé dans des bains de teinture, mais que celle-ci a été appliquée à l'aide de pinceaux. La teinture n'ayant pas pénétré l'ensemble de la peau, mais seulement le grain, cela explique que nous n'observons pas la couleur rouge sur ce qu'il nous reste de ces chaussures⁸⁹.

D. La question des fourrures

Nous avons évoqué au début de ce chapitre, la question des animaux sauvages. De ce fait, nous nous intéressons aux techniques liées aux fourrures, car c'est pour cela que ces animaux pouvaient être convoités. Les sources sont encore moins nombreuses sur la question et les principes techniques sont encore méconnus. Dans l'idée, les artisans devaient suivre les mêmes procédés en faisant très attention à ne pas abîmer les poils. Par conséquent, les fourrures n'étaient pas traitées de la même manière et le tannage végétal devait être exclu, car il aurait automatiquement endommagé le pelage. Pour traiter les fourrures, les Anciens avaient recours à de la saumure, ou des bains de tannage végétal fortement dilué pour ne pas abîmer les peaux. De même, dans ce contexte, le traitement à l'alun devait être recommandé et permettre de maintenir les poils dans un bon état⁹⁰.

⁸⁹ ELNAGGAR et al. 2017, p. 12.

⁹⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 76.

E. Conclusion

Dans cette seconde partie, nous avons vu étape par étape le processus de transformation des peaux en cuir. Comme nous l'avons fait remarquer, il existe de nombreuses techniques permettant ce traitement (**fig. 10**).

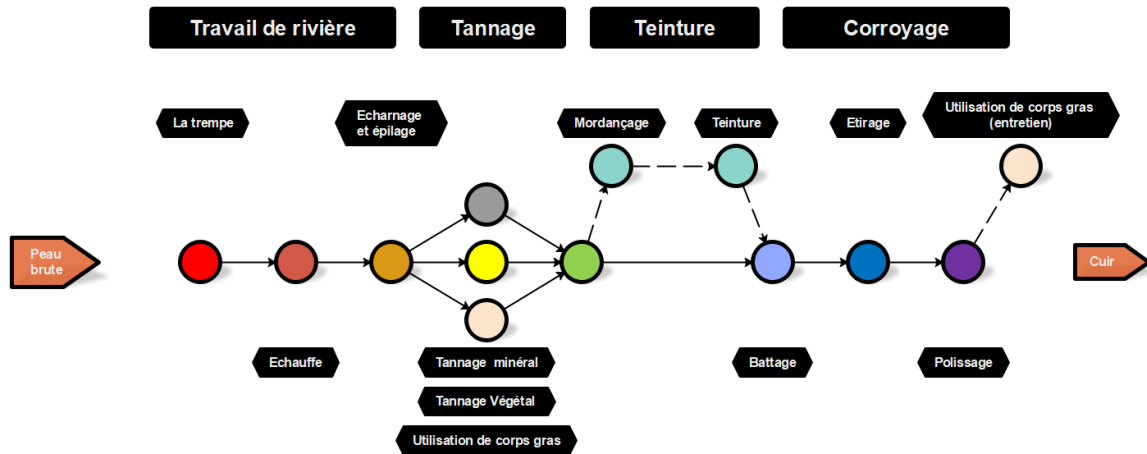


Figure 10 : Schéma de la chaîne opératoire de la transformation de peau en cuir

Aujourd'hui, seulement le tannage végétal serait considéré comme donnant du véritable cuir, mais le climat sec de l'Égypte permettait aux artisans de choisir d'autres options qui nécessitaient moins de savoir-faire et moins de moyens. Il est, dans l'état actuel de la recherche, extrêmement compliqué de déterminer des évolutions précises entre la période ptolémaïque et la période romaine. Nous avons trop peu de sources archéologiques liées au cuir pour l'Égypte lagide. Cela peut s'expliquer par une inégalité des fouilles avec les sites romains, mais également, car dans les sites ayant subi une habitation grecque et romaine, on ne peut pas réellement dater le cuir sans analyse très poussée. Cependant, cela témoigne aussi sans doute que les techniques de tannage végétales ne deviennent constantes qu'à partir de l'époque romaine. Dans la dernière partie de ce chapitre, nous interrogerons l'existence d'une *koinè* technique dans l'artisanat du cuir autour de la Méditerranée antique. Pour ce faire, nous analyserons les ateliers, les outils et les gestes, et nous pourrions aborder les techniques liées à la confection d'objets, étape arrivant à la suite du tannage.

III. Infrastructures, outils et gestes : la preuve d'une « *koinè* technique »⁹¹ ?

Le peu d'informations techniques que nous avons sur l'Égypte gréco-romaine ne permet pas d'établir de divergences notables avec celles utilisées dans le monde gréco-romain. Nous allons donc nous questionner en détail sur la potentielle existence d'une « *koinè* technique », que N. Monteix définit comme : « Ensemble des procédés techniques employés à une époque donnée dans une aire spécifique »⁹². Cette partie vise alors à montrer l'existence d'un ensemble technique, d'une chaîne opératoire similaire entre les territoires se trouvant autour de la Méditerranée sur la période qui nous intéresse.

Nous commencerons par travailler sur la tannerie, un des lieux les plus importants pour le travail des peaux, mais encore très méconnus. Il nous reste peu de vestiges de ces ateliers, et aucun pour l'Égypte. En nous fondant sur ce que nous savons des tanneries, particulièrement en nous appuyant sur les connaissances que nous avons sur celles de Pompéi, nous tenterons de montrer les difficultés à les reconnaître, mais nous établirons les caractéristiques de ces ateliers en essayant de nous rapprocher le plus possible des conditions et des spécificités de l'Égypte. Dans cette démonstration de l'existence d'une « *koinè* technique », nous établirons une étude comparative des gestes et des outils reposant sur l'iconographie que nous avons à notre disposition. En comparant la céramique de la Grèce classique et certaines iconographies de l'époque romaine, ainsi que des peintures se trouvant dans des tombes de l'époque pharaonique en Égypte, nous pourrions ainsi tenter de montrer une certaine continuité dans les outils et les gestes utilisés.

A. Les tanneries égyptiennes : une recherche vaine ?

1. Le fonctionnement d'une tannerie : l'exemple de Pompéi

Comme nous n'avons pas de vestiges d'ateliers liés au travail des peaux et du cuir en Égypte antique, il est compliqué de détailler leur fonctionnement, ainsi que de spécialiser les différentes étapes que nous avons vues dans la première partie. Il me semble alors judicieux d'évoquer rapidement les connaissances que nous avons au sujet d'une tannerie retrouvée

⁹¹ MONTEIX 2011, § 10.

⁹² MONTEIX 2011, § 10.

Pompéi (**fig. 11**). Bien qu'elle ne se situe pas en Égypte, elle est en activité jusqu'à l'éruption du Vésuve en 79 de n.è. et est donc contemporaine de notre période. De plus, elle fait partie du monde romain et peut donc nous en apprendre beaucoup sur les évolutions qu'a pu apporter Rome lors de sa domination de l'Égypte.

La première chose qu'il faut noter, c'est que la tannerie de Pompéi se trouve au sein de la ville (Insula 5 de la région I) et qu'elle ne possède pas de source d'eau à proximité. Cela va déjà à l'encontre de plusieurs hypothèses sur la localisation des tanneries que nous développerons plus tard.



Figure 11 : Plan de la tannerie I 5 de Pompéi (d'après le plan de BRUN, LEGUILLOUX (dir.) à paraître).

Ce qui doit être remarqué dans le plan de cette tannerie, c'est la séparation des espaces pour les différentes étapes liées au tannage. La cour se trouvant au milieu du bâtiment était

équipée d'aménagements hydrauliques, ce qui répond à la question du besoin en eau et qui donne en même temps l'indication que le travail de rivière devait se dérouler dans cet espace⁹³. La partie la plus intéressante de la tannerie se trouve dans une pièce annexe, où les archéologues ont découvert quinze cuves servant à accueillir les bains de produits tannants. Cette salle est dotée d'installations liées à l'évacuation des cuves. Nous repérons ensuite six espaces distincts dans la galerie séparant la cour de la salle des cuves pour les finitions et le corroyage des peaux, mais également pour la teinture qui devait s'effectuer dans cette partie. « La tannerie de Pompéi forme un exemple parfait de tannerie romaine »⁹⁴, et c'est un exemple exceptionnel qui nous permet de réellement spatialiser les différentes étapes déjà évoquées. Pompéi nous permet alors de mieux comprendre la logique derrière les techniques que nous connaissons. Dans notre étude, cette tannerie nous donne de nombreux éléments qui nous permettent d'en apprendre un peu plus sur l'organisation et la localisation des tanneries en Égypte.

Comme le souligne M. Leguilloux, il s'agit d'un exemple parfait de tannerie. De la même façon, quand nous essayons de restituer la chaîne opératoire, il s'agit d'un schéma idéal, respectant toutes les étapes afin d'obtenir le cuir de meilleure qualité. Seulement, la réalité n'est pas toujours aussi parfaite et est remplie d'exceptions ou d'éléments qui peuvent nous paraître moins pratiques avec notre regard contemporain. C'est pour cela que nous trouvons dans les fouilles archéologiques des cuirs de différentes qualités. Pour les tanneries, cela explique une des difficultés de retrouver ces ateliers. Dans la pratique, les Anciens pouvaient s'éloigner des modèles « parfait » que nous connaissons.

2. Les difficultés à reconnaître une tannerie en Égypte

En prenant tous les éléments que nous avons décrits pour la tannerie de Pompéi, nous pouvons tenter de déceler les plus grandes difficultés auxquelles les archéologues doivent faire face pour reconnaître une tannerie. Une des questions les plus importantes concernant le travail des peaux et la tannerie, c'est celle qui concerne l'accès à l'eau. Effectivement, comme nous avons pu le voir, le tanneur a besoin d'une grande quantité d'eau pour le travail de rivière, mais également pour produire les bains de tannin différemment concentrés. Cette problématique est, à mon sens, encore plus importante en Égypte, vu qu'il s'agit d'une région très aride et sèche,

⁹³ Pour la première étape de nettoyage, qui demandait une très grande quantité d'eau, il est possible que celle-ci se déroule à l'extérieur de l'atelier, proche d'une source d'eau en dehors de la ville.

⁹⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 50.

où la pluie se fait rare. La question se complexifie encore étant donné que nous n'avons jamais retrouvé avec certitude les traces d'une tannerie en Égypte⁹⁵.

Il a longtemps été admis que les tanneries devaient impérativement se trouver à proximité directes d'un cours d'eau pour justement s'assurer de cet approvisionnement. Comme nous avons pu le voir, cela n'est pas le cas de la tannerie de Pompéi : même si le travail des peaux et du cuir, ainsi que les tanneries dans l'Antiquité, n'ont été que très peu étudiés jusqu'à présent, nous possédons tout de même des informations nous permettant d'en apprendre plus.

En comparaison, l'artisanat du textile a été très largement étudié, et cela s'explique par la multiplicité des sources due à un plus grand usage des textiles par rapport au cuir. Les foulons et les teinturiers avaient un besoin très important en eau. Dans sa thèse publiée en 2011, l'historienne allemande K. Droß-Krüpe se concentre sur la production du textile dans l'Égypte romaine en s'appuyant sur un corpus de Papyrus. Elle se pose ainsi de nombreuses questions sur les ateliers de foulerie et sur cette question d'approvisionnement en eau. Elle conclut ceci : « Ce qui ressort clairement des sources présentées jusqu'à présent, c'est l'existence d'une infrastructure d'eau bien organisée, ce qui montre clairement que même pour les métiers à forte consommation d'eau, il n'y avait pas besoin de concentration spatiale en raison de cet approvisionnement étendu en eau. L'eau était — du moins dans les capitales de nomes — apparemment disponible partout dans la zone urbaine sans grandes difficultés »⁹⁶.

Mais au sein même des capitales de nome, des problèmes se posent sur la forme de l'approvisionnement. L'eau était-elle directement acheminée à l'atelier ou bien l'artisan était-il obligé de se déplacer vers un puits ou une citerne ; devait-il se déplacer avec les peaux ou faire en sorte d'acheminer l'eau dans son atelier ? Ce sont des questions qui, pour le moment, ne peuvent pas trouver de réponse, mais qui méritent tout de même d'être soulevées. Il en est de même pour les questions autour des déchets de la tannerie. Certains déchets liés au traitement de la peau pouvaient alors servir d'engrais⁹⁷ et les produits de tannage végétal étaient réutilisés pour des bains de moindre concentration. Cependant, nous n'avons pas d'informations sur les façons dont les ateliers se débarrassaient des eaux usées et sales s'ils ne se trouvaient pas à proximité d'une source d'eau.

⁹⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 54.

⁹⁶ DROSS-KRUPE 2011, p. 130. Sur la question de l'approvisionnement en eau, voir aussi DROSS-KRÜPE 2016, p. 343.

⁹⁷ DERCY 2015, chapitre 2, § 318-321.

En rapprochant la tannerie des fouleries et des teintureries, nous pourrions également analyser un autre point important de la localisation de ces ateliers. Que ce soient les produits tannants, ou bien l'urine dans le travail des peaux et du cuir, il devait sans aucun doute s'y dégager des odeurs désagréables. C'est une des raisons, en plus de celle de l'eau, qui a poussé à croire que les tanneries devaient systématiquement se trouver en dehors des murailles, loin des centres urbains. C'est le cas à Rome, où les tanneurs étaient rassemblés, avec d'autres métiers produisant des nuisances, en dehors de la ville⁹⁸. Cependant, Rome marque une exception et ne doit pas servir de modèle à toutes les villes de l'empire, comme nous allons le voir. Ce que nous remarquons, c'est qu'il ne semble pas y avoir de regroupement de métiers dans les villes égyptiennes. Quand nous avons des informations sur les localisations des teinturiers ou des fouleries, elles sont généralement entourées d'autres ateliers qui, eux, ne produisent ni déchets ni odeurs⁹⁹. « Ainsi, quelles que soient la taille, la forme et l'articulation ou non des ateliers avec un espace de vie, les divers témoignages rassemblés prouvent que durant toute l'Antiquité grecque, les ateliers de foulons étaient dans leur immense majorité situés en plein milieu de la ville, entourés d'autres espaces de production, de maisons, de jardins et de cours. Les raisons économiques de cette topographie urbaine sont évidentes : une telle disposition permettait un accès facile de la clientèle – essentiellement urbaine – et la possibilité pour le foulon d'attirer les passants »¹⁰⁰. Malheureusement, pour les différents Papyrus traitant directement de tanneries, nous ne possédons pas d'informations sur l'emplacement de celles-ci dans les villages, mais il est fort probable qu'on retrouve le même procédé. L'historienne K. Dross-Krüpe, qui étudie l'artisanat du textile en Égypte romaine dit ceci : « Contrairement à ce qui s'est passé à une époque plus tardive, on ne trouve aucune restriction contrôlée par l'État qui aurait pu conduire à une installation organisée de n'importe quel type de production »¹⁰¹. Elle note d'ailleurs la singularité de la toponymie des quartiers de Rome. La Ville est une exception, et dans le monde grec et dans le reste de l'Empire, la toponymie n'indique pas forcément un rassemblement d'artisans d'une même production¹⁰². « Certaines villes avaient des quartiers qui portaient le nom de types d'artisans ou de commerçants. Mais bien que l'on connaisse quelques cas de regroupements lâches, comme celui des tisserands autour du Serapeum d'Oxyrhynchus (et les fours étaient toujours situés à la périphérie des villages), il n'y avait normalement pas de zonage particulier des métiers »¹⁰³. C'est-à-dire qu'on peut retrouver

⁹⁸ BOTTE 2020, § 24.

⁹⁹ DROSS-KRÜPE 2016, p. 348.

¹⁰⁰ LE QUERE 2022, p. 166.

¹⁰¹ DROSS-KRÜPE 2016, p. 348.

¹⁰² DROSS-KRÜPE 2016, p. 348.

une tannerie mélangée à d'autres ateliers. Il semble alors que la tolérance olfactive des habitants de ces villages soit plus élevée que la nôtre actuellement¹⁰⁴. Nous avons un papyrus qui évoque un atelier de cordonniers¹⁰⁵. C'est un document datant de 187 de n.è. et provenant d'Alexandrie¹⁰⁶. Cette source décrit une zone de la ville avec pour objectif de décrire les fonds qui ont été collectés dans les boutiques du quartier. Nous y trouvons alors la mention de « la boutique du cordonnier Hilarus »¹⁰⁷ à proximité d'autres édifices comme des boutiques de coiffure, une teinturerie, une orfèvrerie, etc., mais aucune autre mention d'un quelconque travailleur de cuir. De même, dans un autre papyrus datant de 116 av. n.è., qui fait un rapport sur le service de garde dans la ville d'Hermopolis, on trouve la dénomination de la « place des travailleurs du cuir »¹⁰⁸. Cela peut nous donner des indices sur un potentiel regroupement de travailleurs du cuir dans la ville, mais comme nous l'avons vu, cette mention ne prouve pas que cette place était essentiellement réservée à une seule production. De plus, la toponymie peut remonter à des temps plus anciens et il est possible que dans notre étude, plus aucun cordonnier ne travaille sur ce lieu. En revanche, cela nous informe également du caractère urbain de ces activités.

Dans les Papyrus, nous trouvons deux termes pour désigner les tanneurs : βυρσοδέψης (quatre occurrences) et βυρσεύς (quatre occurrences) (**tabl. 2**). Ces deux termes renvoient à la même activité, sans qu'il soit possible de faire une distinction entre les deux. Nous reparlerons des différents termes dans un prochain chapitre afin d'expliquer les liens qui unissent les différentes activités ainsi que leurs organisations et évolutions à travers les siècles. Ce qui nous intéresse dans ces mentions, ce sont avant tous les lieux où une activité de tannerie est attestée.

¹⁰⁴ DROSS-KRUPE 2011, p. 123-125 : pour les questions d'emplacements des teinturiers et fouleries, ainsi que les odeurs. Pour les nuisances olfactives, voir HELLMANN 2013, p. 161 ; DERCY 2015, Chapitre 4, § 39-43.

¹⁰⁵ *SB.*, XIV, 11978

¹⁰⁶ *SB.*, XIV, 11978.

¹⁰⁷ Traduction dans SIJPESTEIJN, WOP 1977, §149-150.

¹⁰⁸ *P. Brem.*, 23.

n°	Papyrus	Date	Lieu
1.	<i>P. Petr.</i> , II, 32, 1	197 av. n.è.	Crocodipolis Nome Arsinoïte
2.	<i>P. Corn.</i> , 26	II ^e s. de n.è.	?? Nome Arsinoïte
3.	<i>P. Warr.</i> , 15	II ^e s. de n.è.	?? ??
4.	<i>SB.</i> , XVIII, 13143	II ^e s. de n.è.	Philotéris Nome Arsinoïte
5.	<i>P. Fay.</i> , 121	110 de n.è.	Euhemeria, Nome Arsinoïtes
6.	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 55	205 de n.è.	Éléphantine Nome Ombite
7.	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 56	205 de n.è.	Éléphantine Nome Ombite
8.	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 58	207 de n.è.	Éléphantine Nome Ombite
9.	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 60	209 de n.è.	Éléphantine Nome Ombite

Tableau 2 : Les Papyrus mentionnant les tanneurs (III^e s. av. n.è. - III^e s. de n.è.).

Les tanneurs pouvaient exercer leur activité dans les capitales des nomes comme c'est le cas pour l'artisan travaillant à Crocodipolis dans un « dépôt royal de peau » ou pour la famille de tanneur d'Éléphantine qui devait payer une série d'impôts (**tabl. 2, n°1, 6-9**)¹⁰⁹. Nous trouvons également des indices de tanneur au sein de plus petits villages, comme à Philotéris où « Papontos le tanneur » (Παποτῶν βυρσέα) est présent sur une liste du village, sans contexte précis (**tabl. 2, n°4**). La localisation des tanneurs est incertaine dans les autres documents¹¹⁰. Les tanneries se trouvaient aussi bien dans les capitales que dans certains plus petits villages. Elles n'avaient pas forcément besoin d'être à proximité d'une source d'eau et nous avons vu que ces ateliers n'étaient sûrement pas mis à l'écart des centres urbains. Ces éléments rendent l'identification des tanneries encore plus ardue. Nous devons nous demander quels sont les éléments permettant la reconnaissance d'une activité de tannage.

Un des arguments qui a longtemps suffi à l'identification de pseudo-tanneries est la trouvaille de restes d'animaux, notamment d'os des extrémités (pattes et queues). Ceux-ci témoignent d'une activité de découpe que devaient réaliser les tanneurs après avoir obtenu des carcasses d'animaux. Mais en réalité, cela n'est pas forcément le cas et bien que la présence de ces os puisse nous donner une indication, elle n'est en aucun cas une preuve prouvant l'existence d'une tannerie. Il peut par exemple s'agir d'une activité de boucherie¹¹¹.

¹⁰⁹ Nous reviendrons plus en détail, au cours de notre étude, sur ces documents qui sont d'une richesse inouïe.

¹¹⁰ Pour le *P. Fay.*, 121, il s'agit d'une lettre écrite à Euhemeria qui mentionne un tanneur, mais rien n'indique que l'artisan se trouve dans le même village que l'auteur de la lettre.

¹¹¹ Sur la question, voir AUDOIN-ROUZEAU, BEYRIES 2002, p. 315-347.

Les infrastructures posent également de grands problèmes de reconnaissance. La présence de cuves que nous trouvons à Pompéi n'est pas forcément une règle d'or pour les ateliers de tannage. Et si une des raisons pour laquelle nous ne retrouvons pas de tannerie en Égypte était justement due au fait qu'elles ne possédaient pas forcément d'infrastructures propres ou reconnaissables archéologiquement¹¹² ? Comme nous avons pu le voir, le tannage végétal n'était pas très courant, voire extrêmement rare avant l'époque romaine. Or, il s'agit de cette technique qui demande le plus d'infrastructures pour tremper les peaux dans plusieurs bains remplis de tannin plus ou moins concentré sur des durées assez longues. Finalement, si les Égyptiens utilisaient d'autres techniques, les infrastructures peuvent alors être bien différentes.



Figure 12 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) – Artisan trempant une peau dans une jarre.

Comme nous le montre une illustration du tombeau de Rekhmirê (**fig. 12**) nous observons la mise en place d'une peau à l'intérieur d'une jarre¹¹³. Cette étape peut faire référence à deux aspects : il s'agit ici soit du travail de rivière – un travail de nettoyage – soit de l'étape de tannage, où on trempe la peau dans un produit tannant. Le fait que toutes ces actions soient réalisées dans des jarres et non dans des cuves rendrait alors l'identification de tanneries presque impossible, car ne pouvant se différencier d'autre type d'ateliers ou de bâtiments. Au vu de tous les éléments que nous avons relevés, la recherche de tanneries en Égypte est donc une affaire complexe, qui ne trouve encore aujourd'hui aucune réponse.

¹¹² On parle ici avant tout d'archéologie du bâti, car nous nous intéressons aux infrastructures en dure qui seraient reconnaissables.

¹¹³ Pour voir la scène dans son ensemble, voir Annexe 01.

B. Gestes et outils autour du cuir dans le monde gréco-romain : étude comparative

Nous ne pouvons pas comparer les ateliers égyptiens à ceux connus dans le monde romain à la même époque. Néanmoins nous pouvons essayer de nous tourner vers d'autres sources, notamment iconographiques, pour démontrer l'existence d'une « *koinè* technique ». En nous fondant notamment sur les gestes et les outils à notre disposition, nous pourrions déterminer un ensemble de techniques communes au sein du monde méditerranéen. Nous en profiterons également pour parler des techniques liées à la cordonnerie et à l'assemblage d'objets en cuir. Il est commun de différencier le travail des tanneurs (βυρσεύς/βυρσοδέψης) et des cordonniers (σκυτεύς) en deux ensembles de tâches bien distinctes. Nous évoquerons ces questions quand nous traiterons de l'organisation du travail afin de démontrer que cette séparation n'est pas si évidente, du moins en Égypte gréco-romaine. Nous pouvons tout de même noter que l'identification d'ateliers de cordonniers est une tâche encore plus difficile étant donné que ceux-ci ne répondent à aucune logique d'infrastructure. Les hypothèses de trouvaille de ces ateliers – comme celui de Simon à Athènes – sont aujourd'hui discutables. « Le raisonnement est en fait tautologique : on croit reconnaître dans chacun des vestiges un élément lié à l'activité de cordonnerie (ce que l'on cherche à démontrer), et une fois que l'on dispose de ces éléments réunis au même endroit, on reconnaît là un atelier de cordonnier. Pourtant, aucun outil ni aucune chute de cuir n'ont été retrouvés »¹¹⁴. Nous nous appuyerons sur une étude comparative avec des sources iconographiques venues de lieux et de périodes différentes. C'est ici que les peintures de la tombe de Rekhmirê deviennent d'autant plus importantes, car étant très antérieures à nos bornes chronologiques, elles donnent d'abord un aperçu de ce que les Égyptiens de l'époque pharaonique connaissaient. C'est également une source riche en informations pouvant être comparées avec certains vases grecs du V^e s. av. n.è. ou certaines œuvres romaines¹¹⁵.

¹¹⁴ DERCY 2015, chapitre 3, § 100-101.

¹¹⁵ Ces questions ont déjà été traitées dans LEGUILLOUX 2004 p. 65-71. Mais nous nous en servons ici pour montrer et prouver que ces techniques, outils et gestes étaient les mêmes dans l'Égypte gréco-romaine et qu'on peut alors se reposer dessus bien que nous n'ayons pas de source directe de cette période.

1. Le travail de tannerie

Sur une scène du tombeau de Rekhmirê (**fig. 13**), on voit un travailleur « en train de réaliser l'ébourrage, afin de les [les peaux] débarrasser des matières adhérentes, tissus adipeux ou musculaires »¹¹⁶. Cette opération s'effectue à l'horizontale (sur une pierre ou une souche) ; l'homme semble gratter la peau à l'aide d'un outil. Toutefois on ne voit pas assez en détail celui-ci pour en comprendre la forme, mais à l'époque romaine, ce genre d'outil servant à nettoyer les peaux est bien connu (**fig. 14**).



Figure 13 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XVe s. av. n.è.) – Artisan réalisant l'ébourrage d'une peau.

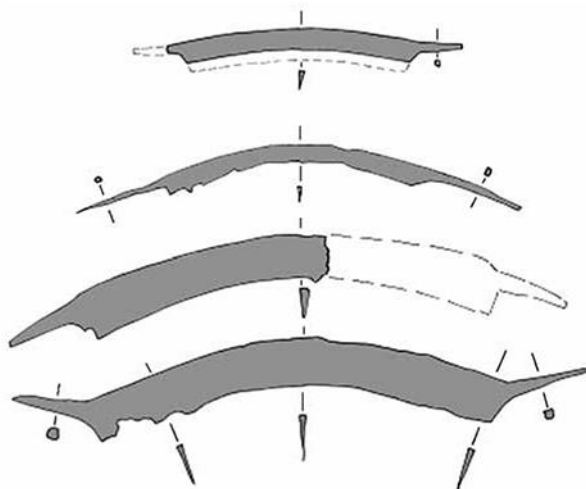


Figure 14 : Couteaux de tanneur pour l'écharnage. De haut en bas les exemples de : Saalburg (Pietsch, 1983), Aquila (Gaitzsch, 1980), Vindonissa (Gansser-Burkhardt, 1942) et Pompéi (Gaitzsch, 1980). (D'après VOLKEN 2010, fig. 1).

Il s'utilisait en réalisant des mouvements de va-et-vient sur les deux côtés de la peau, mouvement que semble réaliser le travailleur sur la peinture. Bien que nous ne voyions pas l'outil, et qu'il ne semble pas s'agir de la même forme, son utilisation paraît être la même. Nous ne possédons que trop peu d'iconographies sur le travail des tanneurs pour pouvoir comparer

¹¹⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 55. Pour voir la scène dans son ensemble, voir Annexe 01.

les gestes que nous observons. Cependant, nous pouvons relever l'utilisation de chevalet servant de support, qui peut parfois être une simple pierre ou un morceau de bois (**fig. 13**), ou être plus sophistiqués pour pouvoir étier les peaux (**fig. 8**). Cet outil semble essentiel dans le travail de préparation. D'autres outils devaient également être utilisés, comme des couteaux à écorner (pour enlever les cornes des dépouilles d'animaux), ou encore des bâtons en bois ou maillets pour battre les peaux afin qu'elles s'imprègnent des tans¹¹⁷.

Les os jouaient un rôle majeur dans l'artisanat du cuir, ils étaient souvent utilisés dans l'outillage. La tannerie de Pompéi a laissé de nombreuses traces d'outils en os, où l'usure de ceux-ci témoigne d'une action répétée contre une surface. Les archéologues ont notamment retrouvé des *scapula* (omoplate) de bovidés qui servaient à assouplir les peaux dans le travail de corroyage¹¹⁸.

2. Le travail de découpe

Mais bien heureusement, le travail des cordonniers connaît de nombreuses représentations antiques que nous pourrions alors tenter de comparer en expliquant les techniques utilisées. Une grande partie des tâches des travailleurs du cuir consiste à découper des morceaux de peau tannée afin de pouvoir réaliser les objets souhaités. Comme nous l'avons fait remarquer plus tôt, il est possible d'utiliser des peaux entières, notamment pour les outres, mais même dans ce cas-là, les coutures étaient réalisées avec des lacets en cuir qui nécessitaient une découpe¹¹⁹. Pour cette action, le cordonnier possédait des couteaux de forme semi-circulaire qui lui permettaient alors de faire des coupes précises¹²⁰.



Figure 15 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XVII^e s. av. n.è.) – deux artisans découpant une peau.

¹¹⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 18-19.

¹¹⁸ BRUN, LEGUILLOUX (dir.) à paraître, fig. 11.

¹¹⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 141.

¹²⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 65-66.

Sur une nouvelle scène du tombeau de Rekhmirê (**fig. 15**) nous observons deux artisans face à face, l'un tend la peau pour permettre à l'autre de la découper à l'aide du couteau semi-circulaire¹²¹. On note, au-dessus d'eux, des morceaux de cuir rectangulaires, le résultat de la découpe. Les artisans utilisent également un chevalet en bois pour les aider et semblent réaliser ce travail à vue d'œil, sans règle ni équerre ; cela témoigne tout de même d'un savoir-faire et d'une certaine expérience. Ce couteau de forme semi-circulaire est encore utilisé à l'époque gréco-romaine, parfois avec certaines variations. En témoignent alors les iconographies grecques et romaines plus tardives. De même, les archéologues ont retrouvé un outil similaire dans la tannerie de Pompéi, ce qui indiquerait une activité de découpe, peut-être de cordonnerie, directement au sein de la tannerie¹²².



Figure 16 : Atelier de cordonnier. Pélikè à figures noires, face A (début du 1^{er} s. av. n.è.). Oxford, Ashmolean Museum, AN1896-1908 G. 247.
© Ashmolean Museum, University of Oxford.

La pélikè d'Oxford (**fig. 16**) représente le travail d'un cordonnier réalisant la découpe d'une sandale directement sur un client. Nous pouvons observer un couteau semi-circulaire, accroché au-dessus de lui. L'outil qu'il utilise pour réaliser sa tâche peut également être rapproché de ce couteau. Bien que le tranchant ne soit pas circulaire, mais plus linéaire, il possède tout de même des formes arrondies, qu'on peut rapprocher d'autres représentations. Prenons cette stèle funéraire romaine du II^e s. de n.è. provenant de Reims, qui montre un artisan qui « est assis à califourchon sur un banc. De la main droite, il tient un outil avec lequel il frappe une chaussure ou un sabot, posé sur un trépied » (**fig. 17**)¹²³.

¹²¹ Pour voir la scène dans son ensemble, voir Annexe 01.

¹²² BRUN, LEGUILLOUX (dir.) à paraître, fig. 11.

¹²³ Descriptions du Musée Saint-Rémi de Reims (inv. 978.20176).

Nous pouvons alors voir qu'en face de lui, accrochés au mur, nous trouvons une série d'outils avec un couteau possédant une lame aux bords arrondis. Il faut alors constater que la forme peut varier, qu'on trouve des couteaux plus ou moins circulaires ou même triangulaires (ce qui est également attesté par les sources archéologiques¹²⁴). Ces différences ne sont pas anodines, ces couteaux ont la même utilité, celle de couper du cuir, mais ces variations semblent liées à la matière elle-même, la taille du morceau de cuir, son épaisseur, sa qualité, son utilisation, etc.



Figure 17 : Dessin de la stèle funéraire de Reims, IIe s. de n.è.

3. Le travail d'assemblage

La deuxième grande étape, après celle de la découpe, c'est l'assemblage du cuir. Il existe bien évidemment des techniques liées à chaque type d'objet et nous ne ferons pas ici la liste étendue de toutes les utilisations du cuir dans l'Antiquité. Nous établirons ici les fondements de ce travail d'assemblage, en nous intéressant particulièrement à la fabrication de chaussures et au travail des cordonniers, car c'est dans ce domaine que nous avons le plus d'informations.

Sur la *pélikè* présentée plus haut (**fig. 16**), à côté du couteau que nous avons évoqué, nous trouvons à l'autre extrémité, deux outils servant à l'assemblage. Ce sont des alènes, des sortes d'aiguilles ou de poinçons servant à percer le cuir afin de réaliser des coutures. Les coutures pouvaient être réalisées avec des lacets de cuir comme nous l'avons évoqué pour les outres, mais il pouvait également s'agir de fils de lin ou de laine. D'ailleurs, ces coutures recevaient souvent un traitement particulier à base de graisse ou de poix pour s'assurer et renforcer l'étanchéité de l'objet¹²⁵.

Nous observons l'utilisation d'alènes déjà à l'époque pharaonique, sur les peintures de la tombe de Rekhmirê (**fig. 18**)¹²⁶. Le travailleur du cuir perce, à l'aide de cet outil, une sandale.

¹²⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 66.

¹²⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 69.

¹²⁶ Pour voir la scène dans son ensemble, voir Annexe 01.

de cuir qui lui permet par la suite de fixer le système d'attache. Nous constatons une deuxième alène se trouvant avec les autres outils, en dessous de sa lame semi-circulaire. Le fait que deux alènes soient représentées peut nous informer qu'il existait différentes tailles d'outillages, en fonction des besoins de l'artisan.



Figure 18 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XVe s. av. n.è.) – Artisan perçant une sandale à l'aide d'une alène.

Sur la conception des chaussures, il existe également un outil que nous n'avons pas évoqué, il s'agit de la « forme », qui était un outil (en bois, pierre ou métal) imitant la forme du



Figure 20 : Stèle funéraire de Xanthippos, v. 420 av. n.è., Athènes. The British Museum, 1805,0703.183

pour pouvoir monter une chaussure par-dessus sans avoir besoin de client à disposition. Sur la stèle funéraire de Xanthippos (fig. 19), on voit un homme assis tenant justement cet outil et nous informant peut-être du métier de celui-ci. La « forme » n'est pas attestée dans les iconographies égyptiennes, mais elle est présente de nombreuses fois dans les sources romaines. Sur la stèle étudiée plus haut (fig. 17), il est probable que l'artisan travaille sa chaussure à l'aide d'une « forme ». À Herculanium, il existe une peinture montrant deux amours cordonniers travaillant avec des formes dans la réalisation de chaussure (fig. 20). Cet outil est caractéristique de cet artisanat et se place comme symbole du métier du cordonnier. Sa présence dans une représentation antique permet d'identifier le type d'activité¹²⁷.



Figure 19 : Peinture de deux amours travaillant avec des formes, Herculanium. (D'après BLUMMER 1912, p. 289, fig. 95).

¹²⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 69.

Il existe également d'autres outils utiles au travail des peaux et du cuir, mais qui sont moins représentatifs de cet artisanat. On peut supposer l'utilisation de réglettes, pour prendre des mesures, d'éponges pour enduire le cuir, de pinces, de poinçons pour décorer les objets¹²⁸. Ou comme nous l'avons vu, des pinceaux pour appliquer localement certains traitements comme la teinture.

C. Conclusion

Dans le cas de l'artisanat du cuir, la « *koinè* technique » peut-être étudiée. Nous avons clairement un ensemble de technique commune au monde méditerranéen. Dans les grandes lignes, les Égyptiens, les Grecs et les Romains se servaient des mêmes procédés pour transformer les peaux en cuir, mais également pour travailler le cuir et en faire des objets manufacturés. Comme nous avons pu le démontrer, nous avons également un ensemble d'outils et de gestes qui sont communs à cet artisanat dans le monde gréco-romain, et qui étaient déjà présents au Nouvel Empire.

Cependant, comme le précise N. Monteix dans sa définition de la *koinè* : « C'est un concept de transition, destiné à être interrogé, voire remis en question, quand les connaissances seront suffisamment développées pour permettre de démontrer qu'elle n'existe pas, ou bien seulement à un degré de fait primaire »¹²⁹. Effectivement, nous devons tout de même garder à l'esprit que cet ensemble commun que nous pouvons observer représente les techniques fondamentales, les grandes lignes de cet artisanat. Avec nos sources, nous ne pouvons pas ou bien très difficilement percevoir les petites variations, les spécificités propres à un territoire et à contexte de production précis. En bref, il nous est difficile de déterminer l'existence ou l'absence de *koinè* technique dans tous les détails des opérations du travail du cuir. Le fait que les outils restent inchangés du Nouvelle-Empire jusqu'à l'époque romaine indique que ceux-ci étaient fonctionnels, et qu'ils représentaient une solution technique viable et performante.

¹²⁸ DERCY 2015, chapitre 1, § 133-136.

¹²⁹ MONTEIX 2011, § 13.

IV. Conclusion

Les techniques que nous avons évoquées sont connues dans leurs grandes lignes, c'est avant tout dans le détail que des éléments peuvent nous échapper. Ce premier chapitre faisant office de synthèse des techniques établies dans l'Antiquité sert à mettre en évidence les différentes étapes dans l'élaboration du cuir. En ce qui concerne la tannerie, on observe un ensemble de solutions qui s'offrent à l'artisan. Les différentes techniques étudiées amènent un résultat différent sur la peau, il est évident que les travailleurs du cuir avaient connaissance de ces nuances et devaient s'adapter en fonction de l'aboutissement souhaité, preuve de leur savoir-faire.

Au sujet de la durée de transformation des peaux en cuirs, cela varie en fonction des techniques, mais également en fonction des saisons. M. Leguilloux décrit les durées de ses processus en se fondant sur les données que nous avons des tanneries de Marrakech du XX^e s. de n.è., qui utilisaient encore des techniques antiques¹³⁰. Le travail de rivière dans son entièreté évolue entre vingt-deux jours en été et trente-deux jours en hiver. Le tannage ne varie pas entre les saisons, mais en fonction du nombre de bains utilisés. En moyenne, on compte trois à cinq bains, dans lesquels les artisans laissent les peaux tremper durant dix jours. Les finitions durent en moyenne cinq à six jours. Ces opérations représentent au total environ quatre-vingts jours de travail pour une peau parfaitement traitée. En ce qui concerne le découpage et l'assemblage, les choses sont nettement plus rapides et ces étapes représentent une infime partie de la durée totale de conception d'un objet. Il faut tout de même nuancer nos propos. Comme nous l'avons vu, le tannage végétal n'était pas systématique et les autres étapes, donnant un cuir de moins bonne qualité, étaient moins chronophages. Ensuite, tous les objets ne suivaient pas forcément toutes les étapes à la lettre, nous retrouvons des cuirs mal épilés et ayant subi de mauvaises finitions, mais tout de même tannés dans les forts du désert oriental¹³¹. Les quatre-vingts jours de travail nous donnent une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer, mais nous ne devons pas oublier que la pratique diverge souvent de la théorie.

En revanche, si on s'éloigne des aspects techniques, en se fondant sur les données fournies par les Papyrus, nous pouvons essayer d'établir de véritables évolutions à travers les siècles. Cela sera un enjeu majeur de la suite de cette étude que de déterminer les réalités propres à chaque période et d'évoquer les continuités et transformations que nous pouvons observer en

¹³⁰ LEGUILLOUX 2004, Tableau I.

¹³¹ LEGUILLOUX 2006, p. 97.

changeant de perspective. Le chapitre suivant s'intéressera davantage aux questions liées aux artisans et à leurs organisations dans la société égyptienne. Les acteurs étant un composant essentiel de la chaîne opératoire que nous devons étudier.

Chapitre 2 :

Les travailleurs du cuir dans la société :

identité, organisation et perception

Nous ne pouvons pas traiter des techniques comme nous l'avons fait dans notre précédent chapitre sans évoquer les acteurs : les artisans. Ceux-ci représentent un maillon essentiel et indispensable de la chaîne opératoire, car tous les autres éléments tournent autour d'eux. Les artisans possèdent le savoir, manient les outils et les matières premières, puis appliquent leurs techniques à travers leurs gestes et leurs énergies. Ce chapitre a pour but d'observer les travailleurs du cuir au sein de la société, afin de comprendre qui ils étaient et comment ils s'organisaient. Effectivement, les questions identitaires sont au centre de notre travail tant elles sont primordiales pour concevoir les différentes logiques existantes au sein de l'Égypte gréco-romaine. Toutes ces questions identitaires sont essentielles et nous devons les suivre tout au long de ce chapitre ainsi que pour la suite de notre étude. Il est important de comprendre que l'identité de l'artisan conditionne l'ensemble de son existence, elle influe sur ses conditions de vie, sur ses relations et sur son traitement par la justice et par l'administration. Néanmoins, l'identité n'est pas le seul élément venant nous informer sur les acteurs de la production du cuir. Nous dirons même que l'identité est un concept permettant de mieux appréhender les éléments et les informations que nous possédons sur ces artisans. Nous devons, au sein de ce chapitre, tenter de dresser les différents rapports sociaux qui pouvaient influencer sur la production et sur les artisans. En effet, l'identité elle-même réside dans le fait d'appartenir à un groupe. D'une manière générale, l'organisation entière de l'artisanat du cuir se base sur la compréhension de ces interactions sociales. À l'aide de notre corpus, nous délivrant de nombreuses informations, nous pourrions établir la structure de ce travail et la place que pouvaient occuper nos hommes de métier dans la société égyptienne. Cependant, nous devons faire attention aux preuves qui nous sont parvenues. Nous sommes tout d'abord victimes de la perte de l'immense majorité des sources anciennes et papyrologiques. La vision que nous pouvons tirer du quotidien de ces artisans est par conséquent biaisée par les sources qui sont arrivées jusqu'à nous et demande une grande rigueur de notre part. De plus, même sans prendre en considération la perte de toutes ces informations, les papyrus sont des documents écrits et donc tous les artisans ne pouvaient pas forcément directement en produire. Tous ces éléments nous poussent à être vigilants et précautionneux sur nos analyses. Au sein de ce chapitre, nous

commencerons par une analyse de l'identité des artisans. C'est-à-dire que nous tâcherons de comprendre qui pouvaient être les travailleurs du cuir et comment leur identité (ethnicité, genre et le savoir-faire) influait sur leur vie et sur leur activité. Nous essayerons de dresser le portrait des tanneurs et cordonniers afin de mieux comprendre les logiques sociales qui pouvaient se cacher derrière que les techniques que nous avons développées dans notre premier chapitre. Dans la continuité de cette démarche, il est primordial de se pencher sur l'organisation du travail : pouvons-nous observer une division des tâches clairement définie et comment, dans le cas de regroupement, les artisans s'organisaient-ils entre eux ? Il sera également intéressant de se questionner sur les preuves que nous avons au sujet de l'apprentissage et du transfert de la *technè*. Enfin, toujours dans l'idée d'analyser l'artisan dans la société égyptienne, nous nous concentrerons sur l'environnement de ces travailleurs avec la situation géographique des ateliers et également le contexte dans lequel le cuir était conçu.

I. L'identité des travailleurs du cuir dans la société égyptienne

L'identité est, de manière globale, une notion complexe et ambiguë à utiliser dans les études historiques : « L'unique consensus qui existe autour de ce concept, c'est bien qu'il est lui-même difficilement définissable et que son usage est abondamment galvaudé »¹. Les études sur les identités historiques se sont multipliées au cours de ces dernières décennies, en écho aux questions identitaires de nos sociétés contemporaines². La complexité de ce terme est accrue dans nos analyses des sociétés antiques, tant les logiques sont différentes et les risques d'anachronismes de nos valeurs sont présents. Il faut toujours penser que l'identité est toujours liée au contexte temporel et géographique et qu'il n'existe finalement jamais une seule et unique identité pour un individu³. De manière générale, et cela se remarque particulièrement pour l'Égypte gréco-romaine dans l'Antiquité, nous pouvons déterminer deux identités distinctes : l'identité juridique et l'identité culturelle⁴. En Égypte, la première est marquée par la reconnaissance de l'État et elle se traduit par la mise en place de différents statuts qui catégorisent les habitants d'Égypte en leur attribuant des droits divergents. Cela se remarque principalement d'un point de vue fiscal avec certaines catégories plus ou moins exemptées

¹ BELANGER 2012, p. 89.

² Voir BAUDRY, JUCHS 2007.

³ MONNET 2007, p. 237-238.

⁴ Dans un sens général, voir MONNET 2007, p. 237. Sur l'Égypte gréco-romaine, voir LEGRAS 2004, p. 60.

d'impôts. L'identité culturelle se rapproche plus d'un aspect social, et il faudrait plutôt évoquer les identités, car elles sont multiples et différentes en fonction du contexte dans lequel se trouve un individu. Elle peut se résumer par les éléments par lesquels on s'intègre à un groupe : « Il y a de l'autre l'appropriation par le sujet ou par la collectivité d'une identité sous la forme de création, d'importation et d'exportation de signes, de signaux, de codes »⁵. En Égypte, cela peut se traduire par l'adoption de la langue ou de la culture grecque en général pour des Égyptiens ou inversement, toujours à des degrés pouvant varier en fonction de l'environnement dans lequel on se trouve. Nous devons, encore une fois, donner un immense crédit à nos sources qui nous permettent d'approcher plus en détail ces questions d'identités en abordant la vie quotidienne de nos artisans, nous délivrant de la sorte des sources uniques pour l'Histoire antique.

A. L'ethnicité dans l'artisanat du cuir : le témoignage d'un transfert culturel ?

Dans notre analyse du monde de l'artisanat du cuir, il est essentiel de comprendre qui sont les artisans pour mieux se rapprocher de la réalité de leurs vies et des conditions dans lesquelles ils évoluent. L'élément principal de l'identité dans l'Égypte gréco-romaine, d'un point de vue juridique et culturel, reste sans aucun doute l'ethnicité des individus. Cette origine ethnique influe sur tous les aspects de la vie des habitants d'Égypte, tant les différences de traitement sur tous les plans diffèrent entre Égyptiens, Grecs, puis Romains⁶. Il est important d'approfondir la question de culture juridique et culturelle, car c'est sur ce point que se fondent, à l'origine, les statuts juridiques ; mais l'ethnicité ne suffit rapidement plus à déterminer la place d'un individu dans la société. Cette ethnicité devient graduellement un moyen de s'intégrer à un groupe et d'être reconnu comme tel par les pairs⁷. Cependant, c'est dans ce point que nous voyons la complexité des identités, bien qu'un Égyptien pût être hellénisé et être intégré à une communauté grecque, l'État ptolémaïque gardait un contrôle et un registre sur les personnages bénéficiant d'avantages fiscaux. À l'époque romaine, les règles changent étant donné que les Grecs présents dans la *chôra* égyptienne perdent petit à petit une partie de leurs avantages. Cette transformation pousse les populations grecques installées dans les campagnes à rejoindre les

⁵ MONNET 2007, p. 237.

⁶ Il existe bien évidemment d'autres ethnies en Égypte gréco-romaine, mais ce sont ces trois principales qui nous intéressent et qui sont présentes dans notre corpus de sources.

⁷ VANDROPE 2019, p. 300.

cités ou les métropoles de nome⁸. De façon à déterminer l'ethnicité de nos travailleurs du cuir, nous avons dans de nombreux cas, un élément central : leurs noms. Bien qu'il s'agisse d'informations très précieuses, nous devons garder à l'esprit certaines nuances. Comme nous l'avons vu, les habitants de l'Égypte répondaient à deux types d'identités. Dans certains cas, un personnage pouvait porter deux noms distincts : égyptien et grec, afin de mieux être intégré à un groupe social ou d'être mieux vu⁹. Il est alors difficile de déterminer, à partir du nom, avec certitude l'ethnicité de nos artisans. « On ne peut se fier aux données onomastiques pour établir l'origine ethnique d'une personne. Seul le contexte fourni par les archives peut nous guider »¹⁰. Cependant, ces informations permettent, dans un cadre général, d'avoir une idée des origines et même plus que cela, des statuts que possédaient nos travailleurs.

Nous avons alors établi une étude onomastique à partir des artisans que nous connaissons. Nous avons réuni tous les travailleurs, c'est-à-dire les tanneurs (*burseis* et *bursodepsai*), les cordonniers (*skuteis*) et les selliers (*sagmatoraphoi*). Nous avons porté une attention particulière aux noms revenant dans plusieurs documents, mais faisant référence au même individu, comme dans les papyrus *P. Coll. Youtie*, I, 55 à 60, qui mentionnent le paiement de diverses taxes par des artisans au fil des années¹¹. Nous avons également écarté certaines mentions, étant donné que nous n'étions pas certains qu'il s'agisse véritablement d'artisans du cuir. Il est important de noter également qu'un certain nombre de papyrus ne nous laissaient pas la trace d'un nom pour les travailleurs. Cela est causé par la destruction partielle de l'information à travers le temps ou bien, comme nous le verrons, parce que les artisans pouvaient être définis par d'autres éléments que leurs noms. Avec toutes ces informations, nous devons alors préciser que les statistiques basées sur notre corpus ne peuvent pas être parfaitement fiables étant donné qu'il nous manque la grande majorité des documents ayant existé¹². Cette étude nous délivre des éléments permettant de soutenir ou d'avancer certaines hypothèses sur lesquelles nous reviendrons. Nous sommes arrivé à ce résultat (**fig. 21**).

⁸ VANDROPE 2019, p. 300-302.

⁹ Nous pouvons ici citer un des exemples les plus connus : Apollonia-Senmonthis, femme de Dryton, qui prend un nom grec dans ses affaires économiques et juridiques, mais prend son nom égyptien dans les affaires privées. Voir VANDROPE 2019, p. 399.

¹⁰ VANDORPE 2008, p. 87.

¹¹ Voir Annexe 03, 1, n° 2-5.

¹² Mise en garde contre les statistiques issues des papyrus dans DROSS-KRUPE 2011, p. 7.

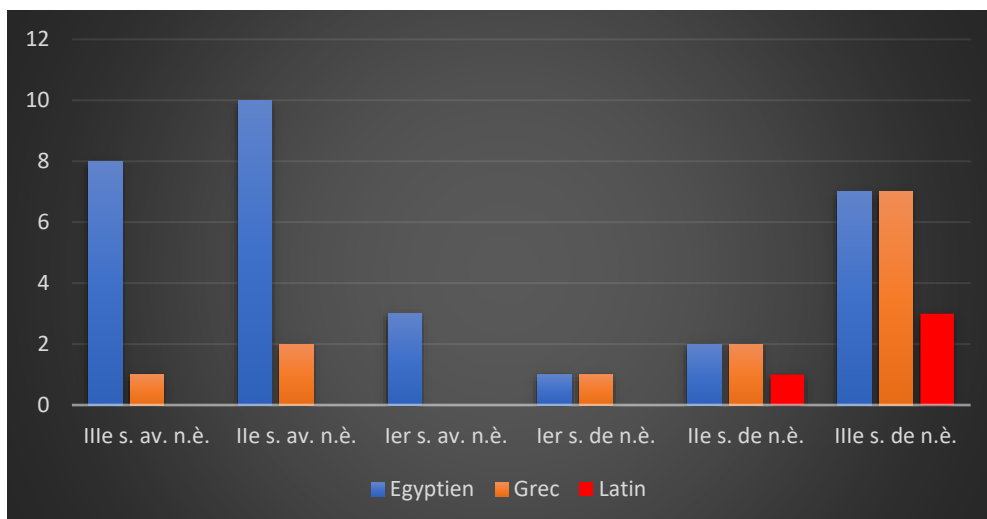


Figure 21 : Origine des noms des travailleurs du cuir

Cette analyse onomastique doit être prise avec de grandes précautions afin de ne pas tomber dans la surinterprétation qui nous mènerait à des résultats faussés. Il est donc important de revenir sur quelques points essentiels de la démographie égyptienne. Les chiffres diffèrent selon les estimations, mais l'Égypte du I^{er} s. de n.è. comptait entre quatre et cinq millions d'habitants avec environ 70 % se trouvant dans la *chôra*¹³. De plus, les Égyptiens restaient très majoritaires et bien qu'on ne puisse pas quantifier exactement cette proportion, les estimations considèrent qu'on trouvait un Grec pour 5 Égyptiens. Mais ces chiffres sont fondés sur la totalité de la population, cependant une grande partie des Grecs demeuraient à Alexandrie ou dans les cités, ce qui laisse la *chôra* avec une majorité d'Égyptiens¹⁴. La domination romaine n'a pas eu la même répercussion que la conquête d'Alexandre sur la population. Nous observons un plus petit flux migratoire et souvent plus contrôlé. Au sein de la campagne d'Égypte, nous trouvons en grande partie des vétérans qui se sont vu octroyer des terres. Nous devons alors retenir deux choses : premièrement nos papyrus viennent presque exclusivement de la *chôra*, ce qui signifie que nos analyses se placent dans des espaces où les Égyptiens sont majoritaires. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que notre corpus est composé principalement de documents grecs. Toutes nos analyses doivent prendre en considération ces deux points, tant ils peuvent fausser nos approches.

Nous pouvons tirer de nombreuses informations de ce graphique (**fig. 21**). Premièrement, en s'intéressant à la datation de nos sources, nous remarquons que tout comme notre étude sur le terme *derma* (**fig. 1**), nous possédons moins de sources entre le I^{er} s. av. n.è.

¹³ LEGRAS 2004, p. 62.

¹⁴ LEGRAS 2004, p. 65-66.

et le I^{er} s. de n.è. Cette baisse est liée aux papyrus et ne doit pas être interprétée en tant qu'une baisse de la production du cuir ou du nombre d'artisans, mais simplement comme un creux que nous ont laissé les papyrus. Malgré la migration grecque, les Égyptiens restaient très largement majoritaires en Égypte et il est donc parfaitement normal qu'en termes de proportions, nous trouvions une majorité de noms égyptiens par rapport aux noms grecs (31 mentions contre 12).

Néanmoins, nous pouvons essayer d'en tirer quelques hypothèses. En effet, si nous nous intéressons particulièrement au III^e s. av. n.è., nous remarquons une très large domination des noms égyptiens. On peut alors être presque certain que les artisans présents dans la *chôra* durant ce siècle sont des Égyptiens, comme pour le siècle suivant. Cet élément s'explique par le fait que les Grecs qui viennent s'installer en Égypte ont favorisé leurs implantations dans des cités ou métropoles. Quant à ceux qui s'installent dans le reste de l'Égypte, ce sont souvent des clérrouques qui possèdent des terres cédées par le roi. Il est normal que nous trouvions peu de mentions d'artisans grecs dans nos documents datant de ce siècle. Mais cela peut nous apprendre certains éléments autour de l'histoire des techniques, car la non-présence de Grecs nous indique que ce siècle de migration n'a pas dû amener à des changements techniques dans la production de cuir, du moins dans la *chôra*. L'archéozoologue M. Leguilloux se demandait si les iconographies de la tombe de Rekhmirê étaient pertinentes dans le contexte romain, étant donné qu'elles remontaient à plus d'un millénaire avant notre ère : « Ces informations qui remontent au milieu du II^e millénaire av. J.-C. peuvent-elles s'appliquer à la période romaine ? »¹⁵. Cette interrogation laissée en suspens peut trouver plusieurs éléments de réponse. Premièrement, des analyses techniques que nous avons faites précédemment, il ressort qu'on assiste à une base de procédés qui, de toute évidence, n'a pas connu de modification significative quand on la compare avec le monde grec ou le monde romain. Un deuxième élément de réponse peut trouver du sens avec cette analyse onomastique qui peut montrer un certain maintien d'un savoir-faire égyptien en raison de l'absence de partage de connaissance avec les artisans grecs. Effectivement, si nous avons principalement des artisans égyptiens au début de la migration grecque, cela peut nous amener à penser qu'on assiste à une continuité des techniques traditionnelles et que, par conséquent, la tombe de Rekhmirê peut s'inscrire dans ces méthodes de travail. Il faut bien évidemment garder en tête les remarques et les nuances que nous avons soulevées dans notre premier chapitre sur l'utilisation d'une iconographie aussi ancienne¹⁶.

¹⁵ LEGUILLOUX 2004 p. 55.

¹⁶ Voir infra p. xx

Nous devons tout de même soulever la présence de plusieurs noms grecs entre le III^e s. av. n.è. et le II^e s. av. n.è. Dans le *SB*, X, 10 447, venant du nome d’Herakléopolite, on retrouve la mention de « Dôrôn le cordonnier » (Δώρων σκυτεὺς) et on peut se questionner sur ce document. Premièrement, bien que les Grecs dussent représenter une minorité au sein des artisans des peaux et du cuir à cette époque, il devait exister d’autres travailleurs d’origine grecque dont les sources ont été perdues. Secondement, il est dommage de ne pas connaître le village précis où exerçait Dôrôn. Nous pouvons émettre l’hypothèse que celui-ci travaillait dans la capitale du nome, Héracléopolis Magna, étant donné que ces métropoles pouvaient être considérées comme de véritables villes et qu’elles représentaient des centres urbains et commerciaux¹⁷. De plus, étant un artisan grec, on peut naturellement s’attendre à ce qu’il cherche à approcher une clientèle d’Hellènes, ce qui favoriserait l’hypothèse qu’il se trouve tout de même dans une métropole. Et nous pouvons rapprocher ce document d’un autre papyrus du II^e s. av. n.è. provenant également du nome d’Herakléopolite. Le *P. Tebt.*, III, 2, 890 est un compte d’une banque et, au sein de ce document, nous trouvons la mention d’un travailleur du cuir possédant un nom grec : « Aristarchos le cordonnier » (Ἀριστάρχ[ωι] σκυ(τεῖ)). Nous pouvons alors encore une fois émettre l’hypothèse que cet artisan se trouve dans la métropole du nome. Héracléopolis était une des plus grandes métropoles du pays et par conséquent un grand centre urbain¹⁸, ce qui favorise l’idée d’une plus grande implantation de populations grecques et donc d’artisans cherchant cette même clientèle. Par cette simple constatation, nous devons nous rendre compte à quel point il peut être avantageux d’être artisan grec en Égypte, car par un effet de regroupement ethnique¹⁹, ces artisans ont naturellement accès à une clientèle plus aisée, mais sûrement aussi plus fidèle face à une concurrence égyptienne. Nous pouvons d’ailleurs rapprocher ces deux documents de notre troisième mention d’un nom grec pour la période hellénistique. Dans le *P. Tebt.*, III .1 801, datant de 142 av. n.è., Nous trouvons la mention : « de la part du cordonnier Apollonios de Memphis, appelé également [- - -]mokilmas » ([παρ’][Ἀπο]λλώνιον σκυτέα [τῶν] ἀπὸ Μέμφεως τὸν καὶ[...]μοκίλμαν). L’artisan portant un nom grec est rapproché d’un grand centre urbain et d’une capitale de nome. Nous aurons dans ce chapitre l’occasion de reparler de la localisation des artisans, mais il est tout de même, ici, intéressant de constater ce genre de chose.

Un autre élément que nous remarquons en analysant les noms des artisans (**fig. 21**) est l’augmentation des noms grecs au fil des siècles, notamment à l’époque romaine. Cela traduit

¹⁷ DROSS-KRUPE 2011, p. 9.

¹⁸ LEGRAS 2004, p. 62 et VANDROPE 2019, p. 56.

¹⁹ VANDROPE 2019, p. 300.

plusieurs éléments sur la société égyptienne. On peut d'abord y voir un accroissement de la population grecque dans la *chôra*, donc une augmentation d'artisans hellénisés. Nous pouvons mettre cet élément en parallèle avec les taux d'alphabétisation du grec, qui aurait pu mener à une invisibilisation des artisans égyptiens qui auraient produit moins de documentations. De plus, nous remarquons également le fait que de nombreux Égyptiens ont adopté des noms grecs, ce qui peut fortement fausser nos analyses. Nous trouvons également à partir du II^e s. de n.è. quelques mentions de noms latins. Nous pouvons noter Hilarus qui possède sa boutique de cordonnerie à Alexandrie ou Antinoupolis en 187 de n.è. cité dans le *SB*, XIV, 11 978. Ou encore, dans *Chr. Wilck.*, 474, nous avons la mention de deux cordonniers dans la métropole d'Oxyrhynque, qui doivent assurer un rôle de gardiens dans des lieux publics, l'un des deux portant un nom latin : « Lucius fils de Pelagios » (Λούκιος Πελαγίου σκυτεύς). On peut ici directement voir une des limites de notre étude, car bien que ce Lucius porte un nom latin, son père lui possède un nom grec. On remarque qu'il est alors difficile d'avoir une certitude sur le statut juridique de ces artisans. Mais nous remarquons que dans ces deux cas, les artisans se trouvent au sein de grands centres urbains, comme nous avons pu le constater pour les noms grecs à l'époque hellénistique. La dernière mention de nom latin est un peu différente. Dans le *P. Gen.*, I, 75 datant du III^e s. de n.è. et sur lequel nous reviendrons plus en détail, nous avons une lettre écrite par Sarapammôn, qui porte un nom grec, à son père Aurelius Nepotianos qui lui porte un nom latin. Nous devons mettre le doigt sur un événement politique d'une immense importance survenu au début du III^e s. de n.è. : l'édit de Caracalla ou la constitution Antonine. « À l'aube du 3^e siècle, probablement en 212 de notre ère, l'empereur Marcus Aurelius Severus Antoninus, plus connu sous le surnom de Caracalla, octroie la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'empire »²⁰. Cette mesure influence concrètement l'identité des nouveaux citoyens qui peuvent prendre un gentilice afin de prouver et de montrer leur citoyenneté romaine. Nous pouvons observer le cas d'Aurelius Nepotianos, étant donné que le *nomen* Aurelius est de nombreuses fois utilisé afin de remercier directement l'empereur dans le choix d'un nom²¹. Dans le *P. Coll. Youtie*, I, 61, Pêtestheus fils de Paprèmitis, qui dans d'autres documents paye l'impôt sur le tannage²², prend en 216 de n.è. le gentilice d'Aurelius à la suite de l'édit de Caracalla²³. Nous voyons alors très clairement les difficultés auxquelles nous pouvons faire face. D'autant plus que pour ces noms latins, nous possédons un événement

²⁰ BESSON 2020, p. 17.

²¹ BESSON 2020, p. 75.

²² Voir Annexe 03, 1, n°2-5.

²³ HANSON (ed.) 1976, p. 356.

politique qui peut nous aider à comprendre ces changements. Mais sur le reste de notre période d'étude, l'adoption de noms grecs par des Égyptiens nous est totalement invisible.

Nous possédons, dans notre corpus, un papyrus qui peut montrer une différence de reconnaissance et de pouvoir entre Grecs et Égyptiens. Effectivement, dans le *P. Hamb.*, II, 187, qui datent de 246 av. n.è., nous pouvons lire :

« Théodoros fils de Kallikratès descendant de l'épigone Hespéris ; je me porte garant de Pasis et de Petosiris, cordonniers du village de Tholthis pour qu'ils aient une habitation pour cette deuxième année ».

Θεόδωρος Καλλικράτους Ἑσπερείτης τῆς ἐπιγονῆς · ἐγγυῶμαι Πᾶσιν καὶ Πετοσεῖριν σκυτέας κόμης
Θωλθεως μονῆς εἰς τὸ γ(ενόμενον)β(ἔτος)²⁴.

Tout d'abord, Théodoros est un Grec qui descend des premiers colons militaires qui se sont installés sur les territoires conquis par Alexandre, tandis que les deux cordonniers qui sont cités ici ont des noms égyptiens. Nous pouvons tirer plusieurs conjectures au vu de ce document. On peut tout d'abord y voir les signes d'une domination grecque, où certains Égyptiens ont besoin d'une garantie et d'un soutien grecs afin de pouvoir au mieux exercer leurs professions. En nous demandant pourquoi Théodoros se porte garant, nous pouvons également émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un accord économique entre le Grec et les artisans. Théodoros devait alors tirer du profit de la production de cuir. En échange, Pasis et Petosiris avaient accès à une habitation, pouvant sûrement servir d'atelier, tout en se servant du réseau économique de leur garant. Cette hypothèse peut se confirmer avec le fait que le village de Tholthis est un lieu connaissant un regroupement de Grecs venus de Cyrène²⁵ et que par conséquent, ces cordonniers peuvent, à travers la garantie de Théodoros, s'approcher et côtoyer une clientèle plus aisée.

Lors de nos analyses des papyrus, l'identité ethnique ne doit jamais être oubliée tant elle porte son importance dans la société égyptienne, malgré les limites que nous avons essayé d'explicitier. Cependant, ce n'est pas le seul élément construisant l'identité d'un individu que l'on peut restituer de ces documents.

²⁴ Lors des premières éditions, le nom de village était Ἐωλεσσας, un village inconnu. Mais des corrections ont été apportées à l'analyse du document : c'est aujourd'hui le village de Tholthis qui est retenue. Voir CAVALLO, MAEHLER (éd.) 2008, p. 44 et HOMBERT 1966, p. 122.

²⁵ VANDROPE 2019, p. 300.

B. La question du genre : le rôle caché des femmes

La question du genre est une notion identitaire importante à aborder. Les analyses historiques sur le sujet ont également été multipliées ces dernières décennies. Et nous pouvons noter « l'avant-gardisme » de l'Égypte dans ces travaux, notamment grâce aux reines égyptiennes qui avaient, plus que nulle part ailleurs, accès au pouvoir²⁶ ; également grâce à la riche documentation des papyrus qui ont permis d'étudier la place des femmes dans la société égyptienne²⁷. Ces travaux se sont tout de même développés avec l'émergence des recherches sur les questions du genre et les études récentes tentent de montrer les relations entre les différents genres et les rôles qu'occupaient les femmes dans les différentes strates de la société antique²⁸. Il est important de comprendre que même avec nos papyrus qui nous délivrent tant d'information, il est difficile de s'intéresser aux femmes d'Égypte, car ces documents ont été dans une immense majorité des cas, écrit par des hommes et pour des hommes. Les femmes sont alors toujours soumises à la vision masculine, que ce soit dans les textes littéraires ou dans les papyrus²⁹. Le travail des femmes est un élément d'étude d'autant plus complexe étant donné que les travailleuses sont les grandes oubliées de l'histoire et de notre corpus. Nous savons qu'elles jouaient un rôle majeur dans la production textile³⁰ et que leurs activités pouvaient être diverses et variées³¹, mais leurs places dans d'autres artisanats semblent d'après la documentation assez limitées et marginales. Comme le disait L. Loven : « En réalité, hommes et femmes faisaient partie d'un marché du travail, mais les idéologies romaines du travail, de la masculinité et de la féminité, ont eu un tel impact sur la documentation du travail que les travailleuses et leurs rôles économiques ont été fortement marginalisés dans les sources anciennes. Ainsi, la documentation de leurs rôles professionnels est le résultat des conventions sociales et des idéologies romaines du genre, qui encourageaient les identités féminines dans leurs rôles familiaux plutôt que dans leurs rôles professionnels »³².

Avant de nous intéresser à l'Égypte gréco-romaine, jetons un œil sur ce que nous pouvons constater dans l'ensemble du monde méditerranéen dans l'Antiquité. Dans sa synthèse sur le travail du cuir dans le monde romain, M. Leguilloux ne fait mention d'aucune

²⁶ VANDROPE 2019, p. 347.

²⁷ BRINGMANN 1939 ; PREAUX 1959 ; POMEROY 1984.

²⁸ MONTERRAT 1996 ; ROWLANDSON *et al.* 1998 ; MELAERTS, MOOREN 2002.

²⁹ VANDROPE 2019, p. 349.

³⁰ VANDROPE 2019, p. 355 ; DROSS-KRUPE 2011, p. 189.

³¹ ROWLANDSON *et al.* 1998, p. 218-279.

³² WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 218.

travailleuse³³. Cependant, les choses sont légèrement différentes dans le monde grec où B. Dercy évoque justement une femme qui semble être une cordonnière³⁴. Il s'agit d'une inscription datant du III^e s. av. n.è. « Théa, fille d'Onomaklès, cordonnière » (*IG III*, ap.12). Bien que cette mention ne nous apporte pas énormément de renseignements sur l'organisation du travail ou sur la réelle place de la gent féminine dans la production du cuir, elle nous indique que les femmes pouvaient participer à cet artisanat. Les autres mentions de femmes se rapprochant des travailleurs du cuir dans le corpus de B. Dercy sont moins explicites et nous délivrent peu d'informations pertinentes. Il s'agit notamment de « [X] énodikè, femme de tanneur » (*IG III*, ap. 46, 3-5), sans qu'on puisse réellement en déduire que celle-ci aidait son mari. Notre corpus présente également un exemple similaire avec le *P. Oxy.*, LVIII, 3926 qui est une lettre envoyée par « Aurelia Senpatous » (Αὐρηλία Σενπατοῦτος) pour se plaindre de l'agression de son mari : « ils ont frappé mon mari Titoès, cordonnier, en r fils de Kortas, » (ἔπληξαν τὸν ἄνδρα μου Τιτοῆν Κορτάτος σκυτέα). Ce papyrus datant du III^e s. de n.è. est adressé par une femme directement au stratège du nome. La femme et son époux portent des noms égyptiens (nous remarquons également ici le gentilice Aurélia), ce qui explique sûrement le fait qu'Aurélia Senpatous puisse d'elle-même rédiger ou faire rédiger en son nom ce genre de document. Mais comme pour l'inscription, ces deux documents ne nous indiquent en rien une quelconque activité ou aide féminine dans l'activité de leurs maris.

En revanche, notre analyse onomastique sur notre corpus nous révèle certains éléments très précieux, car il semblerait que nous avons à notre disposition plusieurs mentions de travailleuses dans la production du cuir. La question reste tout de même complexe étant donné que toutes les traductions et tous les commentaires sur ces précieux documents ne s'accordent pas.

³³ LEGUILLOUX 2004.

³⁴ DERCY 2015, Chapitre 3, § 17 à § 24.

n°	Nom	Date	Lieu	Sujet	Nom et genre des travailleurs
1.	Grec : UPZ, II, 180a	113 av. n.è.	Hermonthis	Contrat d'héritage	<ul style="list-style-type: none"> – Le père de Kolluthos (♂) – Le père de Pouoris et de Psenthotès (♂) – Tetès (♀) – Tasatmis (♀)
	Démotique : P. Bern. Spieg., 3116				
2.	UPZ, II, 181	105 av n.è.	Thèbes	Contrat de vente	<ul style="list-style-type: none"> – Pimonthès (♂) – Snachomneus (♂) – Semmuthis (♀) – Tathaut (♀)

Tableau 3 : Document mentionnant des noms de femmes liées à la production de cuir.

Au sein de notre corpus, nous pouvons compter quatre noms de femmes rattachés directement à la production du cuir : Tetès, Tasatmis, Semmuthis et Tathaut (**tabl. 3**). Le premier document est un contrat d'héritage d'Horos II à ses enfants (**tabl. 3, n°1**). Ce personnage est un *choachyte*. « Les *choachytai*, prêtres qui célébraient les rites funéraires en l'honneur des morts, étaient propriétaires des “liturgies” (*leitourgiai*), c'est-à-dire du droit de célébrer ce culte funéraire, qui se transmettait de père en fils. Ces liturgies faisaient partie de leur propriété qui contenait des centaines de momies dont la garde leur était confiée »³⁵. Lorsque Horos II lègue ses liturgies, il établit des listes de noms et parfois d'activités faisant référence aux tombes qu'il se doit d'entretenir. C'est justement au sein de ces listes que nous trouvons des tombes de travailleurs du cuir qui sont réunies sous la dénomination des « cordonniers de Pathyrites » (σκυτέων τοῦ Παθηρίτ[ου]). Cette appellation peut déjà nous indiquer que nous avons ici une famille de cordonniers ou une association qui sont réunies au même endroit après la mort, mais nous traiterons cette question en détail un peu plus tard. Nous avons la mention de quatre personnes : deux pères, celui de Kolluthos et celui de Pouoris et de Psenthotès ; également la mention de deux femmes (Tetès et Tasatmis). Le problème que nous rencontrons réside dans le fait que nous possédons deux versions de ce document : l'une en langue grecque (UPZ, II, 180a) et l'autre en démotique (P. Bern. Spieg., 3116). Les deux variantes, bien que très similaires, ne nous délivrent pas les mêmes informations. Premièrement, sur le terme de travailleur du cuir en lui-même, la question est complexe. Nous trouvons la mention de *skuteôn* dans le texte grec, qui renvoie sans aucun doute à nos artisans, mais la version démotique utilise le mot « *qse* ». Il existe une réelle discordance sur le sens de ce mot qui renvoie soit à des

³⁵ LE QUERE à paraître, Chapitre III, p. 51.

embaumeurs, soit à des cordonniers³⁶. Mais selon le dictionnaire de démotique de l'université de Chicago, cette discordance vient du scribe grec³⁷ qui, quelques lignes plus loin, se trompe entre le terme *skuteus*, qu'il finit par barrer et qu'il corrige par le mot *tariqueus* (ταριχεύς) qui signifie bien le métier d'embaumeur³⁸. Il semble alors que notre document fasse bel et bien référence aux travailleurs du cuir, et cela malgré l'ambiguïté des termes³⁹. Les différences de ne s'arrêtent pas là. Le texte en démotique nous délivre plus d'informations sur les artisans et sur les potentielles artisanes⁴⁰. Nous pouvons tout d'abord noter que dans la version grecque, tout comme dans la version démotique, les deux pères ne portent pas de nom et sont simplement identifiés comme étant les parents de leurs enfants. Cette absence est très difficile à expliquer. Il s'agit peut-être du fait que les fils étant encore vivants, le prêtre s'accorde plus à identifier les proches des défunts, car c'est auprès d'eux que le prêtre *choachyte* doit rendre des cérémonies. Nous ne possédons aucun détail sur Tétès. Cependant, pour Tasatmis, son nom seul apparaît sans aucune indication dans le texte grec, tandis qu'on nous rappelle que cela concerne bel et bien une cordonnière dans la version en démotique (*ta-Dtm [, t] tA qse, t*). Nous pouvons réellement penser qu'il est question d'une artisane possédant un savoir-faire technique complet. Nous avons cependant plus de réticence pour Tétès, elle faisait peut-être partie de la famille ou de l'association sans participer à la production du cuir.

Dans le second document, nous retrouvons un contrat de vente d'une parcelle de terrain. Les vendeurs sont quatre cordonniers qui se trouvent être frères et sœurs (**tabl. 3, n°2**). Ils sont décrits clairement comme « appartenant aux travailleurs du cuir de Memnonies » (ἐκ [τ]ῶν Μ[ε]μνονέων σκυτέων). Cette mention est très importante, car elle inclut les quatre enfants. Nous devons tout de même faire preuve de vigilance, car cette appartenance à l'artisanat du cuir peut faire référence aux activités familiales sans réellement inclure tous les membres de la famille en tant qu'artisans. Les deux sœurs, Semmuthis et Tathaut, portent des noms égyptiens, ainsi que leurs frères, mais possèdent dans ce document un *kyrios* dans la figure de leur frère aîné Pimonthès. Cela peut aisément s'expliquer pour la bonne raison que ce document est un contrat suivant les lois et les coutumes grecques, obligeant les femmes à être représentées par

³⁶ PESTMAN 1993, p. 185.

³⁷ JOHNSON 2001, CDD Q, p. 85-86.

³⁸ UPZ, II, 180a, III, 9.

³⁹ JOHNSON 2001, CDD Q, p. 84 : Le terme pour embaumeur semble être relativement proche de celui utilisé pour évoquer le travail du cuir. La retranscription d'embaumeur est « *qs* » et celle des cordonniers est « *qse* ».

⁴⁰ Le terme « artisane » est rarement utilisé dans la langue française, au profit de « femme artisan ». Mais nous avons pris la décision de tout de même utiliser ce terme qui reste correct dans la langue française. De plus, cela s'inscrit dans la continuité des études sur le genre, visant à féminiser les termes pour mettre les genres sur le même pied d'égalité.

un tuteur. Il est, au contraire, plus compliqué de comprendre pourquoi ce contrat est rédigé en grec et suit alors naturellement les lois liées à sa langue d'écriture. Cela est sûrement dû à un choix des vendeurs qui devait tirer de plus gros avantages ou une plus grande facilité à réaliser cette vente de la sorte plutôt qu'en suivant les logiques égyptiennes⁴¹. Un autre point très important : ces deux femmes sont décrites comme « Perses » (Περσίνη) contrairement à leurs frères qui ne possèdent pas cette mention. La théorie qui est retenue est le fait que ces deux femmes étaient mariées à un homme étant « Perse de l'épigone » (Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς)⁴². Cette dénomination est un statut assez complexe qui correspond à cette époque à des hommes descendants de soldats égyptiens qui recevaient une rémunération contre leurs services. Plus qu'une simple activité, cette dénomination est devenue importante dans l'identité culturelle et dans l'identification dans la société de ces personnes⁴³. Ce que nous pouvons retenir dans notre cas, c'est que ces deux femmes, bien qu'elles semblent mariées, étaient toujours rattachées au métier familial, ce qui peut favoriser l'idée qu'elles participent efficacement à la production du cuir avec leurs frères.

D'une manière générale, nous pouvons faire quelques remarques. Les seules artisanes mentionnées portent des noms égyptiens et sont sûrement des Égyptiennes. Cela qui peut s'expliquer par une plus grande liberté qui était accordée à celles-ci en comparaison des femmes grecques. Cependant, nous devons soulever que dans nos deux exemples, ces artisanes ont certainement participé à une activité de groupe (famille ou association) et non à une entreprise personnelle. On peut légitimement se questionner sur leurs réels rôles dans la production du cuir, si elles étaient des spécialistes, de réelles artisanes ou si elles jouaient un rôle d'assistantat. Bien que ces mentions soient d'une richesse inouïe pour notre corpus, nous devons reconnaître qu'elles délivrent, finalement, peu d'informations sur l'organisation de la production. Nous remarquons également des éléments pertinents dans les métadonnées de ces sources. Effectivement, ces deux documents proviennent d'une époque similaire, appartiennent aux mêmes archives, celle d'Osoroeris fils d'Horos que nous avons évoqué plus haut. Bien qu'ils ne viennent pas tous les deux d'un seul lieu, le premier document étant écrit à Hermonthis (la capitale du nome de Pathyrite) et le second à Thèbes, nous pouvons noter que ces deux espaces sont relativement proches l'un de l'autre. Nous pourrions y voir une preuve que cette région géographique est propice à un travail des femmes dans la production du cuir, mais, cela serait sans aucun doute, une surinterprétation. Nous sommes tributaires de ce manque d'information

⁴¹ PESTMAN 1993, p. 203.

⁴² PESTMAN 1993, p. 202-203.

⁴³ Sur cette question de « Perse de l'épigone », voir VANDORPE 2008.

et nos deux seules mentions ne nous permettent pas d'arriver à des conclusions convaincantes sur le travail des femmes dans cet artisanat. Cependant, ces documents prouvent qu'elles existaient et qu'elles pouvaient exister, sûrement, dans toute l'Égypte.

Il faut également noter que cette absence de source relève peut-être des mentalités gréco-romaines sur le travail des femmes, plus que d'une réelle absence d'artisans ou du moins d'artisans dans la production de cuir. Nous verrons que les hommes sont souvent rattachés à leurs activités professionnelles, tandis que les femmes sont présentées comme étant l'épouse d'un homme. On peut noter l'exemple du registre de ménage d'un village du nome Arsinoïte au III^e s. av. n.è. *SB*, XII, 10 860, qui explicite l'activité des hommes — dont des cordonniers — et se contente de citer leurs femmes sans la moindre indication sur ce qu'elles pouvaient faire de leur vie.

C. La *technè*, au cœur de l'identité de l'artisan ?

L'origine et le genre sont deux aspects identitaires très importants qui concernent tous les habitants de l'Égypte et qui les conditionnent à certains statuts et qui les incluent surtout dans des groupes : « Les identités anciennes étaient d'abord et avant tout des identités d'appartenance à des communautés (ethniques, civiques, religieuses, etc.) »⁴⁴. Pour notre sujet, il existe un élément très important pour définir les artisans dans la société, il s'agit de leurs savoir-faire techniques. C'est leur *technè*, leur art qui leur permet d'exister, au sens premier de terme, c'est-à-dire afin de répondre à leurs besoins vitaux. Mais également dans un sens plus figuré, celui d'être reconnu comme tel dans la société. Au sein de notre corpus de papyrus, nous relevons plusieurs cas de figure où la *technè* sert à l'identification de l'artisan. Ces différentes situations ne répondent pas aux mêmes logiques et ne sont pas employées pour les mêmes raisons comme nous allons le voir à présent.

Les premiers cas de figure sont les plus courants et sont ceux qui mentionnent l'artisan par son nom suivi de son activité. Sa profession vient compléter l'identité de l'artisan, il ne peut s'en défaire (**tabl. 4**).

⁴⁴ BELANGER 2012, p. 110 et sur la même idée, voir Monnet 2007, p. 233.

n°	Nom	Date	Lieu	Sujet	Mention
1.	<i>SB</i> , X, 10447	III ^e s. av. n.è.	Nome Herakléopolite	Impôt	Dôrôn le cordonnier
2.	<i>P. Petr.</i> , II, 39	226 av. n.è.	Nome Arsinoïte	Impôt	Petosiris le cordonnier
3.	<i>P. Tebt.</i> , III, 2, 890	II ^e s. av. n.è.	Héracléopolis	Compte	Aristarchos le cordonnier
4.	<i>P. Tebt.</i> III, 1, 801	142 av. n.è.	Tebtynis	Lettre	Apollonios alias... mokilmas le cordonnier
5.	<i>P. Tebt.</i> , I, 38	113 av. n.è.	Kerkeosiris	Rapport	Petesouchos, cordonnier
6.	<i>BGU</i> , XIV, 2425	I ^e s. av. n.è.	Nome d'Herakleopolite	Liste de noms	Hasphoanouphis le cordonnier Pauès le cordonnier
7.	<i>BGU</i> , XVI, 2577	I ^e s. av. n.è.	Héracléopolis	Impôt	Hatrès le cordonnier
8.	<i>SB</i> , XXIV, 16224	I ^e s. de n.è.	Inconnue	Dépense	Nikostratos un cordonnier
9.	<i>P. Mich.</i> , II, 123	53 de n.è.	Tebtynis	Pétitions	Hatrès, fils de Cheôn, cordonnier
10	<i>SB</i> , XVIII, 13143	II ^e s. de n.è.	Philoteris	Liste de noms	Papontos le tanneur
11	<i>P. Oxy.</i> , xxxiv, 2727	III ^e s. de n.è.	Oxyrhynque	Lettre privée	Théôn le cordonnier
12	<i>P. Hamb.</i> III, 224	III ^e s. de n.è.	Philadelphia	Liste de noms	Apollos le sellier
13	<i>o.wilck.</i> 1485	III ^e s. de n.è.	Thèbes	Compte	Psarphis le cordonnier
14	<i>P. Yale</i> 3 137	217 de n.è.	Philadelphia	Impôt	Petermouthis le sellier
15	<i>Chr. Wilck.</i> , 474	295 de n.è.	Oxyrhynque	Liste de gardiens	Syros fils d'Ammonios, cordonnier Lucius fils de Pelagios, cordonnier

Tableau 4 : Tableau présentant les noms et l'activité des artisans.

Au sein de ces mentions, nous retrouvons deux types de documents. Premièrement ce que nous pouvons appeler les listes, ce qui comprend tous les documents d'impôts ou les listes de noms⁴⁵. La mention de l'activité peut être vue ici comme un véritable symbole d'identité juridique, car elle admet la différenciation concrète entre deux individus. Cette mention permet de contourner le problème d'éventuels homonymes dans les villages. La mention de l'activité dans les documents fiscaux sert également de justification à certains impôts, comme pour le cordonnier Dôrôn et son esclave (**tabl. 4, n°1**) qui doivent payer 4 oboles de *cheironaxion*⁴⁶, taxe concernant l'activité artisanale. Secondement, les autres documents sont ceux qui possèdent un contexte précis autour du travailleur, que ce soit au sein d'une lettre, d'une plainte ou d'un contrat⁴⁷. Dans le *P. Oxy.*, XXXIV, 2727, l'auteur Bassos demande qu'on lui envoie un cordonnier et un orfèvre : « allez trouver Théôn le cordonnier et Gérontios et faites en sorte

⁴⁵ **Tabl. 4**, n° 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14 et 15.

⁴⁶ CHANKOWSKI 2019, § 46.

⁴⁷ **Tabl. 4**, n° 4,5,9,11.

qu'ils viennent me voir avec celui qui vous remet cette lettre, ainsi que Dioskouridès, l'orfèvre. » (σκυλείς πρὸς Θεόνα τὸν σκυτέα καὶ Γερόντιον ποιήσον αὐτοὺς γενέσθαι πρὸς μὲ ἄμα τῷ τὰ [γγρ]άμματά σοι ἐπιφέροντι, καὶ Διοσκουρίδην δὲ τὸν χρυσοχόον). Dans ce document, l'activité artisanale de Théôn ne répond pas forcément à des questions identitaires. Elle renvoie avant tout à un besoin de la *technè* de l'artisan pour la réalisation d'un travail. Son savoir-faire fait tout de même indirectement partie de son identité, car c'est de cette façon qu'il est reconnu dans la société. Mais cela peut s'observer de manière plus claire dans d'autres papyrus. Le *P. Tebt.*, I, 38 (**tabl. 4, n° 5**) est un rapport d'enquête portant sur la contrebande d'huile au sein de la maison « habitée par Petesouchos, cordonnier ». Le document ne présente aucun lien avec la production du cuir, mais l'activité de cet artisan est tout de même mentionnée afin de pouvoir l'identifier et le reconnaître dans le village.

Nous possédons des papyrus encore plus évidents sur l'importance de la *technè* dans l'identité de nos travailleurs. Dans certains cas, les noms ne sont même plus mentionnés, mais l'activité seule suffit à identifier et à définir l'individu.

	Nom	Date	Lieu	Sujet	Mention
1.	<i>BGU</i> , XVI, 2670	14 av. n.è.	Nome Herakléopolite	Compte	Commande pour une sacoche pour âne par le cordonnier : 28 drachmes
2.	<i>P. Warr.</i> , 15	II ^e s. de n.è.	Nome Arsinoïte	Lettre	Il y a chez le tanneur une peau de vache
3.	<i>SB</i> , XVI, 12695	143 de n.è.	Oxyrhynque	Impôts	Les cordonniers doivent payer 4 drachmes de taxe
4.	<i>P. Cair. Goodsp.</i> , 30.	192 de n.è.	Karanis	Compte	40 drachmes pour le sellier

Tableau 5 : Tableau présentant les mentions d'artisan sans leurs noms.

Ces documents (**tabl. 5**) sont très intéressants, car ils montrent plusieurs éléments qui font de la *technè* et plus globalement de l'activité de nos artisans, un vrai sujet d'identité. Le plus évident est le *P. Warr.*, 15 (**tabl. 5, n° 2**), qui est une lettre privée d'Arsinoos qui demande à son ami d'aller récupérer une peau de vache chez le tanneur. Nous remarquons alors que celui-ci n'est en aucun cas nommé et que nous ne trouvons aucun signe distinctif autre que son activité. C'est une preuve évidente que l'artisan en question est clairement identifié par son savoir-faire et que cela lui permet d'être reconnu aux yeux des autres. Nous trouvons le même procédé dans plusieurs documents (**tabl. 5, nos 1 et 4**). Cependant, il s'agit de comptes personnels et de listes de dépenses pour des selliers. Nous imaginons qu'il est probable que les informations les plus importantes soient le prix payé et que l'identité des gens de métier n'ait finalement aucune importance dans ce type de documents. Le dernier document de cette liste

(**tabl. 5, n° 3**) est également intéressant, et nous aurons l’occasion d’y revenir quand nous traiterons la question des regroupements d’artisans. Les travailleurs sont désignés comme appartenant à un groupe d’artisans qui, dans ce cas, doit payer les taxes ensemble.

Le savoir-faire technique des *skuteis* peut également être complété par d’autres éléments venant nous délivrer d’autres informations. Nous pouvons tout d’abord évoquer les repères géographiques où les artisans sont reconnus comme exerçant leur activité dans un lieu défini.

	Nom	Date	Lieu	Sujet	Mention
1.	<i>CPR.</i> , XXVIII, 5	III ^e s. av. n.è.	Nome d’Arsinoïte	Impôts	[...]Cordonniers de Dikaiou Nesos en Mésori : 2 oboles ¼ [...] Pamounis, cordonniers habitants d’Oxyryncha : 2 oboles ¼ [...] cordonniers habitants d’Oxyryncha : 2 oboles ¼
2.	<i>P. Hamb.</i> , II, 187	246 av. n.è.	Tholthis	Garantie	Je me porte garant de Pasis et de Petosiris cordonniers du village de Tholthis
3.	<i>P. Petr.</i> , II, 32.	197 av. n.è.	Crocodipolis	Plainte	De la part de Pétosiris, tanneur, de ceux qui résident à Crocodilopolis
4.	<i>UPZ</i> , II, 180 a	113 av. n.è.	Hermonthis	Contrat	Les cordonniers de Pathyrites
5.	<i>UPZ</i> , II, 181	105 av. n.è.	Thèbes	Contrat	Appartenant aux travailleurs du cuir des Memnonies
6.	<i>BGU</i> , XIV, 2370	84 av. n.è.	Nome d’Hérakléopolite	Impôts	Les cordonniers de Peensemtheus : 1 Talent
7.	<i>P. Bour.</i> , 21	139-145 de n.è.	Karanis	Plainte	De la part d’Acousilaos, le cordonnier du village de Karanis

Tableau 6 : Tableau présentant les artisans avec une précision géographique.

Nous retrouvons dans ces documents (**tabl. 6**) des éléments que nous avons déjà évoqués précédemment. Nous pouvons observer plusieurs cas de regroupement d’artisans qui sont cette fois-ci rattachés à une à une zone géographique (**tabl. 6, nos 4, 5 et 6**)⁴⁸. Dans le *UPZ*, II, 181 que nous avons déjà évoqué, la mention des quatre enfants « appartenant aux travailleurs du cuir des Memnonies » (τῶν ἐκ [τ]ῶν Μ[ε]μνονέων σκυτέων) est très intéressante. Effectivement, ici leur activité de cordonniers n’est guère importante ; ce qui est mis en évidence c’est leur appartenance à un groupe social qui renvoie sans doute à un certain statut et à une certaine vision de ces artisans dans la société. Finalement, on ne peut même pas savoir si tous les membres de ce groupe possédaient un grand savoir-faire ou s’il s’agissait plus d’ouvrier travaillant dans l’artisanat du cuir, mais ils sont en tout cas identifiés dans la société par le travail qu’ils, ou qu’une partie d’entre eux exercent. Sur le document servant de garantie (**tabl. 6, n° 2**) que nous avons déjà traité, nous retrouvons le même procédé où le métier et le lieu d’activité viennent compléter l’identité et la présentation des artisans. Et tous les éléments que

⁴⁸ Sur ces questions de regroupement d’artisans, voir infra p. XX.

nous avons décrits prennent encore plus de sens avec les plaintes écrites par les artisans (**tabl. 6, n° 3 et 7**) où ils se présentent eux-mêmes en début de lettre avec leurs noms, leurs activités professionnelles ainsi que leurs localisations. Nous voyons bien à quel point, pour un artisan, son activité qui découle de son savoir-faire est très importante dans la place qu'il occupe dans la société. Le village où il réside et où il exerce son habileté technique est également crucial dans son identité. Enfin, nous pouvons noter une autre information faisant partie de l'identité en Égypte. Il s'agit des informations physiques qui viennent spécifier les individus⁴⁹.

	Nom	Date	Lieu	Sujet	Mention
1.	UPZ, II, 181	105 av. n.è.	Thèbes	Contrat	Pimonthès, environ 35 ans, de taille moyenne, de couleur foncée, trapu, chauve, le visage rond, le nez droit, et Snachomneus, environ 20 ans, de taille moyenne, de couleur miel, trapu, le visage rond, le nez droit, et Semmuthis, une Persane, environ 22 ans, de taille moyenne, de couleur miel, le visage rond, le nez légèrement obtus, et Tathaut, une Persane, âgée d'environ 30 ans, de taille moyenne, de couleur miel, le visage rond, le nez droit
2.	P. Fay., 121	110 de n.è.	Euhemeria	Lettre	Demande-la au tanneur bossu
3.	P. Princ., II, 63	III ^e s. de n.è.	Oxyrhynque	Liste d'accusés	Le cordonnier, le gros

Tableau 7 : Tableau présentant les artisans avec des attributs physiques.

Les trois documents que nous avons (**tabl. 7**) sont très pertinents. Dans le contrat (**tabl. 7, n° 1**) que nous avons déjà évoqué, on peut lire une description complète, avec l'âge, la taille, la couleur de peau et quelques détails précis comme la forme du nez ou du visage. Ces informations sont vraiment là afin d'identifier les différents travailleurs, les différencier les uns des autres et pour leur donner une identité au sein des artisans du cuir. Les deux autres documents sont très révélateurs de l'importance de ces précisions, dans les deux cas, nous observons que les noms des artisans ne sont pas mentionnés (**tabl. 7, n°s 2 et 3**). Par conséquent, le qualificatif utilisé permet à lui seul de déterminer de qui il s'agit. À Euhemeria, qui est un village du Fayoum, nous pouvons supposer que le tanneur travaille seul et que par conséquent, son nom n'a nul besoin d'être mentionné. Nous pouvons également émettre l'hypothèse qu'étant une lettre privée, le destinataire de la lettre connaissait l'artisan par ce simple qualificatif et que plus de précision aurait été superflue. Enfin, le terme « bossu » (κυρτός) peut également nous renseigner sur des conditions de travail difficiles amenant à des complications de santé. Le troisième document est une liste de personnes qui ont été arrêtées après avoir volé

⁴⁹ LEGRAS 2004, p. 69.

des semences de blé dans le village de Syrôn : « Le κόμη Σύρων dont il est question à la ligne 5 est probablement le village oxyrhynchite, car les indigènes auxquels ce texte a été acheté venaient de Behneseh, le site moderne de l'ancienne métropole du nome oxyrhynchite »⁵⁰. Ce qui peut paraître troublant, c'est que dans le document, différents noms sont donnés, mais le cordonnier est décrit simplement comme « le gros » (παχύνους). Nous pouvons expliquer cela par le fait que son nom n'était peut-être pas connu ou bien, car ce qualificatif seul servait à le définir et à l'identifier par rapport à d'autres travailleurs du cuir.

D. Conclusion

Dans cette première partie, nous avons tenté d'approcher l'identité de nos artisans afin de mieux comprendre qui ils sont et de mieux appréhender les logiques qui les entourent. Dans une société telle que l'Égypte gréco-romaine où l'identité influe directement sur la qualité de vie et sur le rapport aux autres, il était essentiel de revenir dessus. Nous avons notamment remarqué que lors de la période hellénistique, la grande majorité de nos artisans porte un nom égyptien, sûrement, la preuve d'une continuité des techniques traditionnelles dans la *chôra* égyptienne. Les changements techniques à l'époque romaine, notamment avec la démocratisation du tannage végétal peuvent, peut-être, se remarquer avec une plus grande diversité d'ethnicités chez nos travailleurs que nous constatons dans notre étude (**fig. 21**). Nous avons également mis en avant que le travail des femmes dans ce secteur de l'artisanat était possible. Ces informations rares et précieuses nous sont utiles dans la compréhension de la production du cuir, où les femmes sont souvent décrites comme simples épouses. Enfin, nous avons montré à quel point l'activité de l'artisan est importante dans sa vie et dans son identité, il ne peut pas s'en défaire. Même dans les plaintes ne concernant pas la production, sa *technè* sert toujours à la définir. L'artisan restant toujours artisan, qu'importe le contexte.

⁵⁰ JOHNSON, VAN HOESEN 1931, p. 62-63.

II. L'organisation du travail des peaux et du cuir : Les artisans dans la société

En suivant l'optique de mieux comprendre comment vivaient les artisans du cuir, nous devons nous intéresser à leurs interactions sociales. Tout au long de leur vie, durant leur apprentissage, puis en exerçant leur *technè*, les artisans se construisent de véritables réseaux. Les papyrus montrent l'importance des réseaux en nous informant sur la vie sociale des habitants d'Égypte. Dans l'artisanat et le commerce, cette notion a pour but de gagner la confiance d'une plus grande clientèle⁵¹, mais elle permet aussi d'unir plusieurs artisans et de favoriser le partage et l'aide comme nous aurons l'occasion d'en discuter. Les rapports entre artisans peuvent signifier des réalités différentes en fonction de notre contexte d'étude. Les rapports entre travailleurs d'un même atelier ne sont naturellement pas les mêmes qu'entre deux travailleurs étant potentiellement en concurrence. Nous nous consacrerons ici principalement aux relations entre travailleurs des peaux et du cuir. Nous nous attarderons ensuite sur la division des tâches en Égypte gréco-romaine et tenterons d'observer et d'interpréter les rassemblements d'artisans. Enfin, nous aborderons la question de la hiérarchie avec principalement l'analyse de l'apprentissage.

A. La division des tâches : l'ambiguïté du terme *skuteus*

La question de la répartition des tâches est plus compliquée qu'on ne pourrait le penser. Effectivement, dans le monde grec et romain, il apparaît qu'il existe une séparation claire, nette et précise entre les opérations réalisées par le tanneur (celui qui transforme les peaux) et le cordonnier ou autre travailleur du cuir (celui qui coupe et assemble)⁵². Ces deux activités, bien qu'intrinsèquement liées, semblent répondre à des logiques différentes et surtout, avoir des artisans ne possédant pas le même savoir-faire. Or, cette division nous paraît plus compliquée à discerner en Égypte⁵³.

Premièrement, sur les scènes du tombeau de Rekhmirê que nous avons étudiées en détail dans le premier chapitre, on remarque que les travaux de tannerie (trempage et préparation de peau) sont effectués sur le même plan, dans une certaine continuité avec les artisans fabriquant

⁵¹ MANNING *et al.* 2011, p. 297.

⁵² LEGUILLOUX 2004, p. 13 et 60.

⁵³ Réflexion qu'on retrouve également dans RUSSO 2004, p. 208.

des chaussures ou autres objets en cuir. Cela pourrait indiquer que ce sont les mêmes artisans, ou du moins qu'ils travaillent dans un atelier commun. Il faut être vigilant avec cette analyse, car la représentation est très antérieure à notre étude et de plus, cela pourrait être une représentation de l'ensemble de la chaîne opératoire sans qu'elle ne nous indique forcément qu'il s'agissait d'un seul et unique métier. Mais, c'est une première approche qui nous informe que la distinction entre les deux groupes de travailleurs n'est peut-être pas aussi évidente. De plus, comme nous l'avons montré dans notre première partie, à l'époque hellénistique, les artisans du cuir étaient principalement des Égyptiens, ce qui pourrait encore une fois nous faire croire à une continuité des procédés traditionnels dans l'artisanat. Un autre argument que nous pouvons tirer de nos conclusions de notre premier chapitre concerne l'emplacement des ateliers dans les centres urbains. La séparation entre les tanneurs et les cordonniers s'est souvent expliquée par l'idée que les tanneries devaient se trouver hors du centre urbain et pour des questions pratiques liées à l'interaction avec des clients, les ateliers de cordonneries qui vendaient les produits devaient se trouver obligatoirement en ville. Néanmoins, comme nous l'avons fait remarquer, cette réflexion n'est pas applicable en Égypte étant donné que les tanneries pouvaient très bien être présentes au cœur des villes et villages.

D'autres preuves de cette non-séparation des tâches nous viennent directement des papyrus. Dans un premier temps, en analysant simplement les termes utilisés, on se rend compte que toutes les mentions de tanneur ($\beta\upsilon\rho\sigma\epsilon\acute{\upsilon}\varsigma$ et $\beta\upsilon\rho\sigma\omicron\delta\acute{\epsilon}\psi\eta\varsigma$) proviennent de l'époque romaine, sauf deux exceptions qui possèdent certaines particularités⁵⁴. Tout d'abord, le *P. Petr.*, II 32 1 datant du II^e s. av. n.è. est une plainte adressée par un tanneur ($\beta\upsilon\rho\sigma\omicron\delta\acute{\epsilon}\psi\eta\varsigma$) à un officier concernant le vol de marchandises d'un certain collecteur d'impôts dans la métropole d'Arisnoé. Le point qui nous intéresse particulièrement se trouve sur le verso du document, où l'officier en question adresse une réponse à l'artisan qu'il nomme par le terme $\sigma\kappa\upsilon\tau\epsilon\upsilon\varsigma$. Ce papyrus est peut-être une exception dans son genre, mais il peut également montrer le fait qu'il n'existe pas ou peu de distinction entre les deux termes. Cela expliquerait la prédominance du simple mot $\sigma\kappa\upsilon\tau\epsilon\acute{\upsilon}\varsigma$ pour englober à la fois le travail de tannerie et celui de cordonnerie. Hypothèse qui pourrait s'expliquer pour des raisons fiscales et de simplification de la reconnaissance des artisans. Notons que l'artisan se définit lui-même comme tanneur, alors que l'administration le déclare cordonnier. Nous pouvons être tentés de voir une sorte de dédain et d'invisibilisation du réel savoir-faire de l'artisan qui ferait partie de toute manière de l'ensemble des travailleurs du cuir. Cependant, ce document à lui seul ne peut rien prouver, car il est aussi

⁵⁴ Voir Annexe 02, 1.

possible que cet artisan ait été un cas rare qui pouvait porter une double casquette. Cela dit, nous trouvons exactement le même procédé dans le *P. Tebt.*, III, 1, 801 datant également du II^e s. av. n.è. Cette lettre concerne un rapport sur le vol de peaux dans une tannerie (βυρσήου), mais l'artisan qui écrit se définit lui-même comme *skuteus* : « de la part du cordonnier Apollonios de Memphis » (παρ' Ἀπολλώνιον σκυτέα [τῶν] ἀπὸ Μέσφρεως). Nous savons que dans le monde gréco-romain, des cordonniers pouvaient travailler dans des tanneries⁵⁵. D'autre part, le fait que le terme disparaisse durant l'époque hellénistique et réapparaisse à l'époque romaine peut également nous en apprendre beaucoup. Le retour des tanneurs dans les papyrus de la période impériale, que ce soit dans les textes d'impôts ou les documents privés, peut traduire un véritable changement dans la production du cuir. Effectivement, les soldats romains en Égypte ont dû apporter avec eux leurs savoirs et leurs techniques qu'ils ont partagées. « Tous les camps militaires des frontières, qu'ils soient légionnaires ou auxiliaires, étaient autosuffisants en matière de fabrication de chaussures, et il n'y a qu'un pas à franchir pour voir les anciens militaires comme les initiateurs de cet artisanat dans les nouvelles provinces »⁵⁶. Or, les Romains ont notamment permis le développement et la normalisation du tannage végétal, qui demandait des espaces plus conséquents et qui aurait pu entraîner dans certains cas, une réelle distinction entre les deux activités. Néanmoins, le terme reste rare même à l'époque romaine ; Un autre papyrus peut nous informer sur l'ambiguïté présente entre les deux termes en Égypte. Le *P. Gen.*, I, 75 est une lettre privée retrouvée en Philadelphie dans le Fayoum et datant du III^e s. de n.è. Ce document est une source exceptionnelle sur laquelle nous reviendrons à plusieurs reprises. Il mentionne de nombreux éléments uniques et révélateurs sur les travailleurs du cuir. Ici, ce qui nous intéresse davantage, c'est la mention de gousse d'acacia qui, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, était un produit tannant qui était utilisé pour transformer les peaux en cuir. Nous avons alors dans ce document des *skuteis* qui attendent l'arrivée de ces fruits pour pouvoir travailler, et donc pouvoir tanner des peaux. On observe encore une fois, avec un exemple datant cette fois de l'époque impériale, que le terme *skuteus* englobe sûrement une grande partie des artisans de la production du cuir sans distinction claire et précise. Nous remarquons le même procédé avec un autre papyrus. Dans le *P. Nyu.*, II, 50, datant également du III^e s. de n.è., il s'agit d'un compte dans lequel l'auteur paye en vin l'artisan (*skuteus*) « pour le traitement d'autres petites peaux » (ὕπερ θεραπείσεως ἄλλων δ[ε]ρμάτων μικρῶ).

⁵⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 60.

⁵⁶ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 140-141.

Dans le document en hiéroglyphique que nous avons cité dans notre premier chapitre, nous trouvons la mention d'un travailleur du cuir qui effectue le travail de tannage et de teinturerie⁵⁷. Le problème qui se pose avec cette mention, c'est le terme en hiéroglyphique « *Tbw* » qui est utilisé dans ce document renvoie normalement à un fabricant de sandale ou plus généralement à un cordonnier. Une fois de plus, nous trouvons ici une ambiguïté, car il semblerait que cet artisan qui excelle dans l'art de la fabrication de chaussure soit également celui qui transforme la peau en cuir et qui s'occupe de la teinture.

Tous ces arguments tendent à nous montrer que la division des tâches ne semble pas pouvoir être faite aussi facilement au vu de la documentation égyptienne. Il est difficile de discerner si le terme *skuteus* renvoie à des artisans qui exerçaient à la fois un travail de tannerie et de cordonnerie, ou s'il existait bel et bien une distinction majeure entre ces deux activités, mais qui étaient regroupées fiscalement et culturellement sous cette même désignation. Dans son mémoire, B. Dercy décrit également des « anomalies » entre les mots et les deux activités qui parfois semblent se confondre⁵⁸, élément qui aurait pu se généraliser dans l'Égypte hellénistique. Malheureusement, les papyrus ne nous délivrent pas assez d'informations sur une réelle division des tâches.

B. Le regroupement d'artisans : mieux vaut s'allier que de « se faire la peau » ?

Bien que nous ne puissions pas voir de lien précis unissant les tanneurs et les cordonniers, car ils semblent réunis sous un même nom, nous pouvons essayer d'étudier les liens reliant les *skuteis* entre eux. Nous avons déjà évoqué plusieurs exemples de regroupements d'artisans au fil de nos analyses, il est temps d'y revenir plus en détail. Tout d'abord, nous n'avons pas de mention claire et précise d'associations (*collegia* ou *koina*) de travailleurs du cuir rentrant dans notre période d'étude⁵⁹. Mais nous pouvons quelques fois les deviner, ou en tout cas, observer de réels regroupements de différents artisans sans qu'ils fassent partie d'une association au sens juridique du terme.

⁵⁷ P. Lansing = British Museum EA9994, 7. La traduction est prise sur Thesaurus Linguae Aegyptiae

⁵⁸ DERCY 2015, Chapitre 3, §. 47.

⁵⁹ En Égypte, on trouve des mentions d'associations de cordonniers plus tardives : voir VENTICINQUE 2016, p. 18 ; 221.

Nous pouvons observer plusieurs cas distincts dans ces rapports qu'entretiennent les travailleurs du cuir entre eux. Premièrement, nous avons différents artisans qui exercent leur métier dans le même lieu de production. Cela amène de nombreux avantages comme une rentabilité plus élevée et donc une clientèle qui peut s'élargir davantage. Cela allant de pair avec l'union de différents réseaux qui profitent à l'ensemble de l'atelier. Mais surtout, ces cas peuvent être le résultat d'une recherche de profit venant d'un propriétaire d'atelier qui va favoriser les regroupements à des fins personnelles, qu'il soit artisan ou non⁶⁰. Hérondas était un poète grec du III^e s. av. n.è. faisant partie du cercle intellectuel de Ptolémée I^{er} et Ptolémée II. Bien qu'il n'écrive pas directement sur l'Égypte, il dépeint dans *Les Mimes* la société grecque en présentant des scènes de vie courante. Dans l'un de ces textes, Herondas décrit un cordonnier qui déclare avoir treize ouvriers à nourrir⁶¹. Bien qu'il ne semble pas s'agir forcément d'artisans possédant leur propre *technè*, nous notons que de telles entreprises sont possibles⁶². Dans notre corpus, le *P. Hamb.*, II, 187, dont nous avons déjà discuté, est un exemple de deux cordonniers travaillant ensemble. On peut également voir à travers ce document une sorte d'investissement de leur garant Theodoros qui souhaite réunir ou garder deux artisans dans un même atelier dont il pourrait tirer un plus grand profit. Nous pourrions même rapprocher cette initiative de celle de Dôrôn dans le *SB*, X, 10447 de prendre un esclave pour travailler à ses côtés et donc d'augmenter la production d'objets en cuir. Un autre document très intéressant est le *SB*, XII, 10 860, qui est un registre des ménages d'un petit village du nome Arsinoïte au milieu du III^e s. av. n.è.⁶³. Ce document est d'une richesse inouïe, il servait à recenser les différents habitants du village par profession puis par foyer afin de faciliter la récolte des impôts. Il nous permet d'imaginer la répartition par activité au sein de la *komé*⁶⁴ et en ce qui concerne les travailleurs du cuir, il nous apporte des informations très précieuses. Nous trouvons au sein du même foyer douze personnes faisant partie de ce ménage de *skuteis*⁶⁵. Ils portent tous des noms égyptiens et sont équitablement répartis entre six hommes et six femmes. Il est en revanche plus compliqué de déterminer avec certitude le nombre d'artisans.

⁶⁰ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 327.

⁶¹ Hérondas, *Les Mimes*, VII.

⁶² Nous pouvons observer également de plus gros rassemblements à Athènes avec un atelier de fabrication de boucliers en cuir qui aurait réuni plus de 100 esclaves : KITE, THOMPSON 2006, p. 68.

⁶³ Sur ce document voir CLARYSSE, THOMPSON 2009, n°6.

⁶⁴ LE QUERE à paraître, fig. 58.

⁶⁵ Le document est séparé en professions et au sein de celles-ci par foyers. Les différents ménages sont séparés par un total qui compte le nombre d'hommes et de femmes. Or, dans notre cas, il n'y a qu'un seul total montrant qu'il s'agit d'un seul et même foyer pour les cordonniers. Voir CLARYSSE, THOMPSON 2009, p. 152 et p. 178-179.

Famille 1		Famille 2	
Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Akoris Thisonchos (sa) femme Senam [o] unit (sa) mère	Harmais fils de Bellès Tachnoubis (sa) femme	Aphynchis fils de Pasis Thotsytmis (son) fils Senesis (sa) femme Peteminis (son) fils Thalous (sa) femme	Th... us fils de Imouthès Thasis (sa) femme

Tableau 8 : Tableau des différents membres appartenant aux travailleurs du cuir dans le SB, X, 10 447.

Nous pouvons séparer ce foyer en deux familles distinctes (**tabl. 8**), car nous pouvons reconnaître deux chefs de famille. Premièrement, on trouve à la suite de la mention des *skuteis*, le nom d'Akoris (Ἀκῶφης) qui ne possède pas de patronyme sûrement pour un gain de place sur la ligne⁶⁶. Nous avons ensuite Aphynchis fils de Pasis (Ἀφύνχης Πάσιτος) qui est mis en avant par la disposition de son nom qui se retrouve être écrit dans la marge, alignée à la mention du métier. Mais au sein de ces deux familles, nous pouvons distinguer plusieurs groupes. Effectivement, en plus de nos deux chefs de famille, nous avons deux hommes possédant un patronyme : Harmais fils de Bellès (Ἀρμάις Βελλέου) et Th... us fils de Imouthès (Θ... υς Ἰμούθου), mais qui ne sont pas rattachés par un quelconque lien aux autres groupes. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que les quatre hommes sont bel et bien des artisans. De plus, nous avons la mention de deux fils d'Aphynchis qui font partie du foyer en étant adultes et qui participent sûrement aux activités familiales. Enfin, au vu de nos analyses précédentes, nous sommes en mesure de nous demander si les six femmes — ou au moins quelques-unes — ne pouvaient pas également participer au travail du cuir. Nous devons par ailleurs nous poser des questions sur un tel regroupement, qui est unique dans notre corpus. Dans un autre document similaire, le *P. Count.*, 49 r, nous avons aussi la mention de cordonniers. Malheureusement, celui-ci est très abîmé et nous ne pouvons pas en tirer grand-chose. Avec ce que nous avons montré au début de cette partie, nous pouvons émettre l'hypothèse que les deux familles répondent à une certaine division des tâches qui n'est guère visible dans le texte à cause de la dénomination de *skuteus*. Le fait que deux familles soient réunies peut nous indiquer deux groupes de travailleurs spécialisés distincts qui ne réalisent pas les mêmes produits finis, mais qui se réunissent pour des questions économiques. Notamment, cela aurait pour avantage la réduction des coûts d'infrastructures, de livraisons de matières premières ou encore un contacte plus grand avec la clientèle dans la mesure où tous les réseaux se réunissent au même endroit.

⁶⁶ CLARYSSE, THOMPSON 2009, p. 152.

Ce document fait une transition parfaite avec la seconde possibilité de groupement des artisans, ce que nous pouvons nommer les « associations familiales ».

Celles-ci ne sont pas à proprement parler de réelles associations comme nous aurons l'occasion d'en rediscuter, mais les familles, au sens de parenté⁶⁷, font indéniablement partie de la vie artisanale et participent activement à ses fonctionnements. L'activité professionnelle fait partie intégrante de l'identité d'un individu, mais c'est également le cas avec l'identité familiale⁶⁸. À l'instar de ce que nous avons déjà pu remarquer avec l'exemple du *UPZ*, II, 181 où les quatre frères et sœurs sont réunis en tant qu'« appartenant aux travailleurs du cuir des Memnonies » (ἐκ [τ]ῶν Μ[ε]μνονέων σκυτέων). Ces artisans travaillant en famille sont le résultat d'une transmission entre le père et ses enfants. Bien que ces héritages aient des enjeux économiques afin d'assurer la prospérité de l'atelier, nous voyons également la volonté de transmettre son savoir-faire et de perpétuer l'activité de la famille qui peut s'étendre sur plusieurs générations. Nous reviendrons sur les questions d'apprentissage, et notamment sur les échanges que nous pouvons avoir entre différentes familles d'artisans, mais nous devons ici noter que l'enfant n'hérite pas seulement de l'activité de son père. Effectivement, s'il est amené à travailler avec lui, il reprend également sa clientèle, sa réputation et l'ensemble de son réseau, qu'il peut combiner avec celui créé pendant son apprentissage souvent réalisé à l'extérieur de la famille⁶⁹. En plus de cela, garder la même activité sur plusieurs générations permet aussi la transmission des biens matériels, particulièrement en ce qui concerne l'atelier qui peut alors rester au sein d'une seule famille⁷⁰. Notre corpus présente plusieurs cas d'associations familiales comme nous avons déjà pu le faire remarquer, mais il est parfois plus compliqué de le déterminer. Nous avons plusieurs documents du début du III^e s. de n.è. venant des îles Éléphantine qui proviennent des mêmes archives⁷¹. Ces documents retracent les différents impôts versés sur plusieurs années par ce qui semble être une famille, notamment des taxes sur l'activité de tannage (τέλ(ου)ς βυρσοδ(εψῶν)) et des taxes sur les peaux de gazelles (τιμῆς δορκῶνων). Ces taxes sont payées par plusieurs personnages que nous pouvons lier par des liens de sang, principalement deux frères : Papremitis fils de Petestheus et Pachomren [] fils de Petestheus. Ayant tous deux la même activité, nous pouvons en déduire que leur père était également un artisan du cuir. Nous possédons également des mentions de paiement d'autres

⁶⁷ Sur l'ambiguïté du terme « famille », voir VANDROPE 2019, p. 227.

⁶⁸ VANDROPE 2019, p. 336-337.

⁶⁹ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 186.

⁷⁰ Cela se voit avec les artisans du textile, voir DROSS-KRUPE 2011, p. 148.

⁷¹ *P. Coll. Youtie*, I, 55 ; *P. Coll. Youtie*, I, 56 ; *P. Coll. Youtie*, I, 57 ; *P. Coll. Youtie*, I, 58 ; *P. Coll. Youtie*, I, 59 ; *P. Coll. Youtie*, I, 60 ; *P. Coll. Youtie*, I, 61 ; *P. Coll. Youtie*, I, 62.

taxes par les fils de Parpremitis. Bien que nous ne puissions guère savoir s'ils étaient soumis eux aussi à une taxe sur le tannage, nous supposons tout de même qu'on assiste à une continuité des activités familiales. Enfin, nous avons, dans ces mêmes archives, des mentions d'autres branches familiales payant ces impôts sur l'artisanat du cuir, Pachoumis fils de Phatrès et Péchoitès fils de Poïs. Néanmoins, ces registres doivent être questionnés, ils n'étaient pas à destination d'un fonctionnaire et il ne s'agit pas de simples doubles des impôts versés. En réalité, ces archives sembleraient être une sorte de garantie, afin de garder une trace des paiements de chaque membre de la famille en cas de demande de l'administration ou d'erreur dans les futurs impôts⁷². Les cas que nous avons sur les liens familiaux unissant différents artisans sont très intéressants, car ils vont au-delà du cadre de l'apprentissage, et montrent de véritables « entreprises » familiales qui perdurent, les papyrus des îles Éléphantine s'étalant sur une vingtaine d'années.

Enfin, nous possédons des papyrus regroupant des artisans ne travaillant pas ensemble directement et ne possédant pas de liens de parenté entre eux. Nous pouvons tout d'abord citer l'exemple du *P. Petr.*, II, 32, 1 qui est une lettre exceptionnelle et nous délivrant de nombreuses informations :

« Δωροθέωι ἐπιμελητῆι παρὰ Πε[τοσί]ριος [[[- - -]]] βυρσοδέψου τῶν κ[ατοί]κούντων ἐν Κροκοδίλων πόλει. ἐργαζ[ομένου] μου ἐν τῷ βασιλικῷ ταμείῳ τῶν δερ[μά]των κάμου* ἔχοντος οἴκημα καθότ[ι][καί] οἱ λοιποὶ ἐν ᾧ ἐνοικῶ, τοῦ δὲ τελώνου [- - -] Φιλίππου ἐπι[χ]ωρήσαντος ἐργά[ζεσθαι] κώδια [[κωιδιάρια], ἃ τίλλοντες [- - -] τὰ [μὲν] [ἐρί]δια τοῖς κασοποιοῖς, τὰ δὲ ἐξ αὐ[τῶν][λήμ]ματα παραδίδομεν εἰς τὸ βασιλ[ικόν] τῷ τελώνῃ, ἔτι δὲ καὶ πρότερον ἐν τ[οῖς] ἐπάνω χρόνοις τοῦθ' ἡμῖν κεχωρημένον ἐστὶν καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων τελωνῶν νυνὶ δὲ παρεμπιδήσας τις Διον[ύ]σιος ὃς οὔτε τελωνεῖ ἀλλ' ἐφέλκετ[αι] τῷ Φιλίππῳ εἰσπηδήσας εἰς τὸ οἴκ[ημα] οὗ ὄικουν \τῆι/β/τοῦ/Ἐπειφ/ ὄιχετο ἔχων μου ἰμάτια αἰγύπτια ἃ ἦν ἄξια (δραχμῶν) ω καὶ χαλκ[οῦ] (δραχμῶν) φξ, προσκεφάλαια β ἔρεα καινὰ (δραχμῶν) ρ [---] μνάς ε εἰργασμένων ἄξια (δραχμῶν) τ, κ[ατα-] τριβων χίτωνες β (δραχμῶν) λ, στήμονος λεπ[τοῦ] στατήρας ιβ (δραχμῶν) μ, κύαθον κόνδου (δραχμῶν) ι κ[αί] συγγραφὴν ἣν εἶχον ἐπὶ σίτῳ δεδανει[σμένῳ] ἐπὶ (ἀρταβῶν) ιβ ἅς καταβάς ἐκκεκόμισται ὃ ἦν [ώ]ς δ' ἡ συγγραφὴ διαγορεύει ἐκάστης (ἀρτάβης) [(δραχμῶν) ξ] [ὡς]τε εἶναι (δραχμῶν) ψκ, σκευῶν γρύτην (δραχμῶν) ρ κ[αί] κώδια ἃ ἐπένευσεν ὁ Φίλιππος πᾶσιν ἡμῖν ἐργάζεσθαι ἐξενήνοχεν ἃ ἦν . . . [ἀ-] νὰ ις ὥστ' εἴ[ν]αι τὸ πᾶν ὧν ἐξενή[νοχε] (δραχμῶν) Βχ. ἀξιῶ οὐ[ν] σ]ε μὴ ὑπεριδεῖν με ἡδ[ικη-] μένον εἰς τὰ μάλιστα ἀλλ' ἀνακαλεσάμενον

À Dôrothéos, épimélète, de la part de Pétoisiris, tanneur, de ceux qui résident à Crocodilopolis. Comme je travaille à l'entrepôt royal des peaux et que je possède une maison comme les autres, dans laquelle j'habite, le collecteur de taxes Philippos nous a permis de travailler les toisons, que nous "épilons" (et préparons) pour livrer/vendre (?) la laine aux fabricants de manteaux (*kasopoioi*) et les profits que nous en tirons, nous les versons au collecteur de taxes pour le trésor royal. En outre, cela nous a été permis dans le passé même par d'autres collecteurs de taxes. Mais à présent, un certain Dionysios a interféré, lui qui n'est même pas un collecteur de taxes, mais qui vient de la part de Philippos : il s'est précipité dans la maison où j'habite, le 2 d'Epeiph, s'est emparé de et est parti avec mes vêtements égyptiens, d'une valeur de 800 drachmes, et avec 560 drachmes de bronze, deux coussins, de la laine neuve/fraîche d'une valeur de 100 drachmes [- -], 5 mines de laine travaillée/préparée d'une valeur de 300 drachmes, ayant dérobé 2 tuniques d'une valeur de 30 drachmes, 12 statères de fil fin d'une valeur de 40 drachmes, une coupe à boire d'une valeur de 10 drachmes et un document légal dans lequel j'avais [un truc compliqué à

⁷² HANSON (ed.) 1976, p. 340-341.

propos d'un prêt en blé qu'il avait fait à intérêt] d'une valeur de 720 drachmes, une boîte d'outils d'une valeur de 100 drachmes, et il a emporté les toisons que Philippos nous avait permis d'acquérir pour les travailler, d'une valeur de 17 drachmes chacune, de sorte que le montant total de ce dont il s'est emparé s'élève à 2 600 drachmes. Je te prie donc de ne pas fermer les yeux sur cette extrême injustice à mon égard, mais, après avoir convoqué Dionysios, de lui demander pourquoi il a emporté [mes biens] [- -] au collecteur de taxes Philippos, et si c'est comme je l'écris, de l'obliger à restituer tout ce que je lui ai reproché »⁷³.

Dans une première lecture, nous ne voyons pas forcément de lien avec d'autres artisans du cuir. Les fabricants de manteaux (*kasopoioi*) sont des artisans du textile travaillant la laine dont nous reparlerons plus tard. Cependant, nous avons plusieurs éléments pouvant nous indiquer un lien professionnel entre différents artisans. Premièrement, Pétosiris le tanneur nous évoque l'existence d'un « entrepôt royal des peaux » (βασιλικῶι ταμείωι τῶν δερ[μά]των) présent à Crocodipolis, la capitale du nome d'Arsinoïte. Cette métropole est l'une des plus peuplées d'Égypte⁷⁴ et nous pouvons aisément supposer que d'autres artisans pouvaient travailler dans ce dépôt. La mention de « comme les autres » (καθότ[ι][καὶ] οἱ λοιποὶ) suivie de l'utilisation de la première personne du pluriel (παράδίδομεν) pour exprimer les droits qui sont accordés aux artisans du cuir nous donne également l'indication de la présence d'autres artisans. De plus, il semble que Pétosiris exerce son activité également dans la maison qu'il possède, qui pourrait alors être un atelier. D'autant plus que le vol concerne uniquement la demeure de Petosiris et qu'on peut rapprocher certains éléments de son activité : « fil fin » ; « une boîte à outils » ; « les toisons que Philippos nous avait permis d'acquérir pour les travailler ». Nous pensons alors que la métropole comportait plusieurs artisans qui pratiquaient leur métier indépendamment dans leurs propres ateliers, mais qu'ils entretenaient des liens de travail entre eux. La mention « d'entrepôt royal » et la présence d'un « collecteur de taxes » nous indiquent que ces artisans devaient travailler pour le compte de l'État et remplir certaines obligations de production dans le cadre d'un « monopole », dont nous reparlerons. Le lien unissant les travailleurs est ici intéressant à analyser. Contrairement aux autres cas que nous avons évoqués, ce rapport n'interfère pas dans la production directe du cuir ou même sur des questions de rentabilité. Ils sont avant tout unis par leurs activités et par leurs devoirs, et nous ne pouvons malheureusement pas véritablement savoir les relations que ces différents artisans pouvaient avoir. Enfin, nous pouvons voir une dernière forme de regroupement dans notre corpus et en particulier dans les documents fiscaux où nous pouvons observer le versement de certaines taxes en groupe. Le cas le plus marquant étant dans le *BGU*, XIV, 2370, un document du I^{er} s. de n.è. où les cordonniers de Peensemtheus doivent payer un talent ; une somme qui n'est pas

⁷³ Traduction : E. Le Quéré.

⁷⁴ LEGRAS 2004, p. 62.

anodine. Ce rassemblement pour payer les taxes est significatif des associations d'artisans⁷⁵. Ces *collegia* ou *koina* sont d'une importance considérable pour les membres, car elles régissent une grande partie de leur vie. « Les chartes que les associations ont élaborées pour régir leur fonctionnement révèlent que les groupes se réunissaient régulièrement, festoyaient ensemble, marquaient les grands événements de la vie, célébraient des rituels religieux avec leurs collègues et comptaient les uns sur les autres pour obtenir une aide financière et un soutien dans leur vie professionnelle et personnelle. Pour de nombreuses associations, l'aide financière et le soutien mutuel s'étendaient à la mort et à l'enterrement »⁷⁶. Et bien que nous n'ayons pas d'exemple aussi clairs sur ces liens pouvant unir les artisans du cuir durant notre période, il est presque certain que ceux-ci existaient.

Nous devons finir par dire que d'une manière globale, nos papyrus nous montrent bien plus des cordonniers solitaires que des regroupements d'artisans⁷⁷. Premièrement, ces groupes de travail interviennent dans un cadre familial, où l'enfant peut continuer de travailler avec son père et sa famille plutôt que de prendre une sorte d'indépendance. Le regroupement d'artisans peut ensuite venir d'autres facteurs, d'un maître prenant plusieurs apprentis, d'une recherche d'un plus grand profit ou encore d'une volonté d'une plus grande spécialisation au sein d'un même atelier, ces cas, bien qu'existants, semblent marginaux. Enfin, le regroupement sous forme d'association était également possible, bien qu'assez rare pour notre période. Cela est sûrement dû au fait que les associations n'étaient pas accessibles pour tous, d'un point de vue financier⁷⁸. Finalement : « Le regroupement d'artisans pourrait conduire à une spécialisation et à des économies d'échelle, mais les cordonniers individuels auraient l'avantage de la flexibilité et, peut-être, de l'innovation »⁷⁹. Nous nous sommes intéressés aux regroupements, désormais, nous devons nous tourner vers la hiérarchie dans l'artisanat du cuir avec notamment l'étude de l'apprentissage, mais également celle du prestige de l'artisan.

⁷⁵ VENTICINQUE 2016, p. 222.

⁷⁶ VENTICINQUE 2016, p. 10.

⁷⁷ Cela se remarque également dans les registres de ménages, où de manière générale, les couples « simples » (un homme, une femme et potentiellement des enfants) sont majoritaires. VANDROPE 2019, p. 228

⁷⁸ VENTICINQUE 2016, p. 14.

⁷⁹ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 139.

C. L'apprentissage, l'accès au savoir-faire comme marque identitaire

Comme nous avons déjà pu le souligner, la *technè* est un élément central de l'identité des artisans. Ce savoir-faire n'est pas inné, mais est obtenu à la suite d'un processus réglementé : l'apprentissage. C'est à travers ce temps de formation que l'apprenti reçoit le savoir de son maître et apprend lui-même à s'en servir. Bien que l'apprentissage soit quelque chose de relativement bien connu et cerné dans le monde romain⁸⁰, les traces pour l'artisanat du cuir sont extrêmement minces. Effectivement, nous ne possédons aucun contrat (*didaskalikè*) et au sein de notre corpus, nous n'avons qu'un seul document mentionnant un maître artisan : le *P. Gen.*, I, 75.

« Σαραπάμ[ων] Νεφωτιανῶ τῷ πατρὶ πλεῖστα χαίρειν. ἔπεμψα πρὸς σε Δράκωντα καὶ Μέλανον μισθωτὰς τοῦ κυρίου μου Ἀμβροσίου, εἰσὶν [[ρα]] γὰρ σκυ[[θ]]τεῖς, εἶνα σκυτῆς μετ' αὐτῶν ἕως ἐωνήσαντο κερατέας τῶν ἀγανθέων. καλῶς οὖν ποιήσεις παραπροσσεῖν αὐτοῖς, ἵνα μήτις αὐτοῖς ἐπηριαν ποιήσι, τόπον δὲ αὐτοῖς παράσχες \αὐτοῖς/ [[μ]] ποῦ μίνωσιν. ἐρρῶσθαί σ' εὐχομαι, πάτηρ, πολλοῖς ἔτεσιν.

Sarapammôn à son père Nepotianos, meilleures salutations. Je t'ai envoyé Dracôn et Melanos, salariés de mon maître Ambrosios — ils sont en effet tanneurs — afin que tu tannes le cuir avec eux jusqu'à ce qu'ils aient acheté des gousses d'acacias. Tu feras bien de t'occuper d'eux afin que personne ne les maltraite. Procure-leur aussi un endroit où habiter. Je prie pour que tu te portes bien de nombreuses années, père. (Au verso) À Aurelius Nepotianos, de la part de Sarapammôn »⁸¹.

Ce papyrus que nous avons déjà évoqué est l'unique mention de l'existence de l'apprentissage dans l'artisanat du cuir. Effectivement, dans une lettre adressée à son père, Sarapammôn nomme son « maître Ambrosios » (τοῦ κυρίου μου Ἀμβροσίου). Nous devons tout d'abord faire un point sur le mot utilisé car la mention de *kyrios* n'est pas habituelle pour parler d'un maître d'apprentissage, mais représente bien plus la figure d'un tuteur. Habituellement, pour évoquer le maître, nous trouvons le mot *didaskalos*. Cependant, le contexte du document nous donne beaucoup d'informations et nous pouvons être presque certains que Sarapammôn est un apprenti. Notons également qu'il vient d'une famille d'artisans du cuir, étant donné qu'il envoie des « salariés » (μισθωταί) pour travailler avec son père (εἶνα σκυτῆς μετ' αὐτῶν). Le document nous montre que celui-ci effectue sa formation en dehors d'un cadre familial chez un artisan qualifié, comme il était courant de le faire à l'époque⁸². Ambrosios étant alors un proche de la famille, faisant partie du réseau de Nepotianos, ou bien un artisan reconnu pour son travail, capable d'apprendre beaucoup de choses à ses apprentis. « Pourtant, à l'époque impériale, du

⁸⁰ Voir FREU 2011 ou WILSON, FLOHR (éd.) 2016, chapitre 8.

⁸¹ Traduction : JORNOT, SCHUBERT, (éd.) 2002, p. 223.

⁸² WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 185.

moins en Égypte, on peut observer une évolution intéressante : si, au début de l'ère impériale, l'apprentissage était encore souvent confié à des amis, une formation plus longue confiée à des artisans plus éloignés semble devenir de plus en plus fréquente »⁸³. Bien que nous n'ayons pas d'information sur les liens unissant ces deux ménages d'artisans, le fait qu'on puisse observer un échange de travailleurs d'un atelier à un autre peut nous faire penser que nous avons des artisans qui se connaissent et qui se font confiance. Nous pouvons également revenir sur le terme de « salarié » (μισθωταί). Il est difficile de déterminer leurs statuts, mais ils semblent posséder un certain savoir-faire, car ils peuvent traiter la peau. Nous pouvons alors supposer qu'il s'agit d'artisans, ou bien alors d'anciens apprentis restant dans l'atelier d'Ambrosios. Nous pouvons également nous interroger s'il ne peut pas s'agir d'esclaves dans ce cas précis employé par cet artisan. La précision : « Tu feras bien de t'occuper d'eux afin que personne ne les maltraite » peut nous confirmer que nous n'avons pas de véritables artisans expérimentés, mais plus des travailleurs serviles ou des apprentis qui pourraient être maltraités. L'apprentissage n'est pas seulement une formation professionnelle, c'est une véritable étape dans la vie de l'artisan qui dure plusieurs années : les contrats pour d'autres artisanats font mention de deux à cinq années pour la formation d'un homme libre⁸⁴. Durant cette période, l'apprenti intègre complètement un autre cadre de vie que celui de sa famille étant donné qu'il vit avec son maître et apprend à ses côtés⁸⁵, comme cela doit être le cas pour notre apprenti *skuteus*. Enfin, l'apprenti ressort non seulement avec une *technè*, mais également avec un bagage professionnel, car il bénéficie de la renommée de son maître et il peut même décider de rester avec lui à la fin de son contrat. Finalement dans notre exemple, nous ne connaissons pas l'âge de Sarapammôn et il est tout à fait possible qu'il ne soit plus un apprenti, mais qu'il ait continué de travailler avec son maître, afin de bénéficier de son nom, mais également de son réseau, dont il pourrait hériter sur du long terme⁸⁶.

⁸³ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p.186.

⁸⁴ FREU 2011, p. 33.

⁸⁵ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 191.

⁸⁶ WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 184.

D. Conclusion

Cette partie nous aura permis de concevoir la difficulté que les historiens peuvent rencontrer sur les questions de division des tâches, en particulier pour les travailleurs du cuir. Ces problèmes linguistiques peuvent et ont dû amener certaines fois à des erreurs d'interprétation et à davantage d'invisibilisation des tanneurs. Les regroupements d'artisans que nous avons tenté de mettre en lumière ont permis de nous interroger sur de tels rassemblements. Nous avons donc pu constater qu'ils pouvaient être la résultante de plusieurs facteurs arrangeant le travailleur, lui apportant finalement un plus grand profit, une plus grande renommée et également une charge moins importante, étant donné que le travail pouvait se répartir entre plusieurs artisans. Mais au-delà du travail, ces groupes assuraient un certain confort à ses membres : celui de rester auprès de sa famille et d'hériter du réseau et des biens de son père dans les cas de travailleurs réunis au sein de leurs cercles familiaux. Puis cela garantissait un confort de vie indéniable quand les artisans intégraient une association qui pouvait les aider dans tous les aspects. Cependant, durant notre période, ces aides entre travailleurs ne semblent pas être la norme et notre corpus nous montre clairement une majorité de *skuteis* qui semblent rester seuls. Enfin, il était important de revenir sur la hiérarchie du travail et avant tout sur l'obtention de la *technè* par l'apprentissage, que cela se fasse au sein de l'*oikos*, chez des proches, ou auprès d'un maître reconnu. Nous ne pouvons qu'être déçus que notre corpus ne nous laisse pas davantage de sources et d'informations sur les relations que pouvaient entretenir les artisans du cuir entre eux. Nous pouvons désormais nous intéresser à l'environnement qui entoure nos travailleurs, à toutes les questions géographiques, mais également aux contextes de production qui viennent influencer nos *skuteis*.

III. Les artisans dans la société : répartition géographique et contexte de production

Comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, il est très difficile de retrouver archéologiquement l'emplacement de tanneries ou tout type d'ateliers en rapport avec le cuir en Égypte. Néanmoins, encore une fois, les papyrus peuvent venir nous communiquer des informations sur la localisation de nos artisans en Égypte, surtout le village ou la ville où ils exercent leurs métiers plus qu'un emplacement précis. Ces données géographiques vont nous apporter des informations très intéressantes qui nous permettront peut-être de mieux connaître

la place que pouvait occuper la production du cuir dans l'Égypte gréco-romaine. Nous tenterons également par analogie d'établir la place des artisans en montrant la différence notable entre leur traitement au sein de textes littéraires et celui présent dans les papyrus. De plus, l'ensemble de ce chapitre tentera de comprendre l'environnement qui entourait les artisans et le contexte dans lequel ils exerçaient leurs activités.

A. L'artisanat du cuir, une activité urbaine ?

1. Les données géographiques

À l'aide de nos papyrus et des informations géographiques que nous avons pu trouver, et que nous avons réunis sous forme de tableau⁸⁷, nous avons tenté de mettre en place des cartes (**Carte 6 et 7**). Ces documents nous permettent la visualisation de l'emplacement des artisans du cuir dans l'ensemble de l'Égypte. La création de deux cartes, l'une pour l'époque ptolémaïque et la seconde pour l'époque impériale, nous permettra peut-être de nous délivrer des informations sur la mise en place de la production du cuir en Égypte et son évolution.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la majorité de nos papyrus viennent de la *chôra* et des villages d'Égypte. Nous avons une seule mention provenant d'une cité (*SB*, XIV, 11 978), mais nous sommes ici victimes de la perte de sources de ces villes et nous ne devons pas interpréter cette seule mention comme une preuve d'une activité moins présente à Alexandrie ou Antinoupolis. De plus le reste de notre corpus nous montre bien l'existence d'artisans dans de grands centres urbains avec certaines métropoles de nomes (Arsinoé, Heracléopolis, Memphis, Oxyrynque, Thèbes). Ce que nous pouvons observer à travers cette spatialisation c'est que l'artisanat du cuir est attesté partout en Égypte, aussi bien dans les cités, dans les grands centres urbains, mais également dans les plus petits villages comme Kerkeosiris qui compte 1 200 habitants vers 118 av. n.è.⁸⁸. Nous devons noter qu'il s'agit déjà ici d'un village assez important et qui compte tout de même une population conséquente et nous n'avons pas de mention d'artisan du cuir venu de villages vraiment plus petits avec quelques centaines d'habitants. Cela peut être causé par un manque de sources, par une plus grande pauvreté et une moindre reconnaissance de ces villages et de leurs artisans, mais cela peut aussi être un signe nous indiquant que les travailleurs du cuir n'étaient pas présents dans des lieux avec une faible

⁸⁷ Voir Annexe 07.

⁸⁸ RATHBONE 1990, p. 134.

population. Également d'un point de vue plus large, l'artisanat du cuir est présent dans plusieurs nomes très éloignés les uns des autres. Nous voyons forcément une grande activité dans le Fayoum, mais cela est dû au fait que la majorité de nos sources viennent de cette région. Mais une activité allant du nord de l'Égypte aux îles Éléphantine est attestée. En raison du manque de sources, il est difficile à déterminer certaines continuités dans l'artisanat du cuir. Tout d'abord il n'existe presque aucune similitude de lieux entre l'époque hellénistique et l'époque impériale. Nous pouvons citer le cas d'Héracléopolis, mais la dernière mention date de 30 av n.è., ce qui représente la limite entre les deux périodes et ne nous confirme pas la présence de cette activité sous l'Empire. Le cas s'inscrivant dans une longévité est celui de Thèbes, mais nous n'avons aucune mention entre le II^e s. av. n.è. et le III^e s. de n.è. Notons que l'artisanat du cuir est attesté dans quelques lieux pendant quelques siècles, comme à Karanis, Oxyrhynque ou Tebtynis. Ces absences de sources sont dérangeantes, car il aurait été intéressant de pouvoir observer clairement l'évolution de l'artisanat dans les villages, ou de constater l'acquisition de certaines réputations en rapport avec la provenance de l'artisan et de son atelier.

2. Des centres majeurs de la production du cuir : une spécialisation géographique ?

Avec nos données géographiques, combinées à nos données statistiques sur le nombre d'artisans présents dans les villages ou dans un seul atelier, nous pouvons tenter de démontrer certains lieux majeurs pour la production du cuir en Égypte.

Dans le *SB*, XII, 10 860 que nous avons déjà étudié en ce qui concerne le regroupement d'artisanats, nous ne pouvons pas savoir la localisation précise du village d'où vient ce registre. Néanmoins, les estimations donnent environ un millier d'habitants⁸⁹. Ce qui est très surprenant avec ce document, c'est que nous avons le nombre d'artisans d'autres activités et il est impressionnant de voir que les travailleurs du cuir sont très nombreux dans ce village. Les *skuteis* sont au moins au nombre de six faisant d'eux l'un des métiers les plus représentés derrière les foulons (στριβεῖς) au nombre de sept et les charpentiers (τέκτονες) au nombre de huit⁹⁰. Ce cas est exceptionnel et tend à montrer l'importance de l'artisanat du cuir dans la société égyptienne. Cependant, nous pensons que ce village est un lieu avec une forte activité artisanale du cuir, et que la répartition des artisans par rapport au nombre d'habitants est plus

⁸⁹ CLARYSSE, THOMPSON 2009, p. 152.

⁹⁰ LE QUERE à paraître, fig. 58.

importante que dans d'autres villages. Cela peut être dû, comme nous l'avons déjà supposé, à une certaine spécialisation en rapport avec le cuir dans ce village. Dans un registre de taxes d'un village du nome d'Herakléopolite (*BGU*, XVI, 2577, r) nous avons également la mention de cordonniers⁹¹ : Hatrès le cordonnier (Ἀτρήης σκυτεύς) qui revient à deux reprises⁹². Il semblerait qu'il s'agisse tout de même de deux artisans différents étant donné que le document est un registre du paiement de la *laographia* présentant sûrement tous les hommes du village. Le registre, bien que lacunaire, dénombre alors plus de 500 hommes, ce qui pourrait représenter à peu près un village de plus de 1 000 habitants⁹³. Nous voyons alors que nous avons ici moins d'artisans par rapport à la population totale en comparaison avec le document précédent. Le village de Karanis est un exemple intéressant à étudier, car nous avons trois mentions d'artisans présents dans le village. Celui-ci étant très peuplé avec environ 3 600 habitants au II^e s. de n.è.⁹⁴. Nous pouvons observer une activité du II^e jusqu'au IV^e s. de n.è. avec la particularité que nous trouvons la mention d'un sellier dans le *P. Cair. Goodspd.*, 30⁹⁵. Nous traiterons dans notre prochain chapitre les questions de spécialisation, mais nous pouvons noter ici que nous trouvons le sellier dans un village possédant d'autres travailleurs du cuir. D'ailleurs, tout comme les tanneurs, il est possible que le terme σκυτεύς puisse également avoir été utilisé pour désigner ces artisans. Il est dommage que nous ne possédions qu'une mention de cet artisanat dans la métropole d'Arisnoé étant donné qu'on nous fait mention d'un « dépôt royal des peaux » dans le *P. Petr.*, II, 32, 1. Ce témoignage doit attester une activité importante dans la transformation de peaux et sûrement également dans la conception d'objets en cuir. L'activité familiale que nous avons étudiée sur les îles Éléphantines⁹⁶ peut comporter, si nos hypothèses sont bonnes, sept artisans⁹⁷. Il est difficile de déterminer la démographie de ces lieux et donc de nous donner une idée de l'importance d'un tel nombre, mais nous devons toutefois reconnaître que le travail des peaux du cuir était bien présent. De toute manière, nous ne pouvons pas déterminer le nombre d'artisans nécessaire pour un nombre donné d'habitants, car nous ne pouvons pas

⁹¹ Voir BRASHEAR 1995, p. 32-50.

⁹² *BGU*, XVI, 2577, r, l. 391 ; 511.

⁹³ Voir LE QUERE à paraître, Chapitre III, p. 53 : « Sachant que les spécialistes estiment que les petits villages égyptiens comprenaient à l'époque romaine entre mille et deux mille habitants en moyenne, et que l'on comptait entre quatre à cinq personnes environ par foyer, on peut supposer que la totalité de la population masculine du village est ici enregistrée ».

⁹⁴ RATHBONE 1990, p. 134.

⁹⁵ Pour le IV^e s. de n.è., nous trouvons deux papyrus du village mentionnant le prix de peaux traitées : *P. Cair. Isid.*, 72, et *P. Cair. Isid.*, 73

⁹⁶ *P. Coll. Youtie*, I, 55 ; *P. Coll. Youtie*, I, 56 ; *P. Coll. Youtie*, I, 57 ; *P. Coll. Youtie*, I, 58 ; *P. Coll. Youtie*, I, 59 ; *P. Coll. Youtie*, I, 60 ; *P. Coll. Youtie*, I, 61 ; *P. Coll. Youtie*, I, 62.

⁹⁷ Les papyrus s'étendent sur une vingtaine d'années, mais on peut supposer qu'ils ont tous été en activité en même temps. Voir *infra*, p. XX.

connaître le nombre précis de travailleurs présents dans chaque village. Effectivement, nous ne possédons pas assez de registres nous présentant les artisans, comme pour d'autres activités. Ce que nous pouvons tout de même noter c'est qu'il ne semble pas exister une hétérogénéité dans la répartition géographique des artisans du cuir, mais qu'il existe bel et bien des villages avec une activité plus importante. Cela montre peut-être certaines spécialisations géographiques. Ce qui peut nous amener à nous questionner sur la question du commerce entre différents villages⁹⁸.

3. *Les travailleurs du cuir, une réputation qui « colle à la peau » ?*

Dans les textes des auteurs grecs et romains, les artisans ont une mauvaise réputation et les artisans du cuir ne dérogent pas à la règle⁹⁹. Les cordonniers sont néanmoins réhabilités dans certains textes tant ils semblent profitables et indispensables à l'aristocratie. « Le cordonnier est le paradigme de l'artisan utile en ce qu'il fournit un bien nécessaire aux hommes : les chaussures et d'autres produits dérivés du cuir utile en tant que produits achevés, finis ; par ailleurs, une clientèle aristocratique fait appel à lui pour des produits finis de luxe ; contrairement aux ouvriers de la tannerie, simples hommes de peine, ils sont considérés comme de vrais *technitai*, "hommes de savoir-faire", du fait qu'ils pratiquent l'assemblage, sont experts en mesures, ne reproduisent pas simplement et mécaniquement un processus, mais adaptent leur savoir-faire à des circonstances ; enfin, ils manient un matériau, le cuir, dépourvu des défauts de la matière initiale ou en cours de transformation, odeurs nauséabondes et souillure, dont la littérature antique se fait l'écho »¹⁰⁰. Nous l'avons vu, cette vision est techniquement faussée étant donné que les métiers de la tannerie possèdent également de grands savoir-faire, mais les idées reçues ont « la peau dure ». Dans les textes grecs, cela se remarque aisément avec les termes permettant de clairement séparer les différentes activités. Dans notre corpus, nous faisons face à la problématique que nous ne trouvons qu'un seul terme semble être employé en majorité pour désigner l'ensemble des activités du cuir.

Même avec toutes les données que nous avons, il est très difficile d'observer une perception ou une image générale que les populations pouvaient avoir sur les artisans du cuir. Dans nos lettres, documents qui auraient pu permettre de percevoir des préjugés, il ressort de

⁹⁸ Voir infra, p. XX.

⁹⁹ Sur ce point, voir DERCY 2015, chapitre 4 et LEGUILLOUX 2004, p. 62-63.

¹⁰⁰ DERCY 2015, chapitre 4, §24.

cela que les artisans du cuir sont des travailleurs comme les autres, qui sont indispensables à la vie quotidienne. Les seuls éléments que nous avons qui pourraient nous indiquer une mauvaise image, sont les qualificatifs que nous avons déjà évoqués¹⁰¹. Mais plus qu'une mauvaise vision, ces attributs physiques font réellement partie d'une identité et sont très courants en Égypte. Ce qui semble ressortir, c'est que nos artisans du cuir ne sont pas mis à l'écart et participent activement à la vie commune et à la vie de leur village. Dans le *Chr. Wilck.*, 474, un papyrus du III^e s. de n.è. venant de métropole d'Oxyrynque, nous apprenons de nombreuses informations sur les cordonniers. Le document dresse la liste des gardes nocturne de la ville en indiquant l'endroit où tel et tel individus exerçaient cette activité¹⁰². Au sein de ce registre, nous trouvons deux cordonniers : « Au point le plus à l'ouest, la rue Seuthou Ryme : Syros, fils d'Ammonios le cordonnier¹⁰³. Restant sur cette place » (ἐπ' ἄκρῳ ῥύμης Σεύθου, Σύρος Ἀμμωνίου σκυτέως, καταμένων [ἐ]ν τῷ αὐ(τῷ) τόπῳ)¹⁰⁴ ; « Et pour les bains chauds, Lucuis le cordonnier fils de Pelagios » (πρ(ὸς) τῷ θερμῶν βαλανίων, Λούκιος Πελαγίου σκυτεύς)¹⁰⁵. Selon les interprétations, ces gardes étaient sous la direction d'un nyctostratège (νυκτοστράτηγος), un officier responsable de prévenir et d'intervenir pour les incendies la nuit dans les villes et les villages. Ses services devaient sans doute être récompensés par un salaire, sûrement faible¹⁰⁶, mais étaient avant tout essentiels et très utiles pour la communauté. Malheureusement, il est difficile de voir un lien entre l'activité du cuir et l'emplacement surveillé ; nous pouvons penser que ces gardes restaient relativement proches de leurs lieux de vie, mais rien ne nous l'assure. Nous remarquons cependant que la grande majorité des noms présents dans cette liste ne présente aucune indication, il est alors surprenant que nous trouvions la mention de l'activité pour deux artisans (nous trouvons d'autres activités présentes, mais en sous-nombre). Nous pouvons penser que comme nous l'avons vu sur l'importance de la *technè* dans l'identité, cette précision servait avant à tout à différencier les hommes avec des homonymes, car effectivement, nous trouvons, plus loin dans le texte, un second « Lucuis »¹⁰⁷. Il est possible qu'un autre « Syros » ait été présent dans les parties qui ne se sont pas conservées. Mais le patronyme aurait suffi à faire la différence dans ces cas précis. La mention des métiers derrière quelques noms peut, peut-être, nous indiquer que les autres n'exerçaient pas d'activité en

¹⁰¹ *P. Fay.*, 121 : « Demande-la au tanneur bossu » ; *P. Princ.*, II, 63 : « Le cordonnier le gros ».

¹⁰² WILCKEN, MITTEIS 1963, p. 559

¹⁰³ Le père de Syros étant cordonnier, nous pouvons penser que celui-ci l'était également.

¹⁰⁴ *Chr. Wilck.*, 474, 1, 17-18.

¹⁰⁵ *Chr. Wilck.*, 474, 3, 10-11.

¹⁰⁶ VANDROPE 2019, p. 169-170 : Plusieurs gardes venaient compléter les forces de la police contre une rémunération. On peut sûrement y voir ici les mêmes procédés.

¹⁰⁷ *Chr. Wilck.*, 474, 4, 23.

particulier. Nous voyons alors que les *skuteis* effectuent ce service accompagné d'hommes et d'artisans, finalement comme tout autre membre habitant à Oxyrynque.

Nous constatons un immense fossé entre les textes littéraires, méprisant ces artisans et les papyrus et document privés, ne portant aucun jugement de valeur sur les *skuteis*. Aristote écrit : « La nature fait l'esclave ; elle ne fait pas le cordonnier ou tel autre ouvrier »¹⁰⁸. Plus tard, au I^{er} s. av. n.è., Cicéron partage cette mauvaise vision : « En général, tous les artisans exercent des professions viles, et la place d'un homme libre n'est pas dans une boutique »¹⁰⁹. Cette différence de traitement montre bien l'écart qui existe entre les hautes sphères aristocratiques et la vie quotidienne des habitants des villes et villages. Comme l'indique N. Tran : « Bien sûr, les artisans et les membres des élites pensaient différemment : la conscience ou la reconnaissance du savoir-faire artisanal n'avait pas la même portée dans l'esprit des uns et des autres. Les Grands pouvaient s'extasier devant un ouvrage et même devant les qualités personnelles d'un professionnel, sans cesser de considérer les artisans comme des gens de peu, indistinctement »¹¹⁰.

B. Le contexte de production : des artisans toujours indépendants ?

Il est intéressant désormais de nous questionner sur les contextes de production, aux conditions dans lesquelles le cuir était fabriqué et utilisé, et également l'environnement dans lequel les artisans pouvaient se retrouver afin d'exercer leurs activités ainsi que leur vie.

1. L'indépendance de l'artisan

Nous avons souligné quand nous reparlions du regroupement des artisans que la majorité de nos mentions présentaient des travailleurs seuls. Nous pouvons dès lors nous poser des questions sur l'autonomie de nos artisans. Dans l'Empire romain, « la population des villes se fournissait principalement chez des cordonniers indépendants »¹¹¹. Nous devons nous demander ce que représente l'indépendance chez un artisan du cuir et cela peut se résumer en

¹⁰⁸ Aristote, *Politique*, I, V, 10, 1260 a.

¹⁰⁹ Cicéron, *De Officiis*, I, XLII, 460.

¹¹⁰ TRAN 2020, § 42.

¹¹¹ LEGUILLOUX 2004, p. 61.

trois points : la propriété de son atelier ; la gestion personnelle de l'approvisionnement de son atelier ; le contact direct avec le client¹¹².

Sur la gestion personnelle de l'approvisionnement, la question est complexe et nous pouvons difficilement l'aborder dans notre étude. En ce qui concerne le contact avec la clientèle, nous l'aborderons plus en détail quand nous analyserons tous les aspects économiques de la production du cuir¹¹³. Il nous reste maintenant à évoquer l'accès à la propriété. Nous avons plusieurs papyrus qui évoquent le domicile, qui peut sans doute être rattaché au lieu de travail dans de nombreux cas. Mais, sur ces documents, nous ne possédons aucune certitude sur le fait que les artisans étaient propriétaires. On peut noter l'exemple du papyrus *P. Tebt.*, I, 38, datant de 113 av. n.è., provenant du village de Kerkeosiris. Ce document est un rapport d'une plainte concernant le vol d'huile qui aurait été cachée dans la propriété du *skuteus*. On peut alors lire « dans la maison habitée par Petesouchos, un cordonnier » (ἐν ᾧ καταγίνετα[ι] Πετεςσοῦχος σκυτεὺς οἶκ[ωι - ca.35 -]). On trouve plus loin dans ce même document, la mention que l'on pouvait trouver des peaux de mouton au sein de cette habitation, ce qui renforce l'idée qu'il s'agissait également de son atelier. Mais malgré cette mention, nous ne sommes pas capables de savoir si l'artisan était bien propriétaire ou simplement locataire.

En revanche, nous possédons réellement deux mentions dans notre corpus qui nous indiquent avec plus de certitude que les travailleurs du cuir pouvaient être propriétaires. Le premier cas est celui d'un contrat de vente. Dans *UPZ*, II, 181, venant de Thèbes vers 105 av. n.è., nous retrouvons un contrat d'une vente d'un terrain appartenant à Pimonthès et ses frères et sœurs qui « appartiennent aux travailleurs du cuir des Memnonies » (ἐκ τῶν Μεμνονέων σκυτέων) que nous avons déjà traité. Le document nous indique que ceux-ci concèdent une partie de leurs terrains, montrant alors qu'ils étaient propriétaires. Nous avons affaire ici à une famille vendant son terrain ensemble, ce qui peut nous indiquer qu'il s'agit d'une terre obtenue en héritage, comme ils auraient pu hériter de l'atelier de leur père. Celui-ci devait certainement être également un *skuteus* étant donné que ses quatre enfants participent à cette activité. La seconde mention est un peu particulière, car elle nous vient d'une cité : Alexandrie ou Antinoupolis ; c'est un document que nous avons déjà eu l'occasion de voir pour la localisation des ateliers. Le *SB*, XIV, 11 978, datant du II^e s. de n.è., évoque « la boutique du cordonnier Hilarus » (παλαιοράφιον Ἰλαρός). Le document étant un texte d'impôt, nous

¹¹² WIPSYCKA 1965, p. 98 : L'historienne évoque ces trois cas pour la production du textile, mais cela peut sûrement s'appliquer à d'autres formes d'artisanats.

¹¹³ Voir infra, p. XX.

pouvons fortement penser que la boutique appartient véritablement à Hilarus. Il faut tout de même noter sur le fait qu'on se situe dans une cité, que les règles sont différentes du reste de la *chora* égyptienne. De plus, Hilarus fait partie des quelques mentions que nous avons où l'artisan porte un nom latin ; il devait alors certainement être plus favorisé que les travailleurs égyptiens. Également dans le *SB*, X, 10 447, Dôrôn le cordonnier possède un esclave pour l'aider à son travail comme nous l'avons déjà souligné. La possession d'esclave peut clairement être interprétée comme un signe de richesse¹¹⁴ et il est alors fortement probable qu'il soit lui-même propriétaire de son atelier. Également, les associations familiales devaient être propriétaires de leur atelier, qui appartenait à la famille et se transmettait par héritage. D'une manière générale, nous pouvons penser que les artisans sont souvent identifiés seuls, car ils sont directement propriétaires de leur atelier et jouissent d'une certaine indépendance. Sur l'artisanat du textile, l'historienne et spécialiste du sujet, K. Dross-Krüpe, écrit : « la majorité de ces ateliers semblent être la propriété des artisans ; la location de salles de travail pour l'exercice des professions textiles est relativement rare »¹¹⁵.

Mais comme nous l'avons vu, l'obtention de son propre atelier n'est pas le seul élément permettant l'indépendance de l'artisan et cela nous le remarquons également. Nous avons déjà évoqué le cas du *P. Petr.* II, 32, I où l'artisan travaille à la fois chez lui, dans une maison qui semble lui appartenir et qui lui sert sans doute d'atelier, mais il est tout de même lié au « dépôt royal des peaux » où il doit sûrement fournir une partie ou la totalité de sa production, avec d'autres travailleurs. Bien que ce tanneur semble être propriétaire, il est sûrement, en plus de cela, employé par l'État. Son rapport à la clientèle est alors compromis, tout comme son indépendance. Nous avons quelques cas clairs où l'autonomie de l'artisan est remise en question. Dans le *P. Hamb.*, II, 187, comme nous l'avons indiqué, il est fortement possible que les deux cordonniers travaillent pour l'homme grec qui se porte garant. Ou encore les salariés du maître Ambrosios dans le *P. Gen.*, I, 75 qui sont clairement dépendants de celui qui les paye. Nous verrons dans notre prochain chapitre à quel point l'indépendance de l'artisan est une notion importante pour son travail, pour l'innovation et également pour la « mode ».

¹¹⁴ LEGRAS 2004, p. 77.

¹¹⁵ DROSS-KRUPE 2011, p. 189.

2. La présence d'artisans dans les temples et les forts militaires

Comme nous l'avons vu avec le dépôt royal des peaux à Arsinoé, les artisans peuvent parfois être rattachés à une cause commune et au service de l'État. Nous pouvons également voir cet élément d'une autre manière en nous rendant compte d'une réelle activité et production du cuir dans les forts militaires du désert oriental. Ces camps servaient de point de repos et de poste de garde que ce soit lors de la traversée du désert pour assurer la sécurité des marchandises transitant entre la mer Rouge et le Nil ou pour protéger les carrières présentes dans le désert¹¹⁶.

Tout d'abord, nous avons trois *ostraka* dans notre corpus datant de la fin du I^e s. ou du début du II^e s. de n.è. qui mentionnent dans une liste de noms, l'existence d'au moins un cordonnier se trouvant dans le désert oriental¹¹⁷. Ce cordonnier demeurait à Mons Claudianus qui est une carrière de granodiorite administrée par l'armée à l'époque romaine¹¹⁸. La présence d'un fort militaire était nécessaire afin de protéger la carrière de potentielles attaques de nomades du désert¹¹⁹. Finalement l'activité des *skuteis* n'est pas étonnante étant donné l'importance du cuir et sa large utilisation dans le domaine militaire. Malheureusement pour notre étude, les documents nous présentent une simple liste et nous n'avons alors aucun contexte pour en apprendre plus sur le travail réalisé. Nous pouvons supposer que ces artisans devaient travailler à la fois directement sur les carrières en assurant l'entretien du cuir utilisé sur le site (courroies, sangles, équipements pour les animaux, etc.), mais également un travail concernant directement les habitants de ce site en s'occupant de réparation ou de fabrication d'artefacts pour les travailleurs ou simplement pour l'armée. Il semblerait également que les artisans présents à Mons Claudianus soient des salariés à la solde de l'armée et donc de l'État¹²⁰. La carrière et le fort militaire comptaient plus d'un millier d'individus¹²¹, nous pouvons alors aisément penser qu'on puisse constater à certains moments (si ce n'est durant toute l'activité de la carrière) plusieurs *skuteis* exerçant leurs activités.

Nous pouvons tout autant nous appuyer sur d'autres sources pour nous renseigner sur l'artisanat du cuir au sein du désert oriental. Comme nous l'avons déjà vu dans l'introduction et dans notre premier chapitre, les archéologues ont découvert un nombre important de vestiges en cuir dans des dépotoirs présents dans les forts militaires. Il se trouve que nous avons retrouvé

¹¹⁶ REDDE 2018, §1-3.

¹¹⁷ *O. Claud.*, IV, 708, *O. Claud.*, IV, 713, et *O. Claud.*, IV, 714

¹¹⁸ Sur la question du Mons Claudianus, voir BINGEN 2013.

¹¹⁹ BINGEN 2013, p. 19.

¹²⁰ BINGEN 2013, p. 15-16.

¹²¹ BINGEN 2013, p. 15.

de nombreux objets en cuir au Mons Claudianus qui peuvent venir nous délivrer d'importantes informations¹²². La majorité des artefacts sont des chaussures, comme dans tous les autres forts, ce qui confirme le fait que les cordonniers travaillaient à la fabrication de chaussures pour les travailleurs et aussi pour l'armée. Les fouilles ont montré la présence de chaussures cloutées, réservées aux militaires, car trop glissantes pour les travailleurs dans la carrière¹²³. Nous notons aussi une forte concentration d'outres et de contenants qui devaient servir au transport d'eau, ressource très importante dans le désert¹²⁴. Enfin, nous pouvons être surpris d'une faible présence d'équipements et d'objets pouvant être utiles dans la carrière, finalement très peu de harnais, de courroies ou d'équipements servant aux animaux. Cela peut sûrement s'expliquer par la nature des trouvailles. Effectivement, nous ne devons pas oublier que ces objets sont retrouvés dans des dépotoirs¹²⁵. Nous pouvons alors imaginer que les éléments utilitaires n'aient pas été jetés comme des chaussures usées, mais peut-être réparés ou réemployés à d'autres fins.

Nous pouvons également voir la présence d'artisan dans d'autres forts de ce désert comme dans le fort de Didymoi qui a été étudié plus en détail par M. Leguilloux¹²⁶. Les trouvailles dans ces dépotoirs sont extraordinaires, car les archéologues ont retrouvé une quantité impressionnante d'objets en cuir avec 768 artefacts en cuir¹²⁷. La présence d'artisans professionnels est attestée dans le fort, car les analyses sur le cuir ont permis de démontrer que la grande majorité des peaux avaient subi un tannage végétal et qu'on trouvait aussi des artefacts avec une teinture¹²⁸. De plus, sur l'analyse des techniques d'assemblage, nous pouvons observer à certains moments une réelle différence dans la qualité des coutures ou des réparations d'objet. Cette différence peut être marquée par des réparations d'urgence survenue dans le désert ou en l'absence d'un cordonnier. Mais cela marque bien qu'il existait tout de même un artisan capable de réaliser toutes ces tâches avec une plus grande dextérité¹²⁹. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble des objets que pouvaient fabriquer les artisans à des fins militaires, mais nous devons avant tout souligner ici l'importance de ces artisans dans ces forts. Effectivement, ils devaient jouer un rôle essentiel au sein du fort militaire en lui-même en mettant leur art à disposition des armées pour leurs équipements (chaussures, armements, tentes, etc.), ou des

¹²² Voir BINGEN *et al.* 1991, p. 78-81.

¹²³ Voir BINGEN *et al.* 1991, p. 78.

¹²⁴ BINGEN 2013, p. 17.

¹²⁵ Voir BINGEN *et al.* 1991, p. 65.

¹²⁶ LEGUILLOUX 2006.

¹²⁷ En comparaison, on en compte 460 à Mons Claudianus, et des quantités beaucoup plus faibles dans d'autres forts : LEGUILLOUX 2006, p. 25.

¹²⁸ LEGUILLOUX 2006, p. 21.

¹²⁹ LEGUILLOUX 2006, p. 22 et 97-98.

objets de la vie quotidienne (lanières, courroies, vêtements, etc.). Mais leur rôle devait sûrement être encore plus grand étant donné que les forts servaient de point de repos et de passage dans les routes commerciales. Les cordonniers devaient être utiles aux marchands pour l'entretien de leurs équipements ou des contenants permettant le transport de marchandises. Les objets servant au voyage et au transport sont très nombreux, et sont les artefacts les plus couramment retrouvés après les chaussures¹³⁰. Nous avons également plusieurs lettres faisant référence aux peaux ou au cuir dans les forts sans que nous puissions véritablement savoir si des *skuteis* étaient présents dans chaque fort. Dans le *praesidium* de Persou, nous possédons deux lettres très intéressantes pour essayer de comprendre la logique derrière l'approvisionnement en peaux des forts. Effectivement, bien que nous trouvions du cuir dans les *praesidia*, nous ne pouvons pas véritablement savoir s'il s'agit de peaux traitées sur place ou si celles-ci étaient importées d'autres lieux avant d'arriver dans les mains d'un artisan qualifié. Dans le *SB*, VI, 9017, 17 datant du II^e s. de n.è. et retrouvé à Persou, l'auteur déclare : « Si vous voulez encore du cuir, écrivez-nous et nous vous en enverrons » (ἐὰν θέλητε ἔτι δέρμα γράψατε ἡμεῖν καὶ πέμψωμεν ἡμεῖν). De même pour le *SB*, VI, 9017, 8 où Valerius dit : « Salue Antonius, et fais-lui des reproches au sujet du cuir et dis-lui que je souhaite qu'il n'ait plus jamais besoin de moi » (ἀσπάζου Ἀντώνιον καὶ μέμψαι αὐτὸν περὶ τοῦ δέρματος καὶ εἰπὲ αὐτῷ εὐχομαι ἵνα μηδέποτε μου χρέαν σχῆ οὐκέτι)¹³¹. Le fait que les lettres soient retrouvées dans le fort peut nous indiquer qu'elles ont été écrites autre part. Dans la seconde lettre, Antonius n'aurait pas payé le cuir envoyé par Valerius et c'est ce désaccord dont il serait question dans ce document. Dans les deux cas, cela nous montrerait que les peaux étaient bien traitées à l'extérieur des forts avant d'être acheminées à ceux-ci pour la réalisation d'objets par un *skuteus*. Ce qui peut nous sembler assez logique pour une question pratique, mais avant tout liée à l'obtention de la matière première, plus compliquée dans le désert.

Indépendamment du désert oriental, nous devons souligner l'importance de l'armée de manière générale dans l'artisanat du cuir. Dans les provinces septentrionales, les historiens peuvent observer un changement impressionnant dans les pratiques liées aux peaux : « Non seulement la méthode du tannage végétal a été introduite en tant que nouvelle procédure, mais tout un ensemble de nouveaux produits est apparu, ainsi que les technologies spécifiques associées à leur fabrication »¹³². Cela s'explique par une grande demande des armées qui avaient besoin de cuir en grande quantité et de bonne qualité afin d'assurer leur rôle. Les choses

¹³⁰ LEGUILLOUX 2006, p. 82

¹³¹ Traduction dans GUERAUD 1942, p. 162 et 173.

¹³² WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 136.

pouvaient être sensiblement différentes en Égypte étant donné que le tannage végétal était déjà connu et l'artisanat du cuir sûrement plus développé. Néanmoins, il est indéniable que la domination romaine et la venue de soldats romains ont contribué à l'essor de cette technique et également à la venue de nouveaux produits tannants étant donné un important besoin militaire : « Plutôt que de dépendre des approvisionnements locaux, l'armée romaine a organisé ses propres tanneries et ateliers de cuir »¹³³. Cependant, bien qu'un travail de cordonnerie soit attesté dans les forts, il est toujours plus complexe de savoir si le travail de tannerie était effectué directement dans ces lieux ou si la peau était transportée pour approvisionner les forts¹³⁴.

Nous voyons bien à travers cette partie que les artisans du cuir jouaient un rôle majeur dans les forts et dans l'armée d'une manière générale. Nous aurons l'occasion d'appuyer encore davantage ce point en présentant la diversité des objets en cuir que nous pouvions trouver dans une garnison de soldats. Nous pourrions également nous poser la question d'une spécialisation et s'il existe des travailleurs spécialisés dans la production de ces objets précis. Les forts du désert oriental et leurs vestiges nous informent tout autant sur l'existence de traitement ou de technique d'assemblage plus amateur, et nous pousse à nous interroger sur le travail des peaux et du cuir dans un cadre non professionnel.

Nombreux artisans pouvaient par ailleurs être rattachés à un temple. Les terres sacrées, c'est-à-dire celle appartenant à un temple, auraient pu représenter un tiers des terres cultivées ce qui correspond à une très grande superficie. De plus, ces territoires avaient une économie et une gestion propre, malgré une intervention de l'État¹³⁵. Au sein de ces terres sacrées, nous trouvons des terres cultivées avec leurs travailleurs et également de nombreux ateliers dépendants directement des temples¹³⁶. Cependant, notre corpus ne nous présente aucun cas pouvant être rapproché d'un travail dans un lieu sacré, mais il est fortement probable qu'on puisse trouver des cordonniers et des travailleurs du cuir dans ce genre d'ateliers. Ce point mérite d'être davantage appuyé étant donné que les temples jouaient un rôle certain dans le commerce de peaux liées aux animaux sacrifiés¹³⁷.

Le seul rapprochement que nous pouvons effectuer entre les peaux et les temples se trouve dans un papyrus en démotique : le *P. Wien.*, D, 6041. Ce document représente les

¹³³ KITE, THOMSON 2006, p. 68

¹³⁴ Dans les provinces septentrionales, le tannage n'était pas effectué dans les forts. WILSON, FLOHR (éd.) 2016, p. 138.

¹³⁵ LEGRAS 2004, p. 131.

¹³⁶ MANNING *et al.* 2011, p. 306 ; DUNAND 1979, p. 54.

¹³⁷ VAN DRIEL·MURRAY 2000, p. 300 et DERCY 2015, Chapitre 3, §. 30-34.

comptes d'un temple du Fayoum au I^{er} s. de n.è. et nous pouvons constater que ce temple à acheter des peaux de bovins. Nous ne savons pas si ces peaux sont déjà traitées (ce qui montrerait l'absence de tanneur dans le temple) ou si elles attendent d'être tannées. Dans les deux cas, l'achat de peau entière de bovin pourrait prouver qu'un travailleur du cuir était présent dans le temple afin de fabriquer différent objet en cuir à l'aide de ses peaux.

3. *La production domestique*

La production dite « domestique » est une question hautement complexe étant donné que les preuves sont encore plus rares et éparées que pour nos artisans. Dans le monde grec, B. Dercy tente de nous montrer que dans les campagnes, les éleveurs pouvaient utiliser des peaux traitées de manière rudimentaire pour subvenir à leurs besoins personnels¹³⁸. Nous pouvons constater les mêmes observations dans le monde romain. M. Leguilloux appuie sur ce point en disant que l'utilisation de peaux et de cuir était tellement répandue, qu'il existait un réel travail domestique au sein de l'*oikos*¹³⁹. Dans notre corpus, ces éléments ne sont pas visibles. Nous possédons de très nombreux documents faisant mention de peaux et de cuir¹⁴⁰. Cependant, nous ne pouvons jamais savoir si la provenance de ces peaux était artisanale ou domestique. Il est même souvent compliqué de déterminer s'il était question de peau « verte » ou de peau traitée. Mais si de tels procédés sont possibles dans les campagnes attiques et grecques puis au sein de l'Empire romain, il est fortement possible qu'on puisse retrouver des situations similaires dans les villages égyptiens. Nous pouvons également supposer que même dans les plus grands villages, les familles pouvaient travailler au sein de l'*oikos* pour des actions de raccommodage ou d'entretien du cuir sans nécessairement avoir besoin de recourir à un cordonnier. La réparation d'objets pouvait être grossière et ne nécessitait pas la présence d'un professionnel comme nous pouvons le voir dans les dépotoirs du fort de Didymoi¹⁴¹. Pour ce qui concerne l'entretien des objets en cuir, cela concerne un ensemble de gestes. Pour garder un cuir souple : « La graisse (huile, graisse animale ou mélange) est employée à différents stades d'élaboration du cuir ou au moment même de son utilisation, mais concourt aux mêmes effets : elle imprègne les pores du matériau, le rendant imputrescible, souple et résistant. En cela, elle est aussi un produit d'entretien régulier, utilisé durant toute la durée de vie de l'objet

¹³⁸ DERCY 2015, Chapitre 3, §4.

¹³⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 61-62.

¹⁴⁰ Voir Annexe 4 et 5.

¹⁴¹ LEGUILLOUX 2006, p. 22.

en cuir pour le lubrifier »¹⁴². Ou pour conserver et embellir la couleur : « Les gestes d'entretien consistant à polir et à cirer régulièrement le cuir entraînent et favorisent sa coloration »¹⁴³. Nous pouvons penser que le caractère régulier de ce genre de tâche a rendu le travail domestique plus fréquent même si la *technè* du cordonnier assurait très certainement un meilleur résultat.

C. Conclusion

Cette dernière partie de ce chapitre aura permis de mettre l'accent sur l'environnement de travail des artisans. Nous avons ainsi pu déterminer que les cordonniers pouvaient être présents partout en Égypte, mais qu'il existait des villages présentant une plus grande activité. Nous avons alors voulu réhabiliter l'artisanat du cuir en restaurant l'image des tanneurs et autres artisans avec l'appui des informations présentes dans nos papyrus. L'artisanat du cuir était, de toute manière, essentiel à la vie quotidienne et ses travailleurs également. Il a d'ailleurs été très intéressant de se pencher sur le contexte de production, qui nous a amenés à nous interroger sur l'indépendance des *skuteis*. Sur leur travail au sein de leurs propres ateliers, de la propriété d'un autre, d'un fort militaire, d'un temple. Nous avons également voulu mettre la lumière sur le travail domestique, qui ne concerne en rien nos artisans, mais qui fait partie pleinement du travail des peaux et du cuir en Égypte, et qui ne doit pas être sous-estimé.

IV. Conclusion

Afin de pouvoir appréhender au mieux la vie des artisans et leur organisation au sein de la société égyptienne, nous avons dû dresser leurs portraits. Cela nous a permis de comprendre comment ces acteurs étaient définis, mais également comment ceux-ci se définissaient eux-mêmes. L'identité était une question primordiale à aborder étant donné qu'au sein des sociétés humaines, elle porte un rôle majeur dans la vie des individus. En Égypte gréco-romaine, l'ethnicité et le genre sont deux facteurs changeant considérablement le déroulement de la vie de ses habitants. Nous avons analysé ces éléments afin de mieux comprendre l'artisanat des peaux et de pouvoir savoir qui était véritablement ces hommes et ces femmes responsables de la production du cuir. L'ethnicité, étant une notion très complexe et litigieuse, nous force à prendre d'immenses précautions dans notre étude. Cependant, nous pouvons tout de même voir

¹⁴² DERCY 2015, Chapitre 1, § 105.

¹⁴³ DERCY 2015, Chapitre 1, § 111.

un artisanat largement représenté par le savoir-faire égyptien à l'époque hellénistique dans la *chôra*, données moins évidentes à observer après la domination romaine. Les études onomastiques peuvent être davantage trompeuses à cette période comme nous avons pu le voir avec des changements de noms plus fréquents liés à un transfert culturel plus important ou à des événements politiques. En ce qui concerne les artisans, leur savoir-faire technique occupe une place prépondérante dans la manière dont ils sont définis dans la société, ils ne peuvent jamais se défaire de leur *technè*. Ce chapitre s'est concentré sur l'organisation de ces travailleurs. Nous avons pu déterminer qu'une grande partie des mentions présentes dans notre corpus semblait évoquer des gens de métier indépendants et travaillant seuls, mais qu'il existait également de nombreux cas de regroupements ou de *skuteis* exerçant leur activité pour le compte d'autre personne ou directement pour le compte de l'État. Le dernier enjeu de ce chapitre a été d'analyser l'image et la perception de ces travailleurs. Notamment en nous concentrant sur l'ambiguïté des termes utilisés pour les définir : l'incertitude des limites de ces mots nous aura permis de traiter la question de division des tâches et d'une certaine invisibilisation des tanneurs. Le terme *skuteus* incluant l'ensemble des artisans de la chaîne opératoire du cuir, il était intéressant de comparer les informations disponibles dans les sources littéraires avec celles se trouvant dans les papyrus. Nous remarquons clairement une différence de traitement, conclusion qui semble logique et explicable par la nécessité du cuir dans les sociétés antiques.

Ce besoin de peaux traitées dans le monde gréco-romain fera l'objet de notre prochain chapitre où nous tenterons de montrer toute l'étendue de l'utilisation de ces matériaux. Nous remettons une nouvelle fois la *technè* de l'artisan au cœur de notre analyse, mais en nous concentrant cette fois-ci sur les aspects techniques. Nous aborderons également plus en détail les questions liées à la spécialisation, que nous avons pour le moment simplement effleurées.

Chapitre 3 :

L’omniprésence du cuir en Égypte gréco-romaine : une analyse à travers l’archéologie et les papyrus

Dans les ouvrages de référence que nous avons cités à maintes reprises, c’est-à-dire la synthèse de M. Leguilloux¹ et l’ouvrage de B. Dercy², nous trouvons l’étendue des applications du cuir dans les sociétés gréco-romaines. L’archéozoologue M. Leguilloux nous transmet en plus de cela de nombreuses sources archéologiques venues directement d’Égypte : des sources qui proviennent de ses propres recherches, avec notamment les fouilles au fort de Didymoi que nous avons déjà évoquées³. Le but de ce chapitre n’est pas de reprendre ces deux travaux en listant à nouveau toutes les utilisations de peaux durant l’Antiquité, mais d’opérer une synthèse sur l’emploi du cuir en nous centrant sur l’Égypte gréco-romaine et en nous appuyant davantage sur les sources papyrologiques et archéologiques. Ce chapitre ne s’arrête pas à l’utilisation du cuir, mais nous nous consacrerons à la *technè* du *skuteus*. Au sein de notre étude, nous avons évoqué le savoir-faire de l’artisan comme étant un élément faisant partie intégrante de son identité. Ici, nous nous concentrerons à la fois sur les techniques de fabrication des artefacts en cuir, mais aussi sur les questions de spécialisation de l’artisan.

Pour donner une définition claire de ce que nous entendons par spécialisation, nous reprenons les explications de K. Ruffing : « La théorie économique distingue la spécialisation “horizontale” de la spécialisation “verticale”. La spécialisation horizontale décrit la diversité des biens et services produits dans une société en utilisant différentes formations professionnelles ou rôles de travail. Par exemple, la demande de compétences pour la production d’amphores est différente de celle pour la production de chaussures ou de textiles, et ainsi de suite. Le nombre de biens et de services ainsi produits dans une économie est proportionnel au nombre de spécialisations. La spécialisation verticale, quant à elle, décrit le nombre de rôles et de compétences distincts utilisés dans la fabrication d’un seul produit. Un bon exemple est la construction d’un navire ancien, qui requiert un ensemble de compétences différentes : charpenterie, ferronnerie (pour les clous), corderie, ainsi que production textile (pour les voiles).

¹ LEGUILLOUX 2004.

² DERCY 2015.

³ LEGUILLOUX 2006.

En outre, le processus de construction lui-même et l’approvisionnement en matériaux de construction et en produits finis doivent être coordonnés. Les sociologues utilisent les concepts de Max Weber, qui distingue la “spécification de la fonction” de la “spécialisation de la fonction”. Dans le premier cas, un travailleur effectue toutes les étapes du processus de production pour la finition d’un produit ; dans le second cas, le produit est fabriqué en plusieurs étapes par différents travailleurs spécialisés »⁴.

La littérature grecque nous donne à voir de nombreux termes faisant référence aux travailleurs du cuir qui ont souvent des spécialisations très précises. Grâce notamment aux travaux de B. Dercy, nous pouvons avoir une idée des noms et des activités de ces artisans qui semblent être diversifiés. Cependant, dans nos papyrus, l’immense majorité de ces termes n’apparaît pas ou plus, nous privant par la même occasion de riches et précieuses informations sur le savoir-faire des artisans et sur leur organisation vis-à-vis de leur spécialité. Au sein de notre corpus, seul le terme de sellier (σαγματοράφος) renvoie à une réelle spécialisation de l’artisan du cuir. Ce manque de sources prouve une nouvelle fois l’uniformisation des travailleurs du cuir au sein du terme de *skuteus*, terme qui réunit alors tous ces artisans sans distinction de spécialisation, comme nous avons déjà pu le remarquer. Ce manque de spécialisation dans les termes, que nous retrouvons dans nos sources, est peut-être dû à leur contexte d’écriture. La grande majorité de nos papyrus parlant de nos artisans proviennent de la *chôra* égyptienne, alors que les termes décrits dans le travail de B. Dercy proviennent d’une littérature principalement athénienne, c’est-à-dire d’un grand centre urbain. Or, la taille du marché ainsi que la concurrence des artisans influent grandement sur l’existence des spécialisations dans le but de se démarquer⁵. Dans notre cas, en plus d’une simplification de la langue et d’un manque de diversité dans les termes utilisés, nous assistons peut-être à une spécialisation moins poussée dans les campagnes égyptiennes qui s’explique justement par un manque de concurrence et un marché moins grand pour ces artisans. Le manque de sources venu des cités grecques d’Égypte ou des grandes métropoles est ici d’autant plus déplorable étant donné que le constat devait être différent au sein d’aussi grands centres urbains.

Pour répondre à toutes ces interrogations, nous verrons dans un premier temps la place du cuir dans l’habillement et plus spécifiquement pour les chaussures. Nous pourrons ainsi revenir sur les différentes techniques de conception tout en analysant ce que ces objets peuvent nous apprendre sur la société. Dans un second temps, nous travaillerons sur l’importance du

⁴ RUFFING 2016, p. 117.

⁵ RUFFING 2016, p. 118-120.

cuir dans les objets servant au transport terrestre de marchandises et d'hommes. Nous pourrions ainsi nous attarder sur la question des outres et produire une synthèse en regardant à la fois des vestiges et les mentions dans les papyrus. De la même façon, nous nous intéresserons aux selles et aux pièces de harnachement, afin de mettre en évidence la question de la spécialisation. Enfin, nous aborderons l'utilisation du cuir dans un contexte militaire. Nous pourrions ainsi voir à quel point il s'agissait d'un matériau indispensable et comment il pouvait être utilisé de manières différentes au sein d'un même contexte.

I. Du cuir pour s'habiller : une tendance suivie par les artisans spécialisés ?

Les chaussures représentent l'objet en cuir par excellence : cela se remarque dans les études sur les peaux où les chaussures possèdent toujours une place très importante. Cette importance est légitime étant donné que les chaussures sont également les vestiges en cuir que les archéologues retrouvent le plus fréquemment, en raison de leur solidité et du fait que le remploi de semelles n'est pas courant⁶. Cependant, étant donné que de nombreuses analyses ont déjà été émises sur ce sujet, il est difficile au sein de cette étude d'approcher la question d'un œil neuf. D'un point de vue général, l'ouvrage de B. Dercy revient sur toutes les attestations de chaussures dans la littérature grecque. La synthèse de M. Leguilloux sur le travail du cuir décrit de façon très complète les différentes formes de chaussure que l'on trouvait au sein du monde romain, en s'appuyant sur un ensemble de sources et en particulier sur les sources matérielles. D'un point de vue archéologique, nous ne pouvons pas passer à côté des travaux colossaux d'A. Veldmeijer sur les vestiges archéologiques en cuir, et notamment sur les chaussures de différents sites d'Égypte, s'étendant des anciennes dynasties jusqu'à l'Égypte byzantine. Également, les travaux archéologiques de C. Van Driel Murray, sur le cuir en général ainsi que sur les chaussures, sont essentiels à notre étude. Enfin, pour ce qui concerne les études papyrologiques, les chaussures sont le centre d'une étude de S. Russo, qui a effectué un précieux travail en cataloguant et traitant tous les papyrus faisant mention de chaussures. Nous ne pouvons pas nous permettre, au sein de cette étude, de ne pas traiter des chaussures. En revanche, nous réaliserons simplement une synthèse des connaissances actuelles sur les chaussures dans l'Égypte gréco-romaine, sans forcément avoir une approche inédite sur le sujet.

⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 94.

Les travaux sur les chaussures dans l'Égypte antique sont assez récents dans la mesure où les historiens pensaient que les Égyptiens préféraient marcher nu-pieds ; cependant cela contredit totalement toutes les découvertes de chaussures datant de l'époque pharaonique⁷. Malgré les différentes études et les nombreuses chaussures retrouvées, certaines logiques échappent encore aux chercheurs, notamment sur les questions du développement de certaines techniques ou sur la répartition géographique des chaussures⁸. Cette question de répartition géographique est également visible pour notre étude à l'époque gréco-romaine : en effet, une grande partie de nos sources archéologiques proviennent des forts du désert oriental, et principalement des sites romains. Enfin, en complément des études portant sur les chaussures, nous aborderons la question des vêtements en cuir, qui ne sont courants ni en Égypte, ni de manière générale dans l'Antiquité.

A. Les chaussures : de l'objet du quotidien à un marqueur social

1. *Les différentes chaussures attestées en Égypte*

Il existe différentes logiques liées à l'habillement en fonction des régions de la Méditerranée. En Égypte, la sandale occupe une place prépondérante et représente la grande majorité des chaussures qui étaient utilisées et que l'on retrouve lors des opérations de terrain. Sur les scènes du tombeau que nous avons déjà évoquées et qui représentent le travail du cuir, les sandales sont toujours présentées et constituent un objet métonymique de cet artisanat (**fig. 18**). Il est également très intéressant de remarquer que malgré la domination grecque, puis romaine, la sandale reste toujours le moyen de se chausser le plus courant dans les régions désertiques telles que l'Égypte⁹. Cela s'explique par deux facteurs : il s'agit de chaussures ouvertes, permettant ainsi une meilleure aération tout en évacuant le sable qui s'accumulerait dans une chaussure fermée. Enfin, les sandales sont des modèles simples à réaliser sans adaptation trop complexe où le cuir vient englober le pied.

Les sandales sont des chaussures assez simples dans leur confection et le grand nombre de trouvailles de ces chaussures nous permet de les mettre en série afin de pouvoir observer de potentielles évolutions et différents styles au cours des siècles qui nous intéressent. Notons que

⁷ VELDMEIJER 2019, p. 11.

⁸ VELDMEIJER 2019, p. 13.

⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 125.

les semelles de sandales en Égypte ne connaissent pas d'évolutions ni de changements majeurs dans leur forme au cours des siècles ; elles gardent la même forme de l'époque pharaonique jusqu'à l'époque romaine, alors qu'elles tendent à s'élargir dans les régions occidentales de l'Empire¹⁰. Les semelles étaient généralement réalisées dans un cuir épais de bovin, et elles pouvaient être assemblées de plusieurs semelles garantissant une plus grande résistance et un plus grand confort. Ces semelles étaient reliées à l'aide de coutures qui pouvaient être en fil de cuir, en peau brute ou en lin¹¹. Les éléments qui varient le plus dans la conception de ces chaussures, ce sont les systèmes d'attaches qui maintiennent le pied en place. On trouve, parmi ces systèmes, des languettes permettant de tenir les talons. Soit ceux-ci font directement partie de la découpe de la semelle (**fig. 22a**), soit il s'agit d'une languette qui passe entre deux semelles de cuir (**fig. 22 b**). Dans les deux cas, le cuir remonte sur le pied et vient maintenir le talon. Ces attaches sont ensuite traversées par un fin lacet de cuir qui les relie à l'attache maintenant l'avant du pied (**fig. 22**). Une lanière peut également venir à l'arrière du pied afin de bien maintenir le pied dans la chaussure. Nous pouvons observer par ailleurs de nombreuses différences dans le système choisi pour maintenir l'avant de la sandale, avec l'utilisation d'une autre lanière qui est retenue sous la semelle (**fig. 22a**), ou directement le lacet qui est conçu pour venir se coincer entre deux semelles comme le système d'attache au niveau du talon (**fig. 22 b**).

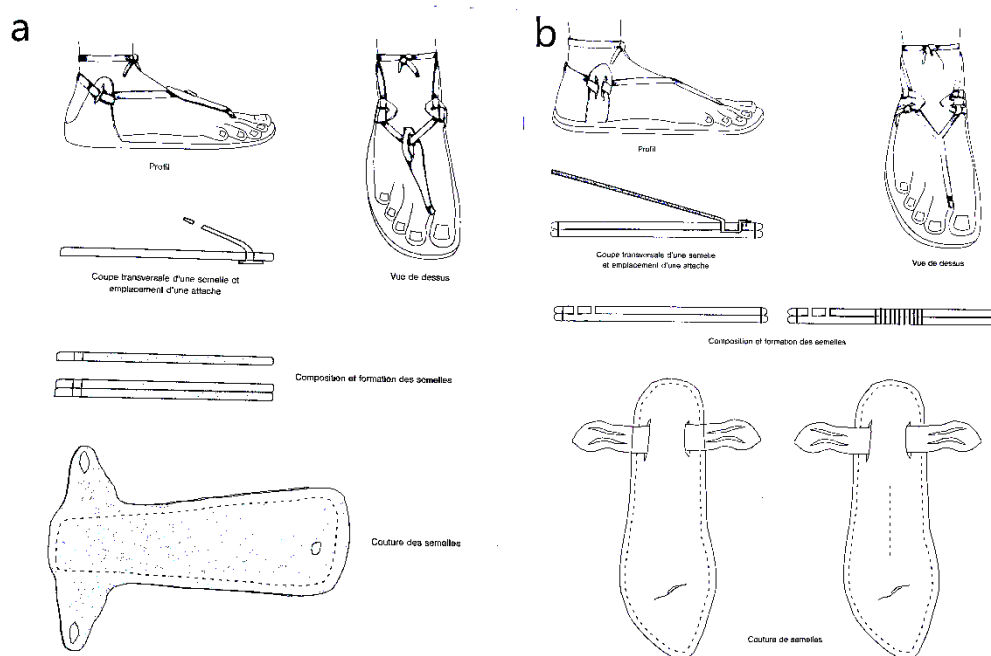


Figure 22 : a. Présentation du type de sandale 1 b — b. Présentation du type de sandale 2 b. (d'après Leguilloux 2006, p. 43 et 53).

¹⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 133.

¹¹ Sur l'utilisation du cuir brute, voir les commentaires au sujet de la fig. 27.

Dans son ouvrage sur les objets en cuir présents dans le fort de Didymoi, M. Leguilloux reprend et classe les différentes formes de sandales retrouvées dans le fort¹². Elle établit les différentes variations de conceptions qui sont présentes sur le site durant son temps d'occupation (**fig. 23**). Elle remarque ainsi qu'aucune nouvelle technique ne vient en supplanter de plus anciennes. Au contraire, nous observons que les différentes techniques survivent et sont toujours utilisées simultanément étant donné qu'elles sont attestées durant toutes les phases d'occupation du fort. Il est cependant intéressant de remarquer que certains modèles peuvent être plus courants en fonction de certaines phases d'occupation. Néanmoins, trop peu de sandales provenant de différentes époques et de différents sites ont été conservées. De ce fait, nous ne pouvons pas avoir de mise en série, pour repérer de réelles tendances générales que l'on pourrait attribuer au désert oriental, à l'Égypte ou au monde romain en général. Le type 2 b (**fig. 22a**) que l'on retrouve à Didymoi est également présent sur d'autres sites du désert comme au Mons Claudianus. Le modèle est aussi découvert dans la « *Cave of Letters* » en Israël, dans les tombes d'Antinoé et même sur certains sites d'Europe¹³.

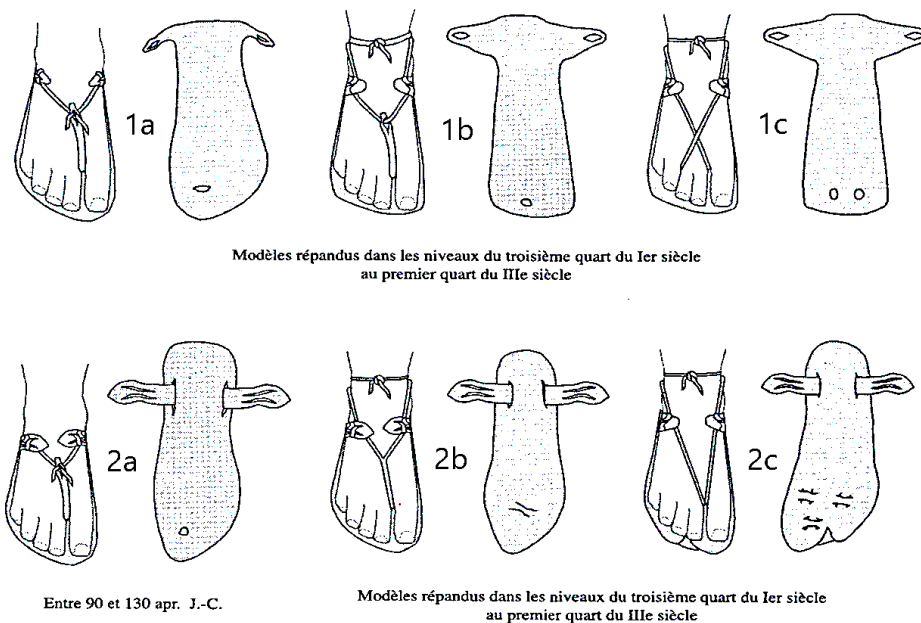


Figure 23 : Différents types de sandales trouvés lors des fouilles du fort de Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 134).

¹² Notons qu'il existe d'autres typologies permettant de classer les différentes chaussures. Celle de M. Leguilloux est utilisée pour les chaussures retrouvées à Didymoi, mais elle peut également s'appliquer à d'autres sites, et c'est en cela qu'elle est pertinente. Nous pouvons trouver d'autres typologies dans : MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 62 ; GOUBITZ et *al.* 2001, p. 317-324.

¹³ LEGUILLOUX 2006, p. 50.

La différenciation des modèles peut s'expliquer par plusieurs phénomènes. Elle pourrait provenir d'un choix technique de l'artisan. Nous remarquons que même au sein de mêmes modèles, reprenant les mêmes caractéristiques, il pouvait exister des variations sur des détails. Ces fluctuations, au-delà de différents modèles, pourraient nous indiquer une certaine liberté de l'artisan dans la conception de ses chaussures. La présence de ces différences pourrait aussi s'expliquer par la préférence du client vis-à-vis d'un modèle. Que cela vienne de l'artisan ou du client, outre les préférences, le modèle que l'on porte est peut-être lié à son identité ethnique ou culturelle, étant donné que les modèles présentant les lanières de talon découpé avec la semelle (**fig. 22a**) sont issus de la tradition égyptienne, tandis que l'autre système d'attache s'inscrit comme une nouveauté romaine¹⁴. D'ailleurs, comme nous l'avons dit avec le type 2 b, ce modèle est retrouvé également en Europe, ce qui pourrait montrer qu'il s'agit véritablement d'une influence romaine qui aurait atteint l'Égypte et d'autres sites de l'Empire. Cependant, les chaussures qui s'inscrivent dans la continuité des traditions égyptiennes sont majoritaires sur le site, notamment avec le type 1c¹⁵. Toutefois, cela pourrait s'expliquer par d'autres facteurs que les traditions, et nous pouvons peut-être y voir des logiques économiques avec des modèles qui étaient sûrement moins onéreux, car plus simples et plus rapides à réaliser. Il ne faut pas oublier que Didymoi est avant tout un lieu de passage, et comme le souligne M. Leguilloux : « On doit donc attribuer les particularités du mobilier de Didymoi à sa situation sur une route caravanière fréquentée, où passaient des commerçants d'origines et de fortunes diverses. C'est pourquoi ce lot présente, à côté des chaussures les plus frustes, quelques pièces de qualité, abandonnées par des propriétaires aisés »¹⁶. Les chaussures retrouvées au Mons Claudianus sont nettement moins variées dans leur forme, et c'est en cela que le fort de Didymoi est exceptionnel. Il nous délivre de très précieuses informations sur les variations de formes qui pouvaient exister et sur certains modèles plus courants que d'autres en fonction des époques, bien qu'il ne semble pas exister de prédominance d'un modèle par rapport à un autre. Toutes ces remarques peuvent nous amener à réfléchir sur les questions de mode, sur lesquelles nous reviendrons.

Comme nous l'avons souligné, les sandales sont restées les chaussures les plus populaires en Égypte et cela s'explique en grande partie par le climat du pays. Les chaussures ouvertes offraient un certain confort qui n'était pas négligeable. Cependant, malgré cette très nette importance des sandales dans les sources archéologiques — et papyrologiques —, il existait également d'autres types de chaussures. Encore une fois, le fort de Didymoi nous délivre de

¹⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 134.

¹⁵ LEGUILLOUX 2006, p. 100.

¹⁶ LEGUILLOUX 2006, p. 107.

très nombreuses sources d'une grande variété. Les *caligae* sont des chaussures ouvertes et généralement attribuées à une utilisation militaire. Pourtant, ces chaussures sont très rares dans les forts du désert oriental et proviennent des premières couches du dépotoir, donc du début de l'occupation du fort¹⁷. Ces rares cas montrent sans doute que les soldats romains se sont rapidement acclimatés à l'Égypte et qu'ils ont par conséquent adapté leur matériel, préférant la sandale traditionnelle. Les *caligae* étaient construites avec deux semelles en cuir : une semelle épaisse et dure en dessous et l'autre plus fine et confortable pour le pied. Entre les deux, on trouvait un morceau de cuir qui comportait de nombreux lacets qui venaient entourer et maintenir le pied et la cheville (**fig. 24**).

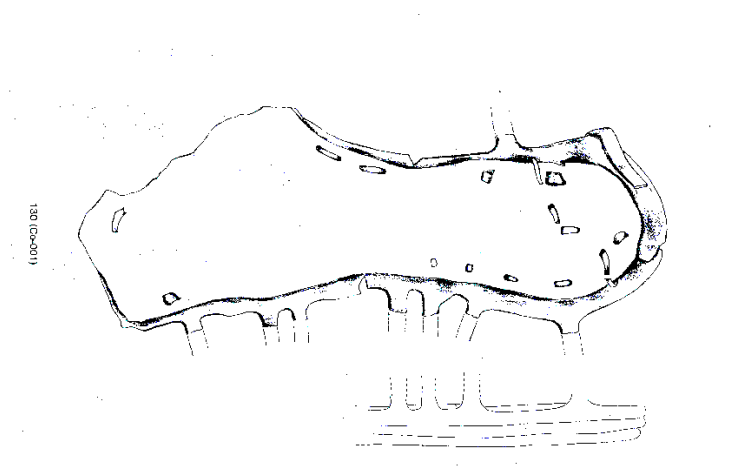


Figure 24 : Caliga retrouvée à Didymoi, fin du I^{er} s. de n.è. (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 192).

D'autres chaussures, les *calcei*, sont généralement présentées comme des chaussures de grande qualité destinées aux aristocrates et aux hauts dignitaires. Les sources littéraires ne donnent pas d'indication précise sur la forme de ces chaussures, mais en les analysant avec les sources iconographiques et archéologiques, nous constatons certaines caractéristiques générales. De la même manière qu'il existait plusieurs modèles de sandales, les sources iconographiques présentent plusieurs modèles de *calcei*. M. Leguilloux accorde cette variation de formes au savoir-faire des artisans, et nous revenons alors aux remarques que nous avons émises sur les sandales et sur l'importance des choix techniques de l'artisan¹⁸. Il existe deux grands types de *calcei* : ceux ouverts (**fig. 25a**) et ceux fermés au niveau du cou-de-pied (**fig. 25 b**)¹⁹.

¹⁷ LEGUILLOUX 2006, p. 57.

¹⁸ LEGUILLOUX 2004, p. 101.

¹⁹ LEGUILLOUX 2006, p. 61-69.

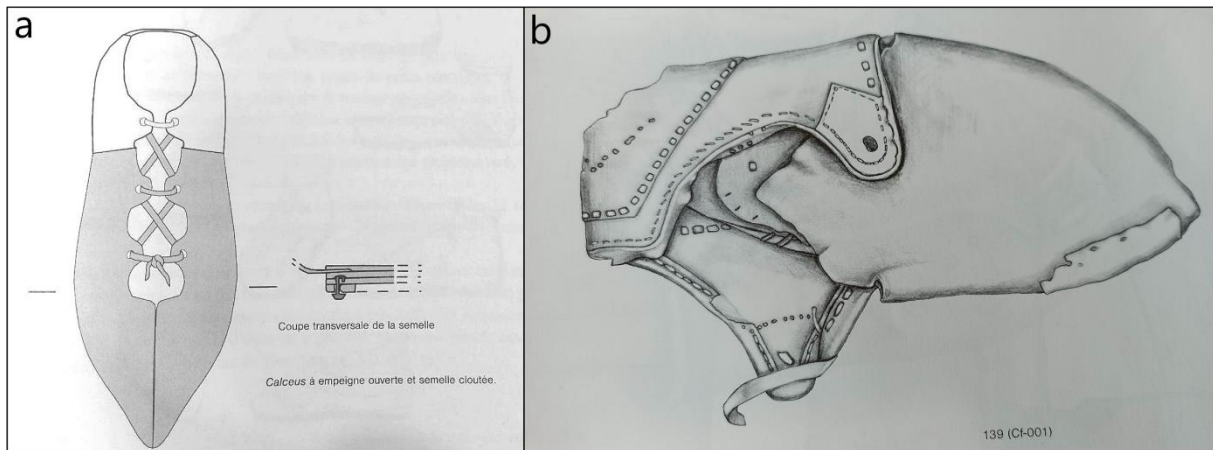


Figure 25 : a. Calceus à empeigne ouverte retrouvé à Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 65). — b. Calceus à empeigne fermée retrouvé à Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 195).

Pour les modèles fermés, les chaussures étaient réalisées dans un cuir fin, très bien traité, et certains morceaux présentent des traces de teinture noire. Ces objets étaient tellement de bonne qualité qu'aujourd'hui encore, le cuir est beaucoup plus souple et maniable que les autres semelles²⁰. La différence entre ces chaussures et les sandales est l'utilisation de fils de lin pour les coutures à la place de fils de cuir. Cette distinction est liée à la valeur de la chaussure, le fil de lin marquant une chaussure de meilleure qualité²¹. Les différentes formes de chaussures reprennent le même schéma : une couture vient lier une semelle au morceau de cuir qui recouvre le pied. Ensuite, cet ensemble est cousu à une autre semelle, plus épaisse. Pour les *calcei* ouverts, le cuir qui recouvrait le pied était découpé en suivant une forme précise, sûrement à but décoratif, et était ensuite relié par des lacets de cuir (**fig. 25a**). Les chaussures fermées pouvaient également avoir des lacets au niveau des chevilles où le cuir était percé pour les accueillir. Les talons pouvaient quelques fois être doublés, ce qui augmentait le confort de la semelle en plus d'avoir peut-être une fonction de décoration²². Les *calcei* fermés de Didymoi sont des chaussures particulières étant donné que les chaussures du même type que l'on retrouve en Europe sont sensiblement différentes et se rapprochent nettement plus des modèles ouverts²³.

En cherchant dans les collections de musées, nous avons trouvé une chaussure provenant d'Égypte pouvant être rapprochée d'un *calceus* ouvert (**fig. 26**). La chaussure possède la même forme et semble ouverte de manière décorative et est percée pour laisser passer les lacets qui sont conservés. Cette chaussure, découverte en Égypte, daterait de l'époque hellénistique selon les informations du musée. La datation est intéressante, car il s'agit d'une chaussure

²⁰ LEGUILLOUX 2006, p. 67.

²¹ LEGUILLOUX 2006, p. 67-68.

²² LEGUILLOUX 2006, p. 68.

²³ LEGUILLOUX 2006, p. 68.

typiquement romaine, et sa trouvaille en Égypte lagide témoigne d'une certaine diffusion des biens romains dans le monde méditerranéen. Mais il est également possible que la datation ne soit pas bonne et qu'il s'agisse d'une chaussure plus tardive²⁴. La couleur blanchâtre du cuir est peut-être due à un traitement à l'alun.



Figure 26 : Chaussure en cuir blanc avec lacet en cuir, époque hellénistique ? — MFABoston 1978. 561.

Nous avons essentiellement parlé des découvertes que les archéologues ont faites dans les sites romains d'Égypte étant donné que, comme nous l'avons dit, les découvertes datant de l'époque ptolémaïque sont rares et en général, moins bien étudiées. Il est également plus aisé de remarquer l'influence des Romains, qui semble avoir importé en Égypte leur technique et leur manière de faire²⁵, tandis que l'époque ptolémaïque paraît marquée par une continuité des techniques et même peut-être par l'adoption des chaussures égyptiennes par les Grecs. Cependant, dans un temple d'Amenhotep II à Thèbes, les archéologues ont découvert des chaussures parfaitement conservées dans une jarre qui daterait de l'époque ptolémaïque²⁶. Les sept chaussures retrouvées dans la jarre reprennent le même modèle : ce sont des chaussures montantes avec un système de lacets qui viennent fermer l'ouverture sur le cou-de-pied (**fig. 27a**). Les semelles se composent de deux couches, l'une plus épaisse que l'autre, et sont cousues avec un fil de peau non tannée. L'utilisation de ce matériau est répandue dans la fabrication de chaussures, car la peau reste sensible à l'humidité et se rétracte en séchant, ce qui

²⁴ Le musée ne donne pas plus d'informations sur le contexte de trouvaille ou sur la datation de la chaussure.

²⁵ VELDMEIJER 2011, p. 330.

²⁶ VELDMEIJER 2011, p. 319 : La datation vient du fait que les archéologues ont retrouvé ces chaussures dans des jarres qui dateraient, elles-mêmes, de l'époque ptolémaïque au sein du temple. L'étude de ces chaussures ne présente cependant pas d'étude chimique permettant une datation plus précise du cuir.

vient resserrer les coutures et les rendre plus solides. Quelques semelles sont marquées par des réparations notamment sur les deux extrémités de la chaussure, ce qui indique les zones les plus fragiles (**fig. 27 b**)²⁷. Ces réparations peuvent aussi, dans un second temps, venir décorer la chaussure en venant rendre la semelle moins uniforme. Le dessus de la chaussure comporte deux éléments. L'empaigne est un morceau de cuir qui vient recouvrir le bout du pied jusqu'à la cheville. Celle-ci est cousue par-dessus la semelle, et nous remarquons qu'il existe différentes techniques pour coudre le cuir, marquant des variations qui peuvent relever d'un choix de l'artisan ou répondre à des besoins différents avec des coutures plus solides que d'autres. L'empaigne laisse également des traces de réparation avec cette fois-ci du fil de lin²⁸. Par-dessus cette empaigne, les artisans venaient coudre un autre morceau de cuir qui fait le tour du pied et remonte sur celui-ci jusqu'en haut de la cheville, comme nous pouvons le voir sur une restitution (**fig. 27a**). La partie qui vient se placer à l'arrière du pied comporte de chaque côté six lanières découpées dans le même patron que le morceau couvrant le talon. L'une des séries de lanières comporte des trous, tandis que l'autre série comporte des nœuds, ceux qui permettent de venir fermer la chaussure à l'avant du pied (**fig. 27c**). Ces chaussures sont très intéressantes, car elles diffèrent des chaussures du Nouvel-Empire, et surtout, le système de fermeture de ces chaussures n'est pas attesté avant l'époque romaine et suggérerait que ce modèle relève d'une influence étrangère. D'ailleurs, si la datation de l'époque ptolémaïque est bonne, ces chaussures sont la plus vieille attestation de ce système²⁹. « Il est plus difficile d'expliquer l'utilisation de cuir brut pour assurer les réparations dans l'une des deux chaussures, mais de lin dans l'autre. Les réparations ont-elles été effectuées par des personnes différentes ? Mais dans l'ensemble, nous pouvons conclure que le soin apporté à la réparation de ces chaussures [...] indique que le propriétaire était désireux de les maintenir en bon état. En d'autres termes, les chaussures étaient importantes, et il ne serait pas exagéré de dire que c'est parce qu'elles étaient probablement d'origine étrangère, donc relativement chère et qu'elles augmentaient le statut de leur propriétaire. Bien entendu, les propriétaires eux-mêmes pouvaient être des étrangers. Le fait que les chaussures aient été stockées peut être considéré comme un soutien à ce raisonnement »³⁰.

²⁷ VELDMEIJER 2011, p. 321-323.

²⁸ VELDMEIJER 2011, p. 323-325.

²⁹ Sur la datation, voir la note n°26.

³⁰ VELDMEIJER 2011, p. 334.

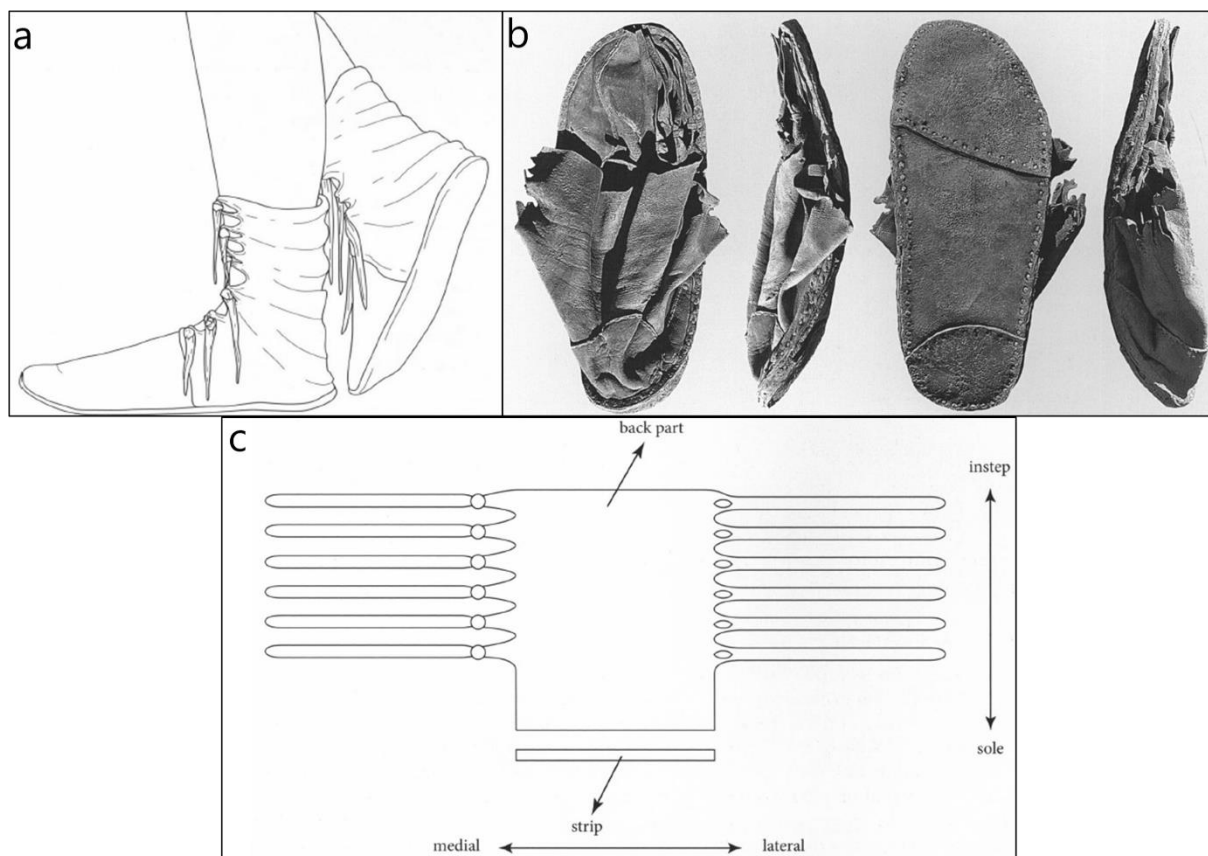


Figure 27 : Modèle de chaussure retrouvée dans le temple d'Amenhotep II (d'après VELDMELJER 2011, fig. 9 ; 3 ; 4.) — a. Dessin de restitution de la chaussure portée, dessin de M. H. Kriek. — b. Exemple de chaussure retrouvée dans une jarre du temple. — c. Schéma de coupe de la partie arrière des chaussures.

Nous pouvons, sur ce point, nous attarder quelques instants sur la question des réparations, car les trouvailles du désert oriental délivrent de nombreuses traces de réparation. Cependant, il ne faut pas se méprendre, et penser que les sandales de Didymoi étaient d'une grande valeur. La différence réside dans la qualité de la réparation : les chaussures retrouvées à Thèbes ont certainement été réparées par un artisan professionnel, et comme nous l'avons dit, il cherchait peut-être à effectuer un travail particulièrement soigné d'un point de vue esthétique. En revanche, à Didymoi comme dans d'autres forts, les réparations sont souvent plus modestes et de moins bonne qualité. On réutilisait fréquemment du cuir d'autres objets qui ne servaient plus pour réparer ses chaussures pour quelque temps avant de les jeter³¹. Il est tout de même très intéressant de remarquer cette logique de réparation qui semble en tout cas très courante, et cela aussi bien sur des chaussures de qualité que sur des chaussures de moins bonne facture. Cette logique est un élément important du travail des peaux, car cela est une caractéristique propre au cuir ; il s'agit d'un matériau maniable et qui permet des réparations rapides et efficaces à un moindre coût. Effectivement, comme le montrent les vestiges de Didymoi, ces

³¹ LEGUILLOUX 2006, p. 22.

remises en état pouvaient être sommaires et réalisées sans l'aide d'un artisan. Nous verrons que cette logique de réparation n'est pas propre aux chaussures, mais est également visible sur d'autres objets comme les outres. Cela répond par ailleurs à nos remarques sur le travail domestique que nous avons faites dans notre précédent chapitre³².

Comme nous l'avons déjà souligné, les Romains ont amené avec eux leurs techniques pour la confection des chaussures. Par conséquent, à l'époque romaine, nous pouvons retrouver en Égypte toutes les chaussures présentes dans le reste de l'Empire et particulièrement, les chaussures des provinces occidentales. Dans le fort de Didymoi, nous notons de cette façon d'autres types de chaussures en petit nombre, comme des *socci* (chaussures fermées d'intérieur) ou des bottes³³. Il faut cependant remarquer que les traditions égyptiennes restent très fortes et que les chaussures romaines étaient sûrement très peu portées par les Égyptiens. Cela se remarque surtout à la fin de la domination romaine en Égypte, où ces chaussures tendent à disparaître³⁴.

Si nous nous intéressons aux papyrus, ceux-ci nous dévoilent trop peu d'informations sur les techniques et sur la place que pouvaient avoir les chaussures dans la société égyptienne : « La première observation évidente est que les chaussures apparaissent principalement dans des documents privés, et qu'elles sont souvent mentionnées sans autre précision ni connotation d'identification du modèle, de la structure, du matériau, de la taille, etc. »³⁵. Également, les sandales, que l'on trouve sous deux termes (σανδάλιον et σόλιον), sont les mentions les plus fréquentes dans notre corpus³⁶. De plus, le deuxième terme le plus fréquent est le terme hyperonyme ὑπόδημα, qui renvoie aux chaussures en général et qui peut par conséquent évoquer aussi des sandales. Nous observons alors clairement la prédominance des sandales aussi bien dans les sources archéologiques que papyrologiques³⁷.

³² Voir Chapitre 2, III, B, 3.

³³ LEGUILLOUX 2006, p. 69-76.

³⁴ VELDMEIJER 2011, p. 333.

³⁵ RUSSO 2004, p. 228.

³⁶ Σόλιον vient du terme latin *solae*.

³⁷ Voir Annexe 05.

2. *La décoration des chaussures : une première étape dans la reconnaissance de l'artisan*

Lorsque nous avons évoqué les différents modèles qui existaient pour un seul type de chaussures, nous avons mis en avant à plusieurs reprises l'importance du choix de l'artisan et de son savoir-faire dans la réalisation de ces chaussures. Certaines techniques ou formes pouvaient être spécifiques à certains artisans et cela pouvait amener à une reconnaissance du savoir-faire du *skuteus*. Nous pouvons clairement voir une forme de spécialisation, où les artisans les plus qualifiés pouvaient réaliser des chaussures de meilleure qualité. Cette qualité pouvait passer par la solidité et l'adaptation des cuirs et des coutures, par le confort des semelles, mais également par toutes les décorations et spécificités que l'artisan pouvait développer sur ses chaussures. Encore une fois, les décorations que nous évoquerons sur les chaussures ne sont pas réservées seulement à ce type d'objets, et nous pourrions retrouver certaines techniques sur d'autres artefacts. Néanmoins, les chaussures sont les vestiges qui nous donnent le plus d'informations et qui nous permettent le mieux d'étudier les décorations qu'il était possible de réaliser sur du cuir.

L'aspect esthétique de la chaussure est un critère important qui rentre en compte dès les premières étapes de sa confection. Dans quelques cas, les coutures elles-mêmes peuvent venir décorer la chaussure grâce à l'utilisation de lanières de cuir teint, ou grâce à l'ajout de coutures qui n'ont pas réellement de nécessité technique³⁸. Les semelles de chaussures pouvaient être cloutées sur la semelle d'usure (semelle extérieure de la chaussure) de celles-ci (**fig. 28**). Les clous avaient une fonction pratique, dans le sens où ils facilitaient la marche sur certains terrains meubles, et en plus de cela, ils venaient renforcer les chaussures et les différentes semelles entre elles³⁹.

³⁸ MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 58.

³⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 111.

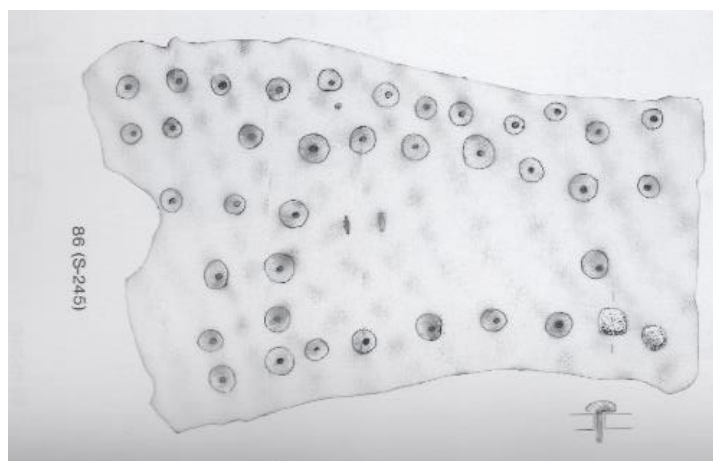


Figure 28 : Semelle de sandale avec 39 clous (vers 125-140 de n.è.) (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 188, S-245).

Les semelles retrouvées à Didymoi sont rarement cloutées. Au Mons Claudianus, qui a délivré également de très nombreux objets en cuir, 20 % des sandales le sont⁴⁰. La plus grande présence de ces clous peut s'expliquer par la nature du site : Didymoi est un fort militaire protégeant une route commerciale, tandis que Mons Claudianus est un complexe de carrière. Les sandales cloutées devaient servir à renforcer les chaussures dans un contexte de travail⁴¹. Les clous pouvaient aider pour la marche, ce qui expliquerait la présence de ces chaussures à Didymoi, peut-être laissées par des hommes de passage dans le fort. Sur les sites des provinces occidentales, les sandales ne sont presque jamais cloutées étant donné qu'il s'agit souvent de chaussures de peu de valeur. Mais les clous étaient présents sur d'autres types de chaussures et avaient aussi une grande fonction décorative, car leur ajustement pouvait dans certains cas représenter des symboles, généralement géométriques⁴². À Didymoi, les clous sur les semelles ne semblent pas avoir de symbolique particulière ; ils ont été positionnés de manière « irrégulière » comme sur la majorité des semelles cloutées dans l'Empire⁴³. Dans ses travaux sur les objets en cuir retrouvé au Mons Claudianus, S. Winterbottom rapproche la disposition des clous des semelles retrouvées sur le site à celle des spécimens retrouvés en Europe⁴⁴. Il est possible qu'il existe des caractéristiques communes et des techniques de cloutage qui reprennent la même disposition à travers l'Empire. Cependant, certaines semelles ne trouvent pas de parallèles et pourraient être le signe d'ateliers individuels se distinguant par un cloutage particulier qui permettrait d'identifier un artisan ou un atelier⁴⁵. Il est toutefois très difficile d'arriver à de telles conclusions dans la mesure où nous n'avons pas assez de sources

⁴⁰ WINTERBOTTOM 1997, p. 325.

⁴¹ WINTERBOTTOM 1997, p. 316.

⁴² LEGUILLOUX 2004, p. 127.

⁴³ LEGUILLOUX 2004, p. 111 et LEGUILLOUX 2006, p. 130-131.

⁴⁴ WINTERBOTTOM 1997, p. 325.

⁴⁵ WINTERBOTTOM 1997, p. 326.

matérielles, sur différents sites égyptiens, pour être en mesure de déterminer des typologies et des styles de cloutage propres à des ateliers égyptiens, d'autant plus dans la mesure où le cloutage pouvait être réalisé de manière aléatoire.

Si nous nous intéressons aux textes, nous trouvons une seule mention de sandales cloutées dans les papyrus datant du III^e s. de n.è. : « Tu as reçu avec la lettre, une paire de sandales cloutées avec trente clous » (κόμισαι δὲ παρὰ τοῦ φέροντος τῆν ἐπιστολὴν ζεῦγος σολίων ἡλοκοπημέ[v]ον ἔχων ἥλους τριάκοντα)⁴⁶. Il est intéressant de noter que la lettre précise le nombre de clous. Cela s'explique par le fait que les clous rajoutent de la valeur à la chaussure. Les semelles cloutées demandent un travail supplémentaire à l'artisan et il fallait bien payer le prix des clous afin d'avoir une semelle de meilleure qualité. Nous pouvons aussi penser que le nombre de clous pouvait avoir une quelconque signification, cependant, nous ne possédons aucune source ou preuve de ce procédé.

En plus de ce papyrus, nous avons d'autres indices sur ces semelles. Nous possédons deux mentions de semelles servant principalement à la marche. L'une d'elles documente un salaire, un paiement mensuel de 16 drachmes et d'une paire de sandales que reçoit un conducteur d'ânes⁴⁷. Ensuite, dans un inventaire, nous trouvons directement la mention de « sandales de marche » : σανδ(άλια) βαδιστικά⁴⁸. Rien ne nous indique clairement qu'il pouvait s'agir de semelles cloutées, mais dans le second document, la précision de la fonction peut nous renseigner sur une spécificité de la chaussure qui ne serait pas une sandale non renforcée. Cela pourrait tout aussi bien être une chaussure de qualité, possédant plusieurs semelles pour être plus agréable à porter, mais il est possible qu'il s'agisse d'une sandale cloutée.

Dans les textes littéraires, nous trouvons également des mentions de semelles cloutées. Au II^e s. de notre ère, Clément d'Alexandrie écrit ceci : « C'est déjà une véritable honte que “ces petites sandales qui portent des fleurs brodées en or” ; mais elles [les femmes] font encore fixer sous la semelle des rangs de clous en spirales, et beaucoup y font mettre des empreintes de gestes érotiques, afin que marquant sur le sol le rythme de leurs pas, elles y laissent comme estampille de leur passage, le signe de leurs sentiments dévergondés »⁴⁹. Au-delà de la nature misogyne de ce jugement, le passage a tout de même pour mérite d'informer sur les motifs choisis par la clientèle et sur différentes méthodes de décorations qui interviennent directement

⁴⁶ *PSI*, IX, 1054

⁴⁷ *P. Sijp.*, 50 : « δίδονται ἐκάστωι ὀνηλ(άτη) ἐν τῇ γράσσει ὀψωνίου μηνιαίου δραχ(μαί) δεκαεξ καὶ σανδαλίον ζυγόν ».

⁴⁸ *P. Corn.*, 33.

⁴⁹ Clément d'Alexandrie, *Pédagogue*, II, 11. Traduction de Claude Mondésert (les Éditions du Cerf).

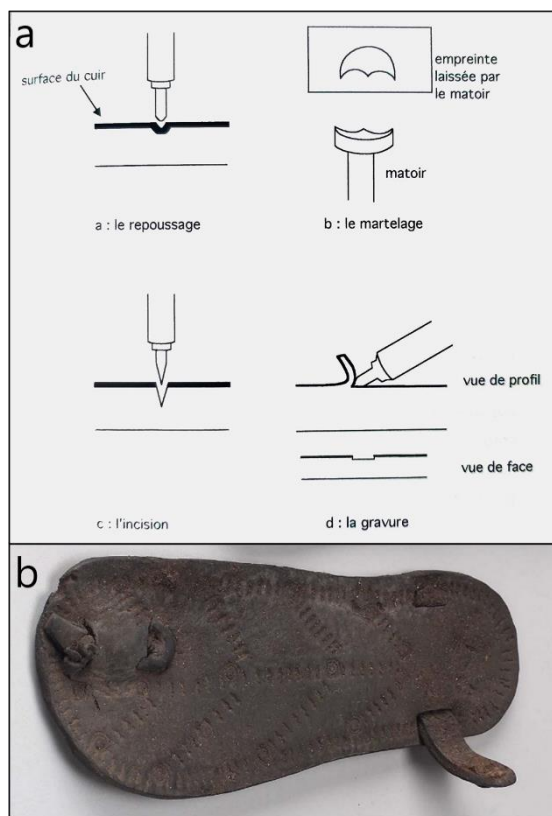


Figure 29 : a. Présentation des différentes méthodes de décoration du cuir (d'après MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 57). — b. Semelle de sandale décorée, retrouvée en Égypte (MFABoston, 12.592a-b).

viennent créer une symétrie sur la semelle, reprenant un motif en « arête de poisson ». Enfin, à chaque croisement de ces lignes d'incisions, nous pouvons observer un symbole — trois cercles l'un dans l'autre — inscrit par martelage à l'exception du départ de la ligne centrale où ce sont deux de ces symboles qui sont inscrits. Ces cercles relèvent d'une iconographie courante et nous la trouvons régulièrement dans les chaussures égyptiennes du Louvre⁵⁰.

Les semelles de Didymoi ne sont presque jamais décorées ; nous retrouvons seulement quelques traces de repoussage sur certaines chaussures⁵¹. Le repoussage demandait moins de précision et d'attention dans le geste que l'incision et le martelage. Effectivement, l'utilisation d'un outil contondant, afin marquer la matière, est moins dangereuse pour le cuir que l'emploi d'outil tranchant, qui pouvait percer la semelle. Pour l'incision et le martelage, l'artisan devait contrôler la pression exercée avec précision, car dans le cas contraire, le cuir pouvait s'endommager et se déchirer⁵². Ces marques servaient bien évidemment de décoration, mais elles jouaient également le rôle d'identification de l'artisan qui pouvait ainsi apposer sa

⁵⁰ MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 57.

⁵¹ LEGUILLOUX 2006, p. 33.

⁵² MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 56-57.

signature en incisant ses initiales⁵³. Dans les dépotoirs du désert oriental et dans d'autres sites d'Égypte, il semble que nous ne trouvions pas de signature sur ces chaussures. Ce sont des traces qui restent rares même en Europe, et il est possible que cela ait été encore moins courant en Égypte. De plus, une grande partie de nos sources proviennent de dépotoirs. Il s'agit généralement de chaussures de peu de valeur et qui n'avaient aucune raison d'être signées. Cet élément, qui existe tout de même dans l'Empire, peut nous informer sur le fait que les artisans du cuir pouvaient avoir une haute reconnaissance et que ces signatures pouvaient apporter une valeur supplémentaire à ces chaussures.

Nous trouvons également d'autres formes de décorations du cuir. Sur les sandales, les lanières pouvaient être décorées à l'aide de découpes pour laisser apparaître des symboles. À Didymoi, nous retrouvons par exemple le croisement d'une lanière formant une sorte de trèfle

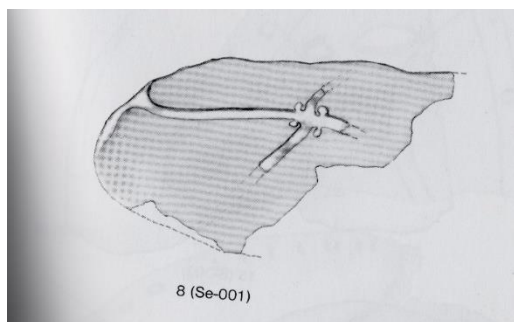


Figure 30 : Sandale d'enfant avec décoration en forme de trèfle (vers 77 de n.è.) (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 111, Se-001).

(**fig. 30**). Nous pouvons rapprocher cette décoration des découpes que nous trouvons sur les *calcei* ouverts. En plus du savoir-faire de l'artisan qui est mis en avant, nous pouvons voir la personnalisation de la chaussure. Ces décorations viennent rendre l'objet unique et ne devaient pas rendre ces objets excessivement plus chers étant donné que cela ne représentait pas un travail très long ou complexe pour

l'artisan. La décoration pouvait passer par une simple teinture comme nous l'avons déjà souligné dans notre premier chapitre. Ces parures devaient être relativement rares et destinées à clientèle aisée. Une chaussure teinte n'était pas forcément la marque d'une extrême richesse, mais elle montrait un statut relativement élevé.

Nous pouvons également évoquer le cas des dorures sur les chaussures, qui était possible en fixant une feuille d'or (possiblement d'autres métaux également) sur le cuir. Il semble cependant que nous ne connaissions pas les techniques qui auraient permis la fixation de ces feuilles sur le cuir⁵⁴. Ces dorures étaient souvent recouvertes d'ajours, c'est-à-dire d'un morceau de cuir qui était préalablement découpé pour laisser apparaître des motifs dorés en négatifs. Sur une chaussure conservée au Louvre (**fig. 31**) nous pouvons distinguer les deux couches de cuir, l'une pleine, l'autre, ajourée, qui vient par-dessus la première. De cette façon, la feuille d'or qui est présente entre les deux couches est visible, la trame de la couche de cuir

⁵³ LEGUILLOUX 2004, p. 64 et 130.

⁵⁴ MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 56-58.

supérieure ajourée dessinant différentes formes géométriques. La chaussure daterait d'une époque plus tardive, peut-être du IV^e s. de n.è. où cette technique de décoration paraît plus courante⁵⁵. Dans nos recherches, nous n'avons pas trouvé de traces de dorure sur les chaussures datant de notre période d'étude. Cependant, des feuilles d'or appliquées sur du cuir ont déjà été retrouvées à des époques antérieures, notamment sur des chars égyptiens, montrant que cela était techniquement possible pour l'Égypte gréco-romaine⁵⁶.

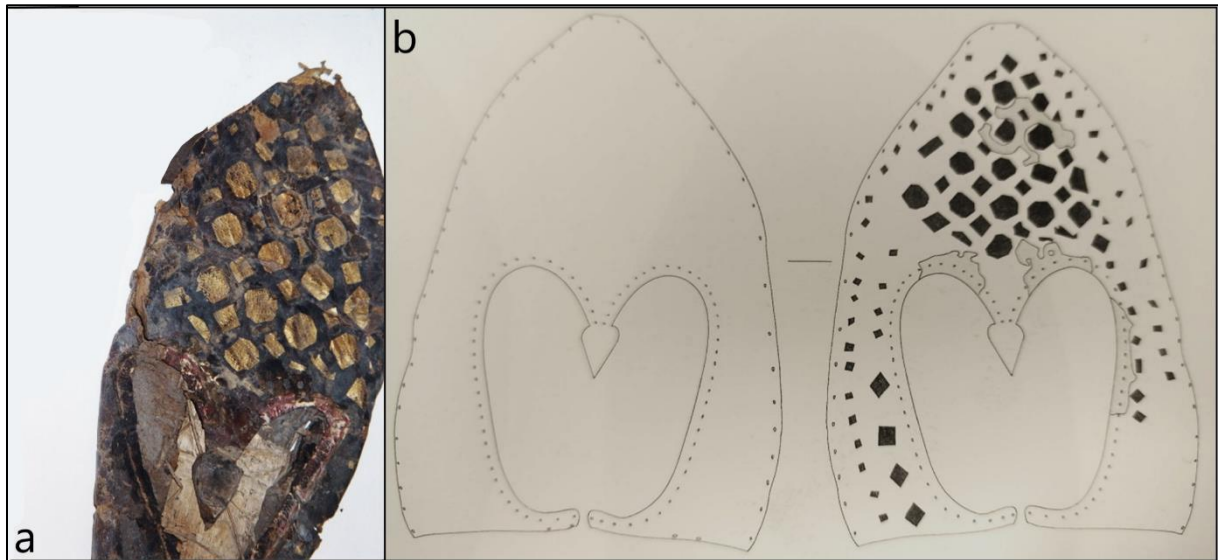


Figure 31 : Chaussure égyptienne présentant des dorures sur l'empaigne (Louvre, E 13493). — a. Photographie du Musée du Louvre. — b. Dessin montrant les deux couches superposées de cuir de la chaussure (d'après MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 173).

Dans une lettre du III^e s. de n.è., nous trouvons la mention d'un cordonnier et d'un orfèvre :

ἐὰν ἢ σοι ἀβαρές, σκυλεις πρὸς Θεόνα τὸν σκυτέα καὶ Γερόντιον ποιήσον αὐτοὺς γενέσθαι πρὸς με ἅμα τῷ τὰ [γρ]άμματά σοι ἐπιφέροντι, καὶ Διοσκουρίδην δὲ τὸν χρυσοχόον. ἐπίστειλον δέ μοι πάντως.

« Et si cela ne vous gêne pas, allez trouver Théon le cordonnier et Gérontios et faites en sorte qu'ils viennent me voir avec celui qui vous remet cette lettre, ainsi que Dioskouridès l'orfèvre. Et m'envoyer des nouvelles de tout cela »⁵⁷.

La mention ne nous donne pas assez d'informations, mais nous pouvons peut-être voir que l'auteur de la lettre demande à un cordonnier et à un orfèvre de se rendre dans un même temps chez lui, ce qui pourrait nous indiquer que les artisans travaillaient conjointement sur un même projet. C'est la seule mention de notre corpus papyrologique qui associe le travail du cuir avec celui d'un autre artisan. Ce papyrus pourrait nous montrer la commande d'une chaussure, ou d'un autre objet avec des dorures ou l'utilisation d'autres métaux précieux.

⁵⁵ MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 173.

⁵⁶ VELDMEIJER *et al.* 2018, p. 108-110.

⁵⁷ *P. Oxy.*, XXXIV, 2727. Traduit de l'italien, d'après une traduction originale de TIBILETTI 1979, p. 165-166.

Ces décorations sont des éléments très importants du travail des peaux et du cuir et nous retrouverons nombre de ces éléments pour d'autres objets. Elles sont souvent le témoignage d'artefacts d'une plus grande qualité et d'une plus grande valeur, mais certaines décorations peuvent être plus simples et accessibles tout en rendant les objets uniques. Comme nous l'avons souligné, les décorations peuvent être également un composant important de la reconnaissance et du statut de l'artisan.

3. Les chaussures : un témoignage de la société

Les chaussures constituent une source précieuse d'informations sur les sociétés antiques. Ce sont des objets du quotidien, très répandus dans toutes les couches de la société, mais qui ne répondent pas aux mêmes logiques en fonction de leur utilisateur. Les chaussures sont portées durant toute la vie d'un individu, dès son enfance comme en témoignent les sources archéologiques, comme la sandale décorée d'un trèfle que nous avons évoquée (**fig. 30**). Parfois, les chaussures sont même présentes dans la tombe. Dans la culture égyptienne, nous retrouvons de nombreuses chaussures ornementales dans les tombes de grands personnages comme les sandales d'or retrouvé dans celle de Toutankhamon. Sous les Lagides, les chaussures pouvaient être des vêtements funéraires et accompagner le défunt dans l'au-delà.



Figure 32 : Chaussure en cuir avec restes de pieds momifiés, Fayoum, époque hellénistique (MFABoston, 02.833).

Les chaussures fermées du musée de Boston (**fig. 32**), retrouvées dans le Fayoum au début du XX^e s., sont relativement bien conservées et les archéologues ont retrouvé des restes humains momifiés à l'intérieur de celles-ci, montrant que les chaussures avaient une fonction funéraire. Ce procédé hérite sans doute de potentiels rites de Macédoine où les chaussures

permettaient aux morts de « parcourir le chemin de l’au-delà »⁵⁸. Effectivement, de nombreuses tombes de Pella ont montré que les morts étaient revêtus de chaussure lors de leur inhumation⁵⁹. Nous pouvons d’ailleurs peut-être voir le mélange des pratiques grecques et égyptiennes avec des chaussures placées directement sur une momie.

Par ailleurs, les chaussures concernent autant les hommes que les femmes. Dans la littérature, il existe des distinctions très claires entre celles réservées à chaque genre. Dans son travail, B. Dercy revient sur ces distinctions avec des modèles typiquement féminins et ceux essentiellement réservés aux hommes⁶⁰. Bien que les chaussures d’hommes soient mieux connues et mieux documentées, il est intéressant de noter que nous connaissons tout de même de nombreux modèles destinés et réservés aux femmes. Dans l’œuvre d’Héronidas, un *Mime* reprend les aventures de femmes qui se rendent chez le cordonnier et essayent de négocier le prix de leurs chaussures :

« La Cliente — Cette paire que tu viens de prendre, combien veux-tu me la vendre ? Mais par un trop fort coup de tonnerre, ne va pas nous mettre en fuite.

Cerdon — Estime-la toi-même, si tu veux, et fixe le prix en conséquence... Viens donc, madame, si tu veux l’article véritable, tu vas dire, oui, par ma tempe cendrée où le renard chauve a élu domicile, dire un prix qui donnera du pain à ceux qui manœuvrent l’outil. — Hermès, dieu du gain, Eloquence gagueuse, oui, si ce n’est pas aujourd’hui que mon filet fait prise, je ne sais ce qui pourra bien améliorer mon pot-au-feu.

La Cliente — Qu’est-ce que tu as à grogner, tu ne pourrais pas sortir franchement le prix, quel qu’il soit ?

Cerdon — Madame, cette paire vaut une mine », tu peux la regarder dessus comme dessous ; quand Athéna en personne voudrait l’acheter, on n’en pourrait rabattre la rognure d’un liard.

La Cliente — Je vois pourquoi, Cerdon, ta boutique regorge de beaux et couteux produits ; surveille-les... ; le vingt du mois du Taureau, Hécate marie Artacène, elle aura besoin de chaussures. Malheur : peut-être bien que par chance elles vont courir chez toi, ou plutôt c’est sur ; mais il faudra coudre ta bourse, que les chats n’emportent pas tes mines. »⁶¹.

Au sein de nos vestiges archéologiques, nous ne possédons pas de modèle clairement réservé et destiné aux femmes contrairement à notre corpus de papyrus, dont certaines mentions précisent le sexe ou l’âge de l’utilisateur de la chaussure. Dans le *SB*, III, 7181 b qui est une liste d’objets, nous trouvons la mention de « grandes sandales de femme » (σόλια μα(κρά) γυ(ναικεῖα)) et une « grande sandale d’enfant » (σόλιον παιδ(ικόν) μα(κρόν)). Dans le *P. Oxy.*,

⁵⁸ MORIZOT 2015, p. 37.

⁵⁹ MORIZOT 2015, p. 41-43.

⁶⁰ Pour les chaussures féminines, voir DERCY, 2015, Chapitre 2, §97-107. Pour les chaussures masculines, voir DERCY, 2015, Chapitre 2, §108-135.

⁶¹ Héronidas, *Mimes*, VII, 64-90. Traduction de Louis Laloy (Les Belles Lettres). Nous reviendrons plus en détail sur ce *Mime* d’Héronidas lorsque nous traiterons l’économie de l’artisanat du cuir.

IV, 741 nous trouvons une distinction claire entre les genres : « 8 paires de sandales pour les hommes et 6 paires pour les femmes » (σόλια ἀρσενικὰ ζεύγ(η) η, [γυ]ναικεῖα ζεύγ(η) ζ)⁶². Ces mentions sont très importantes, car elles nous permettent de réfléchir sur la question de la standardisation des chaussures. Effectivement, dans nos papyrus, nous n'avons aucune mention précise de taille et une grande partie des documents concernent des questions d'envois, ce qui suggérerait qu'il existe des tailles standards : « c'est-à-dire que les chaussures pour hommes sont plus grandes que les chaussures pour femmes, ou qu'elles se réfèrent à des éléments particuliers de fabrication, c'est-à-dire qu'il existe des chaussures avec des décorations différentes pour les hommes, les femmes et les enfants, ou avec d'autres éléments permettant de distinguer les chaussures pour hommes des chaussures pour femmes, mais nous ne pouvons pas l'affirmer avec certitude [...]. À cet égard, il peut être intéressant de noter que, puisque, comme nous l'avons vu, les chaussures sont souvent mentionnées dans les papyrus en relation avec des demandes d'envois, l'absence presque totale de références à des tailles plus précises suggérerait une production standardisée, peut-être divisée en trois "tailles standards", c'est-à-dire homme, femme et enfant »⁶³. Cette analyse des papyrus est à combiner avec les découvertes archéologiques, qui semblent venir contredire cette idée. Les tailles des chaussures retrouvées à Didymoi et au Mons Claudianus ont été étudiées et ne permettent pas de mettre en évidence une standardisation des tailles. À Didymoi, les tailles de semelles entières varient entre 195 mm et 250 mm⁶⁴. De plus, ces variations ne permettent pas de mettre en évidence des tailles de chaussures réservées aux hommes et d'autres aux femmes⁶⁵. Si nous regardons en dehors de l'Égypte, des études ont été faites sur les semelles de Vindolanda, mais les résultats de ce travail ne peuvent pas être rapprochés des observations d'Égypte⁶⁶. Effectivement, le fort d'Angleterre enregistre des chaussures faisant plus de 400 mm et place la frontière entre les chaussures masculines et féminines à 240 mm⁶⁷, ce qui représente de grandes chaussures à Didymoi et au Mons Claudianus, comme le souligne M. Leguilloux⁶⁸. Il est probable que les chaussures égyptiennes, enterrées dans le désert, se soient rétractées au cours des siècles qui nous séparent d'elles⁶⁹.

⁶² Nous trouvons des mentions de chaussures de femmes dans d'autres documents : *P. Petr.*, II, 13 : « ὑποδημάτων γυναικεῖ[ω]ν » ; *PSI*, III, 206 : « σόλια γυναικῆ ».

⁶³ RUSSO 2004, p. 230-231.

⁶⁴ LEGUILLOUX 2006, p. 35.

⁶⁵ LEGUILLOUX 2006, p. 104-105.

⁶⁶ VAN DRIEL·MURRAY 1997.

⁶⁷ VAN DRIEL·MURRAY 1997, p. 56.

⁶⁸ LEGUILLOUX 2006, p. 104.

⁶⁹ WINTERBOTTOM 1997, p. 316 et LEGUILLOUX 2006, p. 36.

Comme nous l'avons souligné précédemment, une grande partie de nos papyrus évoquant les chaussures sont des lettres où l'on trouve des demandes d'envoi de chaussures ou bien dans lesquelles les auteurs indiquent que la missive est accompagnée de chaussures (**fig. 33**). Cette constatation est très intéressante et nous pousse à réfléchir de nouveau sur la place de l'artisan dans la société. Effectivement, nous ne trouvons aucune mention qui rapproche les chaussures des cordonniers, ces objets sont échangés dans un cadre purement privé si nous nous intéressons uniquement aux papyrus. Questionnons-nous sur la raison qui pousse les personnes à envoyer ou demander des chaussures plutôt que se rendre directement chez l'artisan.

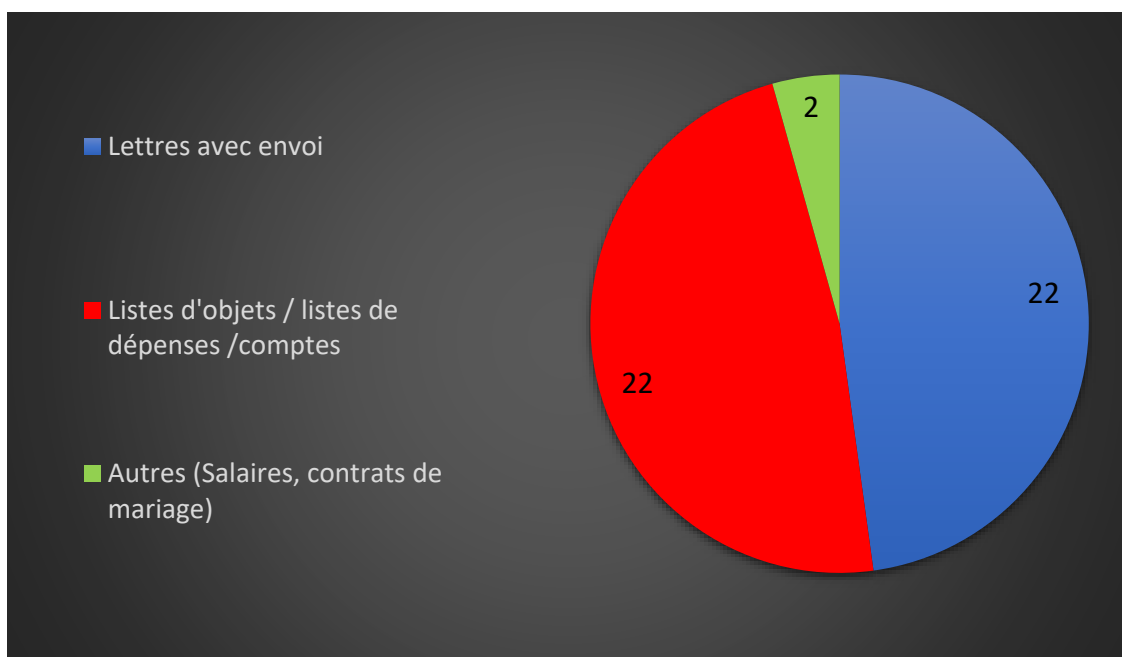


Figure 33 : Graphique reprenant la nature des documents qui mentionnent les chaussures.

Nous pouvons trouver un élément de réponse dans un papyrus latin. Le *P. Mich.*, VII , 468 est une lettre écrite par Claudius Terentianus à son père Claudius Tiberianus au II^e s. de n.è. Celui-ci, qui est soldat en Égypte, écrit à son père pour lui donner et demander des nouvelles. Il en profite également pour lui demander de lui acheter des équipements, dont des chaussures :

spero si vixero rogo te pater si tibi videbitur ut mittas mihi inde caligas cori subtalare et udones par caligae autem nucl [e] atae nugae sunt bis me im mensem

« Je vous prie, mon père, si vous le voulez bien, de m'envoyer de là une paire de chaussures basses à semelles de cuir et une paire de chaussures en feutre ; les chaussures à clous ne valent pas grand-chose et je les porte deux fois par mois »⁷⁰.

⁷⁰ Traduit de l'italien, d'après une traduction originale de STRASSI ZACCARIA (éd.) 2008, p. 19-24.

Terentianus écrit sûrement cette lettre d'Alexandrie où il exerçait son service militaire. Son père (certainement adoptif) était également militaire et devait se trouver non loin d'Alexandrie, peut-être à Nikopolis⁷¹. Il est alors d'autant plus étrange que Terentianus n'obtienne pas ces chaussures de lui-même. Cela pourrait s'expliquer par le fait que Tiberianus doit, par son rôle, assurer le bon équipement militaire de son « fils », qu'il connaisse un meilleur fournisseur ou bien qu'il ait davantage les moyens financiers que son fils.

Également, à la fin du passage cité, le fait qu'il porte ses chaussures cloutées deux fois par mois pourrait nous indiquer qu'il n'effectue pas beaucoup de marche et qu'il utilise davantage ces chaussures basses pour les tâches qu'il doit réaliser. Néanmoins, une autre traduction, celle de R. Burnet, propose comme traduction pour ce passage par « Je dois changer de chaussures deux fois par mois »⁷². Si cette traduction est correcte, elle nous livre des indices sur la durée de vie d'une chaussure. Étant donné que nous n'avons pas d'autres précisions sur ces objets, nous ne pouvons pas savoir si la durée de vie indiquée pouvait être liée à la qualité et à la valeur de la chaussure. De plus, nous nous trouvons ici dans un contexte militaire où les soldats devaient sans doute effectuer de longues marches, ce qui pourrait amener à l'usure beaucoup plus rapidement que pour une utilisation civile. Dans tous les cas, les envois de sandales devaient répondre avant tout à des questions pratiques et non économiques dans la mesure où elles ne devaient pas être excessivement coûteuses.

Cela peut en revanche nous informer sur la localisation des cordonniers que nous avons déjà évoquée. Ces envois de sandales peuvent peut-être s'expliquer par le fait que l'on ne trouvait pas de cordonnier dans chaque village ; par conséquent, on envoyait les chaussures pour que la personne n'ait pas à se déplacer dans un autre lieu, un autre village ou une ville. Cela pourrait également trouver du sens dans le réseau de l'artisan, où une famille préfère travailler avec un artisan spécifique et lui reste en quelque sorte fidèle en commandant des chaussures auprès de lui. Dans cette réflexion intervient de plus la question de la reconnaissance de l'artisan ; il est possible qu'on se dirigeât plus facilement vers un *skuteus* que l'on connaissait et dans le travail de qui on avait confiance, et cela malgré la distance. Quand nous parlions des standardisations de chaussures, il ne faut pas oublier de préciser que les lettres d'envois sont souvent entre deux personnes qui se connaissent ; il est alors possible que la taille ne soit pas mentionnée dans la lettre, mais était tout de même connue par le destinataire ou indiquée directement chez l'artisan.

⁷¹ STRASSI ZACCARIA (éd.) 2008, p. 19 et 99-103.

⁷² BURNET 2003, p. 146-147.

Nous possédons une lettre où l'expéditeur demande qu'on lui envoie des peaux pour la confection de chaussures : « Je te demande des petites peaux pour des sandales » (σε ἡρώτηκα τερματίου μικρὸν εἰς σαντάλια)⁷³. Il s'agit d'un curateur du fort de Krokodilô dans le désert oriental et cette mention indique plusieurs éléments. Déjà, comme nous pouvions nous en douter, il n'y a pas de tanneur dans le fort et l'approvisionnement en peaux est un véritable problème pour les sites du désert comme nous l'avons déjà évoqué dans notre second chapitre. Ensuite, le fait que le curateur, qui gère le matériel du fort, demande des peaux et ne demande pas directement des sandales, pourrait nous indiquer qu'un cordonnier était présent dans le fort au moment où la lettre est écrite.

Les nombreuses trouvailles de chaussures nous permettent d'aborder la question complexe de la mode dans l'antiquité. C. Van Driel-Murray pense que les cordonniers de l'Empire avaient une très bonne connaissance de tout ce qui se faisait en termes de chaussures, et qu'ils étaient au courant des préférences et des modes du moment⁷⁴ : « Le fait que les *calices* portés par les soldats romains dans la Mayence augustéenne soient similaires à ceux laissés par les légionnaires à Qasr Ibrim ou Didymoi en Égypte est peut-être explicable en termes de conventions de fabrication militaire. [...] De nombreux autres exemples d'Égypte ou du Proche-Orient qui se retrouvent dans les archives publiées peuvent être mis en parallèle en Europe du Nord, ce qui suggère un degré considérable d'uniformité dans la conception et la technologie des chaussures tout au long de la période romaine »⁷⁵. Cependant, chaque région répond à des logiques propres et malgré ces constatations à travers les sources archéologiques, il est très important de noter la spécificité de l'Égypte. Comme nous l'avons souligné, le pays du Nil reste indéfectiblement attaché à sa sandale, et cela même après la domination romaine.

⁷³ O. Krok., I, 73.

⁷⁴ VAN DRIEL-MURRAY 2016, p. 132.

⁷⁵ VAN DRIEL-MURRAY 2016, p. 134.

B. La peau comme matériau du vêtement : une utilisation peu courante

Le grand point de cette partie sur les vêtements concernait bien évidemment les chaussures, car ce sont les objets en cuir le plus présents en contexte archéologique et les plus représentatifs du travail des peaux et du cuir, comme nous avons déjà pu l'indiquer. Cependant, d'autres pièces d'habillement pouvaient également être en cuir. Notons que les habits dans l'Antiquité étaient principalement en laine, en lin ou en chanvre, et que les vêtements en peaux pouvaient avoir des connotations négatives. Effectivement, comme le fait remarquer B. Dercy, le cuir dans l'habillement pour les Grecs pouvait être un véritable marqueur de la marginalité, souvent attribué aux esclaves, aux hors-la-loi et aux barbares⁷⁶. La mauvaise réputation des vêtements en peaux est pareillement présente dans la société romaine, où ces habits sont surtout attribués également aux barbares⁷⁷. Il existe, dans les deux cultures, des différences nettes avec les fourrures qui pouvaient quant à elles être un produit de luxe et marqueur de richesse. L'Égypte devait jouer un rôle très important dans l'exportation de ces marchandises vers Rome et le reste de l'Empire. Nous développerons ce point dans notre prochain chapitre, quand nous aborderons toutes les questions liées au commerce.

Nous constatons tout de même quelques traces d'habits en cuir dans nos sources. Si nous nous intéressons une nouvelle fois aux sites du désert oriental, seulement quelques éléments ont été retrouvés à Didymoi, mais les vêtements semblent absents des autres sites⁷⁸. « Mais même dans ce fortin, les vêtements sont rares et toujours fragmentaires et seule la finesse des cuirs utilisée et la découpe particulière de pièces qui ne rappellent aucun autre type d'objets constituent des indices »⁷⁹. Même en Europe, les vestiges de vêtements en cuir sont très rares et constituent des exceptions.

Nous remarquons la même chose dans les papyrus, où nous possédons quelques mentions de vêtements en peau. Dans une lettre écrite à sa mère, un soldat demande qu'on lui envoie des vêtements, dont un « manteau en peau » (ἱματίω(ν) [δερμ]ατίων)⁸⁰. Nous ne possédons aucun autre indice sur l'objet, sur sa conception ou même son utilisation. En revanche, cette demande est accompagnée d'un autre « manteau épais en laine » (ἀβόλλην). Le

⁷⁶ DERCY 2015, Chapitre 2, § 62-72.

⁷⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 86-87.

⁷⁸ LEGUILLOUX 2006, p. 28.

⁷⁹ LEGUILLOUX 2006, p. 28.

⁸⁰ *BGU*, III, 214.

fait que ce fils demande deux manteaux, l'un en laine et l'autre en cuir, pourrait nous indiquer que les deux n'avaient pas la même fonction, mais nous ne pouvons pas réellement savoir dans quels contextes l'un et l'autre pouvaient être utilisés.

Les archives de Zénon nous laissent également la trace de quelques utilisations des peaux dans l'habillement. Nous trouvons une mention de « coiffe en peau d'agneau » (καυσί[α]ς ἀρναικίδα)⁸¹. « C'est donc vraisemblablement pour maintenir la tête au chaud (selon Antipater, Plaute, ou encore le témoignage de Platon pour les pieds) ou pour se protéger du soleil et absorber la sueur (selon Antipater, et peut-être la lettre à Zénon) que la *kausia*, chapeau large et mou ou bonnet réalisé en tissu, feutre ou, comme dans la lettre adressée à Zénon, en peau d'agneau avec ses poils (καυσί[α]ς ἀρναικίδα) est utilisée »⁸². Dans ces mêmes archives, nous trouvons des mentions de sous-vêtements : « envoie-lui un caleçon de bain le plus rapidement possible, et surtout qu'il soit en peau de chevreau, sinon de vélin fin » (ἀπ[ό]στελλον] δ' αὐτῶι ἐγλουστρίδα ὅτι τάχος, καὶ μάλιστα μὲν ἔστω τὸ δέρμα αἴγειον, εἶ δὲ μέ, [μόσχειον] λεπτόν)⁸³. Ce caleçon pour le bain était utilisé aussi bien par les hommes que par les femmes pour cacher sa nudité à l'autre genre⁸⁴. Nous avons également la mention de soutiens-gorge : « Tu me feras plaisir en faisant confectionner deux soutiens-gorge souples et fins et en me les envoyant » (χαριεῖ οὗμ μοι στηθοδεσμίδα ποιήσας μαλακὰς λεπτὰς δύο καὶ ἀποστείλας)⁸⁵. Ces objets étaient généralement en tissu, mais il semble que certains aient été confectionnés dans du cuir souple : « s'il est vrai que le texte ne précise pas la matière dans laquelle sont confectionnés les bandeaux, les adjectifs permettent d'y voir un cuir fin, souple et très doux au toucher, comme le cuir d'agneau ou le vélin »⁸⁶. Nous pouvons voir, à travers ces exemples dans les papyrus, la même logique qui entourait les chaussures. Nous trouvons des demandes d'envoi de matériel, et même pour le soutien-gorge, une demande de faire fabriquer l'objet sûrement auprès d'un artisan. Tous ces éléments seront très importants dans notre compréhension de l'économie du cuir et sur son organisation avec les relations entre artisan et client.

Les peaux avaient une importance particulière dans les croyances, comme nous avons pu l'évoquer avec les papyrus magiques, et nous pouvions retrouver de nombreuses peaux sur des pendentifs pour répondre à différents problèmes. « On élaborait également des fétiches

⁸¹ *P. Cair. Zen.*, IV, 59633.

⁸² DERCY 2015, Chapitre 2, § 76.

⁸³ *P. Cair. Zen.*, I, 59060.

⁸⁴ DERCY 2015, Chapitre 2, § 80.

⁸⁵ *P. Cair. Zen.*, III, 59456.

⁸⁶ DERCY 2015, Chapitre 2, § 81.

destinés à porter chance avec des peaux de biches, de cerf ou de chevreuil. D'autres amulettes réalisées en peau de cerf étaient employées comme contraceptifs ou pour chasser le sommeil et tenir éveillé »⁸⁷. Dans les sources littéraires, le cuir ne semble pas être particulièrement utilisé pour les bijoux ou les éléments de parure, mais nous pouvons trouver quelques utilisations de cuir dans la conception de bracelets perlés ou de colliers dans les sources archéologiques. Ces utilisations viennent rajouter quelques mentions de cuir dans l'habillement qui, en dehors des chaussures, restaient très marginales.

C. Conclusion

L'étude de l'habillement en cuir, et essentiellement l'étude des chaussures, dans l'Antiquité est très intéressante, car elle nous permet d'en apprendre davantage sur les sociétés anciennes. D'un point de vue technique, il est très intéressant de remarquer les évolutions que nous pouvons observer avec notamment la domination romaine qui entraîne de nombreux changements en matière de chaussures. Bien que l'Égypte reste attachée à ses sandales, celle-ci subit quelques changements techniques dans leur conception comme nous avons pu le faire remarquer. Néanmoins, la forme traditionnelle, héritée de l'époque pharaonique, demeure en parallèle de nouveaux modèles. Ces objets étaient présents dans tous les quotidiens et pouvaient être de véritables marqueurs de richesse et servir de distinction sociale. Cela passait par le type de chaussure, par sa qualité et par les ornements que celle-ci pouvait arborer. En somme, c'est le savoir-faire de l'artisan qui permet cette distinction entre des chaussures de peu de valeur et celles réservées à une élite. Nous pouvons voir, avec les décorations que nous avons évoquées, une preuve d'une réelle spécialisation avec des artisans spécialisés dans la conception de chaussures de qualité avec des ornements demandant une grande *technè*. Nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir de mention directe de cette spécialisation avec des artisans plus qualifiés que d'autres dans la conception de certains objets en particulier. Enfin, les chaussures sont des objets du quotidien et elles permettent aux historiens d'appréhender la vie des Anciens. Ces objets peuvent nous renseigner sur la population, sur la fonction et sur l'occupation d'un lieu.

Nous pouvons dorénavant nous intéresser à un usage du cuir qui est également présent dans le quotidien antique : le transport de marchandises et le transport d'hommes, qui nécessite l'emploi de cuir.

⁸⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 85.

II. Du transport de marchandises au transport d'hommes : le cuir, un matériau indispensable

A. Contenants en cuir : le matériau idéal pour le transport terrestre

Dans l'Antiquité, la peau semble être un matériau de premier choix dans la conception d'objets permettant le transport de denrées de toutes sortes. Comme nous l'avons souligné avec les chaussures, le cuir était présent dans tous les aspects de la vie quotidienne. Et cela peut également se remarquer avec les contenants qui paraissent être les objets en cuir les mieux représentés et les plus courants dans le quotidien antique après les chaussures⁸⁸. Les outres sont des récipients en cuir permettant le transport terrestre de liquides tels que le vin, l'huile ou l'eau, pour ne citer que les utilisations les plus courantes⁸⁹. Les outres répondent à une logique qui leur est propre, étant donné qu'elles sont souvent destinées à un transport sur de courts trajets. Effectivement, de nombreux auteurs romains précisent qu'elles étaient utilisées dans le but d'acheminer le vin de son lieu de production à son lieu de mise en amphores, destinées quant à elle à un commerce plus lointain. Elles présentaient une solution très pratique pour le transport terrestre, mais possédaient quelques défauts qui n'étaient pas négligeables. Elles ne pouvaient pas être utilisées dans le transport maritime, dans la mesure où elles ne s'empilaient pas l'une sur l'autre et que l'optimisation de la place était un enjeu majeur dans ce type de transport⁹⁰. Elles pouvaient être de différentes tailles et ne répondaient pas forcément aux mêmes besoins. Sur une fresque de Pompéi (**fig. 34**), nous pouvons observer un chariot contenant une immense outre que deux hommes vident à l'aide d'un tuyau également en cuir afin de remplir des amphores. Ce contenant pouvait contenir jusqu'à 526 litres de vin et était nommé *culleus*⁹¹. Ce genre d'outre était confectionné à partir de plusieurs peaux de bovins, mais nous reviendrons sur les techniques de fabrication un peu plus tard. Les *cullei* ne sont pas clairement attestés en Égypte, mais il s'agit des mêmes techniques de fabrication que les outres façonnées, avec toutefois un plus gros volume. Par conséquent nous pouvons penser que cela existait dans le pays du Nil.

⁸⁸ LEGUILLOUX 2004, p. 139-140.

⁸⁹ DERCY 2015, Chapitre 2, § 144.

⁹⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 139.

⁹¹ LEGUILLOUX 2004, p. 140.

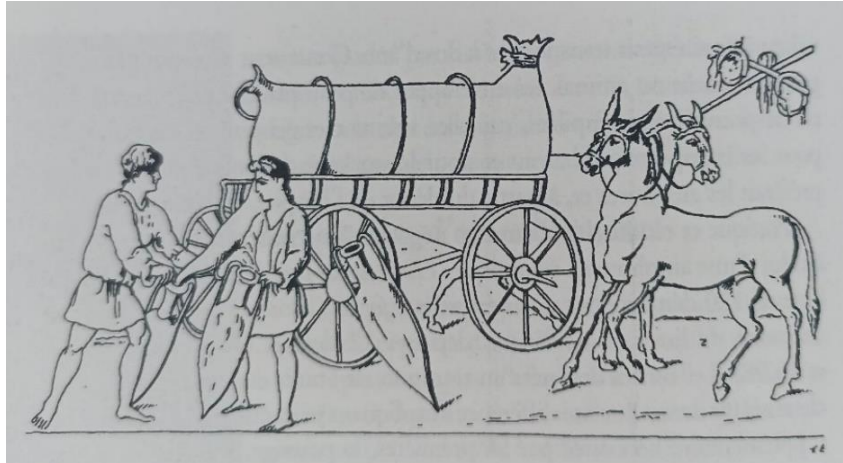


Figure 34 : Fresque d'un culleus sur un chariot, Pompéi (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 140).

Nous trouvons également des outres plus petites pour le transport, d'un volume moindre. Ces outres étaient alors transportées directement sur le dos d'animaux, de mulets ou de dromadaires afin d'acheminer les denrées liquides d'un point à un autre. Enfin, il existait aussi des outres de plus petites tailles encore, ne servant pas au commerce, mais faisant office de gourdes dans le but de garder une source de liquide pour son usage personnel. De tels objets peuvent devenir très importants dans un climat aride comme celui de l'Égypte. D'un point de vue technique, le cuir représente un matériau parfait pour cet usage dans la mesure où il permet l'étanchéité. Dans la grande majorité des cas, ces objets étaient réalisés en peaux d'ovins, étant donné leur souplesse, nécessaire à une meilleure résistance à un contenu liquide. Les outres pouvaient être façonnées, c'est-à-dire être le résultat d'une couture entre plusieurs peaux, ou bien provenir d'une seule et même peau complète d'un animal (**fig. 35**). À l'époque pharaonique, nous pouvons trouver des outres en peau sommairement traitées, parfois même avec des traces de poils. Les Grecs ont sûrement amené avec eux leur technique pour fabriquer des outres en cuir de meilleure qualité. Ces techniques vont perdurer, car elles sont efficaces pour assurer l'étanchéité et la solidité de tels objets.



Figure 35 : Outre en cuir, d'une seule peau de mouton, découverte dans la « Cave of Letters » en Israël et datant du 1^{er} s. de n.è. (photographie de Gary Todd en 2018 dans le Museum of Israël, où l'outre est conservée).

Les outres que les archéologues ont retrouvées dans la « *Cave of Letters* » en Israël nous donnent des exemples complets — ce qui est très rare — d’outres conçues à partir d’une seule peau à l’époque romaine. L’outre est ici conçue à partir d’une peau de mouton entière en suivant la technique du « déshabillage en fourreau » : « après avoir tranché la tête et les membres de l’animal, on retourne la peau pour extraire la chair. Une autre technique, encore utilisée au début du XX^e siècle, consistait à gonfler la peau avec un soufflet et à retirer le char par le cou »⁹². Une fois retournée, il fallait suivre toutes les étapes de la chaîne opératoire, c’est-à-dire commencer à nettoyer la peau, la faire sécher, ainsi que la traiter étant donné que les outres retrouvées ont subi un tannage végétal. Dans ce cas précis, les pattes avant n’ont pas été coupées dans leur intégralité étant donné qu’elles ont été cousues entre elles à l’aide de lanières de cuir afin de créer une poignée. « Le cou a été scellé par un morceau de cuir rond et cousu de l’intérieur. L’extrémité postérieure de la peau servait d’ouverture au récipient et était attachée avec une corde »⁹³. Ce type de création avait l’avantage de ne pas nécessiter beaucoup de coutures, qui demandait à l’artisan plus de travail pour renforcer ces jointures et les rendre parfaitement étanches. Cependant, comme nous pouvons le constater (**fig. 35**), l’outre n’est pas intacte et a subi quelques réparations, que nous observons par des traces de coutures. Ces raccommodages sont intéressants, car ils sont le signe d’une nouvelle vie pour l’objet. Effectivement, les déchirures viennent enlever l’étanchéité de l’outre et, par conséquent, elle n’est plus utilisable. D’ailleurs, les outres devaient être entretenues régulièrement pour maintenir leur bon état. Les artisans étaient toutefois habitués à réaliser des raccommodages comme nous avons déjà pu le souligner avec les chaussures. Sur ces objets nous pouvons souligner deux formes de réparation : celle consistant à réutiliser l’outre pour la même fonction, en rendant le cuir de nouveau étanche. Nous pouvons d’ailleurs voir des traces de réparation sur des outres retrouvées à Didymoi qui consistaient à coudre des morceaux circulaires autour de l’usure à l’intérieur et à l’extérieur afin de doubler le cuir et le rendre plus résistant (**fig. 36, 37a**)⁹⁴. La seconde forme de réparation réside dans le fait de réparer l’objet sans se soucier que l’outre soit étanche ou non, dans le but de s’en servir comme un simple sac pour transporter toutes sortes de choses. Dans le cas de la « *Cave of Letters* », les outres étaient remplies de documents, preuve qu’elles pouvaient avoir d’autres utilisations que le transport de liquide.

⁹² LEGUILLOUX 2004, p. 141.

⁹³ BEYTH, SERI 2018.

⁹⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 143.

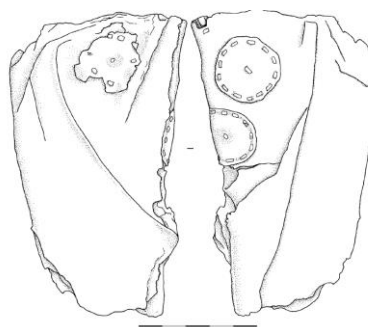


Figure 36 : Dessin d'une outre provenant du port de Berenikè datant du début de notre ère (d'après VELDMELJER 2007, p. 8, fig. 12).

Comme nous le disions, les outres pouvaient également être façonnées, c'est-à-dire cousues à l'aide de plusieurs peaux. Les coutures entre les différentes peaux étaient réalisées à l'aide « d'un fil en fibre végétale (lin ou fibre de palmes) sur laquelle était appliqué un joint formé de deux lanières placées à l'extérieur et à l'intérieur de l'outre et cousues avec un lien en cuir à point très serré »⁹⁵. Nous trouvons régulièrement des systèmes d'attaches sur les outres (**fig. 37**). Ceux-ci étaient réalisés dans le but d'accrocher ces contenants sur un animal de bât pour le transport terrestre. Ces systèmes étaient réalisés à l'aide de vannerie en forme de cercles que les artisans venaient recouvrir de cuir. Il s'agit d'une solution pratique visant à faciliter le transport tout en évitant que l'outre ne soit déposée sur une surface plane. Effectivement, « si l'on pose une outre pleine à plat, elle s'écrase et l'exsudation du liquide qu'elle contient, sous l'effet de l'évaporation, s'accélère tant et si bien qu'elle se vide. Par conséquent, elle se transporte sous le bras ou à l'épaule, sur le dos d'un animal, mais ne doit pas reposer sur une surface plane comme le plateau d'un attelage, ce qui limite son usage commercial »⁹⁶.

⁹⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 142.

⁹⁶ DERCY 2015, Chapitre 2, § 147.

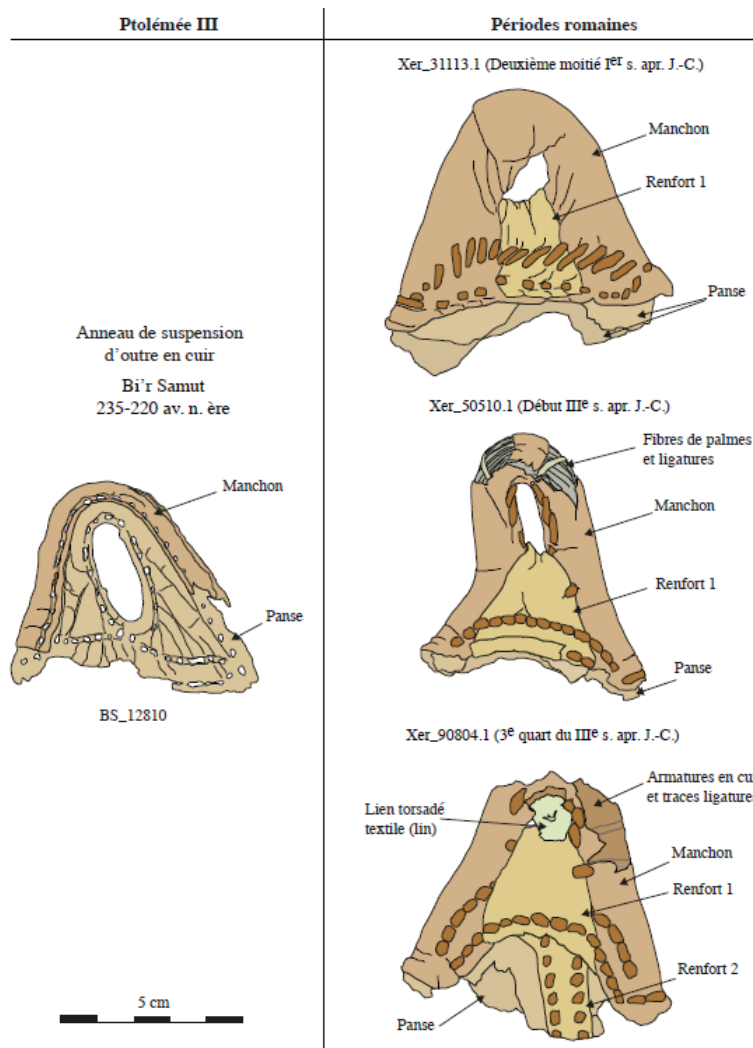


Figure 37 : Attaches d'outres en cuir d'époque hellénistique et romaine (d'après LEGUILLOUX à paraître).

Que cela soit sur les outres en une seule peau ou les outres façonnées, l'embouchure des outres semblait être fermée à l'aide de corde qui permettait l'ouverture et la fermeture de l'outre. Nous pouvons déjà voir ce système sur l'outre retrouvée dans la *Cave of Letters* (fig. 34), mais également dans les sites du désert oriental où, parfois, les traces des cordes sont visibles ou bien, rarement, avec le cordage préservé (fig. 38). En plus de cette cordelette, il pouvait exister des coutures servant de véritable goulot qui permettait de verser plus aisément le contenu de l'outre. Pour cela, les artisans pouvaient se servir d'une partie de l'animal, comme de ses pattes arrière pour coudre une embouchure, facile à fermer avec une corde et ne demandant pas de coutures. Ou bien les *skuteis* assemblaient une sorte de rebord cousu où était maintenu à l'intérieur un lacet de cuir pour assurer la rigidité du goulot (fig. 38a)⁹⁷.

⁹⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 141.

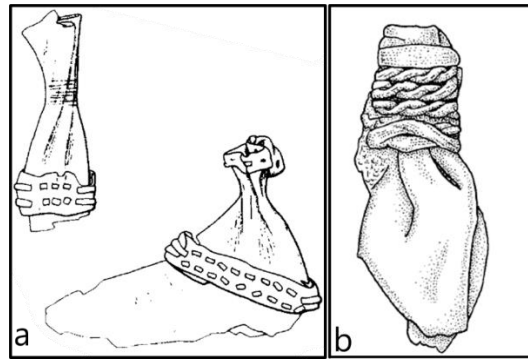


Figure 38 : a. Deux dessins d'embouchures d'outres retrouvées à Mons Claudianus. Le premier dessin, en haut, est marqué par les traces d'une ficelle (manquante). Le second, en bas, possède un goulot replié (d'après BINGEN et al. 1991, p. 79, n° 9 et 10) — b. Dessin d'un bec verseur retrouvé avec une ficelle à Berenikè (d'après VELDMELJER 2007, p. 6, fig. 7).

Enfin, pour revenir sur la taille des outres, il existait également des contenants de plus petite taille, réservés à un usage personnel. Ces gourdes faisaient par ailleurs l'objet de techniques particulières dans leur conception. Elles étaient fabriquées à partir d'un seul morceau de peau préalablement découpé en rectangle selon la taille souhaitée. Ensuite « les bords, entre lesquels est insérée une membrane, sont réunis par une première couture à point serrée dont le fil est un lacet de cuir. Vient ensuite une seconde série de points réunissant les bords de la gourde, puis une ganse est cousue sur l'ensemble »⁹⁸. Dans un papyrus de Zénon, Démocratès demande qu'on lui envoie une peau de chèvre pour fabriquer une outre (*askopytinè*) qui faisait un demi-chous, soit 1,6 litre⁹⁹.

Nous notons que nos sources viennent principalement du désert oriental qui a permis la conservation de nombreux artefacts. Ces derniers représentaient sûrement les modèles d'outres que l'on retrouvait dans tout l'Empire. Cependant, comme tous les objets sur lesquels nous pouvons travailler, il existait des outres encore plus élaborées, réservées à un usage précis ou à une clientèle plus fortunée. Ainsi, à Zaouiyet el-Mayetin, les archéologues ont retrouvé une gourde particulière, datée du Haut-Empire par la méthode du carbone 14 (**fig. 39**). Le contexte de trouvaille de cette gourde est peu connu et détaillé : elle a été retrouvée dans les années 1910 à Zaouiyet el-Mayetin par les fouilles de l'archéologue R. Weill, qui ont laissé peu de traces étant donné qu'il n'existe pas de rapports de fouille¹⁰⁰. De plus, il existe des archives présentant les différents objets que l'archéologue avait dans sa collection avec de courtes descriptions ainsi qu'une partie sur le contexte de trouvaille¹⁰¹. Cependant, ces archives ne représentent pas tous

⁹⁸ LEGUILLOUX 2004, p. 141.

⁹⁹ *P. Cair. Zen.*, III, 59353 : « et donne à Kleitotios afin qu'il m'envoie aussi, après avoir obtenu le prix auprès de lui, une peau de chevreau pour en faire un bidon d'un demi chous » (καὶ δοῦς Κλειτορίωι ἵν' ἀποστείλῃ μοι, τὴν δὲ τιμὴν λαβὼν παρ' αὐτοῦ, καὶ δερμάτιον ἐρίφ[ει]ον ἃ εἰς ἀσκοπυτίνην ἡμ[ι] | χοεῖαν). Voir DERCY 2015, Chapitre 2, § 158.

¹⁰⁰ MINIACI 2017, p. 12 et 13.

¹⁰¹ WEILL 1912 et WEILL 1913.

les objets qui sont aujourd'hui présents au Louvre et nous n'y avons trouvé aucune mention de gourde en cuir¹⁰². En ce qui concerne le contexte de fouille, Zaouiyet el-Mayetin est un site à l'est du Nil en Haute-Égypte, qui comporte de nombreux éléments archéologiques. Notamment, en ce qui nous concerne, une zone d'habitat gréco-romain¹⁰³. De plus, le site devait être important à l'époque grecque, car il s'agit sûrement de la capitale du seizième nome de Haute-Égypte¹⁰⁴. Cette gourde est assez unique en son genre. Tout d'abord, la panse en cuir est décorée de différentes incisions verticales sur la panse et ce qu'on pourrait identifier comme l'épaule de la gourde. Les deux parties sont séparées par quatre incisions horizontales. Un élément qui est très intéressant dans notre analyse, c'est qu'il existe un goulot en bois qui semble être maintenu au cuir à l'aide de clous. Ce genre de goulot, fabriqué en bois et permettant la solidité de la structure, n'est retrouvé nulle part ailleurs à notre connaissance, du moins durant notre époque d'étude. De plus, les simples clous, bien qu'ils permettent le maintien du bois, n'assurent pas du tout l'étanchéité de la gourde. Il est probable qu'il puisse exister des coutures intérieures permettant le bon fonctionnement de l'objet. Notons enfin la présence de tissu autour du goulot, sur les poignées, et qui permettait sûrement de fermer la gourde. La gourde possède également une ou deux poignées permettant de l'attacher à une ceinture ou à un animal. Nous n'avons trouvé aucune analyse sur cet objet, en dehors de la datation au carbone 14 présente dans la description du Musée du Louvre. L'interprétation de cette gourde est une tâche ardue étant donné que nous n'avons pas vraiment d'éléments de comparaison et qu'elle semble être la seule source matérielle possédant cette forme et cette structure. Le fait que nous n'avons pas le contexte de trouvaille de cette gourde nous complique la tâche. Un dernier élément qui vient rendre l'interprétation compliquée, c'est le manque d'analyse chimique du cuir qui aurait pu permettre d'en apprendre davantage sur sa fabrication et sur sa qualité. Au vu de son état de conservation et de son aspect, nous pouvons penser qu'elle a subi un tannage végétal de la meilleure qualité, mais rien ne peut nous l'assurer avec certitude. Cependant, cette gourde représente un objet plus élaboré que celles que nous pouvons retrouver dans le désert oriental et elle était sûrement destinée à un individu plus aisé, par sa décoration, mais également par sa conception. Il est de même très complexe de savoir si la gourde a véritablement servi et surtout si sa structure avec son goulot en bois pouvait être plus répandue que ce que nous imaginons.

¹⁰² MINIACI 2017, p. 16.

¹⁰³ MINIACI 2017, p. 8.

¹⁰⁴ MINIACI 2017, p. 9.



Figure 39 : Gourde avec une pense en cuir, un goulot en bois et un bouchon en étoffe, Haut-Empire, retrouvée à Zaouiyet el-Mayetin (Musée du Louvre, E11331).

Nous nous sommes intéressés dans un premier temps à une analyse archéologique, car les sources matérielles nous le permettent et nous délivrent de nombreuses informations. Nous possédons également des sources papyrologiques qui nous aident à mieux comprendre cet objet, son importance et son utilisation en Égypte gréco-romaine. Nous avons, dans notre corpus, 28 mentions au terme « ἄσκόζ » (outre)¹⁰⁵ qui connaissent une répartition géographique et temporelle inégale (**fig. 40**). Comme pour les sources archéologiques, les mentions d'outres sont majoritairement issues du désert oriental. Les données temporelles sont ici importantes, car elles nous indiquent que les sources viennent d'infrastructures romaines ou toujours en activité durant l'époque impériale. Avant toute analyse du contenu de ces documents, il est primordial de comprendre ces graphiques (**fig. 40**). L'Empire a renforcé les installations dans le désert oriental pour pérenniser et augmenter le commerce vers la mer Rouge, mais aussi afin de sécuriser différentes carrières (**carte 4**). L'occupation des forts est encore plus forte au début du II^e s. de n.è. où les infrastructures romaines qui ont vu le jour au I^{er} s. de n.è. sont renforcées, et c'est durant cette période que nous retrouvons le plus de sources écrites¹⁰⁶. Cependant, cette domination du désert oriental dans la provenance des documents concerne uniquement les outres, nous ne voyons pas le même résultat pour les chaussures ou même pour les peaux (**fig. 1**). Nous pouvons alors constater une réelle importance des outres et du transport de liquide dans le désert oriental, plus que nulle part ailleurs. Cela s'explique logiquement par le fait les outres apportent une solution efficace au problème d'approvisionnement en eau des différents

¹⁰⁵ Annexe 07, I, n° 1-28.

¹⁰⁶ BINGEN 2013, p. 10 et 15.

sites du désert. Notons que le terme est assez rare dans les autres régions d'Égypte, bien qu'il soit difficile d'apporter des réponses à ce manque d'informations.

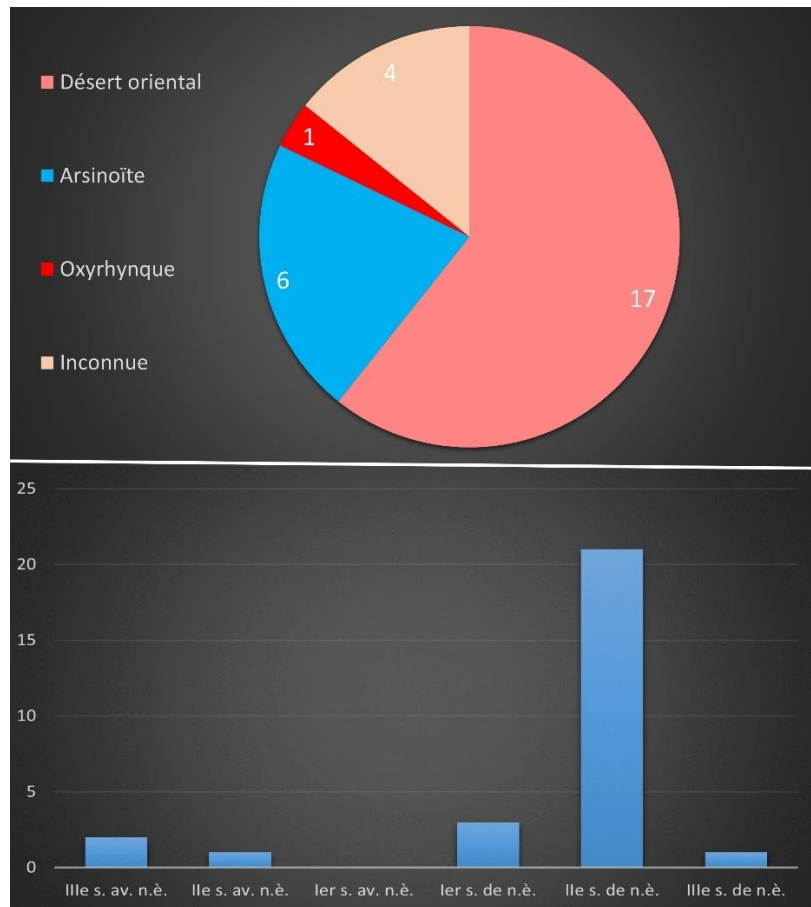


Figure 40 : Graphique de la répartition des sources papyrologiques pour le terme « ἄσκός ». — a. Répartition géographique. — b. Répartition temporelle.

Nous pouvons maintenant nous intéresser à ce que les documents peuvent nous apprendre sur les outres ; il ne faudra cependant pas oublier que les documents provenant du désert oriental ne répondent pas forcément aux mêmes logiques que ceux issus du reste de l'Égypte. Les documents nous délivrant le plus d'informations viennent sans aucun doute du site de Mons Claudianus que nous avons déjà évoqué dans notre étude. Nous possédons des documents privés, des comptes, des suites de lettres qui permettent d'en apprendre davantage sur la gestion de l'eau, ainsi que l'importance des outres dans le désert. Le site est constitué d'un ensemble d'infrastructures, avec peut-être une centaine de carrières s'articulant autour d'un fort principal¹⁰⁷.

¹⁰⁷ BINGEN 2013, p. 11.

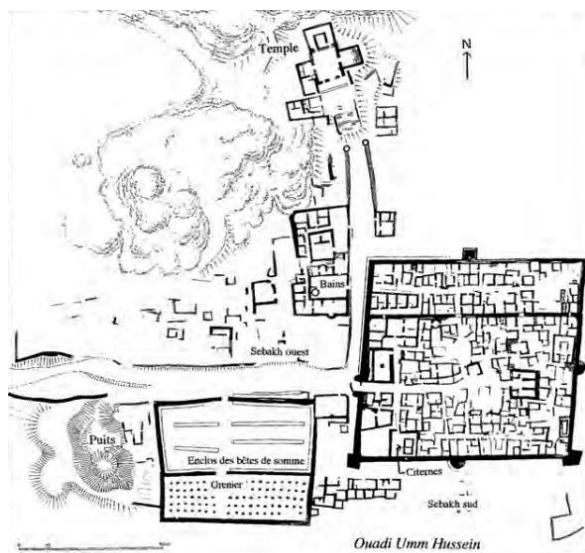


Figure 41 : Mons Claudianus, plan du fort Ouadi Umm Hussein Claudianus lors de sa « Phase finale » (d'après BINGEN 2013, p. 13, fig. 4).

Nous notons l'importance, à l'ouest, de puits permettant en partie l'approvisionnement en eau du fort et des différentes carrières. Le fort comprenait également de nombreuses citernes et certaines carrières avaient également des sources d'eau à leur disposition, mais cette ressource était un enjeu majeur pour le bon fonctionnement du site qui était si important aux yeux de Rome. « Un type d'approvisionnement suscite en permanence la vigilance et même l'inquiétude : l'eau, vitale pour les hommes et les bêtes, indispensable pour la trempe du métal. Sous Trajan, l'eau du grand puits ne suffit pas : la file des hommes qui, en échange d'un bon, viennent quotidiennement y chercher une outre d'eau destinée à leur équipe ont vite fait de dépasser les possibilités du courant souterrain qui paresse en profondeur sous le ouadi. Aussi a-t-il fallu organiser un service spécial, l'hydrophorie, qui dispose de chameaux, au nombre de 124 à un certain moment. Leur caravane fait régulièrement la tournée des puits des environs pour ramener de l'eau à raison de quatre outres par chameau. Les textes montrent que l'eau ainsi récoltée n'aboutit pas toujours d'une manière satisfaisante dans les postes périphériques, qu'on y envoie quelquefois des outres dont l'étanchéité est insuffisante ou qui sont tout simplement pourries, rendant ainsi l'eau malodorante et imbuvable. Une outre égarée devient une affaire d'État »¹⁰⁸.

Au début du II^e s. de n.è., Successus est une sorte de gérant ou gardien du matériel du fort, et bien qu'on ne connaisse pas son rôle précisément, c'est sûrement lui qui était amené à assurer l'approvisionnement des carrières en outils, mais également en outres¹⁰⁹. Nous avons

¹⁰⁸ BINGEN 2013, p. 17.

¹⁰⁹ BINGEN 1992, p. 111.

une série d'*ostraka* qui lui ont été envoyés ou que lui-même a écrits et ses archives personnelles nous permettent de mieux connaître la place des outres dans les carrières. Le premier document que nous traiterons est un cas d'une perte conséquente d'outres :

Γράτα Σουκκέσσοι τῶι ἀδελφῶι πλεῖστα χαίρειν. μετέδωκα Ἀρτεμιᾶ ὑπὲρ τῶν ρμ̄ ἄσκῶν καὶ ἀπεκρίθη μὴδὲ εἰληφέναι αὐτοὺς μὴδ' ἑωρακέναί. ἔπεμψα Γέταν πρὸς τὸν σησκοῦπλικα καὶ αὐτὸς εἶπε μὴ εἰληφέναι. ἐφώνησε δὲ Ἀλέξανδρον τὸν ποτε κουράτορα καὶ εἶπε ἐκεῖνος εἰληφέναι καὶ πάλι Καστορᾶτι αὐτοὺς παραδεδοκέναί. [ιδ]ὸν Ἀρτεμιᾶς ἃ ἔπεμψες ἐγόνγυσε [λέγ]ων ' οὐαί μοι τῷ ἐλειδίῳ χορηγῆν [οὐ]κ ἔχω. ' ἀσπάζου Σαβεῖνον τὸν [ἀδ]ελφόν μου καὶ πάντες.[ἐρρ]ῶται ἡμαῖς εὐχῶμαι.

« Grata à Successus, son frère, beaucoup de salutations. J'ai informé Artimas au sujet des 140 outres et on m'a répondu qu'il ne les avait ni reçues ni vues. J'ai envoyé Geta chez le *sesquiplicarius* et il m'a répondu qu'il ne les avait pas reçues. Il a demandé à Alexandre, l'ancien curateur, et il [Alexandre] a dit qu'il les avait reçues et qu'à son tour, il les avait transmises à Castoras. Voyant ce que tu as mal envoyé, Artimas dit en maugréant : "Malheur à moi, pauvre homme, je ne suis pas capable de les fournir". Salue mon frère Sabinus et tout le monde. Je prie pour votre santé »¹¹⁰.

Cette lettre du début du 1^{er} s. de n.è. est sûrement la réponse à une autre lettre où Successus demandait des nouvelles des outres qu'ils avaient commandées et qu'il n'avait jamais reçues. Cet *ostrakon* est très intéressant, car il nous donne un ordre d'idée de la quantité d'outres qui pouvaient transiter dans le fort. Sur la nature des outres, avons-nous affaire à un approvisionnement en eau et donc d'outres remplies dans le cadre de l'hydrophorie, ou une commande d'outres vides visant à remplacer les outres abîmées et usées déjà présentes sur le site ? De même, aucune indication technique ne nous est donnée sur les outres ni sur leur volume. En revanche, dans les deux situations, cela peut nous informer sur les objets en eux-mêmes. Effectivement, dans le cadre de l'hydrophorie, le volume d'eau devait être contrôlé et cela peut nous indiquer que les outres possédaient une taille standard afin de donner un volume connu aux différentes carrières. Dans l'autre cas, la commande auprès d'un artisan ou de plusieurs artisans de 140 outres pourrait également signifier que l'artisan connaissait l'usage de ces outres et qu'il répondait à une certaine norme. Nous pouvons même supposer qu'à l'instar des chaussures et de la *forma*, les artisans possédaient des modèles pour façonner les outres en respectant plus ou moins le même volume. De plus, nous remarquons que les outres représentent réellement un enjeu majeur pour les occupants du fort, puisque l'on cherche absolument à savoir où elles sont passées. Nous pouvons bien nous rendre compte des conséquences que ce défaut de logistique peut provoquer, privant peut-être de nombreuses personnes de leur approvisionnement en eau et mettant à mal la productivité de la carrière.

¹¹⁰ O. Claud., I, 126. Traduction : BINGEN 1992, p. 113

Cette lettre n'est pas la seule qui témoigne de ces problèmes de livraison d'outres. Toujours dans les archives de Successus, nous trouvons deux lettres de Léontas, un employé d'une carrière éloignée du fort, à Successus qui lui demande du matériel.

Λεοντᾶς Σουκέσῳ χαίρειν. καλῶς ποιήσεις ἀλλάξας τοὺς δ' ἄσκοὺς καὶ πέμψας μοι σαργάνα\ς/ δύο ἵνα μὴ πάσχωσιν οἱ ἄσκοί. ἔρρωσο.

« Léontas à Successus, salutations. S'il te plaît, échange les 4 outres et envoie-moi deux paniers pour que les outres ne souffrent pas. Adieu »¹¹¹.

Λεοντᾶς Σουκέσῳ χαίρειν. γεινώ[σ-][κ]ειν σε θέλω ὅτι οἱ ἄσκοί μου πάντες ἄχρηστο γέγοναν καὶ τὸ ὕδωρ σπανί[ζε-]ται. καλῶς οὖν ποιήσεις ἐὰν θέλῃς [πέμ-]ψαι μοι ἄσκοὺς καινοὺς καὶ γράψον μ[οι]. ἐὰν δὲ μὴ θέλῃς, διάλεξόν μοι ἐκ τ[ῶν] παλαιῶν ἕως Ἐπαφρόδειτος ἀν[αβῆ]· καὶ σχοινεῖν μοι πέμψον σεβ[ένινον καὶ] διπλοῖδαν κ[αὶ τ]ὴν κλείμακα [. ἐὰν]θέλῃς ἢ καταβῆ[. . .] ἀπόστειλόν μ[οι καὶ] σφῆνες δ' παρασφ[ήνια] ἔρρωσο.

« Léontas à Successus, salutations. Je tiens à te faire savoir que mes outres sont toutes devenues inutilisables et que l'eau est rare. Si vous le voulez bien, envoyez-moi de nouvelles outres et écrivez-moi. Sinon, choisissez parmi les anciennes jusqu'à ce qu'Épaphroditos revienne. Et envoie-moi une corde en fibre de palmier, une double cape et l'échelle, si tu veux, ou une [...] envoie-moi aussi 4 coins, [...] plumes. Adieu »¹¹².

Ces deux lettres se suivent et nous pouvons voir dans la seconde le résultat d'un manque de solution apportée à Léontas. Effectivement, celui-ci demande dans un premier temps des nouvelles outres ainsi que des paniers pour que les outres ne s'abîment pas. Au vu de sa lettre, Léontas se déplaçait avec un dromadaire étant donné que les quatre outres et les deux paniers renvoient sans aucun doute au chargement d'un dromadaire comme certains documents le mentionnent. Nous pouvons également le voir sur des représentations et des figurines contemporaines (**fig. 42**).



Figure 42 : Figurine en terre cuite d'un dromadaire portant deux paniers d'époque romaine (Musée du Louvre, E. 27425).

¹¹¹ O. Claud., I, 128. Traduction : BINGEN 1992, p. 115.

¹¹² O. Claud., I, 129. Traduction : BINGEN 1992, p. 116.

Les paniers ne semblent pas avoir été confectionnés en cuir, bien que nous puissions trouver ce genre de production dans d'autres contextes¹¹³. Ces paniers servaient sûrement à réduire la pression sur les outres, qui étaient attachées au bât, et ils devaient être utilisés sur de très courts trajets afin d'éviter les phénomènes d'évaporation que nous avons déjà évoqués quand les outres reposaient sur une surface plane. Dans la seconde lettre, Léontas fait état de ses outres qui sont inutilisables, probablement parce qu'il n'a pas pu échanger celles qui étaient déjà usées. L'employé ne précise pas ce qui est arrivé à ses outres, mais au vu du contexte et de la demande de paniers, il s'agit certainement d'une déchirure du cuir ne permettant plus le transport de liquide. C'est parce que Léontas connaît la difficulté d'obtenir des outres neuves qu'il finit par préciser dans cette lettre que des outres ayant déjà servi peuvent lui convenir. La mention d'Épaphroditos est également intéressante, puisqu'elle montre sûrement l'hydrophobie que nous évoquions avec cet homme qui livre de nouvelles outres à différentes carrières. Enfin, nous pouvons par ailleurs voir la demande d'une corde en fibre de palmier comme celles qui servaient à la fermeture des outres. Nous constatons un problème que peuvent rencontrer les travailleurs des carrières et du désert ; il est cependant impossible, au vu de la documentation que nous avons à notre disposition pour le moment, de déterminer s'il s'agissait d'une problématique constante et récurrente. Effectivement, les archives de Succceus au Mons Claudianus datent de 107 de n.è. et il est alors possible que Léontas soit une victime de la perte des 140 outres perdues mentionnées plus tôt.

Sur un autre document, plus tardif, nous pouvons également observer un problème d'approvisionnement en eau qui place subséquemment les outres comme un élément primordial. Le *SB*, XXVIII, 16941 datant de 189 de n.è. et provenant aussi du Mons Claudianus est un *ostrakon* sur lequel se trouvent deux lettres de Rufus Aristotèles, vice-curateur de Mons Claudianus, qui doit administrer le fort qui se trouve dans une situation critique, laissé par le curateur Iulius Silvanus¹¹⁴. Ces deux lettres, envoyées au préfet et au procureur, font office de compte rendu de cette situation critique. Elles se trouvent sur le même document, car il s'agissait sans doute d'archives personnelles de Rufus Aristotèles¹¹⁵. Sur la première lettre, nous pouvons lire que le fort subit de graves retards sur les livraisons de blé et de denrées

¹¹³ LEGUILLOUX 2004, p. 164 : « Les ballots protégeaient les marchandises destinées au grand commerce ; les pièces les plus fragiles étaient emballées dans de grandes pièces de tissu ou de cuir ».

¹¹⁴ CUVIGNY, BAGNALL 2021, p. 121-122.

¹¹⁵ CUVIGNY, BAGNALL 2021, p. 122.

liquides en « quantités importantes »¹¹⁶. À notre avis, il ne s'agit ici pas d'eau, mais de réelle marchandise comme du vin, de la bière, de l'huile ou d'autres liquides qui étaient peut-être acheminés à l'aide d'outres. Nous pouvons au passage noter l'exemple de l'*O. Claud.*, IV, 867, datant du début du II^e s. de n. è., dans lequel un homme demande qu'on lui envoie « une outre de bière douce » (ἄσκη(ν) γλυκέους ζύτους) sans que nous ayons d'autres éléments de contexte¹¹⁷. Nous avons également une attestation du voyage d'huile d'olive dans des outres au III^e s. de n.è. qui est mentionné dans un reçu de douane du Fayoum¹¹⁸. Dans la seconde lettre, Rufus Aristotélès s'adresse au procureur en lui dressant un petit inventaire d'un certain nombre d'éléments problématiques. Le vice-curateur se plaint alors qu'il ne lui reste que 8 vieilles outres qu'on vient de lui livrer, mais qu'il n'en possède aucune autre. Nous pouvons alors imaginer la situation plus que critique si l'installation du désert oriental ne possède plus que 8 outres, qui en plus de cela ne sont pas neuves¹¹⁹. Il est difficile d'expliquer une telle situation ; de plus cette lettre indique une baisse drastique d'esclaves et d'animaux sur le site, montrant bel et bien le déclin du site durant la seconde moitié du II^e s. de n.è. : « La dernière phase de l'existence du Mons Claudianus se traîne de Marc Aurèle à Alexandre Sévère. L'Empire a brusquement changé. Ravagé par la peste, il subit sur trop de ses frontières une pression à laquelle il n'est pas en mesure de résister sur un aussi large front. D'autre part, le luxe de disposer d'un granit rare réservé à l'empereur ne répond plus à la mentalité du temps »¹²⁰.

Un élément que nous n'avons pas soulevé et qui semble revenir dans plusieurs documents concerne la réutilisation des outres. Il y avait sûrement au Mons Claudianus un stock d'outres qui avait déjà servi et, comme nous l'avons vu avec les sources archéologiques, des réparations étaient possibles et finalement assez courantes. Mais dans nos documents sur les outres, les artisans ne sont jamais mentionnés. Pourtant, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre précédent, nous avons des listes de personnel montrant qu'à certains moments, au

¹¹⁶ Οὐίβιϋ Αλεξάνδρῳ ἐπάρχῳ. παρὰ Ῥούφου Ἀριστοτέλους ἀντικουράτορος μετάλλου Κλαυδιανοῦ. φανερόν σοι ποιῶ, κύριε, δεδηλωκός σοι τὸ βήξιλλον περὶ ἐπιχρείας τοῦ μετάλλου καὶ σείτου πραιτερίτου μηνὸς Φαμενω(θ) καὶ ὑγρῶν οὐκ ὀλίγων.

¹¹⁷ Il semble que cela soit l'unique exemple du transport de bière dans une outre. Voir BÜLOW-JACOBSEN 2009, p. 201.

¹¹⁸ *P. Customs*, 425 : « exportant par Soknopaiou Nesos des sacs d'huile d'olive sur 1 âne ».

¹¹⁹ Τερτύλλῳ ἐπιτρόπῳ. παρὰ Ῥούφου Ἀριστοτέ(έ)- λους ἀντικο(υ)ράτορος ἀποκατα(στα)θέντος ὑπὸ Ἰουλίου Σιλβανοῦ κουράτορος. φανερόν σοι [ποι]ῶ, κύριε, καταβαίνων ὁ Σιλβανὸς [3-4 δέ]δωκέ μοι κρειθῆς vacat [c. 6] vac. σείτου ἀρτά(βας) ᾧ μά(τια) ε̄ [c. 10] σκέπαρνον, κάδους δύο, [c. 10]ειονα ἄκμονα, ὄνον ἓνα, κ [...] παλαιὰ ε̄, ἄσκη(ν) παλαιὸς ἦ ἔτι δέ σοι φανερόν ποιῶ, ἵνα εἰδῆς καὶ φροντί σης, ὅτι οὐκ ἔχομεν φημιλιάρῳ εἰ μὴ δύο ἀπὸ δεκαδύο καὶ οἱ λάκκοι κενοὶ εἰσὶν διὰ τὸ μὴ ἔχειν ὑπηρεσίαν καὶ ἀπὸ ὄνων πέντε ἔτι ἓνα ἔχομεν οὔτε ἄσκη(ν) ε̄χω εἰ μὴ ὀκτώ παλαιὸς οὐδὲ κατέλειπέ μοι.

¹²⁰ Bingen 2013, p. 18-19.

moins un *skuteus* était présent dans le fort. De plus, les outres demandaient tout de même un certain savoir-faire avec la question primordiale de l'étanchéité. Les textes grecs nous délivrent un terme : « ἄσκοποιός », littéralement « le fabricant d'outres », mais les mentions restent rares même dans la langue classique¹²¹. Nous ne trouvons aucune mention de cet artisan dans nos sources ; nous pouvons alors penser qu'ils étaient également réunis sous le terme *skuteus* si une telle spécialisation existait en Égypte. Dans les forts, se trouvaient sûrement des travailleurs très diversifiés dans leur tâche afin de pouvoir être utiles à tous les niveaux. Le *Chiron*, 49, 277, 4 est un *ostrakon* d'environ 150 de n.è. Il s'agit d'une lettre de Diourdanos, curateur du fort de Reima, qui est la « dernière station avant le Claudianus sur la route des carrières dont la tête sur le Nil était Kainè »¹²². Cette lettre fait partie d'un ensemble de lettres destinées à Archibios, curateur du Mons Claudianus à cette période. La lettre informe Archibios d'événements lointains et de mouvements de troupes barbares présentes dans le désert oriental¹²³. La partie qui nous intéresse davantage concerne les tout derniers mots de la lettre : « Fais, s'il te plaît, (re) coudre l'outre » (ἐρωτηθ[εῖς] ἵνα ὁ ἄσκ[ὸς ῥ]αφῆ). Nous pouvons supposer qu'une outre abîmée était envoyée en même temps que la lettre ; cela signifie qu'il était impossible pour Diourdanos de la recoudre dans l'endroit où il se trouvait. Cela nous donne un indice supplémentaire sur le fait que des artisans du cuir étaient présents au Mons Claudianus et qu'ils pouvaient même réaliser un travail pour d'autres forts. Cependant, cela amène également d'autres questions : est-ce que le fort pouvait se réguler seul en matière de cuir ? Quand nous constatons une commande de 140 outres, que l'hydrophobie compte un maximum de 124 dromadaires avec 4 outres chacun, l'échange de liquide devait être très conséquent et la demande d'outres suivait. Néanmoins, est-ce que quelques artisans dans le fort pouvaient répondre à cette demande, ou bien des commandes étaient passées à d'autres artisans hors du désert oriental ? Nous avons déjà un élément de réponse dans les documents que nous avons étudiés : nous savons que des denrées telles que le vin, l'huile ou même la bière étaient amenées dans les forts et sûrement à l'aide d'outres qui pouvaient ensuite être réutilisées pour le transport d'eau. De plus, de telles quantités d'outres signifieraient un approvisionnement en peaux traitées très conséquent, le fort ne possédant pas de troupeau de moutons ou de chèvres, ni de tannerie. Nous le remarquons également à travers les vestiges archéologiques du fort de Didymoi, où les peaux de dromadaires (animaux présents sur le site) ont subi un traitement rudimentaire, sûrement dans l'optique d'obtenir une peau traitée rapidement pour des

¹²¹ DERCY 2015, Chapitre 3, § 59-61.

¹²² CUVIGNY 2019, p. 271.

¹²³ Sur la ripa de Dodécaçhène, voir CUVIGNY 2019, p. 280-284.

réparations d'urgence en manque de cuir sur le site¹²⁴. Par conséquent, il est très probable que la plupart des outres utilisées dans le désert oriental soient fabriquées ailleurs. Le *skuteus* joue pourtant un rôle majeur dans les forts romains. Déjà, comme nous l'avons mentionné dans notre chapitre précédent, les sites du désert oriental avaient tout de même un approvisionnement en cuir. Pour la question des outres, le rôle de l'artisan devait être principalement celui de la réparation et de l'entretien afin de remployer les contenants le plus longtemps possible. Comme nous l'avons vu, les textes mentionnent à de nombreuses reprises de vieilles outres qui devaient être contrôlées et réparées par un spécialiste avant de pouvoir être remployées pour d'autres utilisations dans le désert. Il est même possible que les outres qui ne sont pas directement réparables soient récupérées par le fort afin de pouvoir peut-être remployer des morceaux de cuir pour d'autres utilisations. Dans un papyrus provenant d'Oxyrhynque, *P. Ross. Georg.*, II, 19, nous trouvons un contrat de bail d'un vignoble dans lequel nous lisons ceci : « Si vous avez besoin d'une nouvelle machine d'irrigation, d'un nouveau marteau, d'un nouvel essieu, d'un nouvel ouvrier ou d'une nouvelle outre, laissez Primion les remplacer par des équivalents, en prenant les anciens » (ἐὰν δὲ διὰ [— ca.10 —] χρεία γένηται καινῆς μηχανῆς ἢ ῥαιστήρος ἢ ἄξονος ἢ ἐργατῶν ἢ σκ[υ]τ[αλῶν] ἢ ἐκ[χ]ύσεως ἢ ἀσκοῦ [παρεχέσθ]ω \ ὁ Πριμίων/ ἀντὶ τούτων τὰ ἴσα, λαμβάνων τὰ παλαιά). Nous pouvons voir ici une volonté de récupérer les anciens matériaux dont les outres dans un cadre de emploi du cuir.

Nous pouvons également nous intéresser à un point technique que nous remarquons sur les outres. Il existe au sein du désert oriental des différences de techniques d'assemblage, cela se remarque particulièrement bien sur les poignées des outres. A. J. Veldmeijer remarquait des différences notables entre les anneaux de suspension retrouvés sur le site de Berenikè et ceux du Mons Claudianus. Le système de couture n'était pas le même, les trous étaient généralement plus petits à Berenikè et d'une manière générale, il remarque que les objets semblaient d'être d'une plus grande qualité¹²⁵. Mais cela se remarque même quand nous regardons uniquement les outres de Didymoi ou celles du Mons Claudianus, qui affichent des coutures et des tailles très différentes entre différentes pièces¹²⁶. Ces différences, qui sont parfois minimes, peuvent peut-être trouver des réponses dans leur utilisation. Notamment, des anneaux de différentes tailles auraient permis la suspension des outres dans différents contextes, sur différents supports, clairement définie dès leur conception.

¹²⁴ LEGUILLOUX 2006, p. 23.

¹²⁵ VELDMEIJER 2007, p. 16.

¹²⁶ Pour Mons Claudianus, voir WINTERBOTTOM 1997, p. 351 ; pour Didymoi, voir LEGUILLOUX 2006, p. 209.

Les outres sont sûrement les contenants les plus significatifs du travail des peaux et du cuir étant donné qu'elles possèdent un rôle très important. Premièrement dans le commerce étant donné qu'elles permettent l'acheminement de liquides sur de courts trajets, mais également dans des contextes précis, les outres sont indispensables à la vie du désert oriental par exemple. Cependant, les contenants en cuir ont une utilisation très large et ne se limitent pas au transport de denrées liquides, mais sont utilisés pour le transport d'un grand nombre de biens.

Premièrement, intéressons-nous au terme « σάκκος », qui est le terme le plus courant pour désigner un sac de grande taille. Le problème qui se pose dans notre étude est qu'au fil du temps, le terme renvoie davantage à une quantité qu'à un objet. Par conséquent, il est très probable que ce terme renvoie en même temps à des sacs en cuir, en tissu ou en corde¹²⁷.

Nous trouvons ensuite de nombreuses références au terme « μάρσιπ(π)ος » qui renvoie à un sac sûrement de plus petite taille¹²⁸. Comme le souligne B. Dercy, vu que dans les textes d'Hippocrate, cet objet sert à contenir du liquide pour s'en servir comme bouillotte, il s'agit certainement d'un sac en cuir, puis ce matériau assure l'étanchéité du contenant, ce dont nous avons déjà parlé¹²⁹. Cependant, il est aussi tout à fait possible que le terme désigne une fonction ou une quantité plus qu'une matière. Le *marsipos* semble avoir été utilisé comme une bourse, permettant de contenir des pièces de monnaie, élément que nous retrouvons dans plusieurs documents. Dans le *P. Tebt.* III, 1, 797 du II^e s. av. n.è. par exemple, un homme se plaint d'une agression qui a conduit au vol de son « sac contenant 328 drachmes de bronze » (μάρσ[ιπ]ον ἐν ᾧ ἐνήν χαλκοῦ (δραχμαί) σκη). Nous pouvons alors constater que le *marsipos* représente une assez large bourse pouvant contenir un nombre conséquent de pièces. Nous avons également une mention intéressante dans le *P. Bagnall.*, 11, qui est une lettre indiquant la réception de sacs à Xeron Pelagos au I^{er} s. de n.è., certains d'entre eux étant décrits comme doubles : « J'ai reçu dix sacs doubles et un sac simple » (ἀπέσχον παρὰ σοῦ μαρσίππους διπλοῦς δέκα καὶ ἀπλοῦν ἓνα). Nous retrouvons cette mention dans d'autres documents liés au port de Berenikè¹³⁰. Il semble que ces *marsipoi* soient des sacs scellés contenant une quantité précise de pièces, et que les sacs doubles contiennent deux fois plus de monnaie que les sacs simples, afin d'être utilisés dans le commerce de la mer Rouge¹³¹. Nous savons par d'autres sources que

¹²⁷ RUSSO 2004, p. 219 et DERCY 2015, Chapitre 2, § 166.

¹²⁸ Annexe 07, I, n° 29-49

¹²⁹ DERCY 2015, Chapitre 2, § 171.

¹³⁰ *O. Ber.*, II, 163 ; *O. Ber.*, II, 165 ; *O. Ber.*, II, 163 ; *O. Ber.*, II, 166, et *O. Ber.*, II, 177.

¹³¹ CUVIGNY 2021, p. 370.

ces sacs pouvaient être scellés. Par exemple, dans le *P. Mert.*, III, 113, nous trouvons la mention d'un « sac scellé [...] contenant 50 figues séchées » (ἐν μαρσίππῳ ἐσφρα[γισμένῳ] [- -] [ἰσχ]άδας πεντήκ[ο]ντα). Les sacs étaient sûrement cousus au niveau de l'ouverture afin d'assurer la sécurité de la marchandise et de s'assurer que personne ne puisse s'emparer d'une partie du contenant sans que cela ne soit visible directement sur le sac. La théorie des sacs contenant de la monnaie est très probable pour le site de Berenikè étant donné que cela reprend l'usage attesté le plus souvent pour cet objet : le transport de pièces. Cependant, H. Cuvigny émet certains doutes quant à cet usage pour Xeron Pelagos, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un lieu commercial. Elle préfère penser que ces sacs étaient des contenants de marchandises et que la mention du mot double renvoie à un sac pouvant se poser sur le dos d'un animal avec une sacoche de chaque côté¹³². Puis, comme nous l'avons vu avec l'exemple des figues séchées, ces sacs pouvaient également contenir des marchandises. Dans tous les cas, il n'existe pas, en l'état actuel des choses, de réponse claire à ces questions sur le sens de « sac double ».

Nous trouvons le terme également dans le latin (*marsupium*), mais les Romains possédaient le terme *crumena* pour désigner des plus petites pièces¹³³. Les fouilles du désert oriental ont d'ailleurs laissé différentes trouvailles de petites bourses.

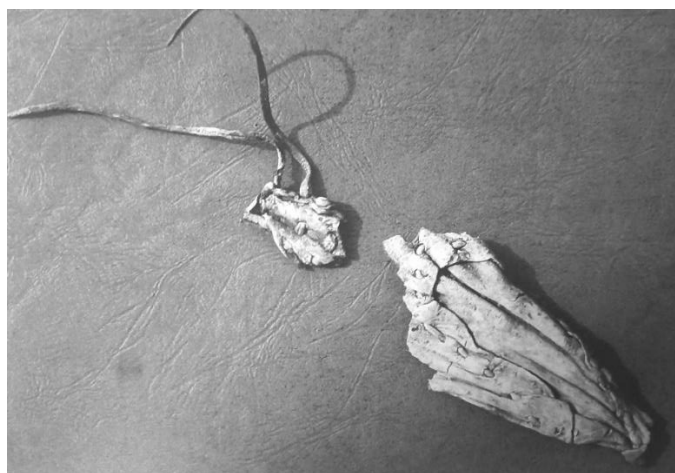


Figure 43 : Crumena, Didymoi, II^e s. de n.è. (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 159).

Ces bourses étaient souvent réalisées à partir de pièces de cuir tanné à l'alun (reconnaissables à leur couleur blanchâtre et à leur grande souplesse). Il s'agissait généralement de « pièces rectangulaires ou carrées, pliées en deux et resserrées par un lien sur le bord supérieur »¹³⁴. Mais il existait également d'autres techniques d'assemblage comme nous le

¹³² CUVIGNY 2021, p. 371.

¹³³ LEGUILLOUX 2004, p. 159. Nous n'avons pas trouvé de correspondance directe avec un mot grec.

¹³⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 159

constatons sur la bourse retrouvée à Didymoi (**fig. 43**). Celle-ci est réalisée à partir de morceaux triangulaires assemblés de telle sorte que la bourse ait une forme de losange et que les coutures soient un élément de décoration¹³⁵.

Au Petrie Museum, nous pouvons observer ce qui a été identifié comme un petit sac ou une bourse en cuir (**fig. 44**). Cet objet reprend une conception différente : « La petite poche est formée de deux morceaux de cuir cousus sur les bords avec du fil naturel. Le cuir présente un pli qui montre que le haut du sac était simplement replié pour le fermer »¹³⁶. Le fait que la fermeture semble être assez simple par une pliure nous indique qu'elle ne contenait sûrement pas de pièces. Lors de sa trouvaille, la pochette contenait de la sciure de bois, peut-être était-elle utilisée pour contenir les éléments nécessaires à l'allumage d'un feu, mais sans contexte, nous ne pouvons pas avoir de certitude¹³⁷. Une pochette similaire a été retrouvée dans la *Cave of Letters* et était utilisée pour le transport de documents. Nous remarquons également la présence de clous en bronze dans le cuir qui avaient sans doute une fonction décorative. La décoration aurait encore plus de sens si la pochette se portait à la ceinture. Bien que cet objet soit plus tardif que notre période d'étude, cela reste un exemple intéressant étant donné qu'il nous montre une décoration possible pour les sacs. Nous pouvons d'ailleurs rapprocher cet élément des chaussures cloutées dont nous avons déjà parlé.



Figure 44 : Sac ou porte-monnaie en cuir avec des clous en bronze autour de la bordure, certains perdus, période byzantine, Égypte (Petrie Museum of Egyptian Archaeology – 72705) — Photo de Jo Stoner.

Nous possédons quelques mentions de sacs et de pochettes utilisés sur les selles d'animaux pour le transport de marchandises. Il est intéressant de noter que certains de ces termes ont une signification ambiguë, parfois renvoyant à une poche de selle, mais d'autres fois, à la selle elle-même ou à l'équipement de l'animal. Le cuir avait de toute manière une

¹³⁵ LEGUILLOUX 2006, p. 77-78.

¹³⁶ UNIVERSITY OF KENT 2017.

¹³⁷ UNIVERSITY OF KENT 2017.

importance considérable dans le harnachement des animaux, sujet que nous allons développer par la suite. Pour terminer sur ces objets, les papyrus ne nous apprennent pas beaucoup de choses sur les différents contenants en cuir, à part montrer que le cuir était véritablement utilisé dans beaucoup de situations liées au commerce.

Nous avons étudié le rôle du cuir dans le transport de denrées et de marchandises ; nous pouvons maintenant nous concentrer sur le transport d'hommes avec notamment l'activité du sellier et l'équipement animal qui représentent un enjeu majeur pour le travail des peaux.

B. Les selliers ou l'art d'équiper les animaux

Au sein de notre corpus, nous possédons quelques mentions de selliers sous le terme « σαγματοράφος »¹³⁸. Ces cinq mentions sont toutes présentes dans des listes de noms ou d'impôts. Elles nous fournissent des éléments qui peuvent nous être utiles dans notre étude sur l'économie de l'artisanat du cuir, mais qui ne nous apprennent rien sur le métier de sellier. Notons tout de même l'existence du métier et la reconnaissance de l'État de celui-ci dans la récolte d'impôts. Au vu de nos précédentes analyses, nous nous demandons s'il s'agissait vraiment d'artisans à part, distincts des autres travailleurs du cuir ou si, au sein des *skuteis*, nous pouvons trouver des artisans spécialisés dans la sellerie. Les papyrus ne nous renseignent en rien sur cette question.

Cependant, l'activité de sellier demandait un savoir-faire particulier, une *technè* que tous les artisans du cuir ne devaient pas avoir et qui demandait certainement un temps d'apprentissage supplémentaire. Finalement, les *sagmatoraphoi* sont les seuls désignés par une spécialisation clairement définie dans notre corpus et c'est pour cette raison qu'ils méritent une attention toute particulière. Commençons par définir l'activité du sellier, l'étendue de ses compétences. Il s'agit d'une tâche complexe étant donné que ces artisans ont laissé peu de traces dans l'histoire¹³⁹. Ce sont eux qui s'occupaient de toutes les pièces de harnachement, c'est-à-dire de toutes les pièces servant à l'équipement d'animaux de selle et de trait. En plus du travail du cuir, les selliers devaient travailler avec des éléments métalliques¹⁴⁰. Bien que nous trouvions finalement très peu de sources écrites sur le travail de ces artisans spécialisés, nous possédons

¹³⁸ Annexe 03, n° 44-49.

¹³⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 72 et DERCY 2015, Annexe 3, 3.

¹⁴⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 145.

en revanche plus de sources sur leurs réalisations, notamment des sources iconographiques et quelques artefacts archéologiques retrouvés lors de fouilles en Égypte.

Lorsque nous parlons des selliers, nous pensons naturellement à la fabrication de selle. Le terme *sagmatoraphos* renvoie au terme *sagma* signifiant le « bât » et du verbe *raptô* qui signifie « coudre ». Comme l'étymologie du mot nous l'indique, ces artisans spécialisés ne s'occupaient pas uniquement des selles et des chevaux, mais de tout l'équipement réservé aux bêtes de somme : nous retrouverons souvent les mêmes solutions techniques que cela soit sur un cheval ou un autre animal. Enfin, les sources sur les selles et sur l'équipement équestre proviennent principalement d'un contexte militaire. Cette information donne une plus grande importance aux métiers de selliers qui devaient être primordiaux pour l'armée. Notons tout de même que « quoique probablement plus rudimentaire, l'équipement des animaux de bât et de monte utilisés par les civils ne devait guère différer de celui des militaires »¹⁴¹.

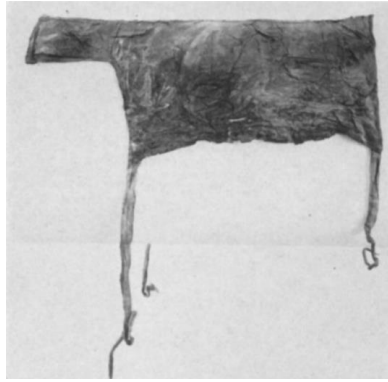
1. *L'attelage des chevaux*

Comme nous avons déjà pu le souligner tout au long de cette étude, l'artisanat du cuir évolue sans cesse, et cela d'autant plus à l'époque romaine. Cela se remarque également en lorsque l'on s'intéresse au travail du sellier et cela est dû une nouvelle fois à l'arrivée des soldats romains dans la province. En Égypte ancienne, il ne semble pas exister de selles à proprement parler. Les chevaux étaient utilisés pour tirer des chars ou montés avec de simples tapis de selle. Au XV^e s. av. n. è., devant le tombeau de Senenmout à Thèbes, les archéologues ont retrouvé une tombe de cheval qui portait sur son dos un tapis de selle (**fig. 45**)¹⁴². « Il est vrai qu'elle ressemble davantage à un tapis de selle, puisqu'il s'agit simplement d'un morceau rectangulaire de lin et de cuir avec une saillie vers l'arrière. Des rubans attachés à l'extrémité avant étaient noués autour du cou du cheval, et deux rubans plus longs aux autres coins formaient une sangle. Le dessous de la selle était renforcé et en même temps décoré par un autre ruban avec un motif coloré tissé de manière complexe »¹⁴³.

¹⁴¹ LEGUILLOUX 2004, p. 145.

¹⁴² MEEKS 2005, p. 54.

¹⁴³ LANSING, HAYES 1937, p. 10.



*Figure 45 : Tapis de selle retrouvé à Thèbes, devant le tombeau de Senenmout, XI^e s. av. n.è.
(d'après LANSING, HAYES 1937, p. 14).*

Finalement, nous possédons peu de sources dans l'iconographie et dans la littérature grecque sur les selles. B. Dercy reprend la conclusion d'Édouard Delebecque sur le fait que ce manque de représentation des selles est peut-être dû à un souci d'esthétisme¹⁴⁴. Cependant, les Grecs et la cavalerie utilisaient bien des selles pour être plus stables, ainsi que pour ne pas blesser la bête. Ces selles, nommées « ἐπίπιοι » dans les œuvres de Xénophon, ne sont pas simplement des tapis de selle, ou une simple couverture, mais un véritable objet cousu, sûrement en cuir et rempli d'étoffes permettant le confort du cavalier ainsi que la protection du dos de l'animal¹⁴⁵. Cette selle devait être rattachée au ventre de l'animal, par des courroies en cuir assurant la stabilité de l'objet¹⁴⁶.

Du côté des papyrus, nous trouvons quatre mentions de ce terme au cours de notre période sans que cela nous apporte des informations pertinentes. Cependant, nous pouvons voir une utilisation de ce tapis durant presque toute notre période d'étude, et cela malgré les évolutions que nous pouvons observer à l'époque romaine. Notons tout de même l'importance considérable d'un papyrus qui nous informe sur l'équipement nécessaire pour un voyage à cheval. Effectivement, le *P. Dryton*, 38 est une liste de matériel d'un voyageur au II^e s. av. n.è. Incluant une liste d'équipement servant à l'attelage des chevaux.

¹⁴⁴ DERCY 2015, Chapitre 2, § 191.

¹⁴⁵ VANDORPE 2002, p. 286.

¹⁴⁶ VANDORPE 2002, p. 286 et DERCY 2015, Chapitre 2, § 191, pour les œuvres littéraires, notamment XEN. *Comm. Cav.* VIII, 4 : « l'emploi des mors et des selles (ἐπίπια) veut qu'ils aient pour attaches des courroies de cuir (ἱμαντες).

Γρα(φή) σκευ(ῶν)·
στρώ(ματα) β,
προσκεφά(λαια) δ,
κασαί γ,
ἄλ(λος) κασ(ῆς) ἐφίππι(ος) φοινι(κοῦς)
σάκκος ἐν ᾧ θώραξ,
λεκάνη Μενδη[σία], χαλιν[ᾶ]
ταύρα, ζωστήρ(ες) ἰπ(πικοί), βυβλιοθ(ήκη),
κατωμηλ() χλω(τήρ) ἐν ᾧ βυβλί(α),
ὑποδήμα(τα), μέ(γας) ἄσκός·

ἄλ(λος) σάκκος ἐν ᾧ ὀθόνια
καινὰ καὶ παλαι(ά), ποτήριον
χαλκ(οῦν), σκ[ά]φιον, κόνδου,
ἴνιον, χιτῶ[ν] παιδικ[ός],

ἐριᾶ ἐντύλη πόκ(ων) λε,

σακκοπήρα ἐν ᾗ ἱμά(τιον), χλα(μύς),
λυχνιαν(*), ταπίδιον πυρρὸν
καὶ ἰδρῶια καινὰ γ,
ἄλ(λα) ἰδρῶια παλαι(ά) ς (ῶν)
στρογγύ(λα) β, ὄπλα δ,
μάχαιραι β σπειραντικαί,
σφαίρω(μα) ἰπ(πικόν), δέρμα οἰνοφόρον,
ἐγγυθήκη, ποτήρ(ιον), κώθων,
χλωτήρ, ὄξις,
μελανοδόκον, λήκυ(θοι) β, ξύστρα,
ἄλ(λοι) σάκκοι κενοὶ β,
πόδες κλίνης δ,
ἀγωγεῖς β, ἀλαβαστροθήκη
ἄβαξ παρ' Ἴναρῶτι κείμενος,
κελλίβας, ἄλ(λοι) πόδες
κλίνης(ς) τορνευτοὶ Α

ἄλ(λος) λεκάνη Γσ, ἄλ(λος) μελίεφθα φ,
ἄλ(λος) μι(κρός) κόνδου τ χαλινᾶ τ (γίνονται) χ

Liste d'articles (de voyage) :

Matelas (ou couvertures) : 2

Taies d'oreiller : 4,

Nappes à chevaux : 3

une autre nappe de cheval pourpre ;

un sac contenant une cuirasse,

un pot de Mendès, des brides

en peau de taureau, des sangles de cheval, un étui à sabots,

un sac à bandoulière contenant des feuilles de papyrus,

des sandales (et) une grande outre

Un autre sac contenant

Du vieux lin et du neuf, une tasse à boire

En bronze, un petit bol, une coupe

Une jarre, une tunique d'homme

un matelas en laine composé de 35 toisons

un sac de voyage contenant un manteau, un manteau court,

un pied de lampe, un petit tapis rouge

et 3 tapis de sueur neufs,

et 6 autres anciens dont

2 sont ronds, 4 armes,

2 sabres à lames courbes,

un chanfrein de cheval (?), un sac en cuir contenant du vin,

un support, une tasse à boire, un une tasse à boire

lacedémonienne,

une musserolle de cheval, un cornet à vinaigre,

un encrier, 2 flasques à huile, un grattoir,

2 autres sacs vides,

4 pieds de lit,

2 rênes, une petite boîte,

Une assiette à manger conservée par Inaros,

une table à manger portable,

autres pieds tournés d'un lit (valeur) 1000 (drachmes)

Un autre (sac contenant) un pot (valeur) 3200 (drachmes),

un autre (sac) contenant des pots de miel (valeur) 500

(drachmes),

un autre petit (sac contenant), un vase à boire (valeur) 300

(drachmes) et des brides (valeur) 300 (drachmes), total 600

(drachmes)¹⁴⁷.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est l'importance considérable du cuir dans une liste telle que celle-ci. Ce document représente pour notre étude une source très importante et montre que les peaux étaient un matériau omniprésent et très utile dans l'Antiquité. En plus des équipements de chevaux réalisés en cuir sur lesquels nous allons revenir, nous trouvons plusieurs mentions d'outres (ἄσκός, δέρμα οἰνοφόρον) et de sacs divers (σάκκος, σακκοπήρα). Comme nous l'avons souligné dans notre partie sur les contenants, les sacs

¹⁴⁷ Traduction de VANDORPE 2002, p. 312-313.

pouvaient être en cuir, mais pas exclusivement. La liste des équipements du cheval dans ce papyrus a déjà été étudiée par K. Vandrope¹⁴⁸. Nous nous appuyons sur ces travaux pour présenter dans cette étude l'équipement équestre et son évolution en Égypte pour la période gréco-romaine. Nous retrouvons premièrement le terme *ephippios* (l. 5) que nous avons déjà évoqué. Cependant, celui-ci est lié au terme *kasas*, renvoyant au travail de la laine. Cette mention rend l'interprétation de cet objet plus difficile, car nous ne savons pas s'il s'agit de véritable selle, le terme *kasas* pouvant renvoyer à une peau ayant gardé sa laine ou bien d'une simple couverture déposée sur le cheval. Cependant, la mention de « tapis de sueur » (ἰδρῶια, l. 18,19) permet de préciser l'identification, dans la mesure où il s'agit d'un tissu placé sous la selle afin d'aspirer la sueur de l'animal, sûrement pour le confort de la bête, mais aussi pour protéger la selle de la sueur et de l'humidité. Nous remarquons également que l'objet était teint ; s'il s'agit d'une selle en cuir, cela peut signifier qu'il s'agissait d'objet de grande valeur.. Le document fait ensuite référence à « des brides en peau de taureau (χαλιν[ὰ] ταύρα), des sangles pour cheval (ζωστήρ(ες) ἱπ(πικοί) » (l. 7-8). Les sangles renvoient sans doute aux courroies permettant le maintien de la selle sur le dos de l'animal en passant sous le ventre de celui-ci. Le contrôle du cheval afin de le diriger est un autre élément important, dans les contextes militaires et civils, c'est. Les pièces de bride associent des éléments de cuir et des pièces métalliques. La bride comporte trois éléments distincts : la têtière (ou licol) qui est un ensemble de sangles en cuir entourant la tête du cheval. Dans l'occurrence du papyrus étudié, c'est sûrement cette partie qui est en peau de bovin. Le mors est une pièce métallique se positionnant dans la bouche de l'animal. Ce morceau de métal était relié aux rênes (en cuir) qui étaient contrôlées directement par le cavalier¹⁴⁹. Nous pouvons constater que des rênes sont également présentées dans le document (ἀγωγεῖς, l. 28). Certains de ces éléments, notamment les licols, ont été retrouvés lors des fouilles archéologiques en Égypte et l'utilisation semble être la même entre la période grecque et romaine¹⁵⁰. Nous trouvons en plus une mention de ce que K. Vandrope définit comme une "muselière" (χιλωτήρ, l. 24) sans en être certain¹⁵¹. Cet objet serait un morceau arrondi en bronze ou fait de courroies et de cordes tressées, maintenu à l'aide de sangles en cuir afin d'empêcher les animaux de s'arrêter en pâturage et empêcher les étalons de se mordre entre eux¹⁵².

¹⁴⁸ VANDORPE 2002, p. 286-287.

¹⁴⁹ VANDORPE 2002, p. 292 et VEEN 2020, p. 76.

¹⁵⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 147 et LEGUILLOUX 2006, p. 147.

¹⁵¹ VANDORPE 2002, p. 290-291. B. Dercy nous donne des occurrences d'autres mots désignant de telles muselières pour chevaux, sans mention explicite du matériau, DERCY 2015, Chapitre 2, § 181-182.

¹⁵² CAMPBELL, TRITLE (éd.) 2013, p. 693 ; DERCY 2015, Chapitre 2, § 187.

Comme nous avons déjà pu le souligner, la domination romaine (surtout l'arrivée de soldats romains en Égypte) va faire évoluer l'artisanat du cuir. Nous l'avons vu avec le tannage végétal qui devient une norme à cette époque, et les soldats romains ont également apporté différentes coutumes et techniques. À l'inverse des Grecs, la cavalerie romaine possède des selles de meilleure qualité et qui donnent des avantages indéniables aux cavaliers romains¹⁵³. Nous possédons davantage de sources à ce sujet, avant tout iconographiques, étant donné que les vestiges archéologiques de selles sont extrêmement rares¹⁵⁴. Comme le soulignait déjà M. C. Bishop en 1988 : “Les preuves archéologiques les plus tangibles de la selle celto-romaine sont les cornes façonnées que l'on trouve occasionnellement. Elles sont faites d'une feuille d'alliage de cuivre et certaines conservent des traces de cuir adhérent à la surface extérieure ou au bord intérieur”¹⁵⁵. Comme nous pouvons le lire dans cette description, les selles romaines étaient dotées d'appendices latéraux ou “cornes” permettant la stabilité et le confort du cavalier (fig. 46).

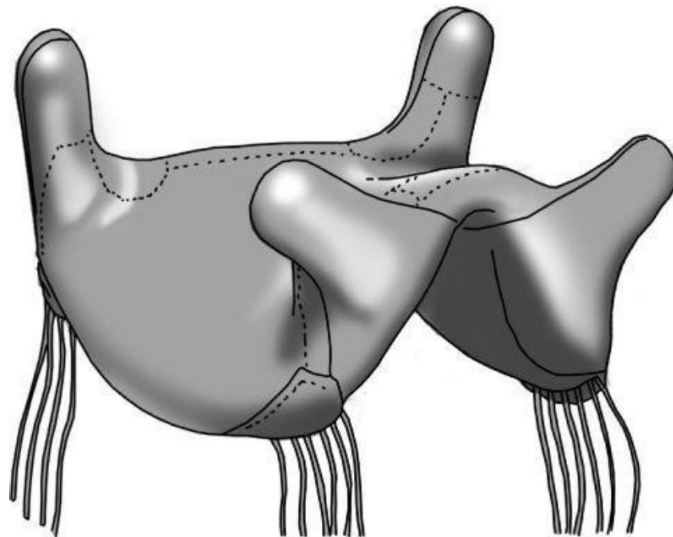


Figure 46 : Modélisation d'une selle romaine du 1^{er} s. de n.è.
(HYLAND 2013, p. 694, fig. 24.3).

Dans le cas des selles romaines, il n'y a aucun doute sur le fait qu'elles étaient réalisées à partir de peau traitée¹⁵⁶. Néanmoins, l'*ephippios*, qui est une selle plus simple et ne permettant pas la même stabilité qu'une selle à cornes, devait être encore utilisée majoritairement en Égypte, surtout dans un cadre civil, mais également pour les cavaliers qui n'avaient pas forcément tous accès à ce type de fabrication durant notre période d'étude, que cela soit dû à

¹⁵³ CAMPBELL, TRITLE (éd.) 2013, p. 694-695 et BISHOP 1988, p. 104.

¹⁵⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 148.

¹⁵⁵ BISHOP 1988, p. 91

¹⁵⁶ CONNOLLY, VAN DRIEL-MURRAY 1991, p. 33 et LEGUILLOUX 2004, p. 145.

des raisons économiques ou techniques, avec un manque de sellier dans certaines zones géographiques.

C'est en combinant les trouvailles archéologiques et l'expérimentation que les chercheurs ont réussi à améliorer la connaissance historique sur les selles et sur leur structure interne. Effectivement, à partir de la découverte d'un grand morceau de cuir provenant d'une selle à Valkenburg (Pays-Bas), les chercheurs ont pu travailler sur les marques laissées par les coutures visibles sur le vestige (**fig. 47**). Ces études ont permis de mieux comprendre la réalisation de ces objets, qui n'étaient

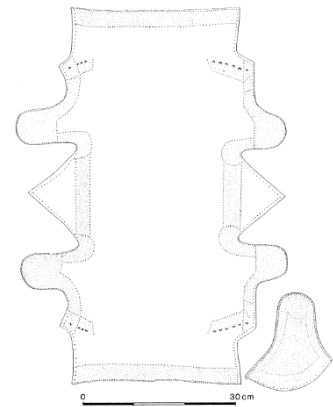


Figure 47 : Habillage d'une selle en cuir retrouvée à Valkenburg avec les marques des différentes coutures.

connus que par le biais des bas-reliefs présents sur les tombes de cavaliers. C'est en observant les coutures et les pliures sur le cuir que les archéologues ont réussi à restituer la réelle forme de l'objet. Il a fallu ensuite chercher à comprendre la technique permettant à ces selles en cuir d'être utilisables, c'est-à-dire d'être assez fermes pour maintenir un cavalier dessus sans que cela déforme excessivement l'objet, mais également que lesdites cornes soient assez robustes pour maintenir un homme sur la selle. La seule manière d'obtenir ces réponses se trouve dans l'expérimentation : autrement dit, dans la conception de selles afin de comparer le cuir après l'utilisation avec celui qu'on retrouve en fouille et qui a déjà été utilisé¹⁵⁷. L'hypothèse qui a été émise par le chercheur P. Connolly dans les années 1980 et qui est aujourd'hui retenue, c'est l'existence d'un cadre en bois à l'intérieur de la selle pour maintenir sa forme et permettre un meilleur maintien du cavalier. Cela se remarque par les pliures du cuir de plusieurs selles retrouvées qui semblent suivre les formes d'un cadre ; cela explique par ailleurs l'état du cuir retrouvé, où « les pièces semblent toutes avoir été arrachées d'un cadre solide »¹⁵⁸. À son époque, il ne possédait aucune preuve archéologique de ce cadre en bois. Cependant, en 2018, dans l'écurie de *Civita Giuliana* de Pompéi, les archéologues ont retrouvé un cheval qui portait encore son équipement lors de l'éruption du Vésuve. La trouvaille, récente, n'a pas encore donné lieu à la publication d'une étude. Néanmoins, un communiqué de presse du site de Pompéi nous informe sur la nature de cet objet, constitué notamment d'un cadre en bois travaillé et d'éléments de bronze servant sûrement à orner et solidifier les cornes de la selle (**fig. 48**). Un

¹⁵⁷ Pour toutes les expérimentations et les solutions techniques qui ont été apportées, voir CONNOLLY, VAN DRIEL-MURRAY 1991.

¹⁵⁸ CONNOLLY, VAN DRIEL-MURRAY 1991, p. 44.

schéma accompagnant le communiqué restitue la présence de cuir sur les cornes, donnant ainsi du crédit à l'hypothèse de P. Connolly¹⁵⁹.

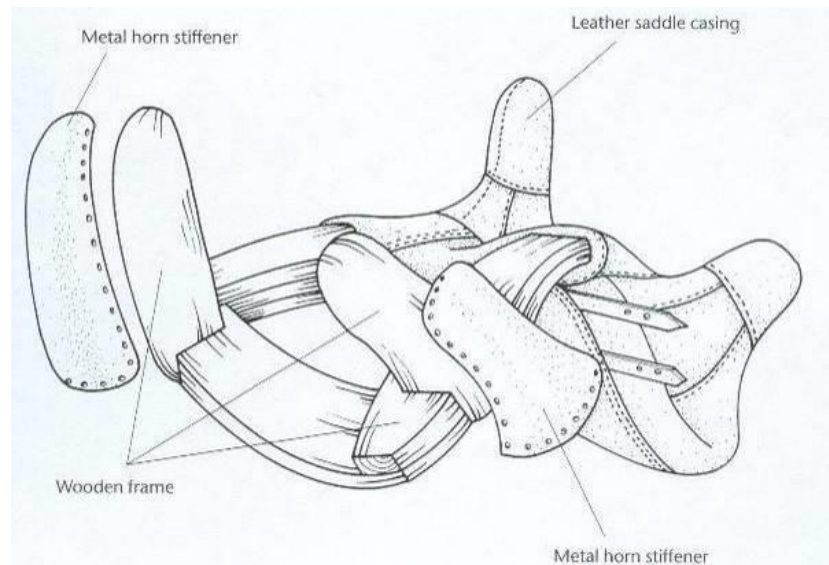


Figure 48 : Réstitution d'une selle d'époque romaine du 1^{er} s. de n.è. avec le corps en bois et les plaques métalliques¹⁶⁰.

Les cornes de la selle étaient là pour donner de la stabilité au cavalier dépourvu d'étriers en apportant un support aux jambes pour l'avant et le maintien du dos pour les cornes arrière. Pour avoir la meilleure assise possible et ainsi être plus à l'aise sur son cheval, ces cornes et la taille de la selle devaient être ajustées au cavalier. Cela se vérifie dans les différentes trouvailles archéologiques : « Ces variations dans le concept de base semblent refléter l'individualité de la selle en tant que pièce d'équipement faite sur mesure pour s'adapter à un cheval particulier et à son cavalier »¹⁶¹. Tous ces éléments nous indiquent un grand savoir-faire du sellier. Il est cependant complexe de comprendre l'entièreté de son travail. Il est presque certain que cet artisan était spécialisé dans le travail du cuir étant donné qu'une grande partie du harnachement se trouve être en peau traitée. Nous pouvons penser que les pièces de bronze sont des commandes réalisées par un expert dans la métallurgie, étant donné qu'il s'agit de petites pièces qui viennent s'ajouter au cadre. Toutefois, la plus grosse interrogation que nous avons se porte sur ce support en bois dont il a été question. Il s'agit d'un bois travaillé, et qui nécessite un certain savoir-faire afin de respecter la taille, mais également la bonne répartition du poids du cavalier pour le cheval. Il nous est aujourd'hui impossible de connaître si la selle était la

¹⁵⁹ Le cadre en bois ne fait pas encore aujourd'hui l'unanimité et d'autres systèmes sont recherchés pour correspondre aux trouvailles archéologiques, voir WATSON 2022. C'est pour cela que la trouvaille à Pompéi est d'une grande importance pour la compréhension de ces objets et que l'étude de ces vestiges est très attendue.

¹⁶⁰ Image trouvée sur un communiqué de presse de Pompéi : <http://pompeisites.org/en/comunicati/a-third-thoroughbred-with-an-elaborate-military-harness-has-been-discovered-in-the-stable-of-civita-giuliana/>.

Cependant, aucune référence n'est indiquée sur la provenance de cette source.

¹⁶¹ CONNOLLY, VAN DRIEL-MURRAY 1991, p. 44.

réalisation de plusieurs artisans travaillant conjointement, d'un seul artisan passant des commandes chez d'autres travailleurs ou d'un seul artisan travaillant lui-même sur toutes les parties de la selle. Toutes ces interrogations viennent trouver écho dans la définition de la spécialisation que nous avons donnée en introduction de ce chapitre, entre la « spécification de la fonction » et la « spécialisation de la fonction ».

Une remarque doit être émise au vu de notre sujet : le type de selles que nous présentons est connu pour être originaire des Celtes et s'être développé dans l'armée romaine à partir du début de notre ère. Interrogerons-nous sur la présence et l'utilisation de tel objet en Égypte romaine. Notons tout d'abord l'absence de selles dans les sources archéologiques égyptiennes. Contrairement aux chaussures, artefacts en cuir les plus couramment trouvés lors des fouilles en tant qu'objet utilisé quotidiennement et par la quasi-totalité de la population égyptienne, les selles sont des objets réservés en grande partie à la cavalerie et sont, par conséquent, nettement moins courantes dans la vie quotidienne. De plus, elles sont le fruit d'un plus grand savoir-faire et comprennent des parties métalliques, ce qui augmente considérablement leur valeur. Or, les chaussures que nous retrouvons en Égypte, au sein du désert Oriental, sont retrouvées dans des dépotoirs. Nous pouvons supposer que les selles n'étaient pas jetées comme d'autres objets en cuir, mais qu'elles étaient entretenues puis réparées avec un plus grand soin, augmentant de la sorte leur durée de vie. Précisons de nouveau que le cuir est un matériau périssable et qu'au sein de contextes de conservation moins favorables, le cuir disparaît avec le temps. En témoignent les cornes métalliques que nous retrouvons seules, sans trace du cuir qui constituait la selle. Enfin, rien ne nous indique que la selle à cornes soit devenue une norme pour tous les cavaliers de l'Empire ; il se peut qu'elle ait été réservée à une classe élevée et qu'elle soit un symbole de distinction. Ces arguments expliqueraient pourquoi nous ne retrouvons pas ces différentes pièces dans les vestiges archéologiques d'Égypte. Cependant, ces selles ont dû suivre les cavaliers romains envoyés en Égypte, comme elles sont attestées dans d'autres régions que le nord de l'Empire, en Orient au sein de l'empire parthe¹⁶². Par conséquent, des artisans devaient être formés pour produire de nouvelles selles, ou tout du moins entretenir ou réparer celles déjà présentes. Des troupes de cavalerie étaient présentes en Égypte et pouvaient être déployées à différents endroits afin d'éviter différentes révoltes ou elles étaient situées à différents lieux stratégiques comme dans le désert oriental pour sécuriser les routes commerciales de la mer Rouge¹⁶³. Bien que nous ne retrouvions pas de selles ou de morceaux

¹⁶² CONNOLLY, VAN DRIEL-MURRAY 1991, p. 35.

¹⁶³ COSME 2021, § 7.

de cuir pouvant être interprétés comme tels, nous possédons d'autres pièces de harnachement¹⁶⁴. Ce style de selle a été remplacé vers le VI^e s. de n.è., notamment avec l'arrivée des étriers dans l'Empire, donnant une plus grande stabilité aux cavaliers.

Nous pouvons évoquer un vestige venu de Basse Nubie, à la frontière avec l'Égypte et datant du IV^e s. de n.è. (**fig. 49**). Cette selle, étonnamment bien conservée, nous informe de l'utilisation de selles dans l'Égypte, car bien que la Nubie soit en dehors de l'Empire, elle entretient des contacts commerciaux étroits avec celui-ci¹⁶⁵. Cette selle est constituée de cuir placé autour d'un cadre en bois. Nous observons deux longues pièces en bois qui viennent traverser l'assise qui devait être rembourrée. Le bois vient marquer la jonction avec les parties latérales qui semblent cousues à part, et nous pouvons voir quatre morceaux de cuir qui viennent dépasser latéralement de la selle. Il ne paraît pas s'agir de cornes comme les selles que nous avons étudiées, dans la mesure où rien ne permet de les maintenir contre le cavalier et que la forme globale de la selle est différente. Nous pensons qu'il s'agit ici d'une manière de venir stabiliser la selle sur le dos de l'animal. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une selle à cornes, il est intéressant de remarquer les similitudes avec celle-ci étant donné qu'elle possède également un cadre en bois. Cet objet aurait pu être une variante possible dans la conception de selles ou une version évoluée de selle grecque permettant un meilleur maintien sur l'animal¹⁶⁶.



*Figure 49 : Selle en cuir avec cadre en bois, Nubie, IV^e s. de n.è.
(The Oriental Institute of the University of Chicago ; D. 16919).*

Les selles ne représentent alors qu'une partie du travail du sellier qui doit également réaliser de nombreux autres objets afin de permettre une meilleure utilisation des animaux,

¹⁶⁴ LEGUILLOUX 2006, p. 87 à 91.

¹⁶⁵ Sur les relations entre Rome et la Nubie, voir BUSSI 2018 ; KIRWAN 1957.

¹⁶⁶ Sur tous les détails de la selle, voir WILLIAMS, SEELE 1991, p. 119-125.

comme nous l'avons vu avec le papyrus de Dryton à l'époque ptolémaïque. Sur un cheval, une selle seule ne sert à rien sans tous les équipements qui l'entourent servant à maintenir l'assise et à mieux contrôler son destrier (**fig. 50**).

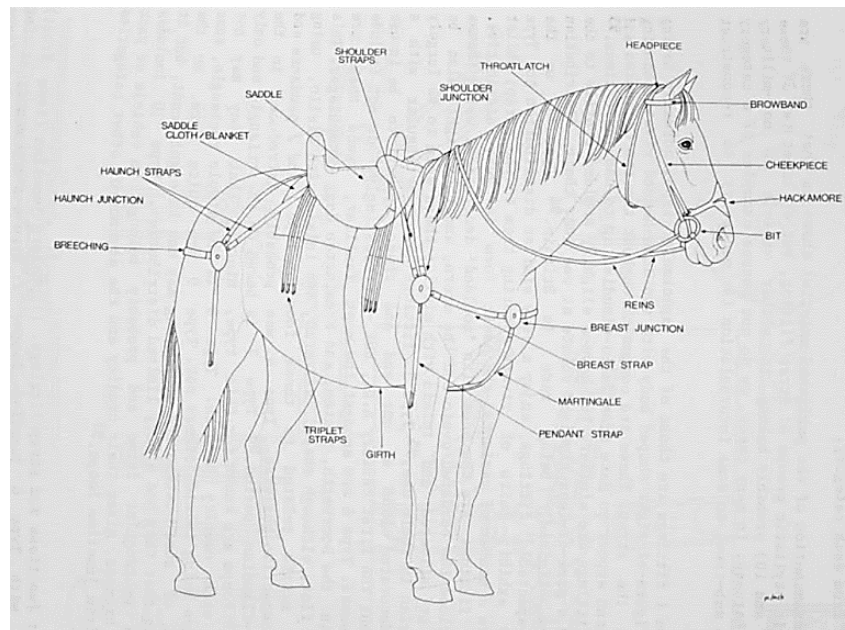


Figure 50 : Équipement d'un cheval d'un soldat romain au 1^{er} s. de n.è. (d'après BISHOP 1988, p. 99, fig. 25).

Cette vision de l'équipement équestre d'un soldat romain au 1^{er} s. de n.è. est établie, comme pour la selle, à l'aide des documents iconographiques et des sources archéologiques que nous possédons. Nous constatons, sur les représentations, une série de pièces en cuir permettant à la selle d'être stable et maintenue sur le dos du cheval. Une sangle en cuir passait sous le ventre de l'animal et était attachée aux deux côtés de la selle ; il s'agissait d'une large sangle pouvant faire entre 50 et 60 cm¹⁶⁷. Nous constatons sur ces représentations un élément qui ne semblait pas être présent sur l'équipement grec : ce sont des sangles qui viennent rajouter de la stabilité. La simple sangle ventrale ne suffit pas étant donné qu'elle empêche la selle de partir sur les flancs du cheval, mais ne peut pas éviter les mouvements vers l'avant ou l'arrière. C'est pour cela que nous retrouvons des séries de sangles qui viennent maintenir la selle au niveau des hanches et des épaules¹⁶⁸. Sur ce système d'attache, en plus des sangles en cuir, se trouvaient également des anneaux ou des phalères métalliques permettant la jonction des différentes courroies entre elles. Par conséquent, le sellier devait avoir une connaissance particulière du montage des chevaux afin que leur équipement soit le plus adapté pour le confort de l'animal et du cavalier. Le confort du cheval ne doit absolument pas être négligé et représente un

¹⁶⁷ BISHOP 1988, p. 105.

¹⁶⁸ Voir BISHOP 1988, p. 113-115, fig. 29 ; 30 ; 31.

véritable enjeu pour le sellier ainsi que pour le cavalier, car c'est de ce confort que découlent les aptitudes physiques de l'animal. C'est pour cette raison que nous retrouvons un tapis de selle, encore une fois sûrement en cuir ou en tissu épais, afin d'éviter le frottement entre la selle et l'animal, mais aussi pour mieux répartir le poids du cavalier sur le dos de l'animal. Les sources archéologiques de l'équipement équestres en Égypte sont minces. Bien que nous retrouvions quelques fois des éléments de harnais, ils sont dans tous les cas incomplets. Dans le désert oriental, les archéologues ont cependant trouvé des sangles avec des systèmes de serrage (**fig. 51**). Ces éléments nous permettent de savoir que contrairement aux selles qui devaient être réalisées sur mesure en fonction du cavalier, les sangles et harnais sur les chevaux pouvaient être ajustés en fonction de la taille de l'animal.

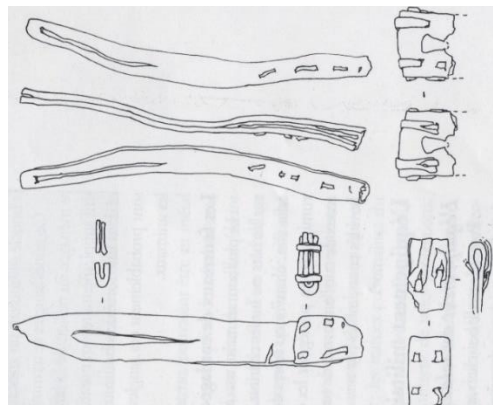


Figure 51 : Divers types de sangles avec leur système de serrage ; désert oriental, époque romaine (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 149).

Comme nous avons pu le voir tout au long de notre étude, le cuir pouvait être décoré notamment pour afficher sa condition élevée et une richesse particulière. Cela pouvait se jouer sur les décorations du cuir directement, avec des teintures ou des ornements divers, ou sur les phalères et anneaux qui pouvaient être décorés de représentations. Les sangles en cuir pouvaient aussi être agrémentées de pendentifs en bronze, également pour des raisons symboliques et religieuses¹⁶⁹. Nous trouvons des vestiges de masques de chevaux en cuir qui sont parfois très décorés d'incisions en relief (**fig. 52**).

¹⁶⁹ BISHOP 1988, p. 107.



Figure 52 : Chanfrein de Vindolanda (Angleterre, 1^{er} s. de n.è.) — Photo de Manuel Cohen.

Le dernier élément que nous aborderons sur l'équipement équestre concerne les chevaux lourdement armés. La cavalerie lourde romaine¹⁷⁰, constituée de cataphractaires, possédait des chevaux qui pouvaient porter de véritables armures en cotte de mailles ou en cuir¹⁷¹. Les découvertes de cuir dans les sites archéologiques romains du Rhin viennent confirmer l'utilisation de ce matériau à cette fin : « ces découvertes indiquent que les armures de chevaux en cuir étaient plus courantes qu'on ne le pensait. Comme elles étaient en cuir, elles étaient moins chères à fabriquer et plus faciles à travailler que la coûteuse cotte de mailles, qui était également extrêmement coûteuse en termes de temps pour les armuriers »¹⁷². Nous pouvons faire les mêmes constats que pour les selles à cornes : la présence de tels équipements n'est pas attestée en Égypte et ces armures devaient être moins courantes que les selles, ainsi qu'être réservées à la cavalerie d'élite. Même sous la domination romaine, ce genre d'équipement devait être très marginal.

Nous nous sommes intéressés dans un premier temps à l'équipement des chevaux, car ce sont les animaux les plus emblématiques du travail du sellier. Cependant, si l'artisan s'occupait de l'attelage de ces équidés, il devait également s'occuper du harnachement d'autres animaux utilitaires ou pouvant également servir pour la guerre.

¹⁷⁰ Ces troupes d'élite ont été utilisées par plusieurs peuples dans l'histoire, les Grecs ayant découvert ces techniques des Perses. Il semble cependant que l'utilisation de chevaux pour un tel usage soit plus lointaine, remontant peut-être aux Assyriens. Sur cette question, voir GUET 2022, p. 54-62.

¹⁷¹ HYLAND 2013, p. 696 et GUET 2022, p. 54 ; 58 ; 264.

¹⁷² HYLAND 2013, p. 697.

2. L'équipement réservé aux autres animaux

Lors de notre étude sur les techniques du travail des peaux et du cuir, nous avons évoqué le cas des peaux de dromadaire en indiquant que celles-ci étaient rares et témoignaient d'un besoin en peaux urgent en raison de l'utilité de l'animal. Les dromadaires étaient avant tout utilisés pour le transport terrestre de marchandises vu qu'ils sont très adaptés au milieu désertique et qu'ils peuvent porter des charges lourdes sur de longues distances¹⁷³. Finalement, nous pouvons rapprocher son équipement de celui que nous avons étudié pour le cheval et il est très certainement le fruit du travail du sellier. Nous possédons de nombreuses représentations de dromadaires dans les sources antiques et notamment de nombreuses statuettes représentant ces animaux. Tout comme pour l'équipement équestre, soyons attentifs à ces représentations qui ne montrent pas toujours la réalité des équipements, mais ces sources nous permettent tout de même de nous en faire une idée.



Figure 53 : Mosaïque de Kissufim représentant un chamelier qui tire un dromadaire. Néguev, VI^e s. de n.è. (d'après GATIER 2020, fig. 7)

Pour le transport de marchandises, le dromadaire devait avoir tout un système permettant de répartir le poids sur son dos. On peut y voir de grandes similitudes avec le harnachement du cheval et ce qui pourrait être rapproché d'un « tapis de selle », sûrement en cuir, auquel étaient attachés différents contenants. Nous pouvons observer sur différentes représentations (**fig. 42, 53**) une série de sangles amenant la stabilité de la marchandise et assurant le confort de l'animal. Comme pour le cheval, nous constatons la présence d'une courroie autour du ventre, une sur les épaules et une dernière sur les hanches. En plus de ces éléments, des lanières de cuir et des cordages devaient être utilisés pour le maintien des produits transportés sur le dos de l'animal. Enfin, les dromadaires n'avaient pas de mors, mais nous voyons également une têtière permettant de guider le dromadaire en marchant à côté de lui

¹⁷³ GATIER 2020, § 20-25.

(fig. 53)¹⁷⁴. Ces équipements devaient être similaires aux autres animaux de transport, notamment aux ânes et aux mules.

Les ânes étaient des animaux importants dans l'Antiquité et étaient plus courants que les dromadaires dans les régions qui n'étaient pas désertiques. « Son utilisation [de l'âne] en Égypte était donc répandue dans la vallée du Nil et dans le Fayoum, tandis que le chameau dominait les déplacements dans le désert, certainement à l'époque romaine »¹⁷⁵. L'animal était utilisé dans le cadre de transport de marchandises, d'hommes, mais également pour de nombreux travaux agricoles comme animal de trait : « les ânes jouent un rôle important dans la production agricole en raison de leur tolérance au travail et de leur robustesse, qui leur permet de nécessiter peu d'entretien, sont particulièrement importants »¹⁷⁶. De la même manière, ils étaient également utilisés dans les carrières. C'est pour cela que la peau d'âne est rare, car leur utilisation rend la peau usée comme nous avons déjà pu le dire dans notre premier chapitre. De la même façon que pour maintenir les marchandises ou les hommes, le travail agricole ou au sein des carrières nécessitait un équipement qui était en partie en cuir.

Les dromadaires n'étaient pas seulement utilisés dans le transport de marchandises, mais pouvaient également véhiculer les hommes. Ils possédaient tout un système de harnachement avec des selles pour pouvoir être montés (fig. 54). Ce système a permis l'utilisation des dromadaires dans un contexte guerrier par des peuples arabes, bien qu'aucune attestation de ce genre de combat ne soit avérée en Égypte¹⁷⁷. Cependant, sous les Lagides, les soldats ptolémaïques utilisaient bien ces animaux pour surveiller les frontières au sud et sur les routes du désert oriental, et il est possible que les bêtes aient été montées¹⁷⁸. Toutefois, l'utilisation première des dromadaires reste bien évidemment le transport de marchandises.

¹⁷⁴ GATIER 2020, § 33.

¹⁷⁵ ADAMS 2007, p. 57.

¹⁷⁶ ADAMS 2007, p. 57.

¹⁷⁷ Sur la question des dromadaires de guerre, voir GUET 2022.

¹⁷⁸ DEMOUGEOT 1960, p. 221.



Figure 54 : a. Figurine en terre cuite d'un dromadaire avec sa selle. Les lignes noires sur son corps peuvent être interprétées comme des lanières de cuir. Panopolis, VI^e s. de n.è. (The British Museum, EA26363). — b. Figurine en terre cuite d'un dromadaire équipé d'une selle et de sangles. Cyrénaïque, II-III^e s. av. n.è. (The British Museum, 1856,1001 .59). — c. Figurine en terre cuite d'un dromadaire équipé d'une selle et de sangles, Cyrénaïque, II-III^e s. av. n.è. (Musée du Louvre, S 2903).

Nous pouvons également nous intéresser à d'autres animaux qui étaient utilisés lors de certaines batailles antiques. Notamment, sous les Lagides, les éléphants de guerre représentent un enjeu majeur de la politique guerrière des premiers rois Ptolémées. Ceux-ci ont organisé de grandes chasses en Afrique pour recueillir et dresser les pachydermes afin de concurrencer les autres rois hellénistiques, essentiellement la dynastie des Séleucides qui possédaient des éléphants venus d'Asie¹⁷⁹. Finalement, nous retrouvons des éléments similaires à l'équipement équestre sur ces éléphants de guerre. Ces animaux portaient parfois sur leur dos de véritables tours qui pouvaient comporter plusieurs archers, que nous retrouvons sur plusieurs représentations (**fig. 55**). Ces constructions étaient réalisées en bois et certains auteurs pensent que des peaux d'animaux pouvaient être utilisées sur ces structures en bois afin d'être humidifiées et ainsi empêcher le feu et sa propagation¹⁸⁰. Nous pouvons trouver d'autres

¹⁷⁹ Sur la question des éléphants de guerre, voir GUET 2022.

¹⁸⁰ SCULLARD 1974 p. 244 et GUET 2022, p. 245. De tels procédés pour protéger le bois sont attestés dans la littérature grecque : « On rencontre par ailleurs l'utilisation de peaux en guise d'autres écrans protecteurs à plusieurs reprises et à des époques variées dans des contextes militaires. Il s'agit, d'une part, de protéger le rempart ou les machines de siège du feu. Thucydide au V^e siècle et Énée le Tacticien au IV^e siècle proposent ainsi de placer sur le devant des fortifications des feuilles de peaux ou de cuir contre les projectiles enflammés de l'ennemi, pour protéger tant les hommes qui travaillent alors à élever le rempart de la ville que la charpente elle-même. Thucydide emploie pour désigner ces peaux (*derseis* ou *derreis*) le terme *prokalummata*, "ce qui est posé devant pour dissimuler", soit "rideau" ; Énée, quant à lui, ne donne, pour parler de ces rideaux, que les noms des matériaux, *pilous é bursas*, "feutre ou cuir" [Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, II, 75, 5 ; Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, XXXIII, 3]. Certains textes attestent l'utilisation d'écrans de peaux ou de cuir lors des conquêtes d'Alexandre,

éléments en peau et en cuir dans l'équipement de ces éléphants : « la tour ne reposait pas directement sur le dos de l'éléphant. En effet, sur la plupart des sources matérielles, on peut voir un tapis assez grand qui tombe plus ou moins bas le long des flancs de l'éléphant. Il est possible que ce tapis fût légèrement différent que ceux utilisés lorsque les éléphants n'étaient pas chargés de la tour. En effet, comme celui-ci devait assurer la stabilité de la tour, nous suggérons qu'il s'agissait de matelassures assez épaisses »¹⁸¹. Cette description peut nous faire fortement penser à celle que nous avons développée sur l'« ἐφίπιος » et nous pouvons supposer que ce tapis pour éléphant était réalisé en cuir.



Figure 55 : a. Phalère représentant un éléphant équipé pour aller en guerre ; Iran, III-I^{er} s. av. n.è. (The State Hermitage Museum, S-65) – b. Plat en terre cuite où sont peints deux éléphants, dont un équipé comme s'il allait à la guerre ; Capena, VI-III^e s. av. n.è. (Musée national de la Villa Giulia, 23949).

Ce tapis n'était pas la seule réalisation en cuir, car comme pour les autres animaux, nous pouvions trouver des sangles qui permettaient le maintien de la charge de l'éléphant. « La tour était attachée à l'éléphant soit par une unique sangle, soit par un système de trois sangles ou chaînes dont l'une passait autour du cou de l'animal, une autre sous le ventre, et la dernière au niveau de sa croupe »¹⁸². Notons tout de même que nombreuses de ces représentations proviennent du monde gréco-romain et ne représentent pas forcément des éléphants d'Afrique utilisés dans l'armée ptolémaïque. Cependant, que ce soient les éléphants d'Asie ou d'Afrique, leur équipement devait être sensiblement le même et les tours de combat sont attestées pour les deux espèces de pachydermes. Les représentations choisies ici mettent clairement en évidence l'équipement nécessaire à un éléphant pour partir à la guerre.

pour protéger les tours de bois dressées sur le môle de Tyr, ou encore les parois d'une hélépole (tour roulante) réalisée par le Macédonien Poseidonios » DERCY 2015, Chapitre 2, § 24-25.

¹⁸¹ GUET 2022, p. 242.

¹⁸² GUET 2022, p. 242-243.

Les éléphants pouvaient également porter des harnais de tête ; ces têtes sont très rares dans les représentations, mais elles existent (**fig. 56**). Cependant, cet équipement ne semble pas être destiné à diriger les pachydermes durant la guerre, étant donné que le contrôle de la bête se faisait par un cornac situé entre les deux oreilles de l'animal et qui le dirigeait à l'aide d'un bâton. Les harnais de ce style seraient destinés aux éléphants qui défilaient et qui servaient à montrer la puissance d'un souverain en tant qu'animaux de parade¹⁸³. Ces têtes en cuir permettaient sûrement de mettre en avant une certaine richesse avec des parures et décorations en or autour des sangles de l'animal. « L'éléphant était paré d'or et avait autour du cou une couronne de lierre en or. Après eux furent envoyés vingt-quatre chars d'éléphants [...] Ensuite venaient six équipes de chameaux, trois de chaque côté. [...] Puis venaient des chameaux, dont certains portaient trois cents livres d'encens, trois cents de myrrhe, et deux cents de safran, de casse, de cannelle, d'orris et de toutes autres épices »¹⁸⁴.

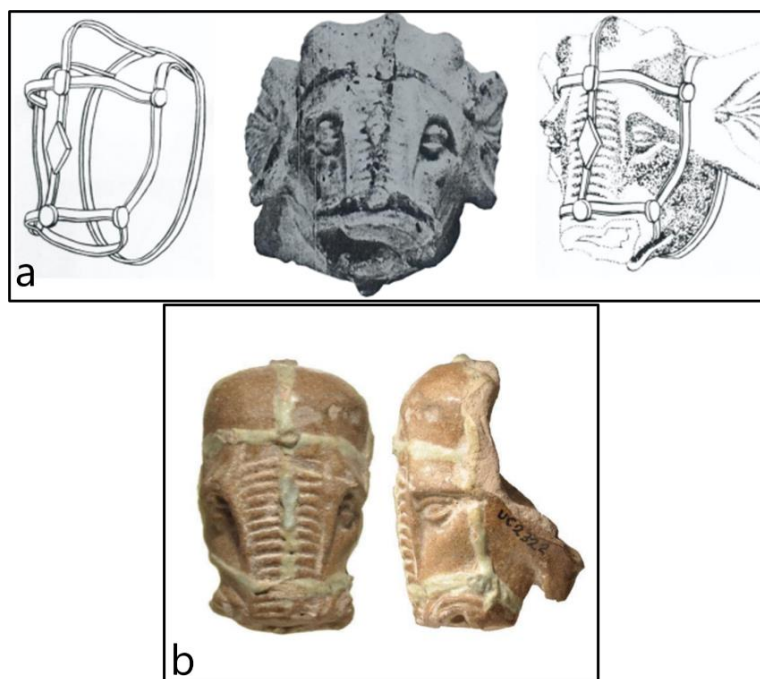


Figure 56 : a. Statuette en faïence d'une tête d'éléphant harnachée, provenant probablement de Memphis à l'époque ptolémaïque. Voir GUET 2022, volume 2, p. 310. (Collection privée de Robert A. LunsinghScheurleer, 581). — b. Statuette en faïence d'une tête d'éléphant harnachée. Naucratis ou Memphis, III^e s. av. n.è. (Petrie Museum, UC2322).

Dans cette citation, nous pouvons voir la mention de char tiré par des animaux lors d'un défilé à Alexandrie en 275 av. n.è. Il est alors intéressant de nous intéresser à ce type de pratique et à l'équipement en cuir nécessaire pour tout ce qui concerne la traction animale, que ce soit dans un cadre guerrier, commercial, cérémoniel ou sportif.

¹⁸³ GUET 2022, p. 236.

¹⁸⁴ Athénée, *Les Deipnosophistes*, V, 200.

C. Le cuir sur les chars : un héritage de l'Égypte ancienne ?

Il existe une activité, que nous n'avons guère évoquée jusqu'à présent et qui concerne d'une certaine manière les animaux : il s'agit de l'utilisation de leur peau pour les chariots et les chars. Il est difficile d'aborder pleinement ce sujet au sein de cette étude pour deux raisons : les chars sont avant tout construits dans d'autres matériaux que le cuir ; celui-ci ne représente qu'un élément parmi tant d'autres dans l'activité du charron et nous possédons peu de sources matérielles et de vestiges archéologiques de chars pour notre période d'étude. Tout d'abord, d'un point de vue militaire, les Égyptiens étaient très connus pour leurs chars de combat qui ont laissé derrière eux de nombreuses sources iconographiques, ainsi que quelques vestiges archéologiques qui permettent une meilleure compréhension de ces artefacts. C'est d'ailleurs en raison des vestiges de cuir des chars de l'Égypte antique que nous avons décidé de mener cette étude¹⁸⁵. Seulement, ces chars de guerre ne sont pas utilisés par les armées grecques. Bien que nous retrouvions quelques mentions de chars chez Homère, ceux-ci étaient davantage utilisés pour véhiculer les soldats que pour le déroulé à proprement parler des combats. À l'époque hellénistique, notons tout de même l'exception des armées de Séleucides qui utilisaient sur le champ de bataille des chars à faux¹⁸⁶. Ceux-ci ne sont pas attestés dans les rangs des Ptolémée, et les chars de combat semblent déjà être un souvenir lointain des anciens pharaons. Les Romains non plus n'utilisaient pas de char de combat lors de leur bataille, préférant leurs cavaliers. Cependant, les Grecs, tout comme les Romains, se servaient de chars pour deux événements particuliers lors des fêtes : principalement pour les défilés et dans le cadre de concours sportifs. Nous retrouvons ces deux activités en Égypte, particulièrement à Alexandrie.

1. Le cuir dans la fabrication des chars égyptiens

Dans un premier temps, revenons rapidement sur les chars égyptiens qui nous ont laissé de nombreuses traces archéologiques. « Les chars sont constitués non seulement du véhicule et de sa carcasse/son remplissage, mais aussi des accessoires des animaux et du char lui-même, comme les carquois, les étuis d'arc, les protège-poignets, les fourreaux, les logements, les tapis de selle, les poches, les œillères, les arceaux de nef, les sangles de différentes variétés, les

¹⁸⁵ Voir VELDMEIJER *et al.* 2018.

¹⁸⁶ Voir GUET 2022.

bossages et les éléments décoratifs »¹⁸⁷. Parmi cette liste d'éléments constituant la globalité de l'objet, nous retrouvons l'utilisation du cuir à plusieurs niveaux. Le corps du char était avant tout réalisé en pièces de bois, mais des sangles de cuir servaient à l'assemblage de celles-ci et pour renforcer les mortaises. De plus, le cuir servait de remplissage pour fermer le char à l'avant et était par conséquent un élément central dans la conception et dans la décoration du char (**fig. 57**). Il existe différents types de chars et de systèmes techniques permettant au cuir d'être maintenu comme revêtement de celui-ci.

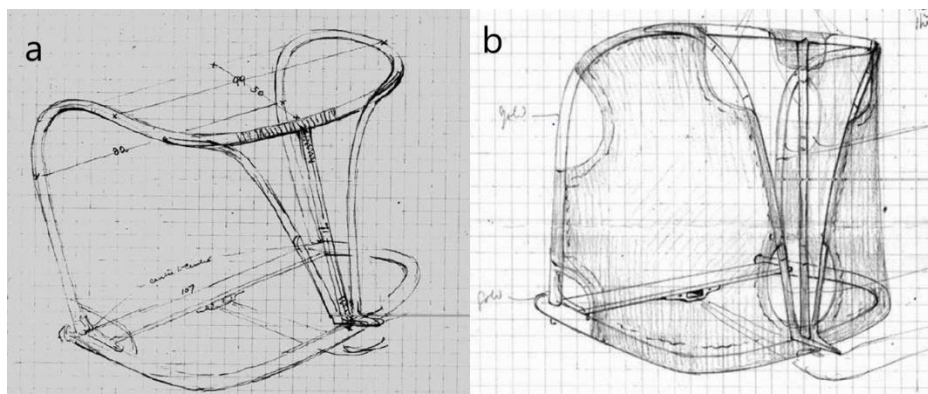


Figure 57 : a. Croquis de la carrosserie du char 161 — b. Esquisse du revêtement en cuir des chars 332 et 333 (d'après VELDMEIJER et al. 2018, p. 25-26).

Les harnais représentent également un élément central du char. Il fallait tout un système technique de sangles et de courroies afin de maintenir et de contrôler les bêtes dans un usage de guerre ou de processions. Il est intéressant de travailler sur ces techniques, car elles peuvent directement être rapprochées des harnais que nous trouvons durant la période gréco-romaine, que cela soit dans des chars de jeux ou bien dans des chariots utilisés dans le transport de marchandises, qui utilisaient naturellement des bêtes de trait. Les harnais des chars égyptiens étaient conçus pour deux chevaux (**fig. 58**). Ils comportaient un collier de cou, qui devait être davantage sur les épaules de l'animal pour ne pas l'étrangler. Ce collier était directement relié à une sangle ventrale qui passait derrière les pattes avant. Ces deux éléments se rattachaient à une sorte de tapis qui se plaçait sur la nuque de l'animal. Cette pièce en cuir servait également de protection à l'animal, car c'est ici que le bois du char venait se maintenir sur les animaux pour leur permettre de faire avancer le char. Enfin, nous retrouvons encore des têtes qui possèdent la même fonction que celles que nous avons déjà étudiées¹⁸⁸.

¹⁸⁷ VELDMEIJER et al. 2018, p. 22.

¹⁸⁸ Sur tout l'équipement lié au harnais, voir VELDMEIJER et al. 2018, p. 49-60.

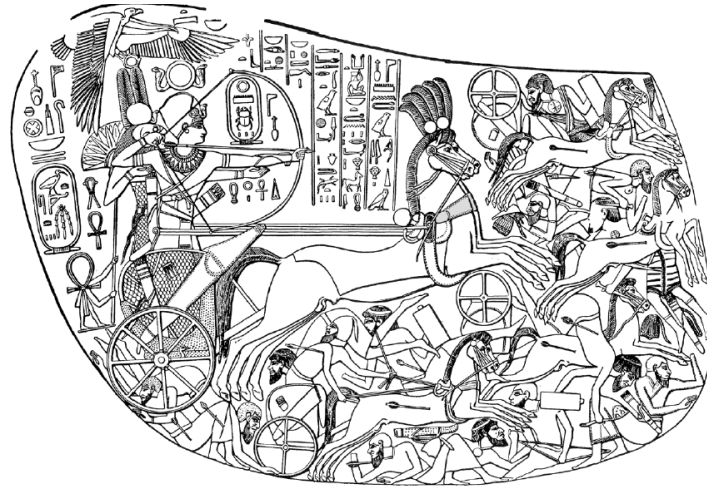


Figure 58 : Représentation d'un char sur la tombe de Thoutmosis IV, XIV^e s. av. n.è., Vallée des rois (» après VELDMEIJER et al. 2018, p. 50).

L'autre élément central du cuir dans le char concerne la décoration. La conservation de ces objets ainsi que leur caractère exceptionnel peuvent nous en apprendre beaucoup sur les techniques de décoration de ce matériau. Le fait que ces objets viennent d'une époque antérieure nous montre également des utilisations qui étaient encore possibles et envisageables pour la période gréco-romaine. Cependant, comme nous l'avons dit, ces artefacts proviennent de tombes royales et sont par conséquent des objets d'un grand luxe, ne pouvant pas être réservés à tous les Égyptiens. Mais il est pertinent de nous intéresser à ce type de productions.

Pour les décorations du cuir, nous avons déjà évoqué à de nombreuses reprises le cas des teintures. Il existe ensuite une série de procédés visant à compléter la décoration. Nous trouvons l'utilisation de peinture sur le cuir, souvent pour représenter des formes géométriques simples ou complexes : « Le fragment trapézoïdal JE 97809 [...] provenant de la Tombe de Thoutmosis IV [...] présente un motif peint beaucoup plus élaboré. Le cuir a d'abord été teinté en blanc, puis des bandes aux motifs variés — zigzag, spirales courantes, glaçons/pétales et végétaux — ont été ajoutées en vert et rouge, séparées par des lignes horizontales vertes » (fig. 59)¹⁸⁹. Nous avons déjà discuté du cas des dorures pour des exemples de chaussures et les chars ont laissé la preuve que l'on pouvait appliquer des feuilles d'or sur des objets en cuir¹⁹⁰.

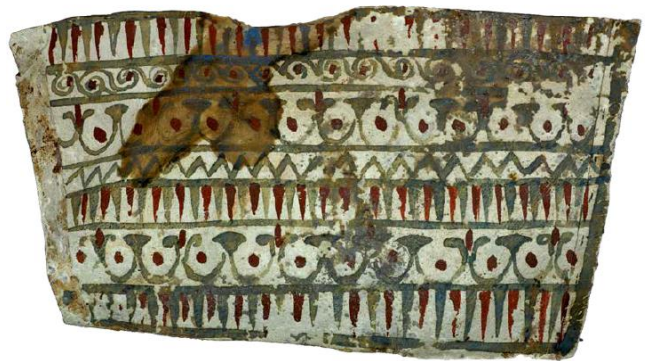


Figure 59 : Fragment de char JE 97809, tombe de Thoutmosis IV (d'après VELDMEIJER et al. 2018, p. 108).

¹⁸⁹ VELDMEIJER et al. 2018, p. 108

¹⁹⁰ VELDMEIJER et al. 2018, p. 108-110

La technique la plus courante dans les décorations du cuir est celle de l'appliqué. Il s'agissait de créer du relief à l'aide de coutures de cuir teintes d'autres couleurs. Ces coutures pouvaient être réalisées de plusieurs manières et pouvaient représenter plusieurs formes et motifs variés (fig. 60).

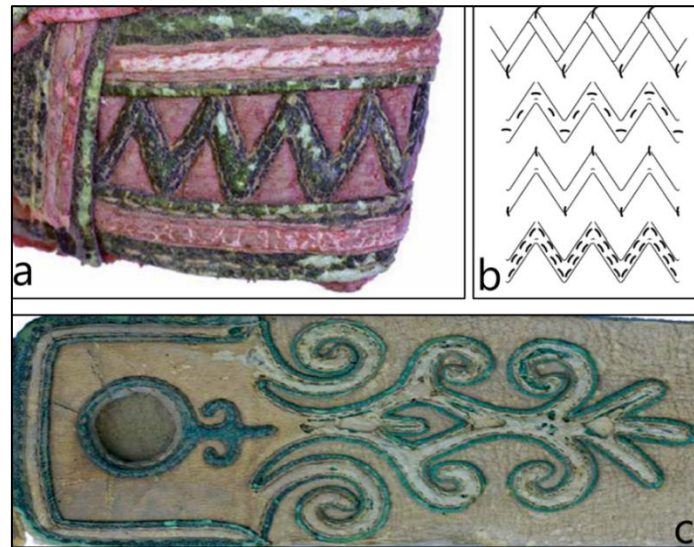


Figure 60 : a. Motif de zigzag en appliqué, char Tano. — b. Schéma des différentes coutures présentes sur les zigzags en appliqué. — c. Décoration végétale en appliqué sur une sangle de char.

(d'après VELDMEIJER et al. 2018, p. 113 et 115).

Comme nous avons pu le constater, le cuir était un élément central des chars égyptiens d'époque pharaonique et celui-ci pouvait être décoré de différentes manières. Il existait plusieurs manières de coudre le cuir et toutes ces différentes coutures répondaient à des besoins ou envies diverses. Elles pouvaient apporter des solutions techniques, être le fruit d'une décoration ou d'une recherche de style, avec la création de bordures par exemple. Mais ces différences pouvaient par ailleurs venir des préférences de l'artisan et de sa qualification, car nous pouvons remarquer des coutures qui semblent nettement plus sophistiquées que d'autres (fig. 61).

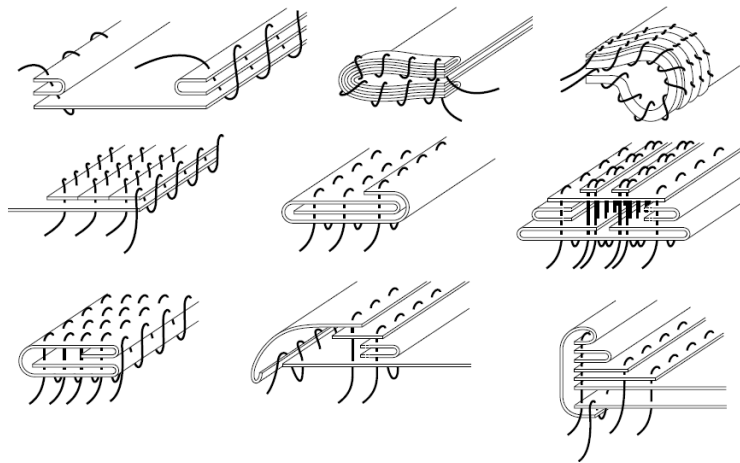


Figure 61 : Variété de systèmes de coutures des bordures sur le cuir des chars Tano (d'après VELDMEIJER et al. 2018, p. 98).

Cependant, tous les chars de guerre retrouvés proviennent de tombes et sont par conséquent des objets de haut prestige social. Nous ne pouvons pas connaître les différences entre les chars retrouvés et ceux qui servaient dans la vie quotidienne — les peintures des tombeaux nous montrent une utilisation plus élargie que la simple utilisation guerrière¹⁹¹. Il est également pertinent de s'intéresser à ces objets très élaborés afin de voir toutes les techniques qui pouvaient être utilisées et qui étaient possibles dans d'autres contextes de fabrication. Nous sommes passés rapidement sur les chars égyptiens d'époque pharaonique, car ceux-ci sont, comme nous l'avons souligné, très antérieurs à notre sujet d'étude. Étudions désormais la place du cuir dans la fabrication des chars gréco-romains.

2. Du cuir dans la fabrication des chars gréco-romains ?

Nous décidons ici de réunir les chars grecs et les chars romains dans une même étude étant donné que les deux civilisations possèdent la même utilisation de ces objets. Ils ne l'utilisent pas pour la guerre (hormis les Séleucides comme nous l'avons souligné), mais principalement pour les concours de course et pour les défilés : « les chevaux sont rarement mentionnés dans les papyrus publiés et semblent avoir été peu utilisés comme animaux de transport. Leur rôle paraît s'être limité à la cavalerie dans l'armée, aux courses de chars dans les cirques, et à la conduite et à la traction de carrosses. [...] Cette estime et cette importance [du cheval] s'étendent clairement au domaine des cirques et des courses de chars, pour lesquels il existe de nombreuses preuves en Égypte, essentiellement à Alexandrie, Antinoopolis et Oxyrhynchos. Les courses de chars suscitaient un intérêt considérable depuis la période

¹⁹¹ VELDMEIJER *et al.* 2018, Chapitre V.

ptolémaïque jusqu'à la fin de la période romaine, et il ne fait guère de doute que la fourniture de chevaux pour les courses devait être rentable »¹⁹².

Il semblerait que les chars gréco-romains n'aient pas été conçus de la même manière que les chars égyptiens, et que pour notre étude, l'utilisation du cuir y ait été beaucoup moins importante que ce que nous avons pu observer précédemment. En effet, le corps du char paraît avoir été construit en bois renforcé par des pièces métalliques, plutôt que d'être revêtu d'une structure en bois recouverte de cuir¹⁹³. Les preuves archéologiques de chars grecs ou romains sont rares, et ne fournissent jamais d'informations sur la présence de cuir, la décoration de ces chars étant plutôt réalisée à l'aide de métaux tels que des feuilles d'or. De même, les sources iconographiques ne suggèrent pas l'utilisation de cuir pour recouvrir les chars.

Cependant, le cuir ne doit pas être laissé de côté, car il possédait tout de même une importance considérable dans la fabrication de chars : « Le personnel des factions comprend aussi un certain nombre d'artisans, comme le confirme cette liste [...]. L'emploi chez Végèce de l'adjectif *sellarius* pour les animaux dotés d'une *sella* pourrait aussi suggérer une fonction du *sellarius* en relation avec la réalisation d'objets en cuir. Mais cette spécialité est plutôt réservée au second artisan, un *sutor*, soit un cordonnier ou plus précisément, dans le milieu du cirque, un artisan spécialisé dans le travail du cuir. Comme le *σκυτεύς*, dont le titre figure sur un *ostrakon* d'Oxyrhynchus du IV^e s., le *sutor* fabrique les guides, les *fasciae curales* ou jambiers, fouets, casques, corsets des cochers, ainsi que divers objets en cuir parmi lesquels on peut citer par exemple le tablier de cuir et les courroies qui attachent l'armature du char »¹⁹⁴.

Nous constatons alors que le cuir représente toujours un matériau essentiel, mais qu'il ne possède pas du tout les mêmes fonctions. Finalement, le cuir est dissocié du char (en dehors de quelques courroies) et est utilisé principalement pour le cocher afin d'assurer son activité ainsi que sa protection. Même sur le harnachement des chevaux, les Romains utilisent davantage des pièces en bois et de métal que du cuir pour assurer une bonne traction¹⁹⁵. Le cuir devait cependant être utilisé pour le confort de l'animal : sur certains types de jougs, des morceaux de cuir devaient être placés sur l'animal pour éviter les frottements entre le métal et le cheval¹⁹⁶.

¹⁹² ADAMS 2007, p. 58.

¹⁹³ TORRADO ALONSO 2015, § 7.

¹⁹⁴ NELIS-CLEMENT 2002, p. 302-303. L'*Ostrakon* en question est *SB*, XX, 15079.

¹⁹⁵ TORRADO ALONSO 2015 et DAVID 2015.

¹⁹⁶ DAVID 2015, p. 22.

D. Conclusion

Nous avons mis en parallèle les sources archéologiques et papyrologiques pour mener une étude sur les outres et leur utilisation. Nous avons remarqué qu'au sein de notre corpus, la majeure partie des mentions d'*askoi* venaient du désert oriental, et cela répondait à une logique de distribution d'eau. Dans le reste de l'Égypte, les outres étaient tout autant nécessaires et courantes, cependant, elles répondaient à un besoin quotidien et non vital — contrairement aux forts. Pour cette raison, ces objets sont moins mentionnés dans les papyrus d'autres régions, tant il s'agissait d'un artefact commun. Les outres, servant au transport d'eau ou d'autres substances, rendaient le cuir omniprésent et indispensable dans la vie des habitants du désert et ces contenants représentent les objets les plus couramment retrouvés lors des fouilles archéologiques après les chaussures. Comme pour les semelles, nous remarquons une logique de réparation et de remploi qui est très intéressante à soulever, car il s'agit d'un avantage indéniable d'un matériau comme le cuir. Nous nous sommes dans un second temps intéressés aux équipements destinés aux animaux, en particulier à celui du cheval. En plus de mettre en évidence toutes les pièces d'équipements qui pouvaient être en cuir, nous avons tenté de nous intéresser au sellier. S'il est le seul artisan spécialisé qui est mentionné dans nos sources papyrologiques, ces textes ne nous transmettent aucune information sur son travail, sa technique ou la reconnaissance qu'il obtient de son métier. Le sellier était un travailleur du cuir, nous l'avons vu avec toutes les pièces de harnachement qui demandaient un savoir-faire particulier. Cependant, les selles à cornes romaines étaient une combinaison de cuir, de bois et de métaux et nous ne pouvons pas, dans l'état actuel de nos connaissances, savoir quel degré de spécialisation un *sagmatoraphos* pouvait avoir. Ces artisans devaient prendre en charge toute la production des équipements de chevaux, aussi bien la selle que toutes les autres pièces d'harnachement que nous avons mentionné. De ce fait, il s'agissait avant tout d'un travailleur du cuir. Cependant, pour les pièces qui demandaient l'utilisation de plusieurs matériaux, comme pour les selles à cornes, nous ne pouvons pas savoir si les selliers étaient polyvalents ou s'ils travaillaient davantage en synergie avec d'autres artisans, plus spécialisés dans le bois et le métal. Ce même savoir-faire se retrouve dans l'équipement d'autres animaux, servant de bête de somme ou de machine de guerre comme les éléphants. Il a également été intéressant de raisonner sur la question des chars. Ces objets de guerre et d'apparat étaient très importants en Égypte ancienne et ils nous ont laissé des traces de cuir de bonne qualité et très bien décorées,

montrant ainsi un savoir-faire ancien. Les chars gréco-romains servant pour les défilés et les jeux n'ont laissé aucune trace de cuir comme élément central de leur construction.

Cette étude a été pertinente pour montrer une nouvelle fois les variétés de techniques qui pouvaient exister et qui venaient s'offrir à l'artisan. Nous avons insisté au sein de notre premier chapitre sur la diversité des techniques qui se présentaient aux tanneurs pour transformer la peau en cuir, nous voyons ici une diversité de solutions techniques dont disposait l'artisan pour coudre, remettre en état et décorer ces objets. Sur les semelles dans notre première partie, sur les outres et les chars de cette seconde partie, nous avons mis en évidence les différences de coutures qui pouvaient exister dans la conception d'un même objet (**fig. 61**).

Le cuir présent sur les chars nous a permis de revenir sur les décorations, que nous avons déjà évoquées pour le cas des chaussures. Encore une fois, celles-ci sont souvent un signe de haute distinction sociale comme c'est le cas pour les chars retrouvés. Nous avons également mis en avant la technique de l'appliqué, que nous n'avons pas directement évoquée pour les chaussures, bien que les ajours au-dessus des dorures pouvaient s'en rapprocher. Lorsque nous avons abordé les selles romaines ou les chars égyptiens, nous avons évoqué le fait qu'il s'agissait avant tout d'un équipement militaire. Nous pouvons désormais nous intéresser à l'importance du cuir dans le reste de l'équipement du soldat, en Égypte gréco-romaine.

III. Le travail des peaux et du cuir, une nécessité pour l'équipement militaire ?

Lorsque nous avons évoqué l'utilisation du cuir dans la société, nous avons évité de traiter en détail des équipements militaires afin de mieux en parler en lien avec la spécialisation. Lors de notre étude sur les artisans dans la société, et notamment sur le contexte de production, nous avons insisté sur la présence de *skuteis* dans les forts militaires. Nous pouvons dans ce cas parler de spécialisation dans le sens où ces artisans effectuaient des tâches très précises et fabriquaient des objets qui n'avaient pas d'autres utilisations que dans un contexte armé. Nous ne remettons pas en doute que tout artisan qualifié pouvait réaliser certaines pièces, mais nous pensons que travailler directement pour et avec l'armée nécessitait un savoir-faire particulier. Notamment, nous pouvons reprendre l'argument que nous avons mis en avant pour les selliers,

c'est-à-dire l'utilisation du cuir avec d'autres matériaux, particulièrement des métaux qui pourraient être un indicateur de cette *technè* propre à ces artisans.

A. Les armures

La cuirasse, contrairement à ce que le nom peut nous indiquer, était réalisée principalement en métal dans la civilisation gréco-romaine. Cependant, comme pour les armures destinées aux chevaux sur le champ de bataille qui pouvaient être en cuir, les peaux traitées pouvaient avoir une place majeure dans la protection du soldat. Pour les Grecs, il est possible que le cuir ait été utilisé dans des contextes guerriers pour produire une armure, tout comme l'utilisation de plusieurs couches de lin. D'un point de vue de l'efficacité : « Des expériences menées à Cambridge montrent que le cuir devait être considéré comme un matériau rival pour les armures défensives »¹⁹⁷. Toutefois, restons prudents avec cette utilisation étant donné que les preuves sont manquantes et aucune armure de combat en cuir n'a été découverte dans le monde grec. Le cuir pouvait avoir une utilisation plus secondaire et être utilisé dans l'assemblage de pièces métalliques. Au sein d'une tombe chypriote, datée du VIII^e — VII^e s. av. n.è. les archéologues ont retrouvé une armure en écaille de fer reliée entre elles par des lacets de cuir. De plus, certaines écailles laissent apercevoir qu'elles étaient recouvertes de cuir, l'armure en métal était ainsi doublée¹⁹⁸. Cette utilisation du cuir peut être rapprochée de ce que nous connaissons sur les armures romaines.

Effectivement, dans le monde romain, des armures principalement en cuir et renforcées par quelques morceaux de métal sont attestées chez les peuples gaulois.¹⁹⁹ La *lorica* est le mot latin pour désigner l'armure du soldat, ce nom provient de l'utilisation du cuir à l'origine dans les protections romaines :

Lorica, quod e loris de corio crudo pectoralia faciebant : postea subcidit gallica e ferro sub id vocabulum, ex anulis ferrea tunica.

« *Lorica* (cuirasse), de *lorum* (cuir), parce que la cuirasse était faite de bandes de cuir cru. Depuis, tout en gardant le même nom, la cuirasse fut faite à la manière des Gaulois, en mailles de fer »²⁰⁰.

¹⁹⁷ CAMPBELL, TRITLE (éd.) 2013, p. 571.

¹⁹⁸ DERCY 2015, Chapitre 2, § 18.

¹⁹⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 152.

²⁰⁰ Varron, *De la langue latine*, V, 116. Traduit par Désiré Nisard (Garnier frères) avec le rajout du « cuir cru » pour « *corio crudo* ».

Sous l'Empire, les soldats combattaient principalement avec des armures de métal, mais les études récentes tendent à montrer que le cuir pouvait représenter un matériau de premier choix pour la protection des soldats : « Cela n'exclut cependant pas que certains corselets en cuir aient été portés par-dessus l'armure de cotte de mailles de même forme, pour la protéger de la pluie et de la rouille. Dans ce cas, le soldat était en quelque sorte couvert par deux armures : celle en métal (*thorax*) et celle en cuir (*lorica*). Nous pouvons donc résumer que le corselet en cuir était parfois porté par-dessus ou en combinaison avec une armure métallique, et était parfois porté comme seule protection corporelle »²⁰¹.

Nous pouvons également nous intéresser à la *lorica segmentata* qui était une armure en métal où le cuir était primordial : « Le type d'armure connu sous le nom de *lorica segmentata* était une cuirasse articulée — en d'autres termes, ses composants se déplaçaient les uns par rapport aux autres pour permettre une plus grande flexibilité qu'avec une forme rigide d'armure corporelle (comme une cuirasse musclée). [...] la *lorica segmentata* était modulaire et se composait de quatre éléments ou unités principaux : un pour chaque épaule et un pour chaque côté du torse. Chacune de ces quatre sections était constituée de bandes courbes superposées de plaques ferreuses rivetées à des lanières de cuir [...], ce qui permettait un mouvement considérable entre les plaques voisines »²⁰².



Figure 62 : Reconstruction d'une lorica segmentata montrant une possibilité de l'utilisation du cuir (d'après BISHOP 2002, p. 52).

Cette reconstruction (**fig. 62**) peut nous montrer à quel point le cuir était important dans la fabrication de ces armures pour assurer une plus grande mobilité aux soldats. Également, dans son ouvrage qui se concentre sur la *lorica segmentata*, M. C. Bishop insiste sur le savoir-

²⁰¹ AMATO, SUMNER 2009, p. 346.

²⁰² BISHOP 2002, p. 1-2.

faire de l'artisan chargé de la fabrication des cuirasses dans l'utilisation et l'ajustement du cuir : « L'habileté de l'armurier romain, par opposition à ses subordonnés (probablement des soldats détachés qui produisaient les composants), résidait dans l'assemblage, car c'est à ce moment-là que les différentes pièces s'assemblaient et, sans la perfection millimétrique qui n'est devenue possible qu'avec les machines modernes, il fallait inévitablement procéder à quelques ajustements au cours du processus d'assemblage ; par conséquent, le cuir de chaque cuirasse était presque forcément unique. Le cuir est un composant aussi essentiel de la *lorica segmentata* que l'alliage de cuivre ou la plaque ferreuse »²⁰³. Ces précisions sur le cuir dans les armures nous amènent des interrogations sur le travail de l'armurier. Cet artisan, qui assemblait les armures, ne produisait pas lui-même le cuir, il ne s'agit pas d'un tanneur. Cependant, dans la réalisation de ces armures et du fait que les lanières de cuir devaient être ajustées sur mesure, nous pensons que les armuriers possédaient tout de même une *technè* propre au travail du cuir, dans le sens où ils devaient sans doute réaliser des travaux de découpes et de coutures ou même réaliser des décorations sur le cuir.

En ce qui concerne l'Égypte, nous possédons des sources archéologiques uniques qui viennent nous délivrer des informations intéressantes. Nous possédons des morceaux d'une armure romaine fabriquée entièrement en cuir et retrouvée à Karanis, qui daterait du IV^e s. de n.è. (**fig. 63**).

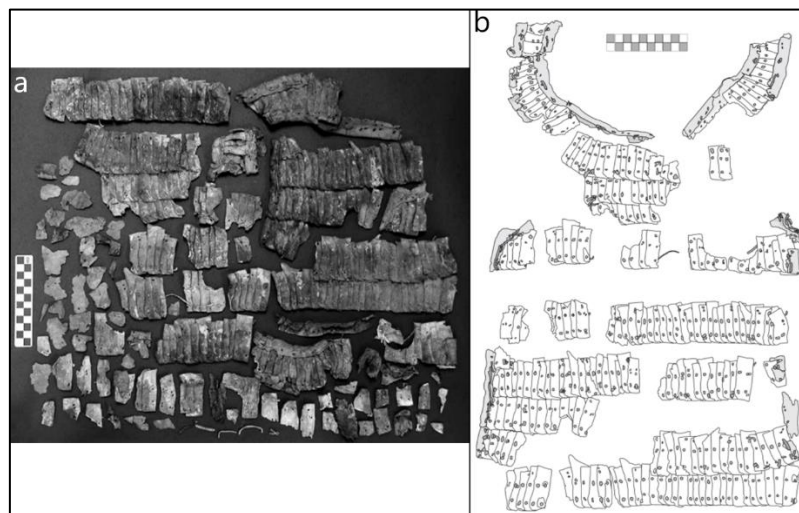


Figure 63 : Armure en cuir retrouvée à Karanis, IV^e s. de n.è. (d'après FERRARA 2014, p. 130 et 124). — a. Mise en évidence de tous les morceaux de cuir retrouvés. — b. Tentative de mise en forme des morceaux de cuir en armure.

Cette armure prend la forme d'une *lorica squamata*, c'est-à-dire d'une armure en écailles, dont la forme est connue pour les armures en métal. L'armure se compose de plusieurs

²⁰³ BISHOP 2002, p. 95-96.

parties, les écailles de cuir représentent l'élément essentiel de l'armure et sont le résultat d'un assemblage de plusieurs morceaux de cuir rectangulaires. Comme nous pouvons le voir sur les représentations (**fig. 63**), les écailles étaient cousues les unes sur les autres en chevauchement, et les lignes horizontales étaient ensuite superposées, créant un chevauchement des lignes du dessus sur celle du bas. Les écailles étaient reliées entre elles par des lanières de cuir et permettaient le maintien horizontal ainsi que vertical du cuir²⁰⁴. L'armure présentait également une doublure en cuir fin, cousu à l'intérieur²⁰⁵. Celle-ci avait sûrement pour but de rajouter une couche protectrice à l'armure sans l'alourdir et sans être contraignante pour le soldat. Les analyses chimiques du cuir n'ont pas montré de traces de tannage végétal ; cela pourrait s'expliquer par la détérioration du cuir ou par l'utilisation d'une autre technique pour traitement de la peau²⁰⁶. L'absence de tannage végétal est peut-être révélatrice d'un manque d'approvisionnement en cuir dans le village, ou du fait que celui-ci ne possède pas de tannerie. Enfin, certaines écailles de cuir sont colorées sur leur moitié visible d'une pigmentation rouge. Il semble que ce soit de la peinture, qui a été appliquée après l'assemblage de l'armure²⁰⁷. Sur cette armure, nous ne retrouvons aucune trace qui indiquerait que le cuir était superposé à des écailles en bronze ou en fer comme sur l'armure de Chypre que nous avons évoquée. Dans le même style, mais avec une technique d'assemblage différente, les archéologues ont également retrouvé des armures en écailles de cuir à Doura-Europos²⁰⁸. Les traces d'armures en cuir de l'Antiquité sont extrêmement rares, mais elles peuvent remettre nos connaissances sur les armures en question, étant donné que le cuir possédait peut-être une plus grande place dans la conception de ces objets. Au vu de l'armure en écailles retrouvée à Karanis, qui ne témoigne pas d'une immense richesse, il est très probable que d'autres armures du même type aient été utilisées par les soldats romains. Il nous est cependant impossible de savoir à quel point ces armures pouvaient être courantes ou rares, et si elles étaient liées à certaines régions de l'Empire. Nous pouvons imaginer que dans des régions chaudes telles que l'Égypte, des armures en cuir ont pu avoir été plus courantes que dans d'autres régions, afin de remplacer dans certains cas les armures métalliques. Néanmoins, quand nous observons le cas de l'armure en peau de crocodile que nous avons évoquée dans notre premier chapitre (**fig. 7**), nous pouvons penser qu'il existait un réel savoir-faire spécifique à la conception d'armures à partir de cuir. Nous pouvons également revenir sur l'équipement du cocher sur les chars des jeux romains,

²⁰⁴ FERRARA 2014, p. 131-132.

²⁰⁵ FERRARA 2014, p. 132.

²⁰⁶ FERRARA 2014, p. 136.

²⁰⁷ FERRARA 2014, p. 137.

²⁰⁸ FERRARA 2014, p. 129 et voir JAMES 2004, planche 2.2.0-2.2.R.

que nous avons cité plus haut, et qui comportait des jambières et un corset en cuir pour le protéger.

Au vu des armures que nous avons évoquées, il est clair que même si le cuir n'était pas le matériau principal utilisé dans la fabrication des cuirasses, dans la majorité des cas, il jouissait d'une place tout de même importante dans la conception de certaines armures. Le cas de la *lorica segmentata* peut nous amener à penser que l'armurier romain possédait des notions dans le travail du cuir. Ce savoir-faire aurait pu se traduire par la fabrication d'armures complètement en cuir, comme celle retrouvée en Égypte. Notons ici l'importance de la maîtrise de deux matériaux distincts pour réaliser des objets de meilleure qualité et plus pratiques.

B. Les casques

Le casque représente également un élément central dans l'équipement du soldat. Dans son œuvre, Hérodote décrit les casques que portaient les soldats égyptiens comme étant en cuir :

Αἰγύπτιοι δὲ νέας παρείχοντο διηκοσίας. Οὗτοι δὲ εἶχον περὶ μὲν τῆσι κεφαλῆσι κράνεα χηλευτά

« Les Égyptiens fournissaient deux cents vaisseaux. Ils avaient sur la tête des casques faits de mailles de cuir »²⁰⁹.

Les casques grecs étaient conçus à l'origine des défenses de sanglier cousues sur un bonnet de cuir, assurant un confort en plus d'une protection supplémentaire. Avec le développement de l'utilisation du bronze, le métal est devenu petit à petit l'élément central de ces protections, mais le cuir gardait la même fonction de doublure²¹⁰. Il est également possible qu'étant donné que l'équipement en bronze pouvait représenter un coût très élevé pour les soldats les plus pauvres, ceux-ci aient peut-être eu recours à l'utilisation de protection uniquement en cuir²¹¹. Enfin, des lanières de cuir pouvaient être utilisées pour attacher les protège-joues — ou *παραγναθίδες* — ou pour maintenir le casque sur la tête²¹².

²⁰⁹ Hérodote, *Histoires*, VII, 89. Traduction de Ph.-E. Legrand (Les Belles Lettres)

²¹⁰ OBERT 2021, p. 2-3.

²¹¹ OBERT 2021, p. 7

²¹² OBERT 2021, p. 12 et 14.

Comme pour l'armure, le terme latin *galea* faisant référence au casque possède une étymologie liée au cuir : « *galea* (casque), de *galerus*, bonnet de peau qui était fort en usage dans l'Antiquité » (*Galea ab galero, quod multi usi antiqui*)²¹³. Ce même terme renvoie à une protection métallique dans les textes de César, montrant sans doute un casque léger en métal avec toujours cette doublure en cuir que nous trouvons également pour les casques grecs²¹⁴. Les paragnathides étaient soit doublées de cuir ou de lin, soit réalisées directement en cuir, et étaient rattachées par du cuir sous le menton du soldat²¹⁵. Cette utilisation du cuir est parfois très visible sur les représentations que nous possédons (**fig. 64**). Il existe de très nombreux types de casques qui sont utilisés durant l'Empire, variant en fonction des époques et des régions. Dans tous les cas, le cuir semble avoir été utilisé pour procurer du confort dans le cas des doublures (qui pouvaient également être en tissu) ou pour attacher des éléments et permettre au casque d'être maintenu sur la tête du soldat..



Figure 64 : Détail de la sculpture d'un casque diadème attique avec des παραγναθίδες en cuir, époque d'Hadrien (d'après AMATO, SUMNER 2009, p. 272).

C. Les armes et fourreaux

Le cuir est également présent dans le rangement, le port et la protection des armes, au moyen de fourreaux et d'étuis, qui permettent en outre la sécurité des personnes qui portent ou transportent ces lames. Les fourreaux étaient réalisés de manière assez simple : les artisans prenaient une pièce en cuir en forme de demi-cercle qui était pliée en deux et cousue sur les extrémités (**fig. 65**). Pour les lames plus grandes, les étuis pouvaient être façonnés de plusieurs peaux assemblées entre elles²¹⁶. Le fort de Didymoi délivre quelques exemples rares de ces objets qui sont absents des autres forts militaires du désert oriental²¹⁷.

²¹³ Varron, *De la langue latine*, V, 116.

²¹⁴ AMATO, SUMNER 2009, p. 77 : « *In the first century BC a great variety of helmets (galeae or cassides) came into use among the legions, heavily influenced by the Hellenistic world and the new patterns of Celtic derivation. According to Varro, the two words originally indicated the leather helmet (galea) and the metallic one (cassis). In Caesar's works both words referred to the metallic helmet, but galea most probably was used with reference to a light helmet, cassis to the heavier helmet* ».

²¹⁵ AMATO, SUMNER 2009, p. 266.

²¹⁶ LEGUILLOUX 2006, p. 78.

²¹⁷ LEGUILLOUX 2006, p. 78.

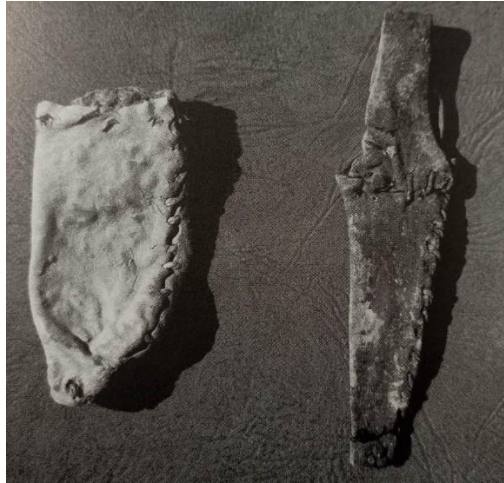


Figure 65 : Exemples d'étuis en cuir retrouvés dans le fort de Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 159).

Certaines épées romaines étaient gainées dans des fourreaux qui combinaient plusieurs matériaux : « deux fines lamelles de bois étaient recouvertes d'un parement de cuir et encadrées d'une gouttière en fer »²¹⁸. Dans les papyrus, les mentions de fourreaux sont également extrêmement rares. Pour notre période d'étude, seul un papyrus de 257 av. n.è. appartenant aux archives de Zénon fournit une mention de ces objets dans une liste de voyage : « deux fourreaux à couteau en fer ; deux fourreaux en [cu] ir » (μαχαίρας σιδηροκολέους β [σκ]υτοκολέου[ς] β)²¹⁹. Le cuir était plus accessible et pouvait représenter un moyen de transporter des objets tranchants plus facilement et à moindre coût.

D. Les carquois

Lorsque nous avons étudié les chars de guerre égyptiens, nous avons évoqué que ceux-ci comportaient des carquois intégrés directement au char. Le cuir représentait un matériau parfait pour contenir les flèches et les protéger de l'humidité²²⁰. Nous retrouvons quelques carquois dans les tombes égyptiennes qui sont, dans la grande majorité des cas, décorés²²¹. Cependant, malgré l'utilisation de carquois par l'armée romaine, il ne semble pas que les sources archéologiques délivrent des restes de carquois utilisés par l'armée. Les informations qui nous parviennent sont issues des sources iconographiques et nous montrent une forme cylindrique. Les archéologues ont retrouvé en Nubie un carquois en cuir très bien conservé, datant de la même époque que la selle que nous avons évoquée (**fig. 49**).

²¹⁸ CAMPBELL 2013, p. 587.

²¹⁹ *P. Cair. Zen.*, I, 59054.

²²⁰ URECHE 2013, p. 188.

²²¹ VELDMEIJER *et al.* 2018, p. 38.



Figure 66 : Carquois en cuir, retrouvé en Basse-Nubie et présentant des décorations en appliqué (Petrie Museum D. 15830).

Le carquois (**fig. 66**) date du IV^e-V^e s. de n.è. et nous présente de magnifiques décorations avec notamment un crocodile en cuir rouge qui semble appliqué au-dessus du cuir. La décoration présente nous indique ici qu'il s'agit sûrement d'un carquois de haute qualité et appartenant à un homme riche et puissant. Les tombes de Nubie nous ont laissé plusieurs carquois que nous pouvons analyser pour comprendre leur conception : « en suivant les bords et les plis, il a été possible de déduire la forme de la pièce de cuir originale à partir de laquelle le carquois a été fabriqué. En comparant les carquois, on s'est aperçu que cette forme de base était la même dans tous les cas, celle d'une peau d'un animal à long cou comme une chèvre ou une gazelle [...]. Tout d'abord, le cou était replié vers le bas sur la colonne vertébrale [...]. Dans les carquois du groupe X, une pliure était faite au niveau du col pour former une nervure, ce qui aidait le carquois à garder sa forme. Ensuite, la peau était pliée de manière que les zones des pattes avant, de la poitrine et des cuisses arrière-correspondent [...]. La peau était ensuite cousue (et collée ?) le long d'une ligne droite de manière à former un réceptacle le long de la colonne vertébrale. À l'époque méroïtique, ce réceptacle conservait sa forme naturelle de goutte d'eau [...], mais dans le Groupe X, la partie supérieure était façonnée en cylindre, une nervure sur le bord permettant de maintenir la forme. La partie inférieure du carquois était maintenue en forme ovale par une pièce de cuir de plusieurs épaisseurs cousue au fond [...]. La queue était laissée pendante à l'extrémité inférieure. Deux larges lobes ou rabats étaient créés en joignant les zones opposées de la poitrine et des flancs, tandis que les jambes servaient à maintenir les lanières pour le transport »²²².

²²² WILLIAMS, SEELE 1991, p. 78.

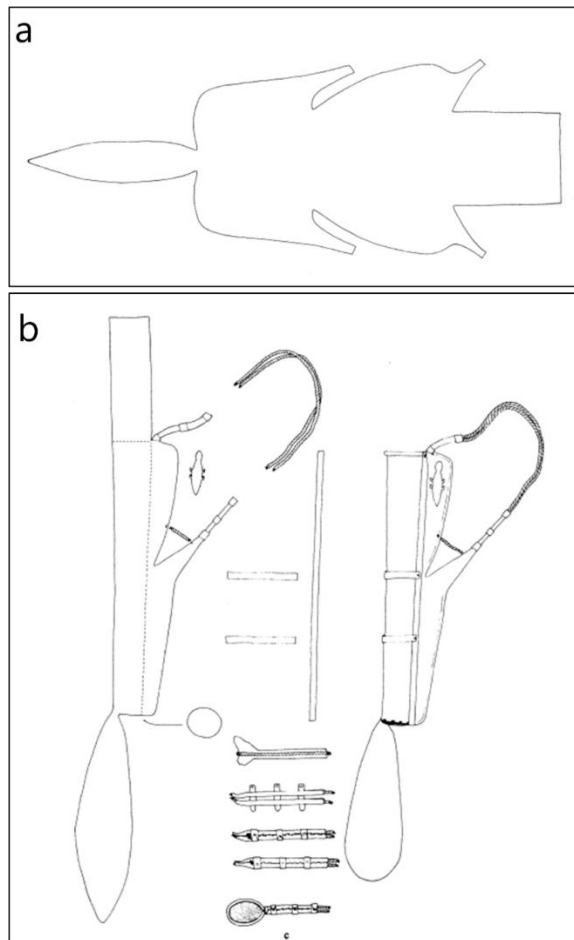


Figure 67 : Patron de cuir d'un carquois — b. La construction d'un carquois du groupe X (d'après WILLIAMS, SEELE 1991, fig. 26 et 28).

Nous pouvons rapprocher la conception de ces objets de celle des outres que nous avons déjà évoquées. Ces deux types d'objets possèdent la même logique dans le sens où les carquois de Nubie étaient confectionnés dans une seule peau et que les pattes de l'animal étaient utilisées pour faciliter le transport de l'objet (**fig. 67**).

Les carquois nubiens ont changé de forme vers le III^e s. de n.è. pour adopter une forme plus cylindrique qui pourrait peut-être témoigner d'une influence gréco-romaine²²³. Effectivement, les représentations des carquois gréco-romains sont différentes : l'objet semble être parfaitement cylindrique et ne possède pas directement de système d'attache, car il est directement attaché au *balteus* (baudrier en cuir)²²⁴. Le manque de source archéologique ne nous permet pas d'analyser plus en détail les techniques liées à leur confection.

²²³ WILLIAMS, SEELE 1991, p. 78-80.

²²⁴ URECHE 2013, p. 188.

Enfin, d'un point de vue des papyrus, nous ne trouvons aucune information sur les carquois, uniquement deux documents du III^e s. av. n.è. en mentionnent, mais sans donner de détails particuliers²²⁵.

E. Les boucliers

Les boucliers représentent une pièce centrale de l'équipement militaire antique, et cela vaut aussi bien pour l'époque lagide que romaine. Dans un premier temps, sur les représentations du travail du cuir des fresques de la tombe de Rekhmirê, nous pouvons voir un artisan travailler sur un bouclier, nous ne pouvons pas savoir s'il est en train de l'assembler, de l'entretenir ou de le réparer (**fig. 68**). Il semble que le cuir ait eu son importance dans la fabrication de ces protections. En revanche, à partir de ces représentations, nous ne pouvons savoir s'il s'agissait de boucliers uniquement en cuir ou si la peau venait se poser sur un cadre existant.



Figure 68 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XVI^e s. av. n.è.) — Scène d'un artisan fabriquant un bouclier.

De plus, dans les textes homériques, les peaux ont une importance considérable dans la conception des boucliers étant donné qu'elles représentent le matériau principal de la protection de certains héros. Nous pouvons noter le cas d'Ajax et de son bouclier fait de sept peaux, ou encore de Sarpédon avec son bouclier rond fait de « multiples peaux [attachées] au moyen de rivets d'or »²²⁶. Cependant, aux époques classique et hellénistique, les boucliers grecs étaient faits à partir de bois qui était généralement recouvert d'une fine couche de bronze ; nous n'avons en tout cas aucune preuve que ceux-ci pouvaient être recouverts de cuir. Les boucliers pouvaient cependant avoir une sorte de tablier en cuir — ou en tissu — qui venait protéger le haut des jambes de son porteur tout en rendant plus solide la protection²²⁷.

²²⁵ *P. Eleph.*, 5 et *P. Iand. Zen.*, 53.

²²⁶ Voir DERCY 2015, Chapitre 2, § 1-8.

²²⁷ Voir DERCY 2015, Chapitre 2, § 19-28.

À l'époque romaine, les boucliers étaient également fabriqués en bois. Il s'agissait de plusieurs couches de bois qui étaient collées les unes aux autres pour être plus solides. Pour rendre la protection plus solide, le bouclier était recouvert de cuir, cela permettait de protéger le bois de l'humidité²²⁸. Le cuir pouvait aussi bien être présent sur la surface du bouclier, mais il pouvait servir à renforcer la structure du bouclier à l'aide d'un ourlet de cuir qui se trouvait sur le contour de la protection²²⁹. Les boucliers étaient munis de clous pour renforcer la structure ainsi qu'installer différents éléments du bouclier, comme les poignées intérieures ou l'*umbo*. Comme pour les chaussures cloutées, les clous représentaient un élément de décoration important et étaient disposés à des fins esthétiques. Le cuir était d'ailleurs parfois installé sur le bouclier de telle sorte que les éléments métalliques tels que l'*umbo* ou les clous soient visibles et non recouverts, montrant l'importance de ces éléments dans le visuel du bouclier²³⁰. Ces éléments de protections étaient généralement équipés d'une sangle (certainement en cuir) que le soldat avait autour du corps afin de l'aider à le maintenir, mais aussi dans le but de pouvoir lâcher le bouclier sans que celui-ci ne tombe et pouvoir ainsi se servir de ses deux mains²³¹.

Le cuir qui recouvrait les boucliers possédait l'avantage de pouvoir être peint et ainsi de décorer parfois de manière somptueuse les boucliers : « Les signes sur les boucliers devaient bien sûr aussi avoir un effet sur le moral des troupes au combat. Les Romains utilisaient donc principalement sur leurs boucliers des représentations de figures magiques qui devaient transmettre aux soldats des forces protectrices surnaturelles et exercer une fonction apotropaïque »²³². Nous pouvons rapprocher cette volonté de conjurer le mauvais sort avec les pendentifs dont étaient équipés les chevaux, qui avaient la même fonction. En revanche, ces représentations n'étaient pas une obligation et nous pouvons trouver d'autres symboles ou bien des formes géométriques.

Dans les vestiges du fort de Didymoi, nous possédons des fragments de cuir qui sont peints et qui datent du début du II^e s. de n.è. Ces objets sont de couleurs claires et H. Eristov nous dit que cela est le signe d'un tannage non végétal²³³. Nous pouvons alors imaginer que la peau a subi un traitement à base d'alun ou alors qu'il s'agit de parchemin. Effectivement, les parchemins pouvaient être utilisés dans la conception de ces recouvrements de boucliers²³⁴. Le

²²⁸ KOLIAS 1988, p. 92-94 et LEGUILLOUX 2004, p. 152-153.

²²⁹ KOLIAS 1988, p. 94.

²³⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 153.

²³¹ KOLIAS 1988, p. 119.

²³² KOLIAS 1988, p. 126-127.

²³³ ERISTOV 2011, p. 263.

²³⁴ KOLIAS 1988, p. 92-93.

parcramin est une surface beaucoup plus simple à peindre que du cuir basique et cela pourrait avoir du sens avec les descriptions physiques que nous avons. Les parchemins ne subissent pas de traitement végétal, mais un traitement sommaire ? après le travail de rivière : « L'opération [...] consiste à attacher la peau au centre d'un cadre par des cordes que l'on resserre progressivement de façon à étirer la peau eu fur et à mesure qu'elle sèche. [...] L'opération est complétée par un dégraissage à la craie, au gypse ou aux cendres de coquille d'œuf afin de rendre la peau apte à recevoir l'écriture »²³⁵. Étant donné que la peau ne subit pas de réels traitements à proprement parler, elle reste blanchâtre et conserve sa nature putrescible et fragile à l'humidité²³⁶. Un autre point important sur ces fragments, c'est qu'on a retrouvé des traces de bois sur l'un des morceaux qui a conservé sur son revers « une fine couche de *gesso* »²³⁷. Le *gesso* est un enduit qu'on venait appliquer sur le bois pour pouvoir le peindre en le rendant plus lisse et moins poreux. Le fait que nous retrouvons des traces de bois nous indique que le cuir était rattaché à un support. L'un de ces fragments de cuir nous présente une très belle illustration de scène de chasse (**fig. 69**).



Figure 69 : Fragment de cuir peint retrouvé à Didymoi (d'après ERISTOV 2011, inv. 739, fr. 1).

²³⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 41.

²³⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 41-42.

²³⁷ ERISTOV 2011, p. 263.

La description donnée par H. Eristov nous indique que le cuir clair a premièrement reçu de la peinture rouge avant d'être recouvert du noir que nous pouvons observer. À quelques endroits, le rouge ressort à cause de l'usure de la couche plus foncée. Au centre du fragment, nous retrouvons deux gazelles (identifiables par leurs pattes et leurs cornes) qui courent vers la droite. L'historienne ne sait pas si ces gazelles sont peintes ou s'il s'agit de morceaux de cuir appliqués par-dessus. Le cuir des animaux est de couleur beige avec des nuances d'ombres. L'animal du bas est blessé en son flanc et nous pouvons observer une plaie représentée par de la peinture rouge. Nous pouvons émettre l'hypothèse que le peintre a fait ressortir la couleur rouge initialement présente sur le cuir plutôt que d'appliquer une nouvelle peinture au-dessus du beige. En outre, les yeux de la bête sont grands ouverts et orientés vers l'arrière, peut-être pour ancrer la scène dans un registre pathétique²³⁸. Cette blessure est l'élément qui nous permet de penser qu'il s'agit ici d'une scène de chasse. Cependant, aucun autre fragment ne permet de nous éclairer réellement sur le type de chasse et sur les détails de la scène. Les deux animaux sont encadrés par deux bandeaux horizontaux délimités par deux filets fins et blancs. Au centre de ces bandeaux, nous retrouvons des guirlandes de fruits accompagnés de feuilles et de fleurs, et la disposition est toujours unique : nous n'observons pas de répétitions dans les schémas. L'interprétation de ce fragment n'est pas évidente, mais l'hypothèse qui est retenue et qui semble probable, c'est qu'il s'agit d'un morceau d'une couverture d'un bouclier de parade. Sur d'autres boucliers romains retrouvés à Doura Europos, les analyses ont montré qu'une couche de *gesso* adhérait également au cuir. Les peintures de ces boucliers ont été réalisées à la *tempera*, c'est-à-dire un mélange de pigments sûrement avec du jaune d'œuf pour permettre à la peinture de tenir sur le cuir²³⁹. Le cuir était probablement directement collé au bois et/ou possédait peut-être des coutures sur le bord de l'objet, comme sur les boucliers conservés à Trèves sur lesquels nous allons revenir²⁴⁰. De plus, le contexte de découverte étant un dépotoir d'un fort militaire, cela peut renforcer la théorie du bouclier. Enfin, les scènes de chasse peuvent être un élément récurrent dans la représentation de bouclier, comme certaines scènes de Doura Europos²⁴¹. Mais cet élément est difficile à prouver étant donné que les décorations de bouclier sont rares, parfois plus tardives, et qu'il n'existe pas de mise en série de ces images.

Les revêtements de boucliers pouvaient être de deux types distincts et n'avaient pas la même utilisation. Pour le fragment de Didymoi, le cuir semblait fixé directement sur le bois,

²³⁸ ERISTOV 2011, p. 258.

²³⁹ ERISTOV 2011, p. 266.

²⁴⁰ GOETHERT 1996, p. 116.

²⁴¹ ERISTOV 2011, p. 266.

rendant la décoration pérenne sur la face du bouclier ; dans ce cas, il est possible que le cuir ait avant tout une fonction décorative. Cependant, comme le mentionnait déjà Hésiode, il existait également des revêtements qui avaient pour fonction première la protection des boucliers et qui pouvaient donc s'enlever de la surface en bois : « César laisse entendre que les housses pouvaient être enlevées rapidement en cas de besoin, le point du passage est que les Gaulois ont attaqué de façon si inattendue qu'ils n'ont même pas eu le temps d'enlever les housses. En tout état de cause, les housses ne gênaient pas sérieusement les soldats dans l'utilisation de leur bouclier. Le cordon de serrage permettait en effet de manier le bouclier, mais la housse en augmentait évidemment le poids »²⁴². Nous possédons par ailleurs un texte de Plutarque nous indiquant que « ces Romains n'ont pas coutume de prendre pour une simple marche leurs plus beaux habillements ; ils n'ont pas alors leurs boucliers si luisants ni leurs casques nus et hors de leurs étuis de cuir, comme ils les ont maintenant. Tout cet éclat annonce qu'ils vont combattre, et que déjà ils marchent à l'ennemi »²⁴³. Ces indications sont très intéressantes et les revêtements que nous retrouvons n'ont parfois absolument pas la même fonction ni utilité que le cuir peint que celui de Didymoi²⁴⁴. Les revêtements de protections devaient être tannés correctement pour résister à l'humidité ; les coutures devaient également assurer l'imperméabilité pour que le bois ne soit pas touché par l'eau. Effectivement, comme les vestiges archéologiques provenant d'Europe le prouvent, le cuir pouvait être décoré à l'aide de coutures représentant différentes formes géométriques ou par du cuir appliqué. Le cuir n'était sûrement pas teint étant donné que sa fonction était de protéger le bouclier de l'eau, ainsi que sûrement de la poussière et des salissures²⁴⁵. Il était vraisemblablement maintenu sur le bouclier par des cordons de serrage, mais impliquait que la protection soit plus grande que la taille du bouclier pour couvrir le flanc de l'objet²⁴⁶. Cependant, notons que nous ne trouvons pas ce genre d'éléments en Égypte, alors que les légions présentes dans le pays du Nil devaient sans doute avoir recours à ce genre d'équipement. Il est néanmoins possible que cela soit lié au contexte de nos trouvailles et au fait qu'on ne jetait pas les boucliers dans les dépotoirs.

Nous pouvons évoquer le cas des boucliers retrouvés à Massada, dans le désert d'Israël et datant de l'occupation romaine. Les archéologues ont découvert au moins dix boucliers, dont certains qui sont constitués de plusieurs couches de bois recouvert de cuir sur les deux côtés du

²⁴² VAN DRIEL·MURRAY 1988, p. 53. Voir César, *La guerre des Gaules*, II, 21, 5.

²⁴³ Plutarque, *Vie de Lucullus*, 27. Traduction de D. Richard (Lefèvre)

²⁴⁴ LEGUILLOUX 2004, p. 153 et VAN DRIEL·MURRAY 1988.

²⁴⁵ VAN DRIEL·MURRAY 1988, p. 64.

²⁴⁶ VAN DRIEL·MURRAY 1988, p. 59.

scutum. De plus, certains fragments comportent des traces de peinture sur le cuir²⁴⁷. Nous trouvons également un bouclier présentant du tissu imbibé de colle sur le bois permettant de mieux faire adhérer le cuir sur le bois, élément que nous retrouvons également dans les trouvailles de Vindonissa²⁴⁸. Au niveau de la décoration, seuls quelques fragments présentent de la peinture rouge sur le cuir et aucun symbole ou autre décoration n'est attesté. Cependant, en plus de la colle, le cuir était fixé au bois par une série de clous à tête plate et ils étaient sûrement ajustés en respectant un souci d'esthétisme. Deux boucliers possèdent des bordures en cuir, les autres bordures étant en alliage de cuivre²⁴⁹. Ces indications viennent nous questionner sur la véritable place du cuir sur les boucliers, car ces trouvailles à Massada ne semblent pas être des boucliers d'apparat étant donné qu'ils ne présentent pas de décoration particulière ni d'ornement spécifique. De plus, certains fragments nous délivrent des traces d'usure qui pourrait provenir d'une utilisation au combat²⁵⁰. Nous pouvons penser que ces protections étaient fonctionnelles et que le cuir représentait un élément essentiel à l'utilisation de ces boucliers, peut-être afin de protéger davantage le bois. L'utilisation du cuir dans ce contexte aurait potentiellement permis de garder le bois intact (des expérimentations seraient ici intéressantes) et si la peau traitée était trop abîmée, elle pouvait sans doute être changée. Nous ne pouvons pas savoir si la peinture rouge jouait un rôle sur le bouclier ou avait une signification particulière ou s'il s'agissait d'une simple décoration. Il est de toute manière presque impossible d'obtenir des réponses clairement définies étant donné que les sources archéologiques sont peu nombreuses et également que les zones géographiques répondent à des contraintes et à des logiques différentes. Pour en terminer avec les boucliers retrouvés à Massada, nous trouvons sur un fragment de cuir les signes d'un motif qui était fixé en appliqué ; nous pouvons voir ici un parallèle avec les trouvailles occidentales où le cuir pouvait être accompagné d'insignes en forme de *tabula ansata*, ou des éléments permettant l'identification du soldat étaient inscrits²⁵¹. Ces écrits étaient réalisés en incisant le cuir afin de ne laisser que les lettres et symboles ressortir (**fig. 70**).

²⁴⁷ MAGNESSE, STIBEL 2007, p. 16.

²⁴⁸ MAGNESSE, STIBEL 2007, p. 16.

²⁴⁹ MAGNESSE, STIBEL 2007, p. 17.

²⁵⁰ MAGNESSE, STIBEL 2007, p. 20.

²⁵¹ LEGUILLOUX 2004, p. 154.



Figure 70 : Tabula ansata en cuir, cousue sur un bouclier. « Leg(io) XI C(laudia) p(ia) f(idelis) » (légion claudienne, fidèle à l'empereur) — Vindonissa (d'après GANSSE-BURCKHARDT 1942, fig. 54).

Revenons sur les boucliers d'Égypte conservés à Trêves que nous avons évoqués précédemment. Ces boucliers n'ont pas subi d'analyse au carbone 14 et il est difficile de les dater. Cependant, après une analyse stylistique, K. P. Goethert estime qu'ils ont été réalisés entre le III^e s. et le V^e s. de n.è.²⁵². Bien que ces boucliers soient plus tardifs, ils proviennent sans doute d'Égypte et peuvent servir de référence.

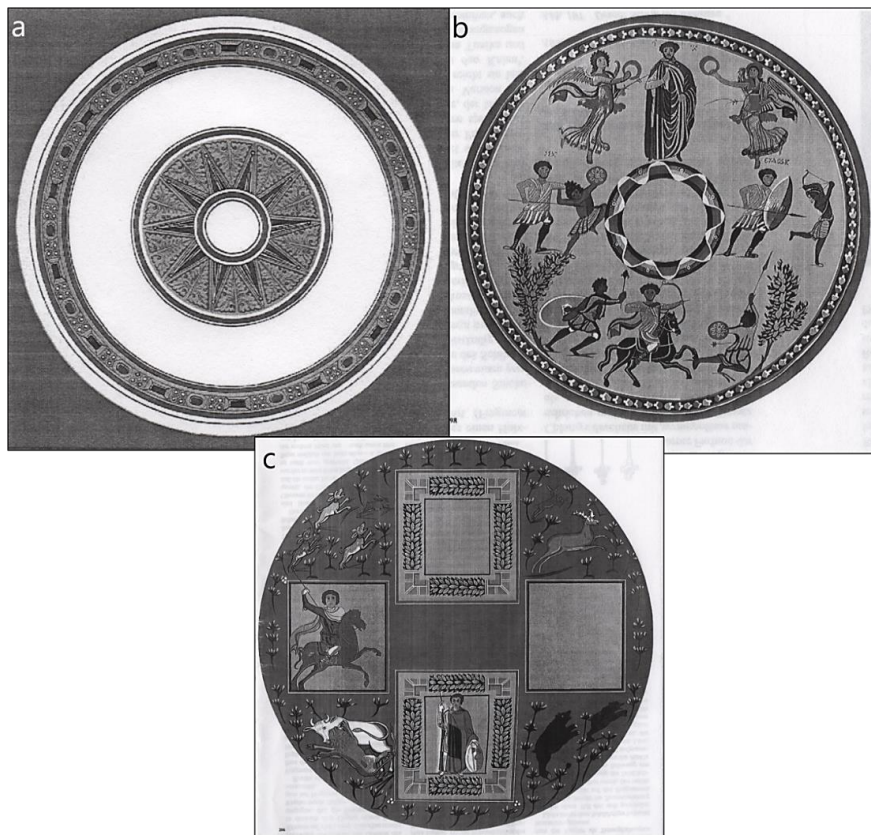


Figure 71 : Restitution de trois boucliers d'apparat, cuir peint collé sur du bois, provenant sûrement d'Égypte. — a. Ornement à l'aide de pierres précieuses et de perles sur du cuir peint. Antiquité tardive. — b. Scène de combat en l'honneur d'un militaire victorieux, datant sûrement du I^{er} s. de n.è. — c. Scène de chasse, en l'honneur d'un fonctionnaire de l'empire, datant sûrement du IV^e-V^e s. de n.è. (d'après GOETHERT 1996, p. 115-126).

²⁵² GOETHERT 1996.

Ces trois boucliers (**fig. 71**) sont magnifiquement décorés à l'aide de cuir venu habiller le bois. Les trois images sont ici des reconstitutions étant donné que les fragments de cuir retrouvés sont finalement très lacunaires. Sur le premier bouclier (**fig. 71a**), des pierres précieuses et des perles incrustées dans le cuir devaient orner l'étoile centrale ainsi que le cercle extérieur du bouclier²⁵³. Cet élément vient nous questionner à nouveau sur le lien qui peut exister entre le *skuteus* et un orfèvre. L'auteur précise également une série de variations de couleurs dans le cuir effectuées à l'aide de peinture. Le troisième bouclier (**fig. 71c**) montre une scène de chasse comme sur le fragment de cuir peint retrouvé à Didymoi. L'élément qui pourrait être rapproché d'une gazelle présente en haut à droite du bouclier est une restitution libre de l'auteur²⁵⁴. Cependant, dans le reste de l'iconographie, nous observons des chiens de chasse poursuivant un lièvre (en haut à gauche), des ours en fuite (en bas à droite) et un lion attaquant un buffle qui essaye de fuir (en bas à gauche) ; ces représentations peuvent être rapprochées de la symbolique déployée sur le fragment de cuir de Didymoi.

Au vu de tous ces constats, il nous paraît clair que le cuir peut posséder un rôle important dans la conception des boucliers. Les quelques exemples de cuir peint qui nous proviennent d'Égypte nous montrent une utilisation du cuir à des fins décoratives et ornementales. Or, il est plausible, comme pour les trouvailles de Massada, que le cuir ait pu servir dans un rôle de protection au combat afin de renforcer et de protéger le bois.

Dans son ouvrage, M. Leguilloux indique que les protections en cuir étaient directement appliquées par le fabricant de boucliers²⁵⁵. Dans les papyrus, il nous semble que nous n'avons pas d'informations sur ces artisans ni sur des boucliers pouvant être rapprochés du cuir. Néanmoins, si les boucliers étaient réalisés par un seul et même artisan, nous nous retrouvons avec exactement les mêmes interrogations que pour le sellier. Effectivement, nous retrouvons, comme pour les selles, des éléments en bois, en métal et en cuir, qui sont assemblés ensemble et qui témoignent peut-être d'une très grande spécialisation doublée d'une polyvalence des artisans. Rappelons que pour le cuir, les coutures étanches, les ajustements de différentes pièces, les décorations demandaient un savoir-faire conséquent et il devait en être de même dans l'assemblage et l'ajustement du bois et du métal. Il nous est impossible de connaître le degré de spécialisation de ces artisans ou si on observait une division des tâches clairement établie et une synergie entre différents artisanats. Cependant, il est intéressant de faire le parallèle avec

²⁵³ GOETHERT 1996, p. 115.

²⁵⁴ GOETHERT 1996, p. 118.

²⁵⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 153.

les selliers étant donné que ce sont les mêmes matériaux que nous retrouvons, bien qu'il soit important de noter que le cuir ne semble pas essentiel aux boucliers, contrairement aux selles. En ce qui concerne la peinture, au vu de la qualité de l'imagerie, elle devait être réalisée par un peintre spécialisé.

F. Les tentes

Les tentes ont déjà été traitées en profondeur par M. Leguilloux dans son ouvrage sur le cuir dans le monde romain²⁵⁶. Nous ne faisons ici que résumer ses travaux étant donné que les papyrus ne nous délivrent pas d'informations précises sur les techniques de fabrication ou sur la place que pouvait avoir le cuir dans la conception de ces objets. Notons tout de même que nous trouvons, dans les papyrus, des mentions que les tentes pouvaient être en tissu ou en peau comme le fait remarquer M. Leguilloux²⁵⁷. Dans le *P. Cair. Zen.*, I, 59013, nous avons effectivement la mention d'une tente en peau, « σκηνη δερματινη », et nous trouvons également dans un autre document une mention de tente en tissu, « σκηνην ερεαν »²⁵⁸.

Dans les camps romains, les tentes étaient de différentes tailles et formes en fonction de leur usage et de leurs destinataires : les tentes d'officiers étaient naturellement plus grandes que celles de simples soldats, et certaines tentes servaient à accueillir du monde et pouvaient avec une surface de 60 m²²⁵⁹. Pour leur confection, l'armée utilisait à l'origine des peaux de petits ruminants, mais sous l'Empire, la peau de bovins, plus épaisse, devient de plus en plus courante. Les tentes étaient d'une grande importance pour les camps de soldats et nécessitaient une très grande quantité de peaux : « Les reconstructions de *papiliones*, de trois mètres sur trois, ont nécessité près de 25 peaux de bovins ou 70 peaux de petits ruminants »²⁶⁰. « Une légion avait besoin d'un au moins 68 000 peaux de chèvre pour faire des tentes et plus de 3 000 peaux de bétail annuellement pour les bottes seules »²⁶¹. Les peaux étaient préalablement découpées en rectangles ou en triangles avant d'être assemblées et cousues ensemble afin de réaliser les parois de la tente. Ces parois, qui ressemblaient à des sortes de couvertures, étaient ensuite placées sur des supports ou des poteaux²⁶². Ces objets semblent avoir eu une certaine standardisation au

²⁵⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 154-159.

²⁵⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 154.

²⁵⁸ *PSI*, V, 533.

²⁵⁹ LEGUILLOUX 2004, p. 155.

²⁶⁰ LEGUILLOUX 2004, p. 156.

²⁶¹ VAN DRIEL·MURRAY 2008, p. 490.

²⁶² LEGUILLOUX 2006, p. 80.

sein de l'Empire dans les techniques servant à leur conception et avec « des caractéristiques communes : un toit à deux pans oblique, une fermeture à l'avant et à l'arrière par des panneaux pouvant s'entrouvrir »²⁶³.

En Égypte, dans le désert oriental, les morceaux de tentes sont rares, et cela malgré une présence militaire et de bonnes conditions de conservation. Dans ce contexte précis, comme le souligne M. Leguilloux, les tentes ont peut-être été davantage en tissu étant donné que les soldats dans les fortins ne se déplaçaient pas et que les tentes sont réalisées en peau pour être plus résistantes et pour pouvoir être transportées sans problème²⁶⁴. Cependant, nous trouvons tout de même quelques fragments de cuir pouvant être identifiés comme des morceaux de tente. À Didymoi, M. Leguilloux identifie 11 pièces de cuir très fragmentaires et celles-ci ne permettent pas de restituer la forme et la taille de la tente. Il est également probable que les plus gros morceaux de cuir aient été réutilisés à d'autres fins et non jetés. Didymoi laisse des fragments intéressants, car ils montrent que les tentes pouvaient être décorées. Nous trouvons des morceaux teints en rouge et peut-être un morceau qui aurait pu être appliqué sur les ouvertures de la tente²⁶⁵.

G. Conclusion

Le cuir se place une nouvelle fois comme un matériau indispensable. L'armée avait un besoin immense en peaux et nous avons tenté de montrer quelques utilisations où le cuir était primordial. Cependant, le cuir se retrouve également souvent en complément d'autres matériaux, nous le voyons bien avec la *lorica segmentata* où le cuir, bien que minoritaire sur l'armure, est essentiel à sa fonction. Avec les casques, la peau sert de protection sur les joues, et assure la sécurité du porteur avec les sangles qui viennent maintenir le casque sous le cou. Mais elle vient aussi rajouter du confort à l'objet, avec notamment la doublure à l'intérieur de la protection. Enfin, nous l'avons vu avec les boucliers, le cuir porte une nouvelle fois une fonction de décoration. En plus d'assurer une protection au bois qu'il recouvre, le cuir peint vient rendre l'objet unique. Bien que, dans de nombreux cas, il s'agisse avant tout d'objets d'apparat, non destinés au combat, les exemples retrouvés à Massada peuvent nous montrer que cette utilisation du cuir servait bel et bien pour les affrontements.

²⁶³ LEGUILLOUX 2004, p. 158.

²⁶⁴ LEGUILLOUX 2006, p. 80.

²⁶⁵ LEGUILLOUX 2006, p. 81.

Une nouvelle fois, nous nous sommes interrogés sur toutes les questions de spécialisation. Cependant, nous nous retrouvons avec plus de questions que de réponses dans la mesure où les sources ne nous apprennent pas le degré de qualification de certains artisans. Si nous prenons l'exemple du fabricant de cuirasses, celui-ci est sans aucun doute expert dans la maîtrise de métaux. Mais nous ne pouvons pas savoir s'il s'occupe lui-même des mesures, de la découpe et de l'installation du cuir sur certains types d'armures, ou s'il est aidé par un artisan spécialisé dans le travail du cuir. Toutefois, les exemples d'armures exclusivement en cuir reprenant le modèle d'armures métalliques tendraient à montrer que ces artisans étaient dotés d'un grand savoir-faire et qu'ils savaient très bien utiliser le cuir. La question se pose également pour les objets majoritairement en cuir, comme pour les tentes. Est-ce que tous les *skuteis* savaient réaliser de tels objets, qui demandaient un grand savoir-faire ? Ou les tentes étaient-elles réalisées par des artisans spécialisés, travaillant pour l'armée pour leur fabrication ?

IV. Conclusion

Au sein de notre chapitre, nous nous sommes concentrés sur certains objets qui nous semblaient pertinents de traiter, dans la mesure où nous pouvions utiliser la convergence des sources afin de réaliser une synthèse de certaines utilisations du cuir. Cependant, comme nous l'avons répété tout au long de cette étude, le cuir était présent partout dans la société et son utilisation ne saurait se limiter aux cas que nous avons évoqués. Nous aurions pu évoquer de nombreuses autres applications, tant le cuir était omniprésent dans la société.

Mais comme nous l'avons précisé dans notre introduction, le but n'était pas de lister à nouveau toutes les utilisations du cuir, mais d'avoir une approche différente et permettre d'aborder la question de la spécialisation et d'en apprendre davantage sur le cuir dans la société égyptienne. Avec les quelques utilisations que nous avons étudiées, nous remarquons avec évidence à quel point le cuir était un matériau majeur dans le quotidien antique et indispensable. En plus des objets constitués uniquement de cuir, comme les chaussures, les outres, certains éléments de transport qui répondent à des logiques propres, le cuir est également très utile dans la conception d'autres objets, où il possède une place plus secondaire, mais tout de même essentielle. Dans ces cas de figure, nous pouvons voir deux logiques qui caractérisent le cuir. La première, c'est l'utilisation du cuir comme matériau utilitaire. La seconde logique autour du

cuir, c'est l'aspect décoratif que cette matière permet de réaliser à l'aide d'une série de techniques que nous avons évoquées.

La spécialisation des artisans est une question plus compliquée à aborder, dans la mesure où les sources manquent. Les chaussures sont sûrement les objets qui nous délivrent le plus d'informations. La différence de qualité entre différentes paires, certaines pièces dotées de décorations sophistiquées et les éléments permettant l'identification de l'artisan, nous poussent à penser que la qualification de l'artisan était un facteur important dans l'Antiquité. Il est probable que certains artisans aient été spécialisés dans la fabrication de chaussures de luxe, de grande qualité, peut-être même spécialisés dans un seul type de décoration, tandis que d'autres réalisaient des pièces qui semblaient plus rudimentaires, mais ils produisaient peut-être une plus large gamme de produits ou au contraire, des produits standardisés. Finalement seule l'activité de sellier possède un terme qui lui est propre et qui le différencie des autres travailleurs du cuir, sans que cela nous indique spécifiquement comment cela pouvait se traduire dans la société. Ce qui est très intéressant avec l'activité du sellier, c'est peut-être l'utilisation de plusieurs matériaux comme le bois et le métal, qu'on retrouve sur les selles à cornes romaines. Nous retrouvons également cette association des trois matériaux sur la conception de certains boucliers. Nous pouvons alors légitimement nous demander si ces objets sont le fruit d'un seul artisan spécialisé dans la conception de tels objets (spécification de la fonction) ou s'il s'agit de plusieurs artisans, chacun spécialisé dans son domaine et qui travaillent conjointement (spécialisation de la fonction). Il est alors intéressant de remarquer que, dans les scènes des tombes d'Égypte ancienne qui représentent les travailleurs du cuir, ceux-ci se trouvent souvent à proximité et en lien avec les artisans du bois et du métal²⁶⁶. Nous pouvons voir dans ces représentations que les objets combinant plusieurs matériaux étaient sûrement réalisés par plusieurs artisans, dans différents ateliers. Cependant, ces remarques ne peuvent absolument pas être utilisées comme preuve, étant donné leur ancienneté. De plus, que ce soient les selles à cornes ou les boucliers dotés de cuir, ces utilisations semblent venir de traditions romaines, dans des contextes militaires et ne reprennent donc pas les logiques égyptiennes. Le fait que nous possédons un terme pour le travail de sellier, qui en plus de cela, provient principalement de l'époque impériale, pourrait nous indiquer qu'il s'agit véritablement d'artisan spécialisé et qu'il réalisait ces objets seul par son propre savoir-faire.

²⁶⁶ SCHWARZ 2000, p. 143.

Nous avons également évoqué les questions de standardisation des objets, notamment avec les chaussures et les outres qui sont les trouvailles les plus courantes en fouille. Néanmoins, bien que les papyrus ne délivrent pas de détails sur les tailles, ce qui pourrait indiquer une certaine standardisation, les sources archéologiques laissent une variété de tailles qui n'est pas négligeable et qui contredit l'idée de standards clairement établis en Égypte, que cela soit pour les chaussures ou pour les outres. La question de la standardisation, avec celle d'un marché du luxe avec des décorations de grande qualité, nous amène à nous poser des questions sur l'économie de l'artisanat du cuir, sur le commerce qui l'entoure et sur la valeur de biens, ce qui fera l'objet de notre quatrième et dernier chapitre.

Chapitre 4 :

Au-delà de la matérialité :

la place de l'artisanat du cuir dans l'économie égyptienne

Le dernier chapitre de cette étude sur le travail des peaux et du cuir en Égypte gréco-romaine se concentrera sur la place économique de cet artisanat. Nous nous appuyons principalement sur des sources textuelles, essentiellement des papyrus. Comme nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises, ces sources contiennent des informations chiffrées qui sont uniques pour le monde antique et qui nous permettent d'avoir une approche inédite. Au vu des sources dont nous disposons, nous ne pouvons pas nous concentrer sur des études de cas précises autour d'un atelier spécifique ou même d'un artisan. De plus, la disparité des sources d'un point de vue géographique et temporel ne nous facilite pas la tâche étant donné que des logiques différentes s'opèrent en fonction des époques et des nomes. De ce fait, ce chapitre a pour but de réunir toutes les informations qui sont disponibles sur l'économie du cuir afin de les rassembler et de les mettre en série. Tout cela dans l'optique de les analyser et de les comparer pour tenter de voir des similitudes ou de relever les différences qui peuvent exister entre plusieurs documents. Le seul travail que nous pouvons noter sur l'économie de l'artisanat du cuir en Égypte est celui de C. Préaux qui a consacré quelques pages à celui-ci en évoquant quelques documents de l'époque ptolémaïque¹. Cependant, ce travail laisse davantage de questionnements qu'il n'apporte de réelles réponses. Nous avons aujourd'hui des documents supplémentaires et nous nous intéressons aussi à l'époque romaine, ce qui pourrait nous permettre de compléter nos connaissances sur l'économie de cet artisanat. Notons également le travail de S. Russo qui, en étudiant les chaussures dans les papyrus, s'est questionnée sur leur place dans la société et dans l'économie égyptiennes². Enfin, comme nous le disions, les papyrus nous délivrent des informations chiffrées, parfois complexes à interpréter, mais que nous pouvons tenter de comparer avec d'autres activités et notamment avec les travaux réalisés sur l'artisanat du textile³.

¹ PREAUX 1939, p. 230-233.

² RUSSO 2004.

³ DROSS-KRUPE 2011 ; LE QUERE à paraître.

Ces questions sur l'économie de l'artisanat nous pousseront à avoir des approches distinctes : dans un premier temps, nous nous concentrerons sur le rôle que joue le pouvoir royal, puis impérial dans l'artisanat du cuir et comment celui-ci intervient d'une manière ou d'une autre dans la production et auprès des artisans. Nous verrons ainsi l'intérêt que portait le pouvoir à cet artisanat qui était essentiel et d'une importance capitale. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur les artisans en regardant spécifiquement les informations que nous avons sur les prix et sur les impôts qui les concernaient. Cela nous permettra de nous questionner sur le niveau de vie des travailleurs du cuir tout en observant la valeur économique des peaux et des objets en cuir dans la société égyptienne. Enfin, dans un dernier temps, nous travaillerons sur le commerce, en analysant la place de la clientèle et le mode de production, avant de nous intéresser plus en détail aux questions des échanges de marchandises, d'abord en Égypte même, puis vers d'autres régions du monde.

I. La question du « monopole » et la gestion de l'État dans l'artisanat du cuir

La question du monopole ptolémaïque a fait couler beaucoup d'encre dans les études sur l'économie antique ; elle est aujourd'hui davantage nuancée : « De nouvelles mesures fiscales ont été prises [avec les Ptolémées au pouvoir] pour la production, la fabrication et la vente de produits clés telles que le lin, le sel, la bière et certaines cultures oléagineuses. Dans ce domaine, l'État ptolémaïque recourait à des appels d'offres et à des contrats de travail qui fixaient les ouvriers à un endroit précis pendant la durée du contrat, fournissait souvent les matières premières et les outils, et accordait des licences d'État pour la vente du produit fini (ce qu'on appelle les “monopoles” ptolémaïques, bien qu'ils ne le soient guère). L'objectif ici, comme dans tout le système fiscal ptolémaïque, était de sécuriser la main-d'œuvre et de produire des revenus prévisibles pour l'État »⁴. Dans notre étude, nous possédons des preuves que ce genre de « monopole » a été mis en place pour administrer l'artisanat du cuir et assurer, ainsi, une bonne production. Nous tenterons également de voir l'influence romaine dans ce domaine. L'objectif est ici de rassembler toutes les preuves qui montrent une intervention de l'État, lagide ou romain dans la production du cuir.

⁴ MANNING 2007, p. 445.

A. Le « monopole » royal sous les Lagides

La question du « monopole » pour le travail des peaux nous est venue de plusieurs mentions dans les papyrus qui indiquent un certain regard de l'État ptolémaïque sur l'artisanat du cuir. Nous trouvons cinq documents nous délivrant des informations sur cette intervention de la royauté dans l'organisation de ce travail (**Tabl. 8**).

n°	Nom	Date	Lieu	Sujet
1.	<i>P. Petr.</i> , II, 32, 1	197 av. n.è.	Crocodipolis	Plainte concernant la collecte d'impôts d'un travailleur du cuir travaillant dans un entrepôt royal des peaux
2.	<i>P. Petr.</i> , II, 32, 2	197 av. n.è.	Crocodipolis	Réponse à la plainte présente dans le <i>P. Petr.</i> , II, 32, 1
3.	<i>P. Paramone</i> , 6	185 av. n.è.	xx	Rapport sur l'affermage de la taxe sur le cuir
4.	<i>P. Diosk.</i> , 5	146 av. n.è.	Nome d'Herakleopolites	Rapport sur le commerce illégal de peaux d'ânes
5.	<i>P. Tebt.</i> III, 1, 801	142 av. n.è.	Tébtynis	Lettre officielle dans laquelle un fonctionnaire informe un autre de la disparition de peaux

Tableau 9 : Papyrus faisant mention d'une intervention de l'État ou de l'administration royale ptolémaïque.

Comme nous l'avons fait remarquer, le concept de « monopole » est fortement remis en question, et cela à juste titre. Malgré l'intervention de l'État ptolémaïque et sa volonté d'agir sur la production de cuir, nous voyons qu'il n'existe pas réellement de monopole dans la mesure où nous possédons des preuves qui différencient des artisans travaillant dans un cadre privé de ceux travaillant dans le cadre d'un affermage royal. C. Préaux avait déjà consacré quelques pages à l'artisanat du cuir, en se demandant « comment le roi participe-t-il aux profits de l'industrie du cuir ? »⁵. Nous possédons cependant davantage d'informations que l'historienne à son époque pour tenter de répondre à cette question. Le *P. Paranome*, 6 (**Tabl. 9, n°3**) — découvert après le travail de C. Préaux — est sûrement l'une de nos sources qui nous délivrent le plus d'informations sur cette question et sur l'économie de l'artisanat du cuir :

⁵ PREAUX 1939, p. 230-233.

- 1 τῆς δὲ δερματηρᾶς πρᾶσις εἰς μὲν τὸ κα (ἔτος)
 οὐ γέγονεν διὰ τὸ ἐπισταλῆναι ἐκ τῆς πόλεως
 ὑπὸ Βάκχωνος τοῦ διοικήσαντος συνηλλαχέναι εἰς (ἔτη)
 Εὐφράν[ο]ρι καὶ Θεοδώρῳ, ἐφ' ᾧ παραδό[σ]ουσι κατ' ἐνιαυτὸν
- 5 δέρματα ἀρεστὰ εἰργασμένα α μῆκος παλασ<τῶν> ι,
 πλάτος παλαστῶν θ Β,
 δεύτερα μῆκος παλαστῶν θ, πλάτος παλασ<τῶν> η Β,
 τρίτα μῆκος παλαστῶν η, πλά[τος] [πα]λα[σ<τῶν>] ε Γφ, (γίνονται) Ζφ
 καὶ αἴγεια μῆκος παλαστῶν ι, π[λάτ]ος θ ρν
- 10 [...]ας μοσχείας (τάλαντα) ε
 βοτέας* (τάλαντα) ε
 νεύρον σκορπίων (τάλαντα) ζ
 καρποῦ ἀκάνθης ἄρ(τάβας) ω
 καὶ παρὰ τοῦ ἀσυντάκτου ἔθνο[υς] διαγράψειν
- 15 εἰς τὴν βασιλικὴν τράπεζ[αν] κατὰ μῆνα
 τὸ ἐπιβάλλον (τάλαντα) ζ Δ,
 καὶ ἀπὸ τιμήσεως τοῦ πεπανθέντος καρποῦ
 ἀκάνθης ἀπὸ Ἐπειφ ἕως Φαρμοῦθι τοῦ ἐχομένου
 ἔθους* χαλκοῦ (τάλαντα),ι, (γίνονται) ις Δ

« Mais dans le cas de l'affermage de l'impôt sur les cuirs, la vente aux enchères n'a pas eu lieu pour la 21^e année de règne, parce que l'ancien "διοικήσαντος" Bakchon a fait savoir de la capitale qu'il avait conclu un accord pour x années avec Euphranor et Théodoros, à condition qu'ils livrent chaque année :

Cuirs tannés de bonne qualité,

première sorte : longueur 10 largeurs de main, largeur 9 largeurs de main 2000 pièces,

Deuxième sorte : longueur 9 largeurs de main, largeur 8 largeurs de main 2000 pièces,

Deuxième sorte : longueur 8 largeurs de main, largeur 5 largeurs de main. 3500 pièces,

soit au total 7500 pièces ;

et peaux de chèvre : longueur 10 largeurs de main, largeur 9 largeurs de main 150 pièces ;

et à --- [colle ?] du veau 5 talents,

du mouton 5 talents,

en tendons de scorpions [Machine de guerre], 6 talents,

en fruits d'acacia, 800 artabes (?).

Et sur les artisans qui ne reçoivent pas de *syntaxis*, ils doivent verser à la Banque Royale, chaque mois, les 6 talents et 4000 drachmes qui leur reviennent.

Et de l'estimation du [de l'impôt sur le] fruit mûr d'acacia d'Epeiph à Pharmuthi de l'année suivante : 10 talents de bronze, ce qui fait un total de 16 talents 4000 drachmes »⁶.

Ce document nous communique des informations uniques et qui sont très importantes pour l'ensemble de notre analyse sur l'économie. Pour résumer le document, il s'agit d'une attribution de l'impôt sur les peaux (*dermatèra*) dans le cadre de l'affermage. Cette attribution est généralement mise aux enchères, mais, comme le texte le mentionne, c'est un accord plus ancien qui fait autorité ici. Dans ce contrat, Euphranor et Théodoros doivent alors livrer chaque année les quantités de peaux et de produits en rapport avec le tannage qui sont indiquées dans le contrat. De plus, l'accord est passé directement auprès du diocète, ce qui témoigne d'une grande importance. Cela pourrait signifier qu'il s'agit d'une gestion de l'impôt des peaux sur

⁶ Traduit de l'allemand : COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 69.

un nome entier⁷. Nous ne pouvons pas connaître le nome en question, mais il est vraisemblable qu'il s'agisse ici du Fayoum⁸.

Nous voyons dans le dernier paragraphe du document (**l. 14-19**) qu'il existait des artisans indépendants et travaillant dans un cadre privé et des artisans rattachés à la ferme de la *dermatera* et au pouvoir en place. Effectivement, après avoir listé ce que les deux fermiers devaient fournir au trésor royal, le contrat mentionne les artisans qui ne sont pas concernés par l'affermage sous l'appellation 'ἄσυντάκτου ἔθνο[υς]', qui serait littéralement traduit par « groupe désorganisé », et qui renvoie donc aux artisans qui ne sont pas sous contrat avec les fermiers. 'Étant donné que dans le présent papyrus, le "ἄσυντάκτου ἔθνο[υς]" représente un groupe de contribuables calculable, il ne peut pas agir dans l'illégalité ou de manière spontanée. Au contraire, nos "ἄσυντάκτοι" doivent être des artisans légaux, régulièrement imposés. Peut-être peut-on aller plus loin en opposant le groupe des "ἄσυντάκτοι" aux fournisseurs des articles des lignes 5 à 13. On peut bien supposer que les membres du premier groupe, qui doit livrer un contingent annuel d'argent et de produits, ne sont pas "ἄσυντάκτοι", mais "συντακτοι", précisément concernés par quelque "συνταξις"⁹, tandis que le second groupe n'est pas concerné par la "συνταξις"⁹. C'est d'ailleurs le deuxième groupe, celui des artisans indépendants, qui doit fournir à la Banque Royale 6 talents et 4000 drachmes par mois, élément dont nous allons reparler lorsque nous traiterons la question des impôts. Après avoir passé leur accord avec le stratège, Euphranor et Théodoros devaient passer des contrats directement avec certains artisans qui obtenaient des bénéfices en contrepartie de devoir fournir le fruit de leur travail : un atelier à disposition, un approvisionnement en matières premières et sûrement des avantages économiques avec une assurance de revenus et peut-être une fiscalité réduite.

Le papyrus ne fait mention que des tanneurs dans la mesure où aucune manufacture de cuir n'est mentionnée. Cet élément est très important ; il fait écho à ce que nous disions sur la division des tâches et à la non-différenciation des activités dans les termes. Nous pouvons voir ici que l'État s'adresse avant tout à ceux qui traitent la peau dans la volonté de la transformer, plutôt qu'aux artisans fabriquant des objets. Cela prouve que même si tous les artisans sont regroupés sous le terme de *skuteus*, une réelle division des tâches existait et était connue du pouvoir royal. Le document fait référence à des « peaux bien traitées » (δέρματα ἀρεστὰ εἰργασμένα), ce qui renvoie très certainement à un tannage végétal. Comme nous l'avons

⁷ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 64.

⁸ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 64.

⁹ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 76. La σύνταξις étant les produits et les sommes que les artisans devaient livrer aux fermiers.

souligné tout au long de cette étude, ce traitement devient réellement répandu à l'époque romaine, mais il était connu des Grecs et sûrement utilisé dans les hautes sphères égyptiennes. Cela nous indique que le pouvoir lagide était soucieux de se procurer du cuir de bonne qualité. Par conséquent, nous pouvons imaginer qu'avec cette question d'affermage, les techniques et connaissances autour du tannage végétal se sont tout de même développées et répandues pour répondre aux besoins de l'État.

Il est d'ailleurs intéressant de se demander où vont toutes ces peaux et comment elles sont utilisées par le pouvoir lagide. Les peaux traitées devaient être stockées dans des dépôts, qui se trouvaient sans doute dans les capitales des nomes. Nous avons d'ailleurs évoqué le cas d'un entrepôt royal des peaux à Crocodipolis (*P. Petr.*, II, 32, 1), et plusieurs artisans pouvaient être rattachés à celui-ci. Nous pouvons alors aisément rapprocher ces deux documents et mieux comprendre les artisans qui se trouvent au service de l'État que nous avons évoqué. Toutefois, le fait que les artisans entreposent des peaux traitées, mais non assemblées, en très grande quantité, nous fait nous interroger sur l'utilisation de tout ce cuir. Nous pensons que la *dermatèra* concernait uniquement l'approvisionnement en cuir pour l'armée royale, comme en témoigne la mention des tendons servant aux scorpions « νεύρον σκορπίων »¹⁰. D'après nos sources, l'État ne semblait pas intervenir dans le commerce privé de cuir et des marchandises qui en dépendent¹¹. L'absence de cordonniers dans ce système doit être questionnée, car il fallait bien que les peaux stockées dans les dépôts royaux soient ensuite assemblées. Or, nous n'avons aucun indice sur cette question, et nous ne pouvons pas savoir si l'État avait ensuite recours à des cordonniers privés ou si ces artisans pouvaient être rattachés d'une manière ou d'une autre à l'État, peut-être directement au sein de l'armée. Ce fonctionnement diffère d'autres « monopoles » royaux où le roi s'immisce véritablement dans le commerce et où les artisans devaient avoir une autorisation de l'État pour vendre certaines marchandises¹².

L'impôt sur l'acacia, que l'on retrouve dans les dernières lignes du contrat, est compris dans celui des peaux, administré par les mêmes fermiers, ce qui vient renforcer l'importance de ces arbres dans la production du cuir en Égypte. Le fait que la collecte des fruits d'acacia soit rattachée à la *dermatèra* indique que l'État fournissait bien la matière première aux tanneurs, tout du moins en ce qui concerne les produits tannants. Le document fait bien mention aux fruits d'acacia « καρποῦ ἀκάνθης » et non simplement à la culture de ces arbres qui étaient également

¹⁰ Les scorpions sont des armes de jet. « Nous pouvons adopter comme définition provisoire que la catapulte ou scorpion est un lanceur de flèches » : FLEURY 1981, p. 219.

¹¹ Réflexion déjà existante dans le travail de C. Préaux : PREAUX 1939, p. 231-232.

¹² DUNAND 1979, p. 52 ; LEGRAS 2004, p. 136 ; MANNING 2007, p. 445.

prisés pour son bois comme nous l'avons déjà souligné dans notre premier chapitre. D'ailleurs, en même temps que les peaux tannées, les fermiers devaient fournir 800 artabes de ces fruits à l'année. Toutefois, sans élément supplémentaire, nous ne pouvons pas interpréter ce chiffre ou ce que cela représentait en nombre de peaux traitées.

Les fermiers devaient fournir à l'État un nombre conséquent de cuirs avec 7 500 peaux de bovins et 150 pièces en peau de chèvres¹³. Nous pouvons déjà noter la domination des peaux de bovins dans ce que l'État demande. De plus, le document indique trois tailles différentes avec des mesures précises (I. 6-8). Cela nous montre que les peaux devaient être découpées en rectangles réguliers. Sur les tailles en elles-mêmes, une largeur de main devait être égale à environ 7,708 cm¹⁴. Par conséquent, les trois tailles correspondent respectivement à 77,08 x 69,37 cm ; 69,37 x 61,66 cm ; 61,66 x 38,54 cm¹⁵. La mention des tailles peut ici nous faire penser à une standardisation, avec des mesures qui avaient peut-être une utilité dans la conception de certains objets. Nous pensons tout particulièrement aux tentes qui nécessitaient une quantité importante de cuirs préalablement découpés en rectangles et en triangles comme nous l'avons vu. Si nous nous fondons sur ces chiffres, pour un *papilio* pouvant accueillir 8 soldats, les artisans avaient besoin d'environ 25 peaux de bovins, cela correspond à la conception d'environ 300 tentes¹⁶. De plus, dans son étude sur les tentes, M. Leguilloux donne les mesures de quelques panneaux de cuir dans la restitution de tentes romaines qui se rapprochent des mesures que nous trouvons dans notre document : « Le camp de Vidolanda occupé à la fin du I^{er} et le II^e siècle, a livré le matériel le plus significatif, constitué de fragments de paroi latérale et du fond. Il s'agit de quatre panneaux de 76 x 52 cm joints à quatre autres de 38 x 52 cm »¹⁷. Les tailles peuvent être liées à la fabrication de tentes et répondraient alors à une certaine standardisation, mais il est tout à fait possible que ce cuir ait pu avoir d'autres utilisations au sein de l'armée, pour tout autre type d'objets. Nous pouvons toutefois noter que les 7 500 peaux de bovins sont sûrement fabriquées tout au long de l'année avec les mêmes techniques, celle du tannage à l'acacia, et devaient répondre à des standards de tailles. Nous avons peut-être la preuve d'une production en série.

¹³ Il n'est pas mentionné qu'il s'agit bel et bien de peaux de bovin. Cependant, comme nous l'avons souligné dans notre premier chapitre, le fait qu'aucune espèce ne soit indiquée signifierait que nous avons affaire à des bovins.

¹⁴ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 71.

¹⁵ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 71.

¹⁶ LEGUILLOUX 2004, p. 154-156. Il s'agit de tentes romaines, mais les techniques devaient être relativement les mêmes à l'époque ptolémaïque.

¹⁷ LEGUILLOUX 2004, p. 157. Les tailles des panneaux de cuir pouvaient varier d'une tente à l'autre et il n'existait pas de valeur de référence. Nous évoquons simplement ici le fait que les chiffres sont relativement proches et qu'ils pourraient indiquer une certaine utilisation de ce cuir.

Après les différentes peaux tannées, les fermiers devaient également fournir d'autres ressources. Le texte grec n'est pas compréhensible pour certains mots et l'interprétation devient complexe, mais il semble que les fermiers fournissaient une certaine quantité de colle (**I. 10-11**)¹⁸. Effectivement, la colle animale est un produit que nous n'avons pas encore évoqué, mais qui est lui aussi issu de l'artisanat des peaux : « De fait, la peau, comme d'autres parties de l'animal telles que les tendons, le cartilage, les os, contient de la gélatine. Parce que ce devait être une colle forte et pénétrante, elle servait essentiellement en menuiserie et en marqueterie pour coller les pièces d'ivoire sur les meubles »¹⁹. De cette information, avec celle que les fermiers devaient fournir des tendons pour des machines de guerre (**I. 12**), nous en déduisons que les tanneurs étaient sûrement responsables de la production de colle avec la peau qu'ils traitaient et qu'ils utilisaient également leur savoir-faire pour fournir et peut-être travailler des parties animales, comme les tendons : « Pour ces scorpions, il fallait des tendons d'une qualité et d'une élasticité exceptionnelles, et on ne pouvait pas utiliser n'importe quel animal. Selon Héron, [...] les tendons les plus appropriés étaient ceux du jarret des cerfs et ceux de la nuque des taureaux, mais tous les tendons de tous les animaux peuvent être utilisés à l'exception de ceux des porcs »²⁰. Tout comme pour l'acacia, nous ne pouvons pas réellement interpréter les chiffres en poids qui nous sont donnés. En revanche, nous voyons clairement que l'État — et les fermiers — se souciait de la production des tanneurs dans un sens large et qu'il ne se concentrait pas uniquement sur la production de cuir.

Nous possédons un autre document faisant la mention de fermiers responsables de la *dermatèra*²¹. Nous trouvons de grandes similitudes entre les deux documents, car nous avons également deux fermiers qui s'occupent d'un nome entier, celui d'Hérakléopolite :

Διοσκουρίδη ἡγεμόνι καὶ φρουράρχωι παρ' Ἰάσονος καὶ Πετάλου τῶν πραγματευομένων τὴν δερματηρὰν τοῦ Ἡρακλεοπολίτου εἰς τὸ λε (ἔτος). τῆι κα τοῦ Χοιᾶχ εὐρόντ[ε]ς βύρσας ὄνεας ἑννέα παρεδώκαμεν Ἀπολλωνίωι καὶ Ἐπιμάχωι τοῖς π[α]ρὰ σοῦ καὶ σοὶ δὲ Δίδυμον τὸν κεκολλητευκότα αὐτά. ἐὰν οὖν φαίνεται, συνεχέσθω ὃ τε ἄνθρωπος καὶ τὰ φορτία μέχρι τοῦ ἐν κοινῷ συνεδρίῳ διεξαχθῆ τὰ κατ' αὐτόν. εὐτύχει. (ἔτους) λε Χοιᾶχκα. (hand 2) (ἔτους) λε Χοιᾶχ κβ Ἰάσονος κατὰ Διδύμου περὶ ἐπιτίμου βυρσῶν.

« À Dioscuridès, commandant et phrourarche, de Iason et Petalos, qui administrent l'industrie du cuir de la région d'Herakleopolis pour la 35^e année. Nous avons découvert neuf peaux d'ânes et nous les avons remises à Apollonios et Épimachos, ton subordonné, et nous te remettons aussi Didymos, qui les a passées en contrebande. Si tu le souhaites, nous retiendrons cet homme et ses biens jusqu'à ce que son affaire soit jugée par le tribunal commun.

¹⁸ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 72.

¹⁹ DERCY 2015, Chapitre 2, § 325.

²⁰ COWEY, KRAMER (éd.) 2004, p. 73.

²¹ *P. Diosk.*, 5.

(en seconde main) Année 35, Choiach 22. (Pétition) de Iason contre Didymos concernant l'amende sur les peaux »²².

Cependant, il ne s'agit pas du même type de document, car nous n'avons dans ce cas pas de précision sur la nature du contrat qui unit les fermiers avec le pouvoir ptolémaïque. Toutefois, ce document nous éclaire tout de même sur d'autres points qui sont tout aussi pertinents. Le document évoque un certain Didymos qui fait passer des peaux d'ânes en contrebande. Nous avons déjà mentionné ce papyrus en nous questionnant sur la nature des peaux d'ânes, mais avec tout ce que nous avons dit sur la *dermatèra*, nous pouvons avoir une nouvelle lecture. Nous ne savons pas si Didymos était un *skuteus*, un marchand ou un particulier qui se trouvait illégalement en possession de peaux. Cependant, le fait que la traduction évoque une histoire de contrebande signifierait que ces peaux devaient se retrouver dans les dépôts royaux. Cela pourrait témoigner que Dydimos est un travailleur du cuir, ou qu'il est en lien avec un *skuteus*, qui est sous contrat avec les fermiers. Étant donné que les artisans pouvaient rester indépendants et ne pas être rattachés à la ferme, ces peaux devaient provenir d'un atelier sous contrat. Nous constatons que les fermiers avaient une fonction de contrôle en s'assurant à la fois de la bonne production, mais également en surveillant les artisans qui se trouvaient sous contrat afin que ceux-ci ne fassent pas de contrebande. Cela peut, dans une certaine mesure, nous renseigner sur la réalité des contrats entre les artisans et les fermiers. Effectivement, nous pouvons penser que les artisans devaient fournir la totalité de leur production et qu'ils ne pouvaient donc pas vendre des peaux dans un autre cadre, comme c'est le cas dans les autres monopoles. Nous avons au sein de ce document, le témoignage d'un artisan qui voulait sûrement obtenir un revenu supplémentaire.

Dans l'affaire du vol de marchandises (**tabl. 9, n°2**) d'un artisan travaillant dans le dépôt royal des peaux, que nous avons évoqué à plusieurs reprises, l'artisan reçoit une réponse²³. L'épimélète Dôrothéos lui répond qu'il convoque celui qui a la charge de la *dermatèra* (*ἀνακαλέσασθαι τὸν πρὸς τῇ δερματηρᾷ[ι]*). Cet élément vient appuyer une nouvelle fois sur les responsabilités du fermier qui se devait d'administrer l'artisanat du cuir sur de nombreux aspects et qui était directement en lien avec l'artisan, pour répondre à ses besoins et à ses plaintes. Sur ce vol, un autre élément se doit d'être relevé. Dans la lettre de Pétosiris (**tabl. 9, n°1**), celui-ci écrit :

²² Traduction dans COWEY, MARESCH (éd.) 2003, n° 5.

²³ *P. Petr.*, II, 32, 2-3.

Φιλίππου ἐπι[χ]ωρήσαντος ἐργά[ζεσθαι] κώϊδια [[κωϊδιαρια]], ἃ τίλλοντες [---] τὰ [μὲν] [ἐρί]δια τοῖς κασοποιοῖς, τὰ δὲ ἐξ αὐ[τῶν] [λήμ]ματα παραδίδομεν εἰς τὸ βασιλ[ικόν] τῶι τελώνῃ.

« Le collecteur de taxes Philippos nous a permis de travailler les toisons, que nous “épilons” [pour livrer/vendre (?)] la laine aux fabricants de manteaux, et les profits que nous en tirons, nous les versons au collecteur de taxes pour la Banque Royale »²⁴.

Ce passage témoigne, dans un premier temps, d’une relation existante entre les tanneurs et les fabricants de manteaux, où les βυρσοδέψες jouent un rôle de fournisseurs de matière première — de laine — pour les travailleurs du textile. De plus, de ces échanges, ils devaient reverser la totalité de leurs bénéfices au collecteur de taxes pour la Banque Royale. La somme de cette revente devait être un moyen pour le fermier d’assurer le montant que lui demandait l’État pour la *dermatèra*. De ce fait, en s’assurant d’un revenu supplémentaire avec cette laine — en plus des peaux tannées et des autres biens — le fermier pouvait sans doute espérer remplir son engagement et garder le surplus pour sa propre personne.

En fin de compte, la δερματηρά ne peut être considérée comme une simple taxe sur les peaux, comme le suggèrent les dictionnaires²⁵. Elle englobe de nombreux éléments et revêtait une grande importance pour le pouvoir lagide. En réalité, la *dermatèra* n’est même pas une taxe à proprement parler, mais plutôt un terme utilisé pour désigner l’ensemble de l’artisanat du cuir impliqué dans l’approvisionnement de l’armée ptolémaïque. Les fermiers jouaient un rôle essentiel dans cet artisanat en fournissant aux tanneurs la matière première nécessaire, tout en surveillant la production et la qualité des peaux fournies par chaque artisan. Comme en témoigne l’affaire de contrebande, les fermiers intervenaient directement et avaient une certaine autorité pour sanctionner les contrevenants et confisquer leurs biens. En outre, les fermiers étaient également chargés de superviser la collecte des fruits d’acacia afin d’assurer l’approvisionnement de produit tannant.

²⁴ Traduction d’E. LE QUERE.

²⁵ Définition donner par le LSJ : « *tax on hides* ».

B. Le pouvoir romain dans les affaires des tanneurs

Pour l'époque romaine, notre corpus comporte trois documents qui mentionnent la *dermatèra* (**tabl. 10**). Ces trois documents proviennent tous de la même période, la fin du II^e s. de n.è., mais cela ne veut pas dire que l'affermage de l'impôt des peaux à disparu à partir de la domination romaine.

n°	Nom	Date	Lieu	Sujet
1.	<i>P. Thmouis</i> , I, 34	180-192	Thmouis	Registre de taxe
2.	<i>P. Prag.</i> , II, 122	191 de n.è.	xx	Lettre privée
3.	<i>P. Oxy.</i> , XLVII, 3363	200 de n.è.	Oxyrhynchos	Contrat agricole

Tableau 10 : Mention de la *dermatèra* sous l'Empire romain.

Dans un contrat agricole d'Oxyrhynque, nous constatons une nouvelle mention de la *dermatèra* avec un fermier qui prend à bail le contrat de plusieurs impôts :

Α[ὐρ]ηλίωι Οὐίκτορι ἐπιτρόπωι Ἑρμοῦ παρὰ Πατροβίου Διοκλέους τοῦ Φίλωνος, μητρὸς Διογενίδος, ἀπ' Ὀξυρύγγων πόλεως. ἐκουσίως καὶ αὐθαιρέτως ἐπιδέχομαι εἰς μίσθωσιν ὠνῆν δερματηρᾶς καὶ ὠνῆν βοῶν ἐν συμπράσει πόλεως νομοῦ Ὀξυρυ[γγ]εῖτου ἐφ' ἔτη πέντε ἀπὸ μηνὸς Θ[ῶθ] τοῦ[εἰσιόν]τος [ὀγδόο(?)]υ ἔτους...

« Aurelius Victor, procureur *ad Mercurium*, de Patrobius (?) fils de Diodès fils de Philon, sa mère étant Diogenis, de la cité d'Oxyrhynque. Volontairement et de mon propre chef, je prends à bail le contrat pour l'impôt sur les peaux et l'impôt sur les bœufs dans la ville et le nome d'Oxyrhynchite, pour cinq ans à partir du mois de Thot de la huitième (?) année à venir... »²⁶.

Ce contrat d'Oxyrhynque apporte une nouveauté très intéressante dans notre étude. Aurelius Victor prend la gestion de deux impôts, celui sur les peaux (ὠνῆν δερματηρᾶς) et celui sur les bœufs (ὠνῆν βοῶν). Nous décelons une synergie entre les bouviers et les tanneurs, mise en place par le fermier en regroupant ces deux impôts, afin de faciliter l'approvisionnement en peaux d'un point de vue logistique et économique. Au vu des informations que nous possédons, nous ne pouvons pas savoir s'il s'agissait d'une norme ou d'un investissement du fermier qui s'assurait de cette façon un apprivoisement certain en peaux brutes. D'ailleurs, comme le propose l'éditeur de ce papyrus, cela serait encore une fois lié à l'approvisionnement militaire de peaux²⁷. De ce fait, nous notons des similitudes avec les remarques que nous avons déjà faites pour l'époque ptolémaïque : la *dermatèra* semble liée de toute évidence à l'approvisionnement militaire en cuir et cela sans interférer dans le commerce des artisans

²⁶ *P. Oxy.*, XLVII, 3363, traduction : COLES, HASLAM (éd.) 1980, p. 127.

²⁷ COLES 1976, p. 283-284.

privés. Une nouvelle fois, le contrat de l'affermage s'applique à un nome entier et cela est peut-être une spécificité de cette ferme.

Le *P. Thmouis*, I est « un registre d'arriérés d'impôts en argent rédigé en 170/1 par le basilicogrammate du Mendésien, nome égyptien situé au nord-est du Delta et ayant alors pour métropole Thmouis. Le rouleau, qui est une copie de ce registre réalisée sous le règne de Commode, comportait 177 colonnes et a pu être reconstitué presque complètement grâce à des papyrus carbonisés disséminés entre des collections de Paris, Florence et Berlin. [...] Il faut dire d'emblée l'intérêt exceptionnel de ce registre, non seulement parce qu'il est presque complet, mais aussi parce qu'il provient du Delta, région pour laquelle la documentation papyrologique est très réduite »²⁸. Dans cet immense registre, nous trouvons également la mention de la *dermatèra* (**tabl. 10, n°1**), mais contrairement aux autres documents, celui-ci n'évoque pas l'administration de l'impôt, mais se concentre sur un berger ou un bouvier (ποιμήν) qui doit payer à l'année 26 drachmes²⁹. Il est compliqué de savoir s'il s'agit d'une simple taxe, touchant les éleveurs qui revendent la peau de leurs bêtes ou si, comme dans le cas du *P. Oxy.*, XLVII, 3363, il existe un lien entre les bouviers et les tanneurs dans le cadre de la *dermatèra*. Dans un document fiscal du II^e s. de n.è. sur lequel nous reviendrons en détail, nous trouvons une mention de travailleurs du cuir et de bouviers qui payent des impôts ensemble, peut-être au sein d'un *koinon*³⁰. De tous ces éléments, nous observons une réelle synergie dans l'artisanat du cuir avec des liens qui se créent entre les éleveurs et les tanneurs afin d'assurer l'approvisionnement en peaux. Dans nos sources, nous remarquons que ces liens sont encouragés par les fermiers eux-mêmes, pour des raisons de logistique et de réduction de coût évidentes, mais il est vraisemblable que ces logiques aient existé également dans un cadre privé, pour les mêmes raisons.

Le dernier document que nous évoquerons pour la *dermatèra* est un regroupement de deux lettres écrites à la fin du II^e s. de n.è.³¹. Bien que ces correspondances soient très lacunaires, elles restent néanmoins intéressantes dans la mesure où elles sont écrites par deux préfets d'Égypte qui s'intéressent à l'artisanat des peaux. Nous avons une première lettre écrite par Tineius Demetrius et une seconde écrite par Larcus Memor, qui succède à son prédécesseur en

²⁸ HUSSON 1986, p. 200-201.

²⁹ Ποιμήν peut renvoyer à un berger ou à un bouvier selon les dictionnaires. Cette double interprétation est importante dans notre propos, car s'il s'agit d'un bouvier, nous pouvons faire un lien direct avec le document précédent où l'élevage des bœufs est relié à la *dermatèra*.

³⁰ *SB*, XVI, 12 695 : « σκυ(τέων) ποιμ(ένων(?)) όμ(οίως) κοιν(οῦ) (δραχμάς) δ ».

³¹ *P. Prag.*, II.122.

190 de n.è.³². Les lacunes de ces documents ne permettent pas d'en connaître le sens précis, mais ces lettres sont envoyées aux stratèges de différents nomes³³. C'est en ce sens que ce document est exceptionnel, car il nous délivre des informations qui se trouvent à une autre échelle du pouvoir. Nous avons vu jusqu'ici des documents qui mentionnaient l'artisanat du cuir, avant tout par les fermiers qui prenaient la responsabilité de la production et des impôts. Ici, bien que nous ne puissions pas connaître les détails de ces lettres, il s'agissait peut-être des directives du préfet d'Égypte, retransmises directement aux stratèges de différents nomes pour s'assurer d'un certain approvisionnement en peaux. Nous pouvons constater que la question de cet approvisionnement est importante et essentielle pour le pouvoir en place vu que le préfet d'Égypte lui-même s'intéresse à ce sujet et donne ses directives.

C. Conclusion

Nous sommes dépendants de la disparité des sources papyrologiques, mais comme nous l'avons vu, la *dermatèra* garde le même fonctionnement au cours des siècles et il est alors très probable que celle-ci n'ait jamais disparu et que l'affermage de l'artisanat des peaux ait été en place sur toute notre période d'étude. Nous pouvons également parler du fait que nous retrouvons ce même fonctionnement dans au moins trois nomes différents, Arsinoïte, Hérakléopolite et Oxyrhynchite, et qu'il est très probable que cela soit également le cas dans le nome de Mendesios. La mise en place d'un tel système par le pouvoir lagide, qui est conservé à l'époque romaine, répond à une problématique essentielle : l'approvisionnement en peaux pour l'armée. Cela passe par une gestion de la production, mais également par la récolte d'impôts en argent lié à cet artisanat. Nous possédons, finalement, trop peu d'informations sur les artisans eux-mêmes, pour savoir précisément quelle différence il existait entre ceux qui se trouvaient sous contrat avec le fermier et ceux qui étaient davantage indépendants. Dans la même mesure, seuls les tanneurs semblent concernés par ce système et la place des cordonniers — dans la production de biens manufacturés pour l'armée — reste inconnue. Toutefois, nous possédons quelques documents reliant les éleveurs aux tanneurs, sans doute la preuve d'une synergie entre les deux activités. Nous pouvons désormais nous intéresser aux conditions de vie des artisans avec les nombreuses informations que nous délivrent les papyrus.

³² PINTAUDI, DOSTALOVA, VIDMAN (éd.) 1995, p. 9-10.

³³ PINTAUDI, DOSTALOVA, VIDMAN (éd.) 1995, p. 9-10.

II. Étude économique des conditions de vie des artisans : coûts de production, prix des marchandises et niveau d'imposition

Cette seconde partie tente de se recentrer sur les artisans et sur leur niveau de vie. Les papyrus étant, pour la plupart, des documents du quotidien, nous retrouvons de nombreuses informations chiffrées, sur des prix, des salaires, des impôts et des quantités qui nous permettent d'approcher l'économie du cuir et de son artisanat.

A. Les prix des marchandises et le salaire des artisans

Comme nous l'avons souligné dans notre précédent chapitre, les documents qui évoquent des chaussures sont majoritairement des lettres privées avec lesquelles les individus envoyaient des biens. Par conséquent, nombreux documents ne mentionnent pas de prix sur des objets. Nous avons voulu mettre en série toutes les informations sur le coût des chaussures pour deux raisons. Premièrement, nous essaierons de voir ce que représentait l'achat d'une chaussure dans le quotidien des Anciens. Secondement, nous pourrons nous questionner sur le gain de l'artisan et sur l'éventuelle plus-value qu'il pouvait réaliser avec une paire de sandales.

n°	Documents	Dates	Provenances	Objets	Prix
1	<i>P. Worp.</i> , 13	III ^e s. av. n.è.	??	Une paire de crépides	6 drachmes
2	<i>P. Col.</i> , IV, 77	245-239 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Une paire de crépides	2 drachmes
3	<i>P. Col.</i> , III, 5	257 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Une paire de crépides	3 drachmes
4	<i>P. Petr.</i> , I, 13	238 - 227 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Une paire de sandales de femme (ὑπόδημα)	4 drachmes
5	<i>P. Oxy.</i> , XLVII, 3356	76 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Une paire de sandales (σανδάλιον)	4 drachmes
6	<i>P. Sijp.</i> , 12 a	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Une paire de sandales	1 drachme et 1 obole
7	<i>P. Gron.</i> , 11	II ^e s. de n.è.	??	Une paire de sandales (ὑπόδημα)	5 drachmes et 2 oboles
8	<i>P. Ross. Georg.</i> , II, 41	II-III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Une paire de sandales blanches (ὑπόδημα)	20 drachmes
9				Une paire de sandales pourpre ? (ὑπόδημα)	88 drachmes (?) ³⁴
10	<i>SB</i> , XIV, 11 575	III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Prix des sandales (ὑπόδημα)	200 drachmes
11	<i>P. Koeln.</i> , XIV. 582	III ^e s. de n.è.	??	Prix d'une paire de <i>calcei</i> et d'une « chaussure interne »	62 drachmes d'argent ³⁵
12	<i>SB</i> , III, 7181 v	220 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Sandales de femmes	2 paires pour 92 drachmes
13					3 pour 144 drachmes
14					2 pour 98 drachmes
15					2 pour 88 drachmes
16					1 pour 45 drachmes

³⁴ Nous n'avons pas la valeur de ces chaussures. Cependant, quand nous regardons le total, le seul objet manquant semble être cette paire de sandales et nous pouvons alors tenter de calculer sa valeur.

³⁵ Le document fait sûrement référence à un prix de douane

17					1 pour 45 drachmes
18	<i>O. Bodl.</i> , II, 2147	275-299 de n.è.	Nome de Dispolite	Une paire de sandales	3 [?] deniers
19	<i>P. Lund.</i> , IV, 14	275-299 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Une paire de sandales et sa dorure	8 statères pour la paire et 60 statères pour la dorure ³⁶
20	<i>P. Ryl.</i> , IV, 629	317-323 de n.è.	Nome d'Hermopolite	Une paire de sandales pour le bain	200 drachmes
21	<i>P. Oxy.</i> , X, 1288	318-323 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Prix des chaussures de Nonna	1200 drachmes

Tableau 11 : Prix des chaussures dans les papyrus (III^e s. av. n.è. — début du IV^e s. de n.è.).

Les différents prix des chaussures peuvent nous en apprendre davantage sur la société égyptienne et sur l'artisanat du cuir (**tabl. 11**). La première constatation que nous pouvons réaliser, c'est qu'il existe des différences notables de prix entre les chaussures, qui s'expliquent par la qualité et les détails sur celles-ci. Nous avons au II^e s. de n.è. une différence de prix entre « une paire de sandales comme les autres » qui se vend à 5 drachmes et 2 oboles, contre « une paire de sandales blanches » et « une paire de sandales pourpre » respectivement à 20 et 88 drachmes (**tabl. 11, n° 7,8 et 9**). Nous ne savons cependant pas les dates précises de ces documents et l'inflation de la fin du II^e s. de n. è pourrait expliquer en partie cette différence. Cependant, la différence entre la paire blanche et la paire pourpre est élevée, et les deux objets proviennent du même document. Nous pouvons alors voir que la paire décrite comme blanche « λευκόν », serait le résultat d'un traitement à l'alun visant à assouplir et à blanchir la peau, tandis que la couleur pourpre « πορφύρα » serait le résultat d'une opération de teinture et expliquerait alors la différence de prix entre les deux objets³⁷.

Après ce premier point, nous pouvons tenter de comprendre la valeur d'une chaussure de base par rapport au salaire moyen. Nous rencontrons cependant un problème de taille : nous avons des informations très limitées sur tous ces prix. Les documents que nous avons pour le III^e s. av. n.è. nous informent sur les prix de quelques paires. Dans ce contexte, les crépides (κρηπίδες) doivent certainement être rapprochées de simples sandales (**tabl. 11, n° 1, 2, 3 et 4**)³⁸. Les prix varient de 2 à 6 drachmes ; ces différences peuvent s'expliquer par deux facteurs : le premier, c'est celui de la fluctuation des prix au cours du siècle. Il est possible que dans la

³⁶ Sur le fait que le texte mentionne bien une paire de sandales, voir GARA 1983.

³⁷ D'autant plus que le pourpre est la teinture la plus chère.

³⁸ Sur le fait que les *crépides* représentent parfois des sandales, voir DERCY 2005, Chapitre 2, § 94 : « Mais, nous le disions, le terme ne désigne parfois pas autre chose qu'une simple sandale, c'est-à-dire une semelle dotée de lacets ou de courroies plates et éventuellement équipée de boucles sur le côté pour l'attacher. ».

mesure où nous possédons des documents de dates différentes, les prix moyens aient changé de quelques drachmes en fonction des périodes. À cet élément s'ajoute le fait que, comme nous l'avons précisé, toutes les chaussures ne se valent pas et certaines sandales, peut-être de meilleure qualité ou venues d'artisans plus qualifiés et reconnus, se vendent naturellement plus cher que d'autres. En faisant la moyenne de ces quatre prix, nous arrivons à une valeur de 3,75 drachmes. Étant donné que le salaire moyen d'un ouvrier agricole se trouvait entre 5 et 10 drachmes durant ce siècle, les sandales représentaient un coût relativement important allant de 37,5 % à 75 % du salaire selon les chiffres que nous avons³⁹. Ces données doivent être étudiées avec une grande précaution dans la mesure où nous n'avons pas beaucoup de valeurs de référence et que les ouvriers agricoles n'achetaient pas aux mêmes prix leurs chaussures qu'une population plus aisée. De fait, les documents que nous avons nous indiquent peut-être des prix plus élevés que la moyenne. Mais même si nous retenons le chiffre le plus bas, c'est-à-dire 37,5 % du salaire mensuel, les sandales étaient un bien qui représentait tout de même un certain coût. Ces chaussures étaient cependant nettement moins chères que les prix d'un *himation* ou d'un *chiton* (fig. 72).

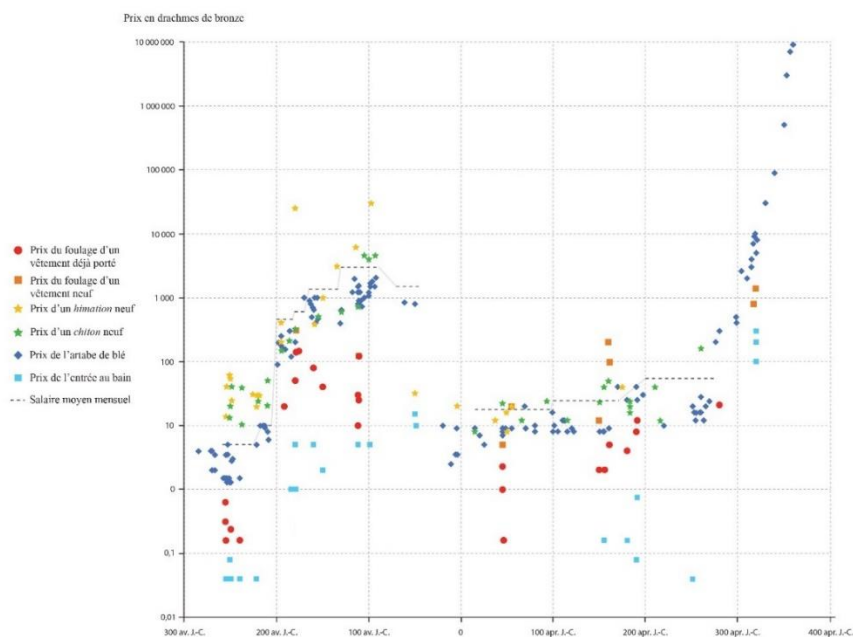


Figure 72 : Évolution des prix du foulage par rapport à celle des prix de l'artabe de blé, d'un vêtement neuf et de l'entrée aux bains en Égypte à l'époque gréco-romaine (échelle logarithmique) — d'après LE QUERE à paraître, fig. 66.

³⁹ LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 8-9 : « Le salaire mensuel moyen d'un ouvrier agricole était donc de 5 à 10 drachmes au III^e s. av. J.-C., de 450 drachmes au début du II^e s. av. J.-C., puis de 1 350 à 3 000 drachmes jusqu'au début du I^{er} s. av. J.-C., et enfin de 1 500 drachmes dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. Pour l'époque impériale, si l'on suit les calculs de H.-J. Drexhage, le salaire mensuel moyen d'un homme en Égypte serait de 17,7 drachmes au I^{er} s. apr. J.-C., de 24,4 drachmes au II^e s. apr. J.-C. et de 54,4 drachmes au III^e s. apr. J.-C. »

Nous n'avons que trop peu d'informations sur les siècles suivants. Si nous tentons de faire des moyennes avec les chiffres que nous avons, la valeur d'une chaussure représente 23,5 % du salaire mensuel d'un ouvrier agricole pour le I^e s. de n.è. et 17,5 % pour le II^e s. de n.è. Il est intéressant de remarquer que tous les prix restent poches de notre première moyenne de 3,75 drachmes, et cela malgré l'augmentation des salaires moyens. Cet élément pourrait signifier une baisse de valeur, peut-être causée par la démocratisation d'achat plus fréquent de sandales neuves. Toutes ces informations sont assez cohérentes quand on les compare une nouvelle fois avec les prix d'un *himation* et d'un *chiton* qui semblent baisser de valeur en comparaison avec le salaire moyen et qui reviennent, dans une même tranche de valeurs qu'au III^e s. av. n. è (**fig. 72**). Nous ne possédons pas de prix pour le II^e-I^{er} s. av. n.è. : ceux-ci auraient sûrement laissé la trace d'une nette augmentation avec l'inflation et les réformes monétaires.

Nous pouvons nous intéresser plus en détail au III^e s. de n.è. étant donné qu'il s'agit du siècle où nous avons le plus d'informations. Dans le *SB*, III, 7181 v, nous avons le prix de différentes chaussures de femmes qui se vendent à une moyenne de 46,5 drachmes, soit environ 85 % du salaire mensuel d'un travailleur agricole à cette époque. Nous pouvons noter dans le cas de ce document que nous avons plusieurs chaussures de femme qui sont vendues à des prix allant de 44 à 49 drachmes, ces différences pour un même modèle de « σόλια μα(κρὰ) γυ(ναικεῖα) » sont difficiles à interpréter. Il est possible que cela corresponde à des commandes différentes, notamment car au sein du document, les différents prix sont listés et séparés. Les différences de prix peuvent être le résultat de certaines spécificités des commandes, avec par exemple des coûts d'envoi qui se rajoute, une différence de matériaux, une demande précise d'un client pour un certain type de modèle. Nous pouvons peut-être aussi voir des différences de tailles qui viendraient changer de quelques drachmes le prix de la chaussure. Ce document est particulièrement intéressant, car il semble qu'il soit lié d'une façon ou d'une autre à l'artisanat du cuir avec plusieurs listes d'objets et leur prix qui pourraient être la réalisation d'un *skuteus*.

[...] μαρσίππ(ια) α στενά β (δραχμαὶ) λβ	[...] Pochettes/sacs : 1— deux étroits : 32 drachmes
β μέγα α (δραχμαὶ) κη ὁμοί(ως) α (δραχμαὶ) λδ μικρὸν α (δραχμαὶ) ιβ	2— un grand : 28 drachmes Un autre grand : 34 drachmes Un petit : 12 drachmes
γ μεγάλ(α) β (δραχμαὶ) ξ στενὸ(ν) α (δραχμαὶ) ις ὁμοί(ως) μέγα α (δραχμαὶ) λβ μικρὰ β (δραχμαὶ) κδ	3— deux grands : 60 drachmes Un étroit : 16 drachmes Le même en grand : 32 drachmes Deux petits : 24 drachmes
δ μεγάλ(α) δ (δραχμαὶ) ρκδ δίμοιρο(ν) κ (δραχμαὶ) μδ στενὸν α (δραχμαὶ) ις	4— quatre grands : 124 drachmes 20 en deux parties (?) : 44 drachmes Un étroit : 16 drachmes
ε μέγα α (δραχμαὶ) λβ μικρὰ β (δραχμαὶ) κδ	5— un grand : 32 drachmes Deux petits : 24 drachmes
ς μικρὸν α (δραχμαὶ) ιβ ?? ?? τυλ(άριον) α (δραχμαὶ) υμ	6— un petit : 12 drachmes Un ?? ?? coussin/matelas : 440 drachmes
-----	-----
ζ στενὸν α (δραχμαὶ) ις μεγάλ(α) γ (δραχμαὶ) πι	7— un étroit : 16 drachmes Trois grands : 88 drachmes
η μέγα α (δραχμαὶ) λβ	8— un grand : 32 drachmes
σόλια μα(κρὰ)γυ(ναικεῖα) [voir tabl. 10]	Les sandales de femme : [Voir tabl. 10]
α παρατυλ(άριον) α (δραχμαὶ) π ?? ?? α τυλ(άριον) [---]	1— un petit coussin/matelas : 80 drachmes ??
γ παρατυλ(άριον) α (δραχμαὶ) π δ παρατυλ(άρια) β (δραχμαὶ) ρμδ παιδικ(ὰ) β (δραχμαὶ) ρλς ?? ?? δ τυλ(άριον) [---]	3— un petit coussin/matelas : 80 drachmes 4— deux petits coussins/matelas : 144 drachmes Deux pour enfants : 136 drachmes ??
ζ τυλάρ(ιον) α (δραχμαὶ) ρδ	7— Un coussin/matelas : 104 drachmes
σακκάρους ὁμοί(ως) σόλιον παιδ(ικόν) μα(κρόν) [-----]	Et aussi des sacs (?) Une grande sandale d'enfant [-----]

Dans ce document, nous avons notamment de nombreux prix de *marsippia* qui, comme nous l'avons vu, étaient sûrement fabriqués en cuir. Ce document nous renseigne sur le fait qu'il existe trois tailles de sacs. Les petits (*micra*) qui se vendent à 12 drachmes, une taille intermédiaire (*stenon*) qui se trouve à un prix un peu plus cher, 16 drachmes. Enfin on trouve une grande taille (*megas*) qui se négocie à une moyenne de 30,7 drachmes. Ces objets, que l'on retrouve sous différentes tailles, ont naturellement des valeurs différentes. Nous pouvons aussi remarquer que les sacs coûtent, dans tous les cas, moins cher que les chaussures pour femmes. Pourtant, il fallait sûrement une quantité supérieure de matière première pour la fabrication d'un *marsippion* que pour une paire de sandales. Toutefois, la qualité de la matière première divergeait dans la mesure où les chaussures devaient être conçues dans un cuir solide de bonne

qualité. De plus, les chaussures demandaient un plus grand savoir-faire et une plus grande minutie dans leur conception. Nous pouvons aussi nous attarder sur les prix que nous possédons pour ce qui semble être des coussins avec les termes *τυλάριον* et *παρατυλάριον*. Dans la mesure où le document présente différents objets en cuir, nous pouvons penser qu'il s'agit de coussins en cuir⁴⁰. Cependant, ces articles ont des prix très élevés allant de 72 à 80 drachmes pour les petits coussins, de 104 à 404 drachmes pour des coussins normaux et nous avons également la mention de coussin pour enfant à 68 drachmes. Ces objets représentent un grand coût et ils devaient soit être réservés à une classe plus aisée, soit être des objets demandant un investissement, mais qui avaient une longue durée de vie. Nous pouvons alors penser qu'il ne s'agit pas de simples coussins, mais peut-être de matelas rembourrés, ce qui expliquerait la mention d'un modèle spécifique à l'enfant et à la valeur élevée de ces biens.

Pour revenir sur le prix des chaussures au III^e s. de n.è., nous possédons une paire de *celcei* qui se vend à 62 drachmes, ce qui est plus élevé que les prix des sandales à la même époque. Cela est logique dans la mesure où il s'agit d'une chaussure de meilleure qualité. En revanche, nous n'avons qu'un seul prix, il est alors impossible de généraliser. Nous possédons également une mention de chaussures avec sa dorure pour 68 statères : « Huit statères pour les pièces plus soixante statères pour leur dorure donnent un prix (68 statères) semblable à celui de l'Édit du Maximum 9.24 [...] où le coût d'une paire de *σολίων ἐπινεχρυσομένων* (*taurinae inauratae* dans la version latine de l'édit) est fixé à 75 deniers, une différence qui n'est que d'environ 10 % par rapport à *P. Lund IV 14* »⁴¹. Nous avons également mentionné quelques prix provenant du IV^e s. de n.è. (**tabl. 11, n° 20,21**), où l'on voit des valeurs nettement plus élevées qui suivent naturellement l'inflation présente au début de ce nouveau siècle (**fig. 72**).

Pour conclure sur les prix des chaussures, ceux-ci représentent tout de même un certain coût dans la vie des Anciens. Il s'agissait de montants représentant toujours plusieurs jours de travail et l'achat de chaussures devait alors être une question récurrente dans les foyers égyptiens. Nous ne pouvons pas savoir quelle était la durée de vie d'une sandale dans la mesure où cela dépendait de nombreux facteurs, aussi bien liés à la fabrication qu'à l'utilisation des chaussures. Dans tous les cas, il existait certainement une volonté de préserver le bon état de ces biens amenant toutes les logiques d'entretien que nous avons déjà évoquées. Les réparations du cuir sur les semelles étaient également courantes et devaient être plus avantageuses pour pousser la durée de vie de l'objet à son paroxysme au lieu de racheter une paire neuve.

⁴⁰ Sur les coussins en cuir, voir DERCY 2015, Chapitre 2, § 256-259.

⁴¹ GARA 1983, p. 72.

Sur la question liée à l'envoi de chaussures que nous retrouvons dans nos documents, S. Russo écrit ceci : « Les chaussures constitueraient donc des biens insignifiants ? On pourrait le penser, car la pauvreté de l'information avec laquelle ces biens sont évoqués [...] laisse penser que celui qui demande une paire de chaussures, ou celui qui l'envoie veut dire : “envoie-moi/je t'envoie une paire de chaussures, ce que tu peux trouver, ce qu'elles sont, ça n'a pas d'importance de toute façon” : alors, faut-il croire qu'envoyer ou recevoir une paire de semelles en papyrus avec quelques lacets, ou une paire de sandales plus composites, ou des chaussures fermées en cuir, c'était économiquement et réalistement la même chose ? »⁴². Toutefois l'historienne tente de répondre à ces questions en expliquant que les nombreuses mentions d'envois sont peut-être dues au fait que tous les villages ne comptaient pas de cordonniers ou d'autres travailleurs du cuir : « Dans la plupart des villages de la *chôra*, des artisans des plus variés sont mentionnés, ce qui suggère que la production locale n'était pas seulement limitée aux produits de base, mais c'est surtout dans les métropoles, et surtout dans les zones de marché, qui étaient strictement contrôlées, que l'on pouvait trouver la gamme la plus large de produits, non seulement en provenance de l'intérieur de l'Égypte, mais aussi des marchés étrangers »⁴³. C'est pour cette raison que nous trouvons tant d'envois dans nos documents ; les sandales sont des objets indispensables à la vie quotidienne et leur acquisition devait être un problème pour les villages qui ne possédaient pas de cordonnier.

Également, dans son étude sur les chaussures, S. Russo évoquait les difficultés qu'elle rencontrait pour tenter une approche économique autour des chaussures : « En outre, il me semble utile de souligner que d'autres facteurs rendent également ce type d'enquête difficile [...] l'incertitude quant à l'identification du type spécifique d'objet et l'impossibilité de donner une valeur relative au prix indiqué, précisément en raison de l'absence de comparaisons avec d'autres biens similaires et de la difficulté d'en établir la valeur économique réelle »⁴⁴. Dans notre étude, nous avons voulu comparer la valeur de ces chaussures avec les salaires moyens des ouvriers agricoles ou avec des biens en tissus comme les *chitones* ou les *himatiap* pour nous rendre compte plus précisément de la réelle valeur d'une chaussure. Néanmoins, nous faisons face au même problème ; nous avons si peu de détails sur les chaussures en question qu'il nous est impossible d'établir des valeurs de référence.

⁴² RUSSO 2004, p. 234.

⁴³ RUSSO 2004, p. 234. Sur cette question, voir ALSTON 1998.

⁴⁴ RUSSO 2004, p. 237.

Nous nous sommes concentrés sur les chaussures, car ce sont les objets qui délivraient le plus d'informations et qui permettaient de réaliser une étude avec une mise en série des prix et des évolutions au cours des siècles. Nous trouvons cependant d'autres mentions de prix pour d'autres objets. Cependant ces données sont lacunaires et ne permettent pas de mise en série, comme nous avons pu le faire dans cette étude.

Ces prix en argent représentent ce que pouvait toucher un artisan pour la vente d'une paire de chaussures. Il aurait également été intéressant de se pencher sur les coûts de production des différents objets pour pouvoir tirer les bénéfices que pouvaient générer les artisans. Cependant, cette étude n'est pas faisable, que cela soit dans la tannerie ou la cordonnerie, dans la mesure où nous ne possédons presque aucun prix sur la matière première, sur les produits servant au tannage et par conséquent, nous n'avons pas d'informations sur le prix du cuir et donc sur les coûts de production liés aux objets de cet artisanat. Un paramètre est certain : les artisans devaient payer toute une série d'impôts qui venaient ponctuer leur quotidien.

B. Imposition des travailleurs du cuir

Maintenant que nous nous sommes intéressés à certains prix d'objets en cuir, et à ce que l'artisan pouvait gagner en vendant ses produits au cours des siècles, nous pouvons désormais étudier un autre élément important de l'économie : les impôts. L'imposition était un élément central des économies lagide et romaine, et les habitants d'Égypte étaient dans leur globalité accablés d'une série d'impôt en tout genre.

1. L'impôt sur le travail des peaux et du cuir

Lorsque nous avons évoqué l'intervention de l'État dans l'artisanat du cuir, nous avons évoqué le terme *dermatèra* qui, comme nous l'avons dit, ne renvoie pas réellement à un impôt sur les peaux, mais plus à la charge qui revient à des fermiers dans la gestion de cet artisanat. En revanche, les *skuteis* devaient bel et bien payer des impôts et des taxes qui étaient directement liés à leur activité professionnelle (**tabl. 12**).

n°	Documents	Années	Région	Montants	Mois de paiement	Type d'impôt	Contribuable		
1	SB., X, 10 447	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Hérakléopolite	4 oboles	Pharmouthi	<i>Cheironaxion</i> (χειρωναξίον)	Dorôn le cordonnier		
2				2 oboles		Taxe de 25 % (τέταρτη)	Nikon		
3				3 oboles		<i>Cheironaxion</i> (χειρωναξίον)	Le sellier		
4	CPR., XXVIII, 5	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	2,25 oboles	[---]	<i>Cheironaxion</i> ([- - -] σκυτέων)	Cordonnier de Dikaios Nèsos		
5							Pamounis, cordonnier d'Oxyryncha		
6							Cordonnier d'Oxyryncha		
7	O. Stras., I, 14	150 av. n.è.	Thèbes	500 drachmes de bronze	Pour la 31 ^e année	Taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων)	Par Anklas fils de Petosorbouchis		
8	O. Bodl., I, 64	150 av. n.è.	Thèbes	3030 drachmes de bronzes	Pour la 31 ^e année	Taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων)	Par Apo (...) fils de Sollaios		
9	O. Wilck., 1359	150 av. n.è.	Thèbes	4360 drachmes de bronzes	Pour la 31 ^e année	Taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων)	Par Apo (II- -) fils de Salami		
10	O. Wilck., 334	144 av. n.è.	Thèbes	955 drachmes de bronzes	Pour la 27 ^e année	Taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων)	Par Paiôn et Abièlos		
11	P. Coll. Youtie, I, 55	204 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	4 drachmes	Pharmouthi	Impôts des tanneurs (τέλος βυρσοδεψῶν)	Paprémitis fils de Petestheus		
12				4 drachmes et une obole	Pachôn				
13				2 drachmes, 0,5 obole et 2 chalques	Payni				
14				2 drachmes, 0,5 obole et 2 chalques	Mesorè				
15				12 drachmes et 4 oboles	Mesorè			Pachoumis fils de Phatrès et de Tauëtis, au nom de Pachomren(- -) fils de Petestheus	
16				12 drachmes	Mesorè			Prix de la peau de Gazelle (τιμῆ δορκῶνων)	Pachoumis fils de Phatrès et de Sentis
17				10 drachmes, 3 oboles et 2 chalques	Méchir			Impôts des tanneurs (τέλος βυρσοδεψῶν)	Paprémitis fils de Petestheus
18				8 drachmes et 3 oboles	Pharmouthi				

19				4 drachmes et 1 obole	[- -]		Pachomren() fils de Petestheus
20	<i>P. Coll. Youtie I, 56</i>	205 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	[---]	Méchir	Prix de la peau de Gazelle (τιμῆ δορκώνων)	[---]
21				4 drachmes et une obole		Impôts des tanneurs (τέλος βυρσοδεψῶν)	
22	<i>P. Coll. Youtie I, 58</i>	207 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	4 drachmes et une obole	Phamenoith	Impôts des tanneurs (τέλος βυρσοδεψῶν)	Paprémitis fils de Petestheus et de Machè(-)
23				24 drachmes	Parmouthi	Prix de la peau de Gazelle (τιμῆ δορκώνων)	Pechoitès fils de Païs et de Sentis
24	<i>P. Coll. Youtie I, 60</i>	208 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	10 drachmes	Pâchon	Impôts des tanneurs (τέλος βυρσοδεψῶν)	Paprémitis fils de Petestheus
				4 drachmes et 1,5 obole	Phamenoith		
25		209 de n.è.		4 drachmes et 1,5 obole	Pharmouthi		
26				4 drachmes	Pachôn		
27				4 drachmes et 3 oboles	Epeiph		

Tableau 12 : Impôts frappant les travailleurs des peaux et du cuir.

Nous trouvons dans la grande majorité des cas, des traces du *cheironaxion*, qui est une « taxe sur les métiers » que devaient payer tous les artisans afin de pouvoir exercer leur activité⁴⁵. Le terme de *cheironaxion* n'est pas toujours cité de manière explicite, mais on retrouve cette taxe sous une autre dénomination, avec le terme *telos* rattaché à l'activité de l'artisan : « τέλος σκυτέων » (**tabl. 12, n°7-10**) et « τέλος βυρσοδεψῶν » (**tabl. 12, n°11-15, 17-9, 21-22 et 24-27**). Ces différentes dénominations ne sont pas spécifiques à l'artisanat du cuir, car on les retrouve également pour d'autres activités⁴⁶.

Nous possédons quatre reçus de la banque de Diospolis Magna (**tabl. 12 n°7-10**) qui récolte le montant d'une année de la *cheironaxion* (τέλος σκυτέων). Il s'agit d'une Banque Royale : « leur fonction était double. Elles géraient en premier lieu les caisses de l'État pour, d'une part, recevoir les impôts et taxes et payer, d'autre part, les sommes dues par l'État

⁴⁵ DROSS-KRUPE 2011, p. 1993 ; LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 23.

⁴⁶ LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 23 : on retrouve le même procédé pour les foulons.

ptolémaïque»⁴⁷. Nous connaissons bien la banque de Diospolis Magna qui a laissé de nombreuses traces dans l’histoire avec, comme c’est le cas dans notre étude, de très nombreux *ostraka* de reçus d’impôts⁴⁸. Ces documents sont très importants pour notre propos et ils nous délivrent des informations uniques et essentielles dans l’étude de l’économie de cet artisanat.

31e année, Mekheir 18. Versé à la banque de Diospolis Magna, dont Asklepiadès est le directeur, au titre de la taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων) pour la 31e année, par Anklas fils de Petosorbouchis, 500 drachmes de bronze, total 500.	ἔτους λα Μεχρίη τε(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(λει) τῆ με(γάλη) τρά(πεζαν), ἐφ’ ἧς Ἀσκληπιάδης, τέλος σκυ(τέων) λα (ἔτους) Ἄνκλας Πετοσορβοῦχης χα(λκοῦ) πεντακοσίας (γίνονται) φ. (hand 2?) Ἀσκλη(πιάδης) τρα(πεζίτης) φοε ⁴⁹ .
31e année, Payni 13. Versé à la banque de Diospolis Magna, dont Asklepiadès est le directeur, au titre de la taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων) pour la 31e année, par Apo (...) fils de Sollaios, 3 030 drachmes de bronze, total 3 030.	(ἔτους) λα Παῦνι γ τε(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(λει) τῆ με(γάλη) τρά(πεζαν) ἐφ’ ἧς Ἀσκληπιάδης τέλος σκυ(τέων) Ἀπο() Σολλαίου λα (ἔτους) τρισχιλίας τριάκοντα (γίνονται) Γλ. Ἀσκλη(πιάδης) τρα(πεζίτης) Γυπε ⁵⁰ .
31e année, 30 Epihi. Versé à la banque de Diospolis Magna, dont Asklepiadès est le directeur, au titre de la taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων) pour la 31e année, par Apo (Il- -) fils de Salamis, 4 360 drachmes de bronze, total 4 360.	ἀπέχ(ω) ἐκ ἔτους μ Ἐπειφ λ τε(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(λει) τῆ με(γάλη) τρά(πεζαν), ἐφ’ ἧς Ἀσκλη(πιάδης), τέλος σκυ(τέων) Ἀπο(λλ) Σάλαμις μ (ἔτους) χα(λκοῦ) τετρακισχιλίας τριακοσίας ἐξήκοντα (γίνονται) Δ[τξ] ⁵¹ .
Année 27, Phaophi 24. Versement à la banque de Diospolis Magna dont Asklepiadès est le directeur, au titre de la taxe des cordonniers (τέλος σκυτέων) pour la 27e année, par Paiôn et Abièlos, de 955 drachmes de bronze sans l’agio, total 955.	(ἔτους) κζ Φαῶφι κδ τε(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(λει) τῆ με(γάλη) τρά(πεζαν), ἐφ’ ἧς Ἀσκλη(πιάδης), τέλος σκυτέων κζ (ἔτους) Παιών καὶ Ἀβιῆλος χα(λκοῦ) οὐ ἄλ(λαγή) ἐνακοσίας πενήκοντα πέντε (γίνονται) ς[νε. . .] ⁵²

Étant donné que nous avons des informations sur les valeurs annuelles de cette taxe, nous avons voulu voir ce que ces montants représentaient mensuellement. Ainsi, les 500 drachmes payées par Anklas reviennent à un paiement de 41 drachmes et 4 oboles par mois. De la même façon, Apo (...) fils de Sollaios paye 252 drachmes et 3 oboles et Apo (Il- -) fils de Salamis, 363 drachmes et 2 oboles par mois. Enfin, pour le *O. Wilck.*, 334, Paiôn et Abièlos ont donné à la banque 79 drachmes et 3,5 oboles par mois. Nous tenterons d’expliquer ces différences de valeurs.

Tout d’abord, une interrogation se pose sur l’identité des individus qui payent ces taxes. Nous ne savons pas s’il s’agit directement d’artisans ou bien s’il peut s’agir de fermiers, responsables de la *dermatèra* qui délivreraient les impôts qu’ils ont eux-mêmes perçus auprès des *skuteis*⁵³. Le fait que l’un de ces reçus fasse mention de deux personnes qui versent

⁴⁷ LEGRAS 2004, p. 127.

⁴⁸ BOGAERT 1988, p. 116.

⁴⁹ *O. Stras.*, I, 14.

⁵⁰ *O. Bodl.*, I, 64, traduction : TCHERIKOVER (éd.) 1957, p. 209, n° 67.

⁵¹ *O. Wilck.*, 1359, traduction : TCHERIKOVER (éd.) 1957, p. 209, n° 68.

⁵² *O. Wilck.*, 334, traduction : TCHERIKOVER (éd.) 1957, p. 209, n° 66.

⁵³ Nous n’avons pas de certitude quant à l’existence de la *dermatèra* dans le nome de Thèbes vu qu’elle n’est pas attestée et qu’il est possible que cette gestion soit restreinte à quelques nomes. En revanche, comme nous la

ensemble le montant de la taxe peut nous faire penser au *P. Paramone*, 6 que nous avons évoqué et qui nous informe que les fermiers pouvaient aller de pair. De plus, quand nous nous intéressons aux montants de cette taxe, les différences de valeurs entre les différents documents peuvent nous indiquer qu'il s'agit bel et bien de fermiers qui n'opèrent pas dans le même village ou la même zone géographique. Pour le *P. Paramone*, 6, les fermiers étaient sûrement responsables d'un nome en entier, mais cela n'était peut-être pas le cas pour tous les nomes. Pour la région de Thèbes, il devait y avoir plusieurs fermes réparties entre différents villages. De ce fait, la différence de valeur s'expliquerait par le nombre d'artisans du cuir présents dans différents villages. Cependant, si nous faisons erreur et qu'il s'agit directement des artisans qui versent leurs taxes à la Banque Royale, cela ne changerait pas beaucoup notre propos. Simplement, cela signifierait sûrement que ce sont les propriétaires d'atelier qui payaient les taxes et les grosses différences de prix pourraient être liées au nombre d'artisans ou de travailleurs dans un seul et même atelier plutôt que dans un village. De plus, Paiôn et Abièlos pourraient être deux *skuteis* travaillant conjointement et à égalité dans un atelier ce qui expliquerait qu'ils payent la *cheironaxion* ensemble.

Si nous nous penchons un peu plus en détail sur les chiffres, nous n'avons pas de valeur de référence dans la mesure où aucune valeur n'est un multiple exact d'une autre. Dans la mesure où les 252 drachmes et 3 oboles et les 363 drachmes et 2 oboles représentent respectivement 6,06 et 8,72 fois la somme de 41 drachmes et 4 oboles payées par Anklas. Il ne devait alors pas exister de valeur fixe propre à tous les artisans du cuir ; il devait y avoir des petites variations dans le calcul de ces taxes, peut-être lié aux infrastructures, à la spécialisation des artisans, à la présence d'esclaves ou d'apprentis dans l'atelier ou quelconques autres paramètres qui pourraient venir expliquer des variations d'impôts entre deux travailleurs. Nous pouvons peut-être d'ailleurs prendre la valeur payée par Anklas comme une valeur de référence de ce que pouvait payer un artisan dans la mesure où c'est la valeur la plus basse que nous avons. Qui plus est, nous nous trouvons au milieu du II^e s. av. n.è., qui est une période qui connaît une réforme monétaire et une forte inflation. Par conséquent une quarantaine de drachmes correspondrait à environ 4 oboles du siècle précédent et ces données correspondraient au *cheironaxion* payé par les artisans au III^e s. av. n.è. (**tabl. 12, n° 1,2 et 3**)⁵⁴.

retrouvons dans plusieurs nomes, il est également vraisemblable qu'on retrouve le même système dans toute l'Égypte.

⁵⁴ LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 4 : « Un prix donné en “drachmes” après 197 av. J.-C. a donc la même valeur théorique qu'un prix soixante fois moindre donné en “drachmes” avant 197 av. J.-C. ».

Avec toutes ces informations, nous pouvons peut-être émettre des hypothèses quant aux chiffres que nous donnait le *P. Paramone*, 6 avec les artisans qui n'étaient pas rattachés à la ferme et qui devaient à l'État 6 talents et 4 000 drachmes par mois. Cette somme est colossale, mais représentait la valeur de l'impôt pour un nome entier et englobait peut-être d'autres travailleurs que les artisans du cuir. Si nous reprenons une valeur proche de 40 drachmes que nous retrouvons à Thèbes et qui est un peu plus tardive, mais reste dans la même époque, nous nous retrouvons avec 1 000 contribuables. La valeur de 40 drachmes que l'on retrouve à Thèbes ne s'applique peut-être pas au Fayoum, qui pouvait peut-être avoir des taux d'imposition plus élevés comme cela est le cas pour certains artisans du textile⁵⁵. *A contrario*, si des éleveurs de bœufs ou d'autre bétail payaient également des taxes dans le cadre de la *dermatèra* comme cela pouvait se faire, cela fausse entièrement nos calculs et il nous est alors impossible de connaître le nombre d'artisans du cuir qui pouvaient se trouver dans le nome. En absence d'informations supplémentaires, nous ne pouvons qu'émettre quelques hypothèses.

Nous constatons avec ces données que nous n'avons pas d'informations sur des taxes liées à l'activité du cuir entre le II^e s. av. n.è. et le III^e s. de n.è. Finalement, les dernières données que nous possédons proviennent d'une série d'archives que nous avons déjà évoquée au cours de notre étude. Effectivement, les documents *P. Coll. Youtie*, I, 55-60 (**tabl. 12, n° 11-27**) datent du début du III^e s. de n.è. et sont des archives qui reprennent les différents impôts payés au fil des mois et des années par une famille de tanneurs. Nous n'avons pas de certitude quant à la localisation de ces archives, mais selon une approche onomastique, ces documents proviendraient de la région d'Éléphantine⁵⁶. Ces documents affichent de nombreux impôts qui incombaient aux artisans et qui pouvaient être de natures différentes. Nous reviendrons un peu plus tard sur toutes les taxes liées à la vie quotidienne de ces Égyptiens et nous nous concentrons ici exclusivement sur les impôts concernant leur activité de tanneur. Il semble que nous retrouvons le *cheironaxion* sous le terme de « τέλος βυρσοδεψῶν » qui est à rapprocher, sans aucun doute, de la taxe que nous avons évoquée dans les reçus de la Banque Royale de Thèbes.

Si nous nous concentrons sur les valeurs de cette taxe, les montants ne sont jamais fixes et, comme pour les documents que nous avons déjà étudiés, nous ne pouvons pas trouver de valeur de référence. Les montants se trouvent ici aux alentours des 4 drachmes payées mensuellement. Les valeurs qui apparaissent un peu plus élevées sont souvent des multiples de cette même somme. Les artisans devaient sûrement payer leurs impôts tous les mois, mais il

⁵⁵ DROSS-KRUPE 2011, p. 194.

⁵⁶ CADELL 1976, p. 336-337.

devait arriver qu'ils puissent payer plusieurs mois en une seule fois. Nous trouvons également deux mentions de paiements de 2 drachmes, 0,5 obole et 2 chalques (**tabl. 12, n°13, 14**) qui serait la moitié des 4 drachmes habituelles. Nous faisons les mêmes constats qu'avec les reçus de banque où les valeurs de cet impôt variaient d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre, et peut-être d'un artisan à l'autre. Comme nous l'avons vu avec le contrat d'affermage, l'État réclamait une certaine somme d'impôts que les artisans devaient verser à l'état. Cette somme pouvait sans doute varier d'une année à l'autre en fonction des besoins du pouvoir en place, cela pouvait expliquer les légères variations qui existaient. Le prix de la taxe dépendait sûrement de la production des tanneurs et de la taille des ateliers. Dans ces archives, qui laissent transparaître une famille d'artisans travaillant sûrement conjointement, nous trouvons à peu près les mêmes taux d'imposition pour tous les membres. À l'échelle de l'atelier, la somme demandée était alors beaucoup plus élevée que pour un artisan travaillant seul. Toutefois, nous ne possédons aucun document nous permettant de comparer différentes valeurs. Il est néanmoins intéressant de noter que le pouvoir en place, pour pouvoir imposer les membres d'une même famille et d'un même atelier, devait avoir un recensement de tous ces travailleurs⁵⁷. Enfin, ces archives ne sont pas complètes et il nous est impossible de connaître un taux d'imposition annuel. Si nous nous fondons sur le chiffre de 4 drachmes, les tanneurs devaient alors 48 drachmes par an à l'État. Cependant, vu que nous avons la mention de paiement inférieur à 4 drachmes, ce chiffre devrait sans doute être vu à la baisse. Le montant le plus élevé que nous pouvons retracer est celui de Paprémitis fils de Petestheus durant l'année 208-209 de notre ère, où l'artisan paye 27 drachmes (**tabl. 12, n°24-27**). Le montant de cette taxe à cette époque et dans ce nome devait se trouver entre 27 et 48 drachmes.

Dans la mesure où nous avons accès au mois auquel ont été réalisés ces paiements, nous pouvons remarquer que nous avons uniquement des paiements allant du mois de Méchir à Mésoré, donc de décembre à juillet dans nos calendriers. Il est intéressant de remarquer que tous les autres mois ne sont pas présents sur ces documents. Cela peut simplement être dû à la perte de ces informations, mais nous pouvons peut-être voir certaines spécificités liées aux tanneurs et à leur période d'activité. Bien entendu, ils ne pouvaient pas être exemptés d'impôt durant une moitié de l'année, mais la baisse de production qui pouvait arriver au cours des

⁵⁷ PREAUX 1939, p. 233. Claire Préaux évoque les taxes que l'on retrouve sur les reçus de la Banque Royale et elle indique que l'existence de tel impôt signifie un recensement des artisans du cuir. Cela devait également être le cas à l'époque impériale.

saisons pourrait expliquer un report de l'imposition, ce qui expliquerait aussi les sommes plus élevées sur certains mois.

En plus du *cheironaxion*, nous trouvons une taxe que nous avons déjà évoquée dans notre premier chapitre pour évoquer le fait que les peaux de gazelles étaient toujours utilisées durant la période gréco-romaine : le prix de la gazelle (τιμῆ δορκώνων). Dans le contexte des documents, il nous paraît évident qu'il s'agissait bel et bien d'un impôt sur les peaux de gazelles tannées. Néanmoins, il s'agirait sans doute ici de l'*adaeratio*, c'est-à-dire le remplacement d'un paiement en nature par un paiement en argent⁵⁸. Ce principe est principalement attesté pour l'Antiquité tardive, mais aurait ici tout son sens et expliquerait le fait que les artisans payent en argent le prix des peaux de gazelles. Ce principe avait pour but de remplir les caisses de l'État directement en argent quand celui-ci avait reçu assez de paiements en nature et qu'il n'avait plus besoin de récupérer certains produits. D'ailleurs, l'*adaeratio* a connu de nombreux abus avec des collecteurs d'impôts qui demandaient des prix en argent plus élevés que le prix en nature afin d'en profiter, comme en témoigne un extrait du code théodosien :

Ne quis pro speciebus annonariis pretia temptet exigere : vel, si contra legem datam venire temptaverit, nec illud, quod in pretio expetit, permittatur exigere nec illud, quod suo tempore accipere in speciebus neglexerit, consequatur.

« Personne ne doit tenter d'exiger de l'argent au lieu des indemnités de subsistance payables en nature, et si quelqu'un tente de contrevenir à la loi qui a été promulguée, il ne sera pas autorisé à exiger l'argent qu'il a demandé ni à obtenir les fournitures qu'il n'a pas acceptées en temps voulu. »⁵⁹.

Dans ces archives, le paiement pour les peaux de gazelles revient à trois reprises pour trois années différentes. En 204, le tanneur doit payer 12 drachmes, en 205 le prix est manquant, puis en 207, le montant s'élève à 24 drachmes. Nous possédons encore moins d'informations pour cette taxe et il est très compliqué de comprendre les logiques de paiement d'un tel impôt. Ce que nous remarquons, c'est que cette taxe est toujours mentionnée une seule fois au cours d'une année. De plus, le fait qu'elle revient sur plusieurs années consécutives pourrait nous indiquer qu'il s'agit d'un élément récurrent dans l'imposition de ces artisans, peut-être est-ce une taxe d'un ancien temps qui a perduré et qui était alors payée directement en argent. Si nous comparons les montants au *cheironaxion*, les 24 drachmes payées en 207 de n.è. se

⁵⁸ Sur le fait qu'il s'agit sans doute de l'*adaeratio*, voir CADELL 1976, p. 340.

⁵⁹ Codex Theodosianus, VII, 4, 18. Traduction de Glyde Pharr (Princeton University Press) : No person shall attempt to demand money instead of subsistence allowances payable in kind, and if any person should attempt to contravene the statute which has been promulgated, neither shall he be permitted to exact the money which he requested nor shall he obtain the supplies which he failed to accept at the proper time.

rapprocheraient davantage d'un paiement annuel que mensuel. Dans ce cas, cette taxe viendrait quasiment doubler le montant des taxes liées à l'activité du cuir.

2. La capitation

Les impôts liés à l'activité artisanale n'étaient bien évidemment pas les seuls qui venaient frapper les artisans. Ceux-ci étaient également contraints de payer la capitation (**tabl. 13**).

n°	Documents	Années	Région	Montants	Mois de paiement	Type d'impôt	Contribuable
1	<i>BGU, XVI, 2577</i>	Fin du 1 ^{er} s. av. n.è.	Nome d'Hérakléopolite	2 drachmes	[...]	Capitation ?	Hatrès le cordonnier
2				1 drachme			
3	<i>P. Coll. Youtie I, 57</i>	206 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	4 drachmes	Payni	<i>laographia</i>	Paprémitis fils de Petestheus
4				8 drachmes	Mésoré		
5				18 drachmes, 5,5 et 2 chalques		Reste de l' <i>épiképhalaion</i>	
6	<i>P. Coll. Youtie I, 58</i>	207 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	[...]	Pharmouthi	<i>laographia</i>	Petestheus fils de Papremitis
7				[...]	Thout		
8	<i>P. Coll. Youtie I, 59</i>	208 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	4 drachmes	Phamenoith	<i>laographia</i>	Petestheus fils de Papremitis ⁶⁰
9				8 drachmes	Payni		
10				8 drachmes	Mésoré		
11				8 drachmes ?	Phaophi		
12				8 drachmes	Mésoré		

Tableau 13 : Mention de la capitation payée par les travailleurs du cuir.

Une fois l'Égypte sous domination romaine, le pouvoir impérial met en place un nouvel impôt de capitation, la « *laographia* », qui « était payé à taux fixe par tous les habitants appartenant à la catégorie juridique des "Égyptiens", de sexe masculin, libres et esclaves, entre

⁶⁰ Au sein des documents que nous avons, Petestheus n'est jamais rapproché des impôts sur l'activité que nous avons évoqués. Cependant, il est le fils d'un tanneur et apparaît dans ces archives, par conséquent, il est probable qu'il soit lui aussi un artisan du cuir.

14 et 60 ans. Le taux diminuait du nord au sud de la province. Les citoyens romains et les citoyens pérégrins en étaient dispensés, ainsi que certains groupes privilégiés »⁶¹.

Dans un registre de taxes d'Hérakléopolis (**tabl. 13, n° 1, 2**), nous trouvons les paiements de 2 drachmes, puis de 1 drachme pour Hatrès le cordonnier. Nous ne savons pas s'il s'agit d'un seul et même individu, ou bien si nous avons affaire à un homonyme, ce qui est également possible. Étant donné que ce registre n'enregistre que les hommes du village, certains historiens pensent que ce document représente l'une des premières traces de la *laographia*⁶². Sur les sommes payées, elles sont semblables à ce que nous trouvons pour d'autres hommes dans le document, et il n'existe pas de lien entre ces montants et l'activité professionnelle. Dans le registre familial des tanneurs (**tabl. 13, n°3-12**), nous trouvons de nombreux paiements de la capitation. La *laographia* semble comprise entre 4 et 8 drachmes, ce qui correspondrait à un taux réduit de cette taxe. Étant donné que ces artisans sont égyptiens, le fait que ces prix soient réduits induit qu'ils se trouvaient sûrement dans une métropole. Par conséquent, cela vient renforcer l'hypothèse qu'ils se trouvaient directement à Éléphantine⁶³.

3. Les impôts divers

En plus des taxes sur leur activité et la capitation, les habitants de l'Égypte se voyaient également prélever des sommes par le biais de toute une série de taxes qui venaient ponctuer leur quotidien (**tabl. 14**).

⁶¹ LEGRAS 2004, p. 146.

⁶² BRASHEAR 1992, p. 42, LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 21-23.

⁶³ LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 22 : « Ensuite, comme l'a démontré P. Heilporn, au II^e s. apr. J.-C., le taux moyen de la *laographia* était de 16 drachmes annuelles dans la plupart des nomes, sauf à Thèbes et dans l'Arsinoïte, où il était de 10 et de 40 drachmes respectivement, tandis que ceux qui bénéficiaient de l'*épikrisis* — procédure qui donnait droit à un taux réduit de capitation, dont jouissaient également tous les métropolitains — payaient en moyenne 8 à 12 drachmes dans la plupart des nomes, mais tout de même 20 drachmes dans l'Arsinoïte ». Sur cette question, voir HEILPORN 2009, p. 81-82.

n°	Documents	Années	Région	Montants	Mois de paiement	Type d'impôt	Contribuable
1	<i>BGU</i> , XIV, 2370	84 av. n.è.	Nome d'Hérakléopolite	1 talent	Pour 4 mois	Arriéré d'impôt	Les <i>skuteis</i> du village de Peensemtheus
2	<i>SB</i> , XVI, 12695	143 de n.è.	Nome d'Oxyrhynchite	4 drachmes	[...]	Taxe de marché	De cordonniers (?), bergers (?), de même pour la guilde
3	<i>P. Eleph. Wagner</i> , I, 48	184 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	4 drachmes et 3,5 oboles	Khoiak	μερισμοῦ δερμάτων « Contribution pour les peaux »	Pachnoumis le pêcheur
4	<i>P. Eleph. Wagner</i> , I, 47	185 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	9 drachmes et une obole (chacun 4 drachmes et 3,5 oboles)	Pharmouti	μερισμοῦ δερμάτων « Contribution pour les peaux »	Pasénis, sans père, et [...] fils de Pasénis
5	<i>P. Coll. Youtie</i> I, 57	206 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	8 drachmes	Pharmouthi	<i>Merismos</i> (μερισμός)	Paprémitis fils de Petestheus
6	<i>P. Coll. Youtie</i> I, 58	207 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	1 drachme	Pharmouthi	<i>hypokeimena</i>	Pechoitès fils de Païs et de Sentis
7				4 drachmes	Mésoré	Contribution pour le bain et autres taxes (μερισμός βαλανείου)	Paprémitis fils de Petestheus
8				[...]	Payni	<i>Merismos</i> (μερισμός)	Petestheus fils de Papremitis
9				8 drachmes [...]	Epiphi	Taxe sur les digues (χωματικός)	
10				4 drachmes [...]	Mésoré	<i>Merismos</i> (μερισμός)	
11				[...]	Thout	Contribution pour la garde des écluses (μερισμός ἀφεσιοφυλακία)	
12	<i>P. Coll. Youtie</i> I, 59	208 de n.è.	Nome d'Éléphantinite	8 drachmes	Phamenoith	<i>Merismos</i> (μερισμός)	Petestheus fils de Papremitis
13				8 drachmes	Pachôn	Contribution pour la garde des écluses (μερισμός ἀφεσιοφυλακία)	
14				4 drachmes	Payni		
15				8 drachmes	Phaophi	<i>Merismos</i> (μερισμός)	Pacho [...] fils de Papremitis
16				8 drachmes	Phamenoith	<i>Merismos</i> (μερισμός)	
17				8 drachmes	Pachôn		
18				14 drachmes	Mésoré		

Tableau 14 : Les impôts du quotidien qui touchaient les travailleurs du cuir.

En 84 av. n.è. les *skuteis* du village de Peensemtheus doivent payer conjointement des arriérés d'impôts s'élevant à 1 talent pour quatre mois (**tabl. 14, n°1**). Cela correspond à 1 500 drachmes par mois et, bien que ce chiffre puisse nous sembler très élevé, cela est dû à l'inflation du II^e et III^e s. av. n.è., et il correspond environ à 25 drachmes d'avant la réforme monétaire de 197 av. n.è.⁶⁴. Nous ne pouvons malheureusement pas savoir de quel impôt il s'agit et par conséquent, nous ne pouvons pas nous fonder sur un chiffre précis pour déterminer le nombre d'artisans présents dans le village. Ce qui est important de noter ici, c'est le fait que les artisans payent ensemble ces arriérés d'impôts. Comme nous l'avons dit dans notre deuxième chapitre, cela témoigne d'une certaine identité commune qui passe par l'activité de ces artisans.

Cet élément va de pair avec un document plus tardif (**tabl. 14, n°2**), datant du II^e s. de n. è., mais qui mentionne le paiement de 4 drachmes venant de « cordonniers (?), bergers (?), de même pour la guilde » [σκυ(τέων) ποιμ(ένων(?)) ὀμ(οίως) κοιν(οῦ)]⁶⁵. Il s'agit d'un document informel, nous renseignant sur les différentes taxes récoltées par des superviseurs dans la métropole d'Oxyrhynchos⁶⁶. Il s'agit peut-être d'un *koinon* composé d'artisans du cuir et de bergers/bouviers qui trouverait peut-être du sens avec la mention que nous avons évoquée dans le *P. Oxy.*, XLVII, 3363 où un fermier prend le bail du contrat de l'impôt sur les peaux et sur les bœufs. De plus, les deux documents proviennent du même nome, et sont relativement proches dans le temps, ce qui renforce l'hypothèse que les deux activités pouvaient être liées et même être organisées en association, du moins dans la région d'Oxyrhynchos. La création de cette association professionnelle est peut-être due au besoin de se regrouper pour faire face ensemble aux impôts qui touchaient les deux activités, comme le montre le contrat agricole de l'affermage des impôts. C'est peut-être également cette logique que nous retrouvons avec les *skuteis* du village de Peensemtheus (**tabl. 14, n° 1**) qui se réunissent afin de mieux s'en sortir économiquement. Le fait que les artisans se réunissent en associations est commun, et en plus de répondre à des besoins économiques, elles participent également grandement à la vie quotidienne des artisans comme nous avons pu le souligner dans notre deuxième chapitre : « La plupart des artisans et certains commerçants semblent avoir appartenu à des “associations” commerciales [...] qui avaient un règlement, des cotisations annuelles et des dirigeants élus. Leurs fonctions les mieux attestées étaient sociales et religieuses : organiser des dîners, conférer

⁶⁴ LE QUERE 2023, Chapitre IV, p. 4 : « Un prix donné en “drachmes” après 197 av. J.-C. a donc la même valeur théorique qu'un prix soixante fois moindre donné en “drachmes” avant 197 av. J.-C. ».

⁶⁵ Traduction de REA 1982, p. 197.

⁶⁶ REA 1982, p. 192.

un sentiment d'importance, aider aux funérailles des membres décédés, etc. Cependant, elles organisaient et géraient également des accords pour fixer les prix ou diviser les territoires de marché, et elles traitaient souvent au nom de leurs membres avec les autorités locales et provinciales, par exemple en payant collectivement les *cheironaxia* de leurs membres, ou en fournissant des fournitures à l'armée romaine »⁶⁷.

Si nous revenons plus en détail sur le texte, il est étrange de voir que cette association doit payer 4 drachmes de taxe, dans la mesure où ce montant apparaît comme très faible. Il s'agit d'une taxe concernant le marché, mais nous n'avons pas de précision sur la nature de celle-ci. Il est possible qu'il s'agisse des *portoria*, c'est-à-dire un droit de péage qui s'appliquait aux marchandises qui sortaient ou entraient dans la ville⁶⁸. Finalement, si tel est le cas, le faible montant de cette taxe nous apporte des éléments intéressants sur l'artisanat du cuir. Ce droit de péage variait « entre 2 et 5 % de la valeur [de la marchandise] »⁶⁹. De fait, dans notre cas, pour un paiement de 4 drachmes, les cordonniers ont dû exporter ou importer de la marchandise d'une valeur allant de 80 à 200 drachmes. Étant donné qu'il s'agit de paiement annuel, nous constatons qu'il s'agit toujours d'une valeur très faible. Toutefois, nous ne savons pas s'il s'agit des prix payés pour l'exportation de marchandises ou pour l'importation, ou bien les deux. Mais dans tous les cas, cela signifie que ces artisans devaient davantage travailler de manière locale. Ces remarques sont très intéressantes pour la question du commerce que nous aborderons prochainement.

Nous possédons deux mentions très intéressantes d'une « contribution pour les peaux » (μερισμοῦ δερμάτων) datant de la fin du II^e s. de n.è. La première (**tabl. 14, n° 3**) est payée par Pachnoumis le pêcheur ; la seconde (**tabl. 14, n° 4**) par Pasènis, sans père, et [...] fils de Pasènis. Il est compliqué de comprendre la logique qui se cache derrière cette contribution, il s'agirait d'une taxe sur l'utilisation de peaux. De plus, la mention d'un pêcheur payant cette taxe est très étrange ; bien que l'utilisation du cuir pourrait trouver du sens dans son activité professionnelle, il est peu probable que toutes les utilisations de peaux et de cuir soient soumises à un impôt⁷⁰. En revanche, le fait qu'on cite le métier d'un des contribuables signifie peut-être que cela à son importance dans le paiement. Nous pouvons imaginer que cette contribution des peaux était un moyen pour le contribuable d'avoir un accès récurrent à des peaux, peut-être fournies d'une manière ou d'une autre par l'État lui-même ou par des artisans travaillant directement avec

⁶⁷ RATHBONE 2007, p. 708.

⁶⁸ NIJF, MEIJER (éd.) 1992, p. 78.

⁶⁹ NIJF, MEIJER (éd.) 1992, p. 78.

⁷⁰ Sur l'utilisation probable de peaux par un pêcheur, voir DERCY 2015, Chapitre 2, § 164 ; § 202-221.

l'État. Étant donné que celui qui récolte l'impôt possède un titre spécifique : « Ioulios Melas collecteur des taxes sur les peaux » [Ιούλιο(ς) Μέλας ἀπαιτητῆς δερμάτων], nous pourrions penser qu'il existe un lien entre ces paiements et la *dermatèra*. Cependant, sans d'autres documents délivrant des informations supplémentaires, il nous est presque impossible de comprendre la réelle nature de cette taxe. Sur le montant de celle-ci, toutes les personnes concernées doivent payer 4 drachmes et 3,5 oboles. En delà du fait que cette somme se rapproche de celle payée par les artisans pour *cheironaxion*, nous ne pouvons pas en déduire d'information particulière.

Les archives de la famille de tanneurs nous transmettent de nombreuses informations sur l'imposition des artisans, que ce soit avec des taxes professionnelles ou la capitation. En plus de ces éléments, ces documents nous laissent la trace d'autres impôts qui viennent accompagner le quotidien des artisans dans leur vie civique et qui témoignent de leur participation dans la société : les tanneurs payaient des contributions pour la garde des bains ou des écluses, ou encore une taxe sur les digues. Rien ne sert de trop s'attarder sur ces éléments dans la mesure où ils ne sont pas liés à l'artisanat du cuir, mais ils permettent de nous informer sur le fait que les artisans étaient soumis à une forte imposition.

C. Conclusion

Notre analyse sur les prix des chaussures nous aura tout de même permis d'observer que ces objets avaient une valeur non-négligeable dans les foyers antiques. Nous ne pouvons pas déduire qu'elle était la durée de vie moyenne d'une chaussure dans la mesure où cela dépendait d'une série de facteurs allant de la qualité du cuir à l'utilisation de la semelle. Toutefois, au vu du prix d'une paire de chaussures vis-à-vis des salaires moyens, il s'agissait sûrement d'objets qui possédaient une durée de vie s'étalant sur plusieurs mois afin de limiter les dépenses. Qui plus est, des prix relativement élevés pour des chaussures ou pour d'autres biens ne signifient pas que ces artisans étaient d'une grande richesse. Nous ne connaissons pas les coûts de production, la fréquence des achats, et même nos informations sur les prix sont limitées et en plus de cela, toutes ces informations devaient considérablement varier en fonction des artisans et de la région de production.

Une chose qui est sûre, c'est que les artisans du cuir n'étaient pas épargnés par les impôts et ceux-ci devaient représenter une bonne partie des dépenses d'un atelier. Si nous reprenons les archives de la famille de tanneurs dans les documents *P. Youtie*, 55-60, nous pouvons tenter

de démontrer à quel point les taxes pesaient sur le quotidien des Anciens. Un tanneur devait alors payer environ 4 drachmes par mois pour le *cheironaxion*, et entre 4 et 8 drachmes pour la *laographia* qui étaient des impôts réguliers. À cela, venaient s'ajouter des impôts dont la régularité n'est pas certaine, comme nombreuses contributions pour les bains, pour les digues ou pour la garde des écluses qui s'élevaient également entre 4 et 8 drachmes chacune. Puis nous trouvons aussi l'impôt sur la peau de gazelle qui était peut-être payée à titre annuel entre 12 et 24 drachmes, soit 1 ou 2 drachmes par mois. Avec tous ces chiffres, il est ardu de réaliser une moyenne fiable, d'autant plus que ces archives ne sont pas complètes et nous manquons d'informations sur certaines taxes, mais nous pouvons tenter d'obtenir des approximations. Rien qu'avec ces éléments, nous obtenons un montant d'impôts dépassant souvent les 20 drachmes par mois. Ce chiffre correspond à 36,7 % du salaire moyen d'un ouvrier agricole au III^e s. de n.è.⁷¹. De plus, ces chiffres ne peuvent pas être généralisés à tous les travailleurs du cuir de cette époque, dans la mesure où ces artisans payent des impôts qui sont liés à leurs lieux d'habitations. Dans tous les cas, les impôts représentaient un coût majeur dans la vie de ces artisans.

III. La question du commerce : entre production locale et commerce à grande échelle

Maintenant que nous avons étudié la gestion de l'artisanat du cuir et que nous nous sommes intéressés aux chiffres avec les prix et notamment les impôts qui touchaient les travailleurs du cuir, nous pouvons nous poser une dernière question concernant l'économie des peaux et du cuir, celle du commerce. Nous verrons comment les artisans vendaient leur marchandise et s'il existait des voies commerciales entre différentes régions propres au commerce des peaux et du cuir. Enfin, nous regarderons les échanges qu'il pouvait y avoir au sein de la Méditerranée, et nous intéresserons notamment au port d'Alexandrie qui était, durant l'époque romaine, le haut-lieu d'exportation de peaux exotiques vers le reste de l'Empire.

⁷¹ LE QUERE à paraître, Chapitre IV, p. 8-9.

A. La place de la clientèle dans les papyrus

Dans un premier temps, nous pouvons nous concentrer sur ce que nous les papyrus peuvent nous apprendre sur les relations unissant les clients et les artisans. En ce qui concerne les aspects sociaux, nous avons insisté sur l'importance des réseaux dans l'économie des commerçants pour assurer une clientèle fidèle et gagner également de nouveaux clients. Néanmoins, le premier constat que nous pouvons réaliser, c'est que les papyrus laissent peu de traces d'une relation entre le client et l'artisan du cuir, et nous devons parfois nous satisfaire d'une simple mention d'un travailleur dans une lettre, sans que davantage d'informations nous soient délivrées. Les questions que nous nous posons concernent également le mode de production, ainsi que le mode de diffusion des artefacts en cuir. Assisté-t-on seulement à des commandes spécifiques ou avons-nous des produits fabriqués en grand nombre, dans le but de plaire au plus grand monde et réaliser plus de bénéfices ?

Comme nous le disions, les traces des relations entre clients et artisans sont minces et reposent sur quelques documents que nous étudierons. Avant de nous plonger dans les papyrus, il est toujours utile de regarder du côté de la littérature. Hérondas nous fixe le portrait d'un cordonnier, que nous avons déjà évoqué lorsque nous avons parlé des chaussures. Ce *Mime* décrit la visite de femmes dans une boutique de cordonnier afin qu'elles choisissent des chaussures à acheter :

« Metro : Kerdon, voici des amies que je t'amène ; as-tu quelque joli travail à leur montrer, quelque ouvrage digne de toi ? »⁷².

« Kerdon : si cette paire ne plaît pas, Métro, on en tirera des rayons une autre, puis une autre : vous verrez bien à la fin que Kerdon n'est pas un vantard. Pistos, apporte-moi tous les rayons. (Aux femmes) Je veux que vous rentriez chez vous bien chaussées. Vous allez voir des chaussures de tout genre, de toute forme des Sicyone, des Ambracie, nossides fines, perruchons, espadrilles, mules, pantoufles, bottines ioniennes, sauts de lit, souliers bas, serre-jambes, sandales argiennes, brodequins rouges, jouvencelles, escarpins. Parlez : chacune sera servie à souhait »⁷³.

Ce passage est très intéressant pour notre propos, mais rappelons que Hérondas décrit sûrement ici une scène mettant en avant une classe de la population relativement aisée et qu'il ne dépeint pas le quotidien des Égyptiens se trouvant dans la *chôra*. Nous pouvons toutefois imaginer que ce genre de scène pouvait se passer à Alexandrie, dans les autres cités d'Égypte et même dans les grandes métropoles du pays. Nous pouvons voir avec ce passage que le cordonnier Kerdon ne prend pas de commandes de ces clientes, mais qu'à l'inverse, il se

⁷² Hérondas, *Mimes*, VII, 1-3. Traduction de G. Dalmeyda (Hachette).

⁷³ Hérondas, *Mimes*, VII, 50-62. Traduction de G. Dalmeyda (Hachette).

contente de leur proposer des chaussures déjà produites, qui sont exposées dans son magasin. Nous pouvons ainsi voir que l'artisan pouvait fabriquer ses produits en série, sans avoir besoin de clients. Dans cette perspective, nous pouvons une nouvelle fois accentuer notre propos sur les questions liées à la mode avec des cordonniers qui suivaient les influences du moment afin d'en tirer le plus grand profit. Également, pour faire écho à nos interrogations sur les tailles des chaussures, nous trouvons une mention très pertinente dans le texte :

« Donne ici ton petit pied, pose-le sur la sandale. Bravo ! rien à ajouter ni à diminuer »⁷⁴.

Cela signifie que, selon ce récit, la taille n'importait pas tellement dans la conception de la chaussure dans la mesure où l'artisan pouvait directement modifier la sandale pour que cela corresponde au pied de son client. Cet élément doit tout de même être analysé avec attention, dans la mesure où un rajout de cuir pour un pied plus grand aurait amené des coutures visibles sur la semelle et, à notre connaissance, il ne semble rien exister de tel dans les sources archéologiques que nous possédons.

Dorénavant, nous pouvons nous pencher davantage sur nos documents papyrologiques et regarder ce qu'ils nous apprennent sur les relations avec les clients. Au sein de notre corpus, nous possédons uniquement trois mentions qui font état d'une relation entre le producteur et l'acheteur, et toujours de manière indirecte. Nous entendons par là que les papyrus évoquent toujours un intermédiaire entre l'auteur du document et l'artisan, et que nous n'avons aucun témoignage d'un rapport direct entre le client et l'artisan. Et si nous regardons du côté de la matière première ou des objets en cuir, malgré les nombreuses mentions que nous possédons, les artisans ne sont jamais cités, comme s'ils n'existaient pas et que leur travail était invisible. Les deux premiers documents que nous avons concernent les tanneurs (*burseis*), ils datent tous deux du II^e s. de n.è. et proviennent du Fayoum. Il s'agit également de deux lettres qui mentionnent des peaux laissées chez le tanneur que l'auteur demande d'aller chercher.

⁷⁴ Héronidas, *Mîmes*, VII, 109-110. Traduction de G. Dalmeyda (Hachette).

<p>Il y a chez le tanneur une peau de vache qui lui a été donnée par Hierax, l'homme de la région sablonneuse (?). Veuillez à ce qu'elle soit également donnée au conducteur d'âne. Sinon, en tout cas 3 --- de peaux de vache (?)⁷⁵.</p>	<p>Καὶ ἔασον αὐτὰ παρά σοι ἕως ἂν διέρχομαι τῆ κε. ἔστιν παρά τῷ βυρσί δέρμα βόιον δοθὲν αὐτῷ ὑπὸ Ἰέρακος τοῦ τῶν ἀμμινῶ(ν(?)) καὶ τοῦτο ποιήσον δοθῆναι τῷ ὀνηλάτῃ, εἰς ἵνα εἰ δὲ μὴ γε, ἀναγκαίως βοϊκῶν οὐείλῃς γ.</p>
<p>Bellienus Sabinus à son Geminus. Tu ferais bien de donner à Vestinus une courroie de joug pour son cheval, une courroie neuve et solide, que tu graisseras aussi soigneusement que parmi celles qui se trouvent dans l'étui de cuir que tu as avec toi, afin qu'il puisse l'emporter dans ses voyages, car la sienne est déchirée. Et la peau du veau que nous avons sacrifié, demande-la au tanneur bossu. Adieu ⁷⁶!</p>	<p>Βελλῆνος Σαβῖνος Γεμείνῳ τῷ ἰδίῳ χαίρειν. εὖ ποιήσεις δοῦς Οὐηστεῖνῳ εἰς τὸν ζυγὸν αὐτοῦ ζυγόδεσμον καινὸν στερεόν, ὃ καὶ ἀλείψεις ἐπιμελῶς, ἐκ τῶν ἐν τῇ κειβωτῷ τῶν ἀσκῶν ἧ ἔχεις παρά σοί, ὅπως ἀνερχόμενος ἀ[πε]νέγκῃ αὐτὸ ἐπεὶ [τὸ αὐ]τοῦ κέκοπται. καὶ τὸ δ[έρ]μα τοῦ μόσχου οὗ ἔθύ[σ]αμεν αἴτησον πα[ρὰ τοῦ] κυρτοῦ βυρσέως. [ἔρρωσο]. ἐδόθη Παῦνι ς</p>

Ces deux lettres sont très intéressantes, car elles nous renseignent sur la manière de travailler des tanneurs. Dans les deux cas, c'est le client qui apporte directement la peau brute à l'artisan pour qu'il la transforme. Cela signifie que les clients devaient eux-mêmes se procurer les peaux, les amener chez un artisan spécialiste, les récupérer et sûrement apporter la peau traitée à un cordonnier ou un autre travailleur du cuir dans l'optique que celui-ci réalise un produit manufacturé. Cela est également le cas dans l'industrie du textile, où les clients pouvaient arriver avec les matières premières ou bien donner une somme supplémentaire à l'artisan pour qu'il se fournisse lui-même⁷⁷. Nous nous ne nous sommes pas intéressés à l'origine de l'approvisionnement des peaux, mais avons dans le deuxième document une mention à une peau de bœuf provenant d'un sacrifice. Les animaux sacrifiés représentaient une source non négligeable de peaux dans la culture grecque où la peau revenait « au célébrant ou à celui qui offre le sacrifice, et parfois au prêtre du sanctuaire où le sacrifice est célébré »⁷⁸.

Le dernier document faisant mention d'une relation entre client et artisan provient d'Oxyrhynque, et nous l'avons déjà mentionné lorsque nous parlions des liens qui pouvaient unir un *skuteus* à un orfèvre.

ἐὰν ἧ σοι ἀβαρές, σκυλεῖς πρὸς Θεόνα τὸν σκυτέα καὶ Γερόντιον ποιήσον αὐτοὺς γενέσθαι πρὸς μὲ ἅμα τῷ τὰ [γρ]άμματά σοι ἐπιφέροντι, καὶ Διοσκουρίδην δὲ τὸν χρυσοχόον.

« Et si cela ne vous gêne pas, allez trouver Théon le cordonnier et Gérontios et faites en sorte qu'ils viennent me voir avec celui qui vous remet cette lettre, ainsi que Dioscouridès l'orfèvre. Et m'envoyer des nouvelles de tout cela »⁷⁹.

Nous pouvons voir dans cette lettre des différences de fonctionnement dans ces relations économiques. Effectivement, dans le cas présent, l'auteur demande que l'artisan se déplace lui-

⁷⁵ P. Warr., 15, traduction : DAVID, VAN GRONINGEN, OVEN (éd.) 1941, n°15

⁷⁶ P. Fay., 121, traduction : GRENFELL ET AL. (éd.) 1900, p. 277.

⁷⁷ DROSS-KRUPE 2011, p. 190.

⁷⁸ DERCY 2015, Chapitre 3, § 31.

⁷⁹ P.Oxy., XXXIV, 2727. Traduit de l'italien : TIBILETTI 1979, p. 165-166.

même et viennent directement le voir. Le cordonnier ne restait pas uniquement dans son atelier et devait également aller directement voir ses clients, peut-être pour la prise de mesures ou pour des demandes particulières. Cela devait assurément renforcer le lien les unissant et dépassant sûrement le simple contact économique entre le commerçant et son client. Toutefois, restons vigilants dans la mesure où cette demande vient sûrement d'un homme riche, et les artisans ne devaient sûrement pas faire le tour de toute leur clientèle. En revanche, cet élément nous renseigne sur un commerce qui se joue davantage sur un plan de proximité, avec des liens qui unissent véritablement le producteur et le consommateur. Ce qui nous amène à réfléchir sur l'organisation du commerce des peaux et du cuir.

B. L'organisation du commerce des peaux : une production locale ?

Plusieurs éléments nous poussent à nous poser des questions sur le commerce des peaux et du cuir. Nous avons mentionné à plusieurs reprises, au cours de cette étude, les preuves d'échanges de marchandises liés à l'artisanat du cuir ; il est maintenant temps de nous intéresser plus spécifiquement à ce point en récoltant toutes les informations qui se trouvent à notre disposition.

Nous avons affaire à une sorte de dualité très intéressante dans le commerce des peaux. Effectivement, plusieurs sources montrent un commerce qui fonctionne à l'échelle locale, c'est-à-dire avec un artisan qui vend ses services et ses produits dans un même village, où il reste proche de son atelier. *A contrario*, comme nous l'avons vu pour les chaussures, nous possédons de nombreuses mentions d'envois de marchandises entre particuliers et qui dépassent cette échelle locale.

Sur le commerce local, nous venons de voir que les artisans pouvaient sûrement se déplacer directement chez le client. D'ailleurs, notons qu'en plus de vendre des produits, nous pouvons considérer que les cordonniers rendaient un service à ses clients en se déplaçant en personne pour répondre aux différents besoins, peut-être pour réaliser des réparations ou pour entretenir le cuir. De plus, lorsque nous parlions des impôts, le *SB*, XVI, 12 695 mentionnait un impôt sur le marché, peut-être une taxe liée à l'exportation qui, en ce qui concernait les cordonniers, était très faible. Il s'agit peut-être d'une preuve supplémentaire que les artisans du cuir vendaient principalement au sein d'un espace restreint autour de leur atelier et qu'ils n'avaient pas comme vocation d'étendre leur clientèle à d'autres marchés économiques. Dans

l'ensemble de notre corpus, nous ne possédons pas de mentions faisant l'éloge d'un artisan, d'un atelier ou d'un village qui aurait été reconnu pour son travail de qualité. De toute évidence, la majorité de la population devait se rendre chez un cordonnier qui se trouvait près de chez elle.

Il ne faut cependant pas tomber dans la surinterprétation des sources manquantes et nous avons montré dans notre chapitre 3 qu'il devait exister de véritables spécialisations du travail du cuir, notamment avec le travail du sellier, du fabricant d'armures ou de boucliers. Ceux-ci étaient naturellement réservés à une clientèle plus aisée et se trouvaient très certainement dans les grands centres urbains, expliquant ainsi peut-être le fait que les documents ne les mentionnent pas. Les chaussures hautement décorées, réservées aussi à une certaine élite et venant d'une spécialisation de l'artisan, étaient très sûrement soumises à des questions de reconnaissance du travailleur dans la société. Il ne faut pas oublier que la spécialisation intervient souvent en réponse à une concurrence entre plusieurs artisans, mais elle amène également une clientèle différente. De plus, si ces spécialistes ont existé, c'est également pour répondre à une demande de ces biens, ou de mieux répondre à la demande déjà existante. Par conséquent, nous pouvons penser que dans le cas de ces spécialisations, au sein d'une population plus riche, il existait une réelle recherche de ces artisans spécialisés, qui aurait pu entraîner un commerce entre différents villages, voire entre différentes régions. Également, pour revenir sur l'ensemble de la population, tous les villages ne possédaient pas des *skuteis* et cela obligeait le commerce à plus grande échelle, même si cela devait rester dans l'essentiel des situations, d'un village à un autre.

Qui plus est, il devait exister une différence importante entre la clientèle d'un tanneur et celle d'un autre artisan du cuir. Tout d'abord, les cordonniers pouvaient produire des pièces en avance, sans client, et ils devaient alors se fournir en peau traitée. Soit, ils pouvaient travailler conjointement avec un tanneur, ce qui aurait des avantages économiques indéniables ; soit les cordonniers étaient les principaux clients des tanneurs afin de se fournir une grande quantité de peaux. En dehors des cordonniers, les tanneurs possédaient peut-être une clientèle plus aisée. Effectivement, ils devaient être en lien direct avec des propriétaires de grands troupeaux, ou des organisateurs de sacrifices, comme c'est le cas dans la lettre que nous avons étudiée. D'ailleurs, c'est peut-être avec cette différence de clientèle que s'explique une remarque d'Hérodas sur les tanneurs :

« Par-dessus le marché il me faut dire merci à Kandas : car aujourd'hui les tanneurs ont des prétentions exorbitantes ; leur travail n'est rien auprès du nôtre, et pourtant le pauvre cordonnier meurt de faim »⁸⁰.

Kandas étant sûrement lui-même un tanneur, cette phrase montre à la fois la relation de client qui unissait les deux artisans, en plus de montrer que les tanneurs avaient des prix élevés qui pourraient s'expliquer par une clientèle différente.

Nous avons à nombreuses reprises évoqué le cas du désert oriental, qui est un cas assez particulier dans la mesure où c'est une région qui possède un besoin très important en peaux traitées, mais que celles-ci ne sont pas produites dans cette région. Par conséquent, nous pouvons observer, spécifiquement dans cette zone géographique, une logique de transport de marchandises entre différentes régions. Toutefois, pouvons-nous réellement parler de commerce dans ce cas précis ? Effectivement, l'approvisionnement en peaux, qui était essentiel au bon fonctionnement des forts du désert oriental, ne répondait pas à des logiques commerciales, mais bien plus à une gestion étatique, sûrement en lien avec la *dermatèra* qui s'assurait d'un stock suffisant de peaux pour le bon fonctionnement des carrières et des forts.

Toutefois, comme nous l'avons particulièrement montré lorsque nous avons traité des chaussures, les marchandises en cuir, que ce soit la matière première ou les produits manufacturés, se déplacent dans l'espace. Une grande partie de nos documents mentionnent des cas d'envois de peaux, de chaussures ou d'autres biens. Ces envois, bien qu'ils ne soient pas directement liés aux artisans, font tout de même partie de la diffusion de leurs biens et de leur savoir-faire. Nous n'avons cependant pas assez d'informations sur les liens qui pouvaient réellement unir un artisan du cuir et son client, qui l'aurait poussé à passer une commande chez ce travailleur avant d'envoyer son travail à ses proches qui se trouvent dans d'autres villages, voire dans d'autres nomes. Il est toutefois important de noter cette réalité et ce contraste dans le commerce des peaux et du cuir, d'une production locale qui s'étend au-delà du cercle de l'artisan par le biais de son réseau de clientèle.

⁸⁰ Hérodote, *Mémoires*, VII. Traduction de G. DALMEYDA (Hachette).

C. L'Égypte, exportatrice de peaux dans le monde méditerranéen

Enfin, pour terminer sur le commerce des peaux, nous pouvons aborder la question du commerce méditerranéen et le rôle que pouvait jouer l'Égypte dans des échanges à plus grande échelle. Tout d'abord, comme nous l'avons montré, et comme d'autres l'ont montré avant nous, le cuir est un matériau omniprésent dans les sociétés antiques. Par conséquent, l'artisanat du cuir était partout et cela pouvait déjà limiter les échanges à longues distances. Cependant, à l'époque ptolémaïque, dans la mesure où le tannage végétal n'était pas forcément répandu, il est tout à fait vraisemblable que des colons aient eu recours à des échanges commerciaux de cuir ou de biens manufacturés. Dans tous les cas, les échanges de peaux sont attestés par voie maritime depuis le IV^e s. av. n.è.⁸¹. Néanmoins, à l'époque impériale, nous pouvons supposer que ces échanges se sont réduits avec la démocratisation du tannage végétal dans différentes provinces. Tout de même, il devait sûrement exister un commerce de « luxe » avec des chaussures de grande qualité, ou des pièces qui demandaient un grand savoir-faire. Mais là où l'Égypte a pu jouer un rôle majeur dans ces échanges, c'est avec l'exportation de peaux exotiques. Tout d'abord, l'Égypte est un immense territoire, le pays possède lui-même des animaux dont la peau peut être recherchée. Il existe également un lien de contacts entre l'Égypte et le reste de l'Afrique qui pourrait être facteur de ces échanges. En plus de ces éléments, les côtes de la mer Rouge jouent un rôle primordial pour le commerce égyptien avec des denrées qui peuvent venir d'Afrique, d'Arabie, mais aussi d'Asie. Nous possédons des mentions de peaux venues de Chine ou d'Inde, qui étaient acheminées jusqu'aux ports de la mer Rouge avant d'être amenées à Alexandrie.

Le Périples de la Mer Erythrée, écrit probablement au milieu du I^{er} s. de n.è. par un auteur anonyme — sûrement un marchand grec —, est un récit qui décrit le commerce de la Mer Rouge avec le reste de l'Afrique et aussi avec l'Océan Indien, et par conséquent, le commerce avec l'Inde et la Chine. Au sein de ce récit, en plus de décrire les différentes routes empruntées et les lieux de passage des bateaux, l'auteur décrit également quelques marchandises qui transitaient entre ces différentes régions. Au sein de ce récit, nous trouvons une mention de commerce de peaux.

⁸¹ DERCY 2015, Chapitre 3, § 42.

Αντιφορτίζεται δὲ κόστος, βδέλλα, λύκιον, νάρδος καὶ καλλεανὸς λίθος καὶ σάπφειρος καὶ Σηρικὰ δέρματα καὶ ὀθόνιον καὶ νῆμα Σηρικὸν καὶ Ἰνδικὸν μέλαν.

« En retour, les vaisseaux rapportent en Égypte du costus, du bdellium, du lycium, du nard, des turquoises, des lapis-lazulis, des peaux du pays des Sères, des étoffes de coton, de la soie et de l'indigo »⁸².

Comme nous pouvons le constater, nous n'avons aucune information sur le type de peaux qui est ici venu de Chine. Cependant, au vu de la distance qui sépare les deux territoires, il s'agit selon toute vraisemblance de peaux exotiques, voire de fourrures qui avaient une forte valeur marchande pour être acheminées jusqu'en Égypte, et sans doute ensuite jusqu'à Rome. Nous retrouvons des mentions de peaux venues des Sères dans d'autres sources littéraires. Pline l'Ancien fait mention de ces peaux, de ces fourrures de très bonne qualité : « Mais de tous les fers la palme est à celui de la sérique, qui nous l'envoie avec ses étoffes et ses pelleteries »⁸³ ; « Quant aux choses elles-mêmes, on attache le plus grand prix, parmi les productions marines, aux perles [...] en fait de fourrures, aux peaux que teignent les Sères, et au poil des chèvres d'Arabie »⁸⁴.

Comme nous pouvons le lire chez Pline, les peaux venues d'Asie sont très réputées et d'une grande valeur. Ces marchandises ne passent pas obligatoirement par l'Égypte, car il existe parallèlement à la voie maritime, des routes caravanières⁸⁵. Toutefois, le *Périple de la Mer Erythrée* nous montre que le pays du Nil pouvait jouer un rôle majeur dans ce commerce, en se plaçant comme carrefour commercial entre l'Empire et l'Asie pour de nombreuses marchandises, notamment sur ces peaux de grande qualité.

Malheureusement aucun document de notre corpus ne nous indique une quelconque information sur le commerce maritime et sur l'exportation de peaux égyptiennes vers d'autres régions de l'Empire romain ou du monde, ou même sur ce commerce de marchandises venues d'Asie, et traversant tout le pays du sud jusqu'au nord. Encore une fois, au vu des marchandises, ces peaux étaient réservées à une élite. L'absence de quelconque mention dans les sources papyrologiques pourrait suggérer le fait que ces marchandises traversent le pays et atteignent Alexandrie où elles peuvent être achetées par l'aristocratie alexandrine ou envoyées directement à Rome. Finalement, la population égyptienne n'aurait pas du tout accès à ces biens, et cela malgré l'importance du pays dans l'exportation de ces peaux.

⁸² Anonyme, *Le Périple de la Mer Erythrée*, 39. Traduction de Wilfred Schoff (Longmans, Green, and Co.).

⁸³ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXIV, 41. Traduction de Émile Littré (Firmin Didot Frères)

⁸⁴ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXXVII, 77. Traduction de Émile Littré (Firmin Didot Frères)

⁸⁵ LEGUILLOUX 2004, p. 80-81.

D. Conclusion

Au sein de la dernière partie de ce chapitre portant sur l'économie du cuir, nous nous sommes intéressés au commerce en lien avec l'artisanat des peaux. Nous avons tout d'abord voulu réfléchir sur la question de la clientèle. Avec les maigres sources que nous avons à notre disposition, il semblerait que nous assistions au même fonctionnement que pour l'artisanat du textile, avec à la fois des artisans qui répondent à une demande spécifique du client, parallèlement à une production autonome des travailleurs qui essayent ensuite de vendre leur production. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons pas assez d'informations pour déterminer si ces deux modes de production pouvaient coexister dans un même atelier ou si cela dépendait de l'artisan lui-même ou de sa condition. Enfin, dans cette optique de commerce, nous pensons que l'essentiel de la production se déroule à une échelle très restreinte, et avec une proximité géographique et peut-être humaine entre l'artisan et son client. Il devait, parallèlement à cette remarque, exister tout de même des circuits de produits plus luxueux qui obligeaient sûrement les particuliers à se déplacer, à sortir du village pour se rendre à la Métropole par exemple pour avoir affaire à de plus grands spécialistes. Enfin, nous ne possédons pas de sources montrant une exportation vers d'autres régions de produits en cuir fabriqués en Égypte. Néanmoins, le pays du Nil se place comme acteur majeur du commerce de peaux dans l'Empire romain, notamment en raison de son emplacement géographique, qui lui permet d'acheminer jusqu'à Rome des peaux exotiques venues d'Afrique ou d'Asie.

IV. Conclusion

Nous avons montré tout au long de cette étude l'importance du cuir dans la société égyptienne. Plus précisément, au sein de ce chapitre, nous nous sommes penchés sur le poids économique de cet artisanat en nous appuyant sur des preuves éparses, mais qui témoignent de son ampleur. Les peaux représentent un enjeu d'une importance considérable pour le pouvoir en place. Effectivement, comme nous l'avons vu dans notre troisième chapitre, les peaux étaient très prisées pour leur utilisation militaire. C'est pour cela que nous voyons la mise en place d'une gestion de l'État, avec un système d'affermage autour de l'impôt concernant les peaux. Ce système permet d'assurer un apport en cuir conséquent et régulier à l'armée, avec des artisans qui se retrouvent avec un contrat, tandis que d'autres artisans devaient payer plus d'impôts et cela renforçait également le pouvoir en place. Nous avons moins de sources précises

sur cette gestion sous l'Empire romain, mais la *dermatèra* continue d'exister et garde le même principe. Nous avons voulu rentrer dans les détails de l'économie du cuir et nous intéresser aux chiffres avec toutes les informations de prix, de salaires et d'impôts que nous avons dans notre corpus de papyrus. Les sandales, qui représentent l'objet par excellence en cuir en Égypte, coûtaient un prix qui ne pouvait pas être négligeable dans les foyers antiques. Pourtant, nous ne pouvons pas affirmer que les artisans « dormaient sur l'or », car ils étaient soumis à une forte imposition, qui ne peut pas être négligeables dans le quotidien de ces travailleurs. Nous sommes conscients que nous pourrions aller plus loin dans l'analyse économique, notamment en avançant des hypothèses sur les coûts de production vis-à-vis de la matière première, ou en allant plus loin dans l'analyse des prix et des impôts. Néanmoins, le manque d'informations combiné au manque de temps nous pousse à nous arrêter sur ces analyses qui montrent tout de même que l'artisanat du cuir était très important dans la société antique et dans son économie. Enfin, nous avons voulu nous intéresser au commerce, montrant ainsi les différents modes de production et l'importance des relations unissant l'artisan et son client. Sur un commerce à plus grande échelle, les sources sont maigres. Nous observons toutefois de réels déplacements de marchandises en peau dans l'Égypte, que ce soit dans un cadre privé, dans une gestion presque étatique avec l'approvisionnement des forts du désert oriental ou dans le cadre d'un commerce à plus grande échelle avec l'Égypte qui se place en carrefour des échanges avec l'Afrique et l'Asie pour des peaux et des fourrures exotiques.

Conclusion

À travers cette étude, nous avons pu approcher le travail des peaux et du cuir sous différents angles afin de mieux connaître cet artisanat au sein de l'Égypte gréco-romaine. Nous avons tenté d'utiliser la totalité des sources dont nous disposions afin de les croiser et en tirer de nombreuses conclusions. Cette étude n'aurait pas été possible, de cette manière, sans les riches sources conservées en Égypte, particulièrement en ce qui concerne les papyrus et les vestiges archéologiques. Le fait d'utiliser la convergence des sources nous a permis à plusieurs reprises de combler les lacunes des textes, ou d'aller plus loin dans l'interprétation des artefacts en cuir que nous retrouvons en Égypte. Comme toute étude d'Histoire antique, nous avons été confrontés à des informations éparses, parfois difficiles à interpréter tant les sources sont manquantes ou lacunaires. Dans le cadre de notre étude, il est également important de noter la disparité des sources et des études historiques entre la période ptolémaïque et la période romaine. Comme nous l'avons souligné lors de notre développement, les sites romains sont souvent davantage étudiés et de cela découle un certain manque de sources pour l'époque ptolémaïque. Face à ces problèmes, nous sommes tout de même arrivés à de nombreuses conclusions qui viennent parfois synthétiser les connaissances historiques, mais qui peuvent également amener de nouveaux éléments sur l'artisanat du cuir.

Nous sommes revenus en détail sur les aspects techniques liés au tannage et à l'art de la cordonnerie. Nous avons tenté de mettre en évidence les différentes techniques qui pouvaient s'offrir aux artisans en fonction du résultat qu'ils souhaitaient obtenir. Après avoir discuté des techniques de préparation de la peau, nous nous sommes particulièrement intéressés à la question du tannage végétal, qui représente la seule manière d'obtenir véritablement du cuir. Cette technique, connue déjà à l'époque pharaonique, s'est lentement développée à l'époque ptolémaïque, notamment grâce aux systèmes d'affermages que les rois lagides ont mis en place. Le cuir était un matériau essentiel pour le bon fonctionnement de l'armée royale, c'est ce qui a poussé les Ptolémées à mettre en place un système où ils fournissaient aux artisans des infrastructures d'États, les matières premières, ainsi que les produits permettant le tannage végétal. Toutefois, c'est véritablement à l'époque romaine que le tannage végétal se démocratise et touche potentiellement toutes les classes de la population. Cette démocratisation est sûrement due au besoin encore plus conséquent de cuir de l'armée romaine, qui va favoriser la transmission des savoirs techniques. Les documents qui nous renseignent sur les techniques

de tannage en Égypte sont rares. Néanmoins, nous constatons que le fruit d'acacia revient dans plusieurs sources, aussi bien à l'époque ptolémaïque que romaine, et nous avons peut-être affaire ici à une spécificité de l'Égypte. Nous retrouvons ce fruit aussi bien dans une lettre privée que dans un contrat d'affermage des peaux, ce qui pourrait indiquer qu'il s'agissait, dans l'ensemble de pays, de la solution la plus répandue et sûrement rentable au vu des ressources égyptiennes. Cependant, nous ne possédons pas assez d'éléments pour obtenir des certitudes. À l'avenir, il serait intéressant d'analyser chimiquement les vestiges archéologiques de cuir que les archéologues retrouvent en Égypte, notamment dans le désert oriental qui laisse des traces d'objets en cuir du quotidien et parfois de mauvaise qualité, pour voir si le traitement à l'acacia était aussi répandu qu'on pourrait le penser. Nous avons également évoqué les autres solutions qui existaient pour traiter les peaux, parfois des traitements très sommaires comme un simple séchage au soleil, ou plus sophistiqué avec des applications de matières grasses ou minérales. Ensuite, les tanneurs effectuaient une série de tâches visant à améliorer la qualité du cuir et à l'assouplir dans l'optique de le rendre maniable pour la fabrication de marchandises manufacturées. Quelques fois, pour des pièces de plus grande valeur, les tanneurs pouvaient avoir recours à des produits tinctoriaux afin de colorer le cuir. Ces techniques sont d'ailleurs assez proches de ce que nous trouvons pour le textile. Enfin, nous avons étudié la question des tanneries égyptiennes en démontrant que celles-ci pouvaient se trouver dans les centres urbains et qu'elles pouvaient parfois être éloignées des sources d'eau naturelle et être alimentées en eau grâce à des canalisations. Ces deux éléments doivent être combinés au fait que nos connaissances sur les infrastructures des tanneries sont limitées — l'exemple de Pompéi ne pouvant pas être appliqué dans la *chôra* égyptienne — rendant ainsi l'identification de ces ateliers plus complexe.

Nous avons dédié une grande partie de notre étude à l'assemblage et aux objets en cuir que nous retrouvons dans l'Antiquité. Pour cela, nous nous sommes particulièrement penchés sur les sources matérielles, sur tous les vestiges d'objets en cuir mis au jour par les archéologues. À ces sources, nous avons ajouté les informations que nous trouvions dans les papyrus, quand cela était possible, afin de mieux comprendre leur utilisation et leur importance dans la société égyptienne. Nous nous sommes tout d'abord intéressés aux objets les plus courants. Les sandales représentent l'objet en cuir par excellence dans les fouilles, c'est celui que l'on retrouve le plus fréquemment. Après avoir étudié la conception et les différents modèles des chaussures que l'on retrouve en Égypte, ainsi que leurs évolutions, nous avons tenté de concevoir ce que ces objets du quotidien pouvaient nous apprendre sur la société

antique. En plus de nombreuses preuves de spécialisation avec des pièces hautement décorées, les chaussures sont un témoignage de la population vivant sur le site. En analysant les tailles, les différents modèles présents, la qualité du cuir ou des objets, nous pouvons en apprendre davantage sur le contexte du site fouillé. Nous avons observé avec les prix disponibles dans les papyrus que les chaussures avaient une valeur non négligeable dans les foyers antiques. C'est pour cette raison que l'entretien du cuir est une notion importante, afin de le préserver. De la même manière, nous trouvons sur les objets issus de contextes archéologiques de nombreuses traces de réparations qui indiquent que les Anciens étaient soucieux de la durée de vie de leurs chaussures. Nous avons également porté notre attention sur les outres, autres objets importants du quotidien. Par les mêmes procédés, nous nous sommes d'abord penchés sur les techniques de fabrication, avant de nous plonger dans les documents papyrologiques qui nous en apprennent davantage sur l'importance de ces objets, notamment dans le désert oriental. Les outres sont essentielles au bon fonctionnement des forts et des carrières, car elles permettent le transport de denrées liquides simplement et efficacement. En raison de cette utilisation, le cuir devient un matériau dont la région ne peut se passer et nous observons par conséquent des logiques d'approvisionnement dans les lettres provenant du désert oriental. Nous l'avons évoqué avec les chaussures décorées, mais la question de la spécialisation était au cœur de notre analyse, et cela malgré le manque de source. Nous nous sommes intéressés à l'activité du sellier, seule trace de spécialisation que nous trouvons dans les termes de nos documents. Nous avons notamment vu que cet artisan se devait, pour la réalisation de selles, d'utiliser plusieurs matériaux comme le bois ou le métal. Nous retrouvons ces logiques de combinaison de plusieurs éléments dans la conception de certains objets militaires comme les boucliers ou les armures, que nous avons aussi étudiés. Les sources archéologiques nous délivrent davantage de preuves de ces spécialisations que les sources textuelles. Cela s'explique certainement par plusieurs facteurs : les artisans devaient davantage se spécialiser dans les grands centres urbains, au sein des cités et métropoles, et *a contrario* nos documents proviennent principalement de la *chôra*. De plus, en termes de quantité, les artisans spécialisés devaient être moins nombreux et ont par conséquent laissé moins de traces.

Les artisans sont un élément essentiel de la chaîne opératoire et nous avons tenté tout au long de cette étude de les approcher et de mieux comprendre leur quotidien. Tout d'abord, nous avons voulu en apprendre davantage sur leur identité. Ainsi, nous avons démontré que dans la *chôra* égyptienne, les artisans du cuir sont avant tout égyptiens. Cependant, au fil des siècles, nous constatons une augmentation d'artisans grecs, ce qui témoigne sûrement de la

démocratisation du tannage végétal que nous évoquions. Le savoir-faire technique fait indéniablement partie de l'identité du travailleur. Il est reconnu dans la société, parfois simplement par son activité professionnelle, sans que son nom ou autres informations ne soient mentionnés. De plus, nous avons quelques preuves nous montrant que les femmes pouvaient participer à cet artisanat, mais sûrement de manière dépendante, rattachées à un groupe essentiellement familial. En ce qui concerne l'organisation des artisans du cuir dans la société égyptienne, notre étude a révélé une grande diversité. Certains artisans travaillaient de manière indépendante : seuls ou regroupés, que ce soit au sein d'une même famille ou bien d'associations, tandis que d'autres étaient rattachés aux fermes, et par conséquent sous contrat avec l'État qui gérait leur production. Le manque de sources ne nous permet pas de connaître avec précision les différences qui pouvaient exister entre ces différents groupes. De plus, les papyrus nous laissent une difficulté supplémentaire dans la mesure où tous les travailleurs du cuir sont définis par le terme *skuteis* sans que nous puissions voir de différences dans leur activité. Cette non-spécification des termes est sûrement le fruit d'une simplification fiscale, où tous les travailleurs du cuir étaient rassemblés dans l'optique de payer un impôt semblable. Cependant, cela a dû dépasser le cadre fiscal et s'étendre à une utilisation quotidienne du terme, rendant impossible l'identification des différents travailleurs ou même des différentes spécialisations. En travaillant sur l'économie de l'artisanat du cuir, nous avons pu nous interroger sur le niveau de vie des artisans. Les sources sont manquantes pour réaliser un bilan complet de la production, mais le prix des chaussures, relativement élevé par rapport aux salaires moyens d'un ouvrier agricole, pourrait témoigner d'un coût de production également élevé. Nous n'avons pas suffisamment d'informations sur les coûts de la matière première et sur tous les facteurs qui venaient ponctuer la production pour entreprendre une étude complète du niveau de vie d'un artisan du cuir. Toutefois, nous possédons davantage d'informations sur la fiscalité qui touchait les *skuteis* et qui était importante, car ils devaient payer différentes taxes liées à leur activité, la capitation en plus d'autres contributions en tout genre.

Pour répondre à cette forte fiscalité, les artisans se sont réunis en groupe. Nous observons de cette façon des groupes familiaux, des accords entre plusieurs familles et même des associations. Un élément qui nous semble important d'aborder dans cette conclusion, c'est l'existence d'un rapprochement économique entre les éleveurs et les travailleurs du cuir, qui est visible dans plusieurs de nos documents. Ce rapprochement a sûrement été initié par l'État lui-même, afin que l'approvisionnement en peaux brutes ne soit jamais un problème pour les tanneurs travaillant sous contrat. L'existence d'un *koinon* réunissant à la fois les travailleurs du

cuir et des éleveurs indique qu'au-delà du système d'affermage, les deux activités ont dû se rapprocher afin de répondre ensemble aux contraintes économiques en plus de simplifier les échanges qui existaient entre les deux parties. Nous assistons à une logique de synergie avec les éleveurs délivrant les peaux brutes aux tanneurs, qui eux-mêmes devaient fournir le cuir aux cordonniers, tout cela, sûrement avec des avantages économiques. Nous avons également vu que les artisans produisaient et vendaient avant tout à une échelle locale, mais qu'il existait également un commerce à grande échelle de peaux exotiques venues d'Afrique ou d'Asie, dans lequel l'Égypte jouait un rôle majeur.

Cette étude pourra être complétée à l'avenir, notamment grâce aux découvertes papyrologiques. La trouvaille et l'édition de nouveaux documents pourraient nous permettre une meilleure compréhension de l'artisanat du cuir avec des informations qui viendraient confirmer ou infirmer certaines hypothèses que nous avons émises. Nous pensons également aux papyrus écrits en démotique, qui sont malheureusement si peu nombreux à être publiés et traduits, et qui pourraient permettre de mieux appréhender le quotidien des tanneurs et des cordonniers. Les découvertes archéologiques sont également importantes, en plus de nous en apprendre davantage sur les techniques liées au cuir, elles délivrent de nombreuses informations sur l'occupation des sites.

Notre chapitre sur l'économie est une entrée en matière. Dans le cadre de notre étude, nous n'avons pas eu le temps d'approfondir toutes les questions économiques, de réaliser des calculs et d'émettre des hypothèses. Il serait notamment intéressant de se pencher plus en détail sur les coûts de production en rassemblant les différentes données qui sont disponibles dans les documents. Il en va de même pour les questions commerciales, les papyrus évoquant des objets en cuir — que nous n'avons pas pu tous analyser — doivent comporter des informations précieuses sur les prix et peut-être sur les logiques propres à chaque artefact. Néanmoins, nous avons réussi au cours de cette étude à réaliser une réelle synthèse de toutes nos connaissances sur le travail des peaux et du cuir en Égypte. Nous avons rapproché les informations que nous trouvions dans le monde gréco-romain des sources égyptiennes afin de mieux connaître cet artisanat et les logiques qui l'entourent. Au-delà d'une simple synthèse, nous avons mis en avant certains éléments propres à l'Égypte et avons tenté d'émettre de nombreuses hypothèses qui viennent compléter nos connaissances sur le travail des peaux et du cuir.

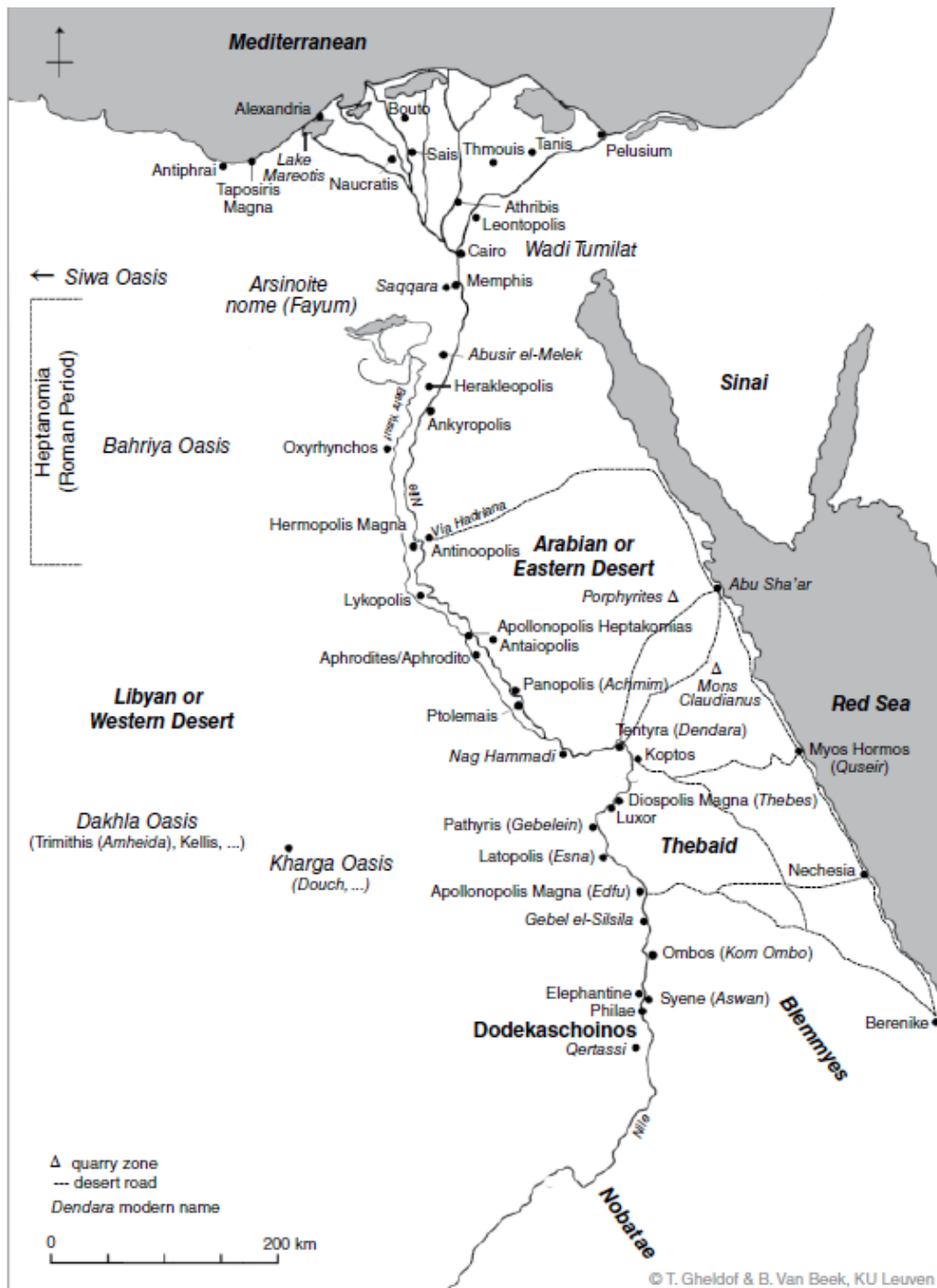
Cartes



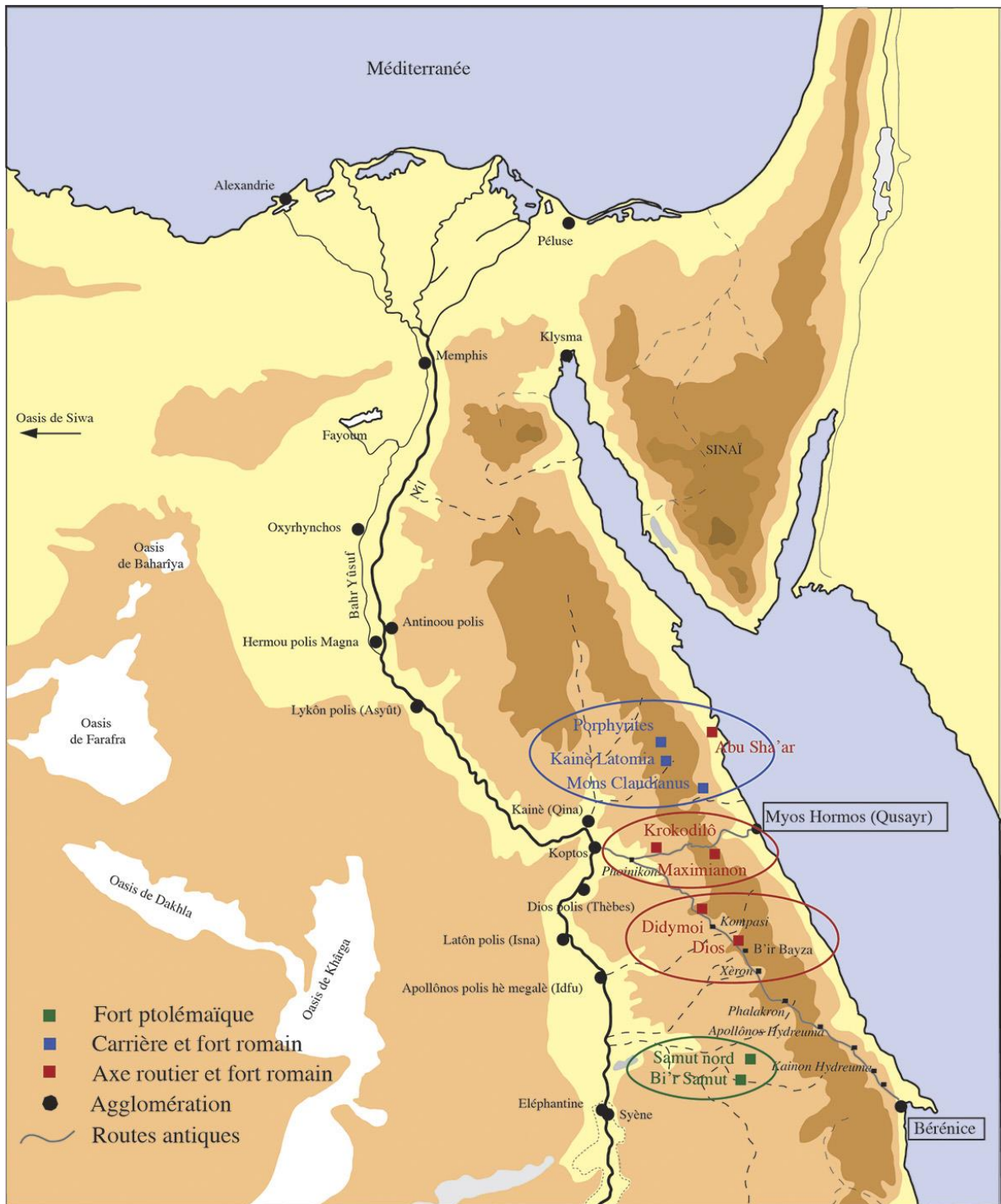
Carte 1 : Le royaume Ptolémaïque en 240 av. n.è. (d'après Netchev 2022).
 Extrait de <https://www.worldhistory.org/image/15183/ptolemaic-egypt-c-240-bce/>



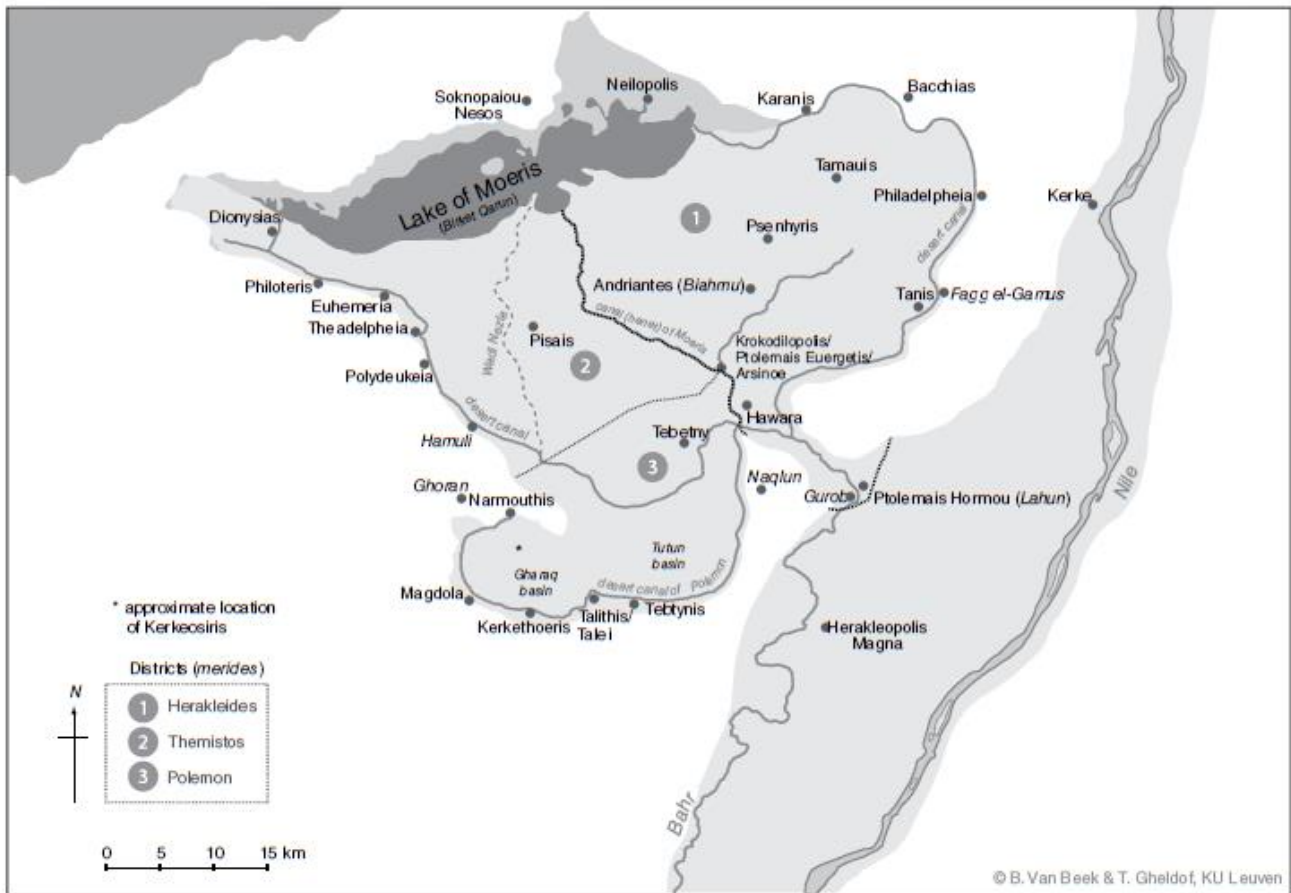
Carte 2 : Les provinces de l'Empire Romain sous Auguste (d'après Netchev 2022).
 Extrait de <https://www.worldhistory.org/image/15518/the-provinces-of-the-roman-empire-under-augustus/>



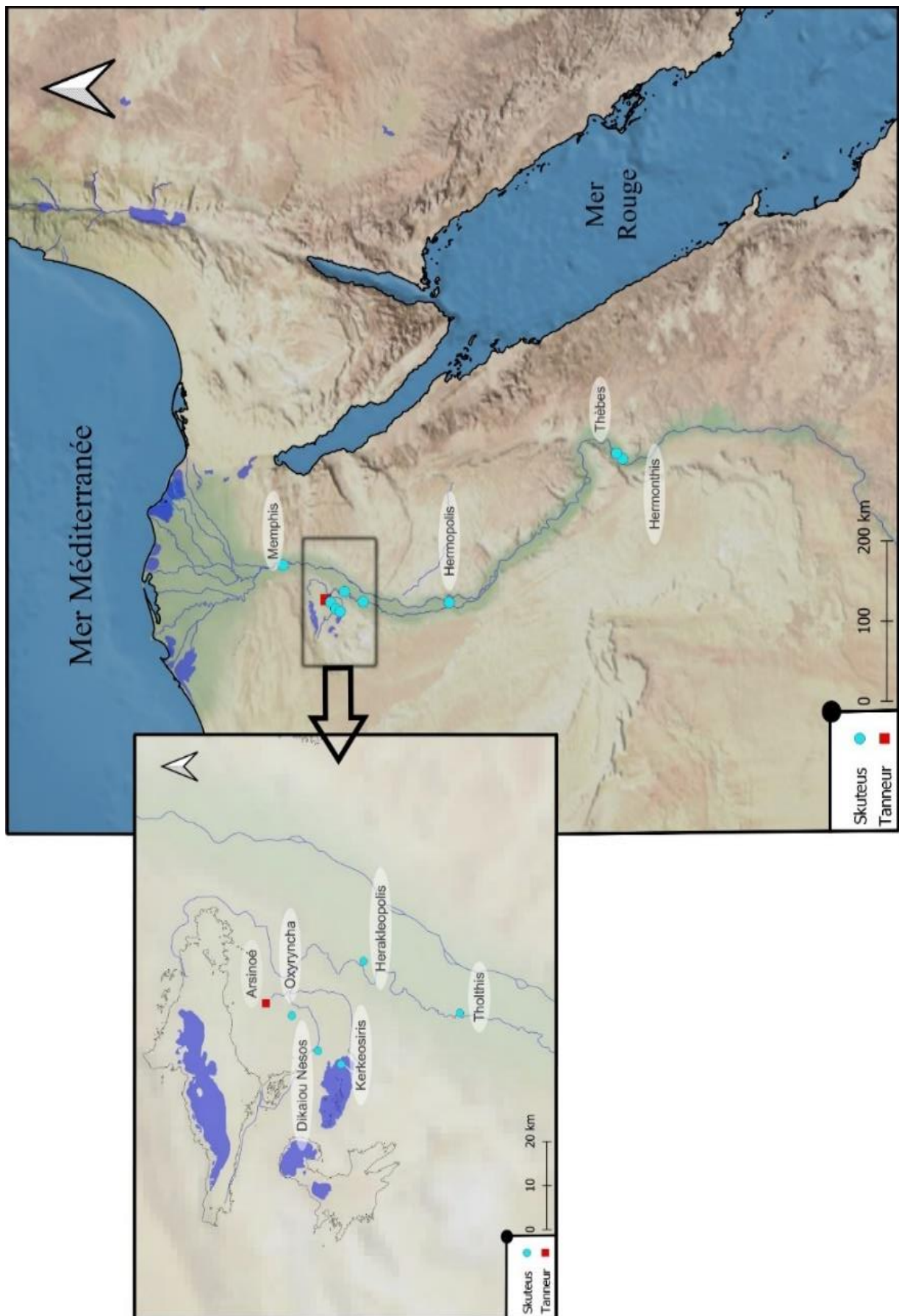
Carte 3 : Égypte gréco-romaine (d'après VANDORPE 2019, carte 1).



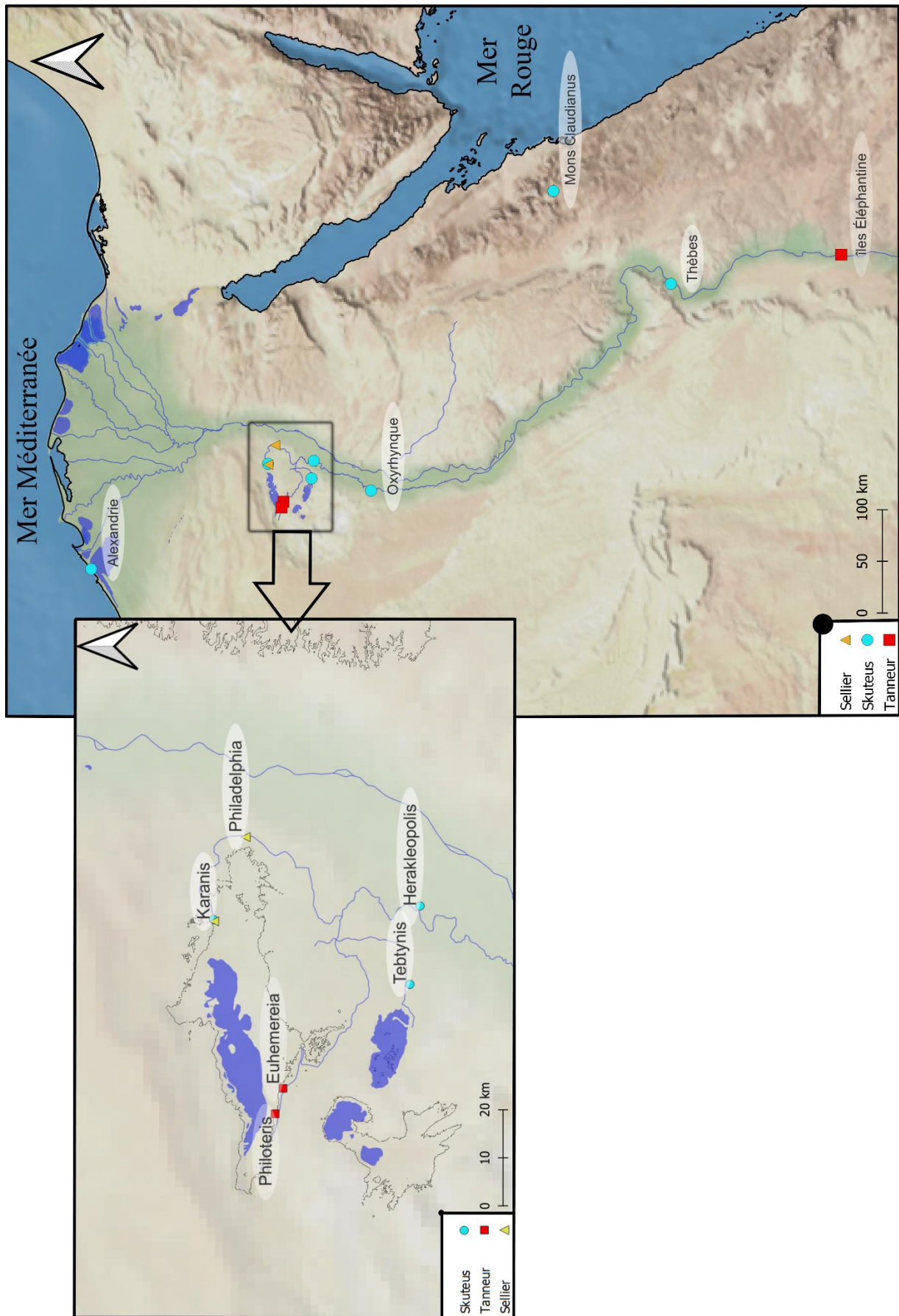
Carte 4 : Sites du désert oriental (d'après Leguilloux 2020, fig.1).



Carte 5 : Le Fayoum (d'après VANDORPE 2019, carte 2)



Carte 6 : Répartition des travailleurs du cuir en Égypte lagide (carte réalisée pour l'étude)



Carte 7 : Répartition des travailleurs du cuir en Égypte romaine (carte réalisée pour l'étude)

Annexe 01 :
Fresque des travailleurs du cuir du tombeau de Rekhmirê
(XVe s. av. n.è.)



Annexe 02 :

**Tableau des produits utilisés dans la Tannerie Antique
(D'après Leguilloux 2004, Tableau IV et Dercy 2015, Annexe 1)**

	Produits	Sources Antiques
Produits tannants neutres	Écorces de pin	Théophraste, <i>Recherche sur les plantes</i> , IX, 20, 3.
	Alun	Théophraste, <i>Recherche sur les plantes</i> , III, 14, 3.
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XXIV, 91.
	Vigne sauvage	Théophraste, <i>Recherche sur les plantes</i> , III, 9, 1.
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XIV, 98.
	Fruits de l'acacia	Théophraste, <i>Recherche sur les plantes</i> , IV, 2, 8
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XXIII, 63 ; XXIV, 109.
		<i>P. Paramone</i> , 6.
		<i>P. Gen.</i> , I, 75.
	Notia	Dioscoride, <i>De materia medica, libri quinque</i> , IV, 182
Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XXIV, 175.		
Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XXIV, 175.		
Graisses animales	Homère, <i>Illiade</i> , XVII, 390	
Produits tannants et tinctoriaux	Grenade (ocre)	Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XIII, 63 et 113 ; XXIII, 107 ; XXIV, 91.
	Noix de galle (marron à noir)	Théophraste, <i>Recherche sur les plantes</i> , IV, 2, 8 ; III, 8, 6.
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XIII, 63 : XVI, 26 ; XXIV, 109 ; XXV, 175.
	Sumac (jaune/rouge)	Hippocrate, <i>De l'usage des liquides</i> , 4-9.
		Théophraste, <i>Recherche sur les plantes</i> , III, 18, 5.
		Dioscoride, <i>De materia medica, libri quinque</i> , I, 108.
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XIII, 55.
	Ecorce de micocoulier (jaune)	Galien, <i>Claudii Galeni opera omnia</i> , XII, 115.
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XVI, 124.
	Alun (blanche)	<i>Archives royales de Mari</i> , XII, 143 ; XVIII, 15
Ovide, <i>L'art d'aimer</i> , III, 271.		
Juvénal, <i>Satires</i> , VII, 192 ; XIV, 282.		
Martial, <i>Épigrammes</i> , II, 29.		
Produits tinctoriaux non tannant	Atramentum Sutorium (Noir de cordonnier)	Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XXXIV, 123.
		Juvénal, <i>Satires</i> , VII, 192.
	Garance (rouge)	Herodote, <i>Histoires</i> , IV, 189.
		Dioscoride, <i>De materia medica, libri quinque</i> , III, 143.
		Pline l'Ancien, <i>Histoire naturelle</i> , XXIV, 94.
	Murex, Kermès (rouge)	Martial, <i>Épigrammes</i> , II, 29, 8.

Annexe 03 :

Les mentions des travailleurs du cuir dans les papyrus

1. Mentions des tanneurs

N°	Sources	Dates	Nomes	Lieudits	Sujets et contextes
Βυρσοδέψης / Tanneur					
1	<i>P. Petr.</i> , II, 32, 1	197 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Destination : Arsinoé Retrouvé : Gurob	Plainte d'un tanneur pour des violences et des vols de peaux
2	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 55	205 de n.è.	Nome d'Ombite	Île éléphantine	Reçus de l'impôt des tanneurs
3	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 56	205 de n.è.	Nome d'Ombite	Île éléphantine	Reçus de l'impôt des tanneurs
4	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 58	207 de n.è.	Nome d'Ombite	Île éléphantine	Reçus de l'impôt des tanneurs
5	<i>P. Coll. Youtie</i> , I, 60	209 de n.è.	Nome d'Ombite	Île éléphantine	Reçus de l'impôt des tanneurs
Βυρσεύς / Tanneur					
6	<i>P. Corn.</i> , 26	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Compte des dépenses (Mais document trop lacunaire pour traduction)
7	<i>P. Warr.</i> , 15	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Lettre indiquant qu'il faut aller chercher une peau chez le tanneur
8	<i>SB.</i> , XVIII, 13143	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philoteris	Liste de nom, dont un tanneur
9	<i>P. Fay.</i> , 121	110 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Euhemeria	Lettre indiquant qu'il faut aller chercher une peau chez le tanneur
Βυρσεῖον / Tannerie					
10	<i>P. Tebt.</i> , III, 1801	142 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Tebtynis	Lettre officielle dans laquelle un fonctionnaire informe un autre de la disparition de peaux

2. Mentions des travailleurs du cuir

N°	Sources	Dates	Nomes	Lieudits	Sujets et contextes
Σκυτεύς / travailleur du cuir, cordonnier					
1	<i>SB.</i> , X, 10447	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	xx	Liste des différents paiements d'impôts (dont celui d'un cordonnier)
2	<i>CPR.</i> , XXVIII, 5	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Prix des taxes pour des cordonniers
3	<i>P. Hamb.</i> , II, 187	246 av. n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Tholthis	Garantie donnée pour que deux cordonniers puissent s'installer dans le village
4	<i>P. Petr.</i> , II, 39	226 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé : Gurob	Compte militaire comprenant un cordonnier
5	<i>SB.</i> , XII, 10860	232 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé : Ghoran	Registre des ménages grecs avec un ménage de cordonnier
6	<i>P. Tebt.</i> , III, 2, 890	II ^e s. av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	xx	Compte de banque
7	<i>P. Count.</i> , 49 r	II ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Oxyrhyncha	Registre des ménages grecs avec un ménage de cordonnier
8	<i>P. Petr.</i> , II, 32, 1	197 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Destination : Arsinoé Retrouvé : Gurob	Plainte d'un tanneur pour des violences et des vols de peaux
9	<i>O. Bodl.</i> , I, 64	150 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Ostrakon : Reçu de paiement des cordonniers à une banque
10	<i>O. Stras.</i> , I, 14	150 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Ostrakon : Reçu de paiement des cordonniers à une banque
11	<i>O. Wilck.</i> , 334	144 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Ostrakon : Reçu de paiement des cordonniers à une banque
12	<i>P. Tebt.</i> III, 1, 801	142 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé : Tebtynis	Lettre officielle dans laquelle un fonctionnaire informe un autre de la disparition de peaux

13	<i>P. Muench</i> , III, 1, 54	131 av. n.è.	Nome d'Hermopolite	Hermopolis	Lettre sur les travailleurs du cuir
14	<i>O. Wilck.</i> , 1359	130 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Ostrakon : Reçu de paiement des cordonniers à une banque
15	<i>P. Brem.</i> , 23	116 av. n.è.	Nome d'Hermopolite	Hermopolis	Rapport sur le service de garde : Mention de « place des cordonniers »
16	<i>P. Tor. Amen.</i> , 8	116 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Pétition d'une violation de contrat, mention d'une fille de cordonnier
17	<i>P. Tebt.</i> , I, 38	2 mars 113 avant notre ère	Nome d'Arsinoïte	Ecrit : Kerkeosiris Destination : Arsinoé Retrouvé : Tebtynis	Arrestation et plainte d'un contrebandier d'huile qui cache sa marchandise chez un cordonnier
18	<i>UPZ.</i> , II, 180a	113 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Ecrit : Hermonthis Retrouvé : Thèbes	Contrat de vente avec la mention de cordonnier
19	<i>UPZ.</i> , II, 181	105 av. n.è.	Nome de Pathyrite	Ecrit : Hermonthis Retrouvé : Thèbes	Contrat de vente avec la mention de cordonnier
20	<i>BGU.</i> , XIV, 2425	Ie s. av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	Héracléopolis	Liste de nom
21	<i>BGU.</i> , XIV, 2370	84 av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	Ecrit : Héracléopolis Retrouvé : Bousiris	Impôts
22	<i>BGU.</i> , XVI, 2577 r	30 av. n.è. À 15 n.è.	Nome d'Herakléopolite	Héracléopolis	Liste de taxe
23	<i>BGU.</i> , XVI, 2670	14 av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	Héracléopolis	Compte : Commande de sacoches en cuir chez un cordonnier

24	<i>SB.</i> , XXIV, 16224	I ^e — II ^e s. de n.è.	xx	xx	Déclaration annuelle des revenus d'une association funéraire (Recette et dépense)
25	<i>P. Mich.</i> , II, 123, 10	46 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Tebtynis	Mention d'un fils de cordonnier
26	<i>O. Claud.</i> , IV, 708	98 - 117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Liste de personne
27	<i>O. Claud.</i> , IV, 713	98 - 117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Liste de personne
28	<i>O. Claud.</i> , IV, 714	98 - 117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Liste de personne
29	<i>P. Mil. Vogl.</i> , VI, 278	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Tebtynis	Rapport sur les produits
30	<i>P. Mil. Vogl.</i> , VII, 307	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Tebtynis	Liste de recette et de dépense
31	<i>P. Bour.</i> , 21	139 - 145 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Karanis	Un cordonnier dénonce au basilicogrammate
32	<i>SB.</i> , XVI, 12695	143 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Impôt à payer
33	<i>P. Gen.</i> , I, 75	III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé : Philadlphia	Lettre privée de Sarapammon à Nepotianus : Indiquant la venue de deux cordonniers pour un travail
34	<i>SB.</i> , XXII, 15205	III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Karanis	Impôt à payer
35	<i>P. Nyu.</i> , II, 50	III ^e s. de n.è.	Nome d'Hermopolite	xx	Compte parlant de peau chez le cordonnier
36	<i>CPR.</i> , XV, 52	III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Soknopaiou Nesos ?	Compte
37	<i>O. Wilck.</i> , 1485	III ^e s. de n.è.	Nome de Pathyrites	Thèbes	Règlement
38	<i>P. Oxy.</i> , XXXIV, 2727	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre faisant mention d'un besoin de cordonnier
39	<i>P. Princ.</i> , II, 63	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Arrestation d'un cordonnier
40	<i>P. Oxy.</i> , LVIII, 3926	246 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Plainte à un stratège pour violence sur un cordonnier
41	<i>P. Oxy.</i> , I, 43 v	295 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Comptes militaires

Παλαιοράφιον / atelier de cordonnier					
42	<i>SB.</i> , XIV, 11978	187 de n.è.	Alexandrie	Alexandrie	Collecte de fonds de plusieurs boutiques, dont celle d'un cordonnier
Σκυτοπόλης / vendeur de cuir					
43	<i>PSI.</i> , VI, 678	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Archive (très lacunaire)

3. Mentions des spécialisations des travailleurs du cuir

Σαγματοράφος / sellier					
1	<i>SB.</i> , X, 10447	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	xx	Liste des différents paiements d'impôts
2	<i>P.Hamb.</i> , III, 224	II ^e -III ^e s de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Liste de nom
3	<i>P. Cair. Goodspeed</i> , 30	192 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Karanis	Liste de dépense, dont une pour le sellier
4	<i>P. Yale</i> , III, 137	216-217 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Registre
5	<i>P. Genova</i> , I, 24	IV ^e s de n.è.	xx	xx	Liste
6	<i>P. Ross. Georg. V</i> , 61	IV ^e s de n.è.	Nome d'Herakléopolite	xx	Dépenses d'un office chargé du ravitaillement des troupes

Annexe 04 :

Mentions des peaux dans les papyrus

N°	Sources	Dates	Nomes	Lieudits	Sujets et contextes
Δέρμα / peau					
1	<i>P. Cair. Zen.</i> , III, 59429	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé : Philadelphia	Compte
2	<i>P. Cair. Zen.</i> , IV, 59692	III ^e s. av. n.è..	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé : Philadelphia	Liste
3	<i>P. Cair. Zen.</i> , I, 59060	257 av. n.è.	Alexandrie	Écrit : Alexandrie Destination : Memphis Retrouvé : Philadelphie	Lettre de Hiéroclès pour Zénon
4	<i>P. Cair. Zen.</i> , I, 59061	257 av. n.è.	Alexandrie	Écrit : Alexandrie Destination : Memphis	Lettre de Hiéroclès pour Zenon
5	<i>P. Wisc.</i> , II, 78	248 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Compte d'un domaine agricole
6	<i>UPZ.</i> , II, 158a	243 av. n.è.	xx	xx	Dépense : Prix de peau
7	<i>P. Cair. Zen.</i> , III, 59353	243 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Lettre
8	<i>P. Mich.</i> , I, 67	243 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Menodoros à Zenon
9	<i>P. Dryton</i> , I, 38	II ^e s. av. n.è.	xx	xx	Liste d'objet du voyageur
10	<i>P. Oxyrhynch.</i> , 32	II ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Oxyryncha	Liste
11	<i>P. Petr.</i> , II, 32, 1	197 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Arsinoë	Plainte de violence
12	<i>UPZ.</i> , I, 79	159 av. n.è.	Nome Memphite	Memphis	Rêves de Nektembes
13	<i>P. Tebt.</i> , III, 1, 801	141 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Tebtynis	Rapport concernant un vol
14	<i>P. Lond.</i> , III, 1171 r	8 av. n.è.	xx	xx	Règlement d'une succession
15	<i>SB.</i> , XX, 14525	Après 57 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Compte du bétail
16	<i>O. Petr. Mus.</i> , 147	62 de n.è.	Désert oriental	Myos Hormos	Ostrakon
17	<i>O. Bodl.</i> II, 1714	II ^e s. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Ostrakon
18	<i>P. Oxy.</i> , XLIX, 3505	II ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre expédition de mouton
19	<i>SB.</i> , VI, 9017, 17	II ^e s. de n.è.	Désert oriental	Persou	Lettre privée

20	<i>P. Fay.</i> , 121	110 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Euphémaria	Lettre de Sabinus à Geminus
21	<i>P. Fay.</i> , 107	133 n.è.	Nome d'Arsinoïte	Theadelphia	Une pétition se plaignant du vol de diverses peaux
22	<i>P. Grenf.</i> , II, 51	143 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Soknopaiou Nesos	Reçu/prix des peaux
23	<i>P. Eleph. Wagner.</i> , I, 48	184 n.è.	Nome d'Ombite	Îles Éléphantine	Reçu pour la contribution des peaux
24	<i>P. Eleph. Wagner.</i> , I, 47	185 de n.è.	Nome d'Ombite	Îles Éléphantine	Reçu pour la contribution des peaux
25	<i>P. Nyu.</i> , II, 50	III ^e s. de n.è.	Nome d'Hermopolite	xx	Compte
26	<i>P. Oxy.</i> , XLI, 2983	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre
27	<i>P. Ryl.</i> , II, 227	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Compte privé
28	<i>PSI.</i> , XIII, 1331	III ^e s. de n.è.	Alexandrie	Alexandrie	Lettre
29	<i>SB.</i> VI, 9017, 8	III ^e s. de n.è.	Désert oriental	Persou	Lettre privée
30	<i>BGU.</i> , II, 655	215 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Taxes
31	<i>P. Alex. Giss.</i> , 5	215 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Location de bétail
Δεγματηρά / "taxe sur les peaux"					
32	<i>P. Petr.</i> , III, 32 d	216 - 213 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Pétition
33	<i>P. Paramone</i> , 6	185 av. n.è.	xx	xx	Rapport sur la taxe du cuir
34	<i>P. Diosk.</i> , 5	146 av. n.è.	Nones d'Herakléopolite	Héracléopolis	Demande de détention pour commerce illégal de peau
35	<i>P. Thmouis</i> , 1	180 - 192 de n.è.	Nome de Mendesios	Thmuis	Registre de taxes
36	<i>P. Prag.</i> , II, 122	191 de n.è.	xx	xx	Lettre
37	<i>P. Oxy.</i> , XLVII, 3363	200 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Contrat agricole

Χορίον / peau, cuir					
38	<i>BGU.</i> , I, 249	75 - 85 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	À destination de : Bakchias	Lettre
39	<i>P. Athène.</i> , 61	I ^e s. de n.è.	xx	xx	Lettre
Βύσσα / peau, cuir					
40	<i>P. Mich.</i> , I, 28	256 av. n.è.	Nome de Medenit	Aphroditopolis	Lettre de Sosos à Zenon
41	<i>P. Petr.</i> , II, 3	246 - 245 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé à : Gurob	Taxes/impôts
42	<i>O. Sam.</i> , inv. 578	223 av. n.è.	Désert oriental	Samut	Lettre Ostrakon
43	<i>P. Petr.</i> , III, 112a	221 - 220 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Retrouvé à : Gurob	Taxes militaires
44	<i>P. Phrur. Diosk.</i> , 5	146 av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	Retrouvé à : Héracléopolis	« Garde à vue » pour commerce de peaux d'âne illégales
45	<i>P. Prag.</i> , II, 122	Après 191 de notre ère	xx	xx	Lettre
46	<i>P. Louvre</i> , I, 51	Avant 216 de notre ère	Nome d'Arsinoïte	Soknopaiou Nesos	Relevé des sommes d'argent
47	<i>SB.</i> , VI, 9406	247 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Euhemeria	Compte
48	<i>P. Panop. Beatty</i> , 1	298 de notre ère	Nome de Panopolite	Panopolis	Rédaction militaire
Διφθέρα / peau apprêtée sommairement					
49	<i>P. Lond.</i> , VII, 2002	249 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Salaire/prêt
50	<i>O. Petr. mus.</i> , 194	37 de n.è.	Désert oriental	Écrit : Bérénice Trouvé : Koptos	Reçu de livraison pour les sacs en cuir
51	<i>O. Ber.</i> , II, 144	50 - 75 de n.é.	Désert oriental	Bérénice	reçu
52	<i>P. Ross. Georg.</i> , V, 21	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Dossier du tribunal

Αρνακίς / peau de mouton					
53	<i>P. Zen. Pestm.</i> , 35	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Compte remis par Hermias à Zénon
54	<i>P. Cair. Zen.</i> , IV, 59633	256-248 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Rapport
55	<i>P. Oxy.</i> , IV, 741	II ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Liste d'articles
Μηλωτή / peau de mouton					
55	<i>P. Tebt.</i> , I, 38	113 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Ecrit : Kerkeosiris Déstination : Arsinoê Retrouvé : Tebtynis	Rapport du <i>Komogrammateus</i> sur une pétition
56	<i>SB.</i> , VI, 9537	II ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Kerkeosiris	Plainte pénale adressée au commandant pour une agression à main armée
57	<i>P. Mich.</i> , VI, 421	41 - 68 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Karanis	Pétition concernant le vol et les mauvais traitements
58	<i>Anal. Pap.</i> XXVI 157	250 — 251	Nome d'Arsinoïte	Théadelphia	Une pétition au recto d'une lettre des archives Heroninos

Annexe 05 :

Mentions des chaussures dans les papyrus

N°	Sources	Dates	Nomes	Lieudits	Sujets et contextes
Καλίγιον / calceus					
1	<i>P. Koeln.</i> , XIV, 582	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Liste de dépense
2	<i>P. Oxy.</i> , XXXI, 2599	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	xx	Lettre privée mentionnant l'envoi de chaussure
Κρηπίς / Crépeide					
3	<i>P. Col.</i> , III, 5	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Compte/prix
4	<i>P. Col.</i> , IV, 77	III ^e s. av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Compte/prix
5	<i>P. Worp.</i> , 13	III ^e s. av. n.è.	xx	xx	Liste de dépense
Υπόδημα / Chaussure					
6	<i>BGU</i> , VI, 1463	246 av. n.è.	Nome d'Ombite	Île éléphantine	Contrat matrimonial
7	<i>P. Petr.</i> , II, 13	238-227 av. n.è.	Nome d'Arsinoïte	Écrit : Krokodipolis	Testament
8	<i>O. Bodl.</i> I, 321	II ^e s. av. n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Inventaire militaire
9	<i>P. Dryton</i> , 38	153 av. n.è.	xx	xx	Liste d'objet pour un voyage
10	<i>BGU</i> , XVI, 2665	28 av. n.è.	Nome d'Herakléopolite	Busiris	Lettre privée
11	<i>SB</i> , XX, 15157	I ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Lettre privée
12	<i>O. Claud.</i> , I, 166	100-120 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Fragment de lettre
13	<i>P. Mich.</i> , VIII, 477	II ^e s. de n.è.	Alexandrie	Alexandrie	<i>Lettre demandant l'envoi de chaussure à la capitale</i>
14	<i>P. Gron.</i> 11	II ^e s. de n.è.	xx	xx	Liste de dépense
15	<i>P. Ross. Georg.</i> , II, 41	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	xx	Dépenses pour des festivités
16	<i>P. Cair. Goodsp.</i> , 30	192 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Karanis	Compte
17	<i>SB</i> , XIV, 11575	III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Euhemeria	Contrat
18	<i>SB</i> , XVIII, 13613	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Lettre privée
19	<i>CPR</i> , VII, 10	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Lettre privée
20	<i>P. Oxy.</i> , VI, 936	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre privée
Σανδάλιον / sandale					
21	<i>SB</i> , XX, 14132	I ^e s. de n.è.	Alexandrie	Alexandrie	Lettre privée
22	<i>SB</i> , XVI, 12578	86 de n.è.	xx	xx	Lettre d'affaires
23	<i>P. Oxy.</i> , XLVII	76 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre privée
24	<i>P. Worp.</i> , 50	89-125 de n.è.	Désert Oriental	Umm Balad	Lettre sur les patins de chariots

25	<i>O. Did.</i> , 380	110-115 de n.è.	Désert Oriental	Didymoi	Lettre
N°	Sources	Dates	Nomes	Lieudits	Sujets et contextes
26	<i>O. Krok.</i> 173	109	Désert Oriental	Crocodilo	Lettre
27	<i>P. Oxy.</i> , IV, 741	II ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Liste de matérielle
28	<i>P. Sijp.</i> , 50	II ^e s. de n.è.	xx	xx	Salaire des âniers
29	<i>P. Micheal</i> , 18	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Liste de bien
30	<i>P. Corn.</i> , 33	III ^e s. de n.è..	xx	xx	Inventaire
31	<i>P. Leid. Inst.</i> , 42	III ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Philadelphia	Lettre
Σολιον / sandale					
32	<i>P. Oxy.</i> , IV, 741	II ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Liste d'objet
33	<i>P. Sijp.</i> , 12 a	II ^e s. de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Karanis	Liste de dépense
34	<i>P. Col.</i> , VIII, 225	II ^e s. de n.è.	Alexandrie	Alexandrie	Lettre privée
35	<i>P. Mich.</i> , VII, 508	II-III ^e s. de n.è.	xx	xx	Lettre
36	<i>P. Oxy.</i> , LIX, 3993	II-III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre : réception d'objet envoyé
37	<i>P. Bingen</i> , 79	II-III ^e s. de n.è.	xx	xx	Liste d'objet avec les prix
38	<i>P. Oxy.</i> , VIII, 1158	III ^e s. de n.è.	Alexandrie	Écrit : Alexandrie	Lettre privée
39	<i>P. Oxy.</i> , XXXI, 2599	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre privée
40	<i>PSI</i> , III, 206	III ^e s. de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Lettre privée
41	<i>PSI</i> , IX, 1054	III ^e s. de n.è.	xx	xx	Lettre
42	<i>SB</i> , I, 1	III ^e s. de n.è..	xx	xx	Liste d'inventaire d'une cargaison
43	<i>SB</i> , III, 7181 v	220 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Compte
44	<i>O. Bold.</i> , II, 2147	275-299 de n.è.	Nome de Pathyrite	Thèbes	Liste d'objet
45	<i>P ; Lund.</i> , IV, 14	275-299 de n.è.	Nome d'Arsinoïte	Narmuthis	Dépense privée (peut-être d'un travailleur du cuir)
46	<i>P. Ryl.</i> , IV, 629	317-323 de n.è.	Nome d'Hermopolite	Hermopolis	Compte
47	<i>P. Oxy.</i> , X, 1288	318-323 de n.è.	Nome d'Oxyrynchite	Oxyrhynque	Compte

Annexe 06 :
Mentions du terme *askos* dans les papyrus

N°	Sources	Dates	Nomes	Lieudits	Sujets et contextes
Ἀσκος / outre, sac en cuir					
1	<i>P. Cair. Zen.</i> IV, 59784	III ^e s. av. n.è.	Arsinoïte	xx	Compte
2	<i>P. Cair. Zen.</i> I, 59012	259 av. n.è.	Arsinoïte	xx	Prix de douane sur des biens
3	<i>P. Dryton</i> , 38	II ^e s. av. n.è.	xx	xx	Liste d'objet pour un voyage
4	<i>O. Ber.</i> , II, 191	50-75 de n.è.	Désert oriental	Bérénice	Lettre
5	<i>O. Did.</i> , 361	77 de n.è.	Désert oriental	Fort de Didymoi	Lettre
6	<i>SB</i> , XII, 10906	96 de n.è.	Arsinoïte	Soknopaiu Nesos	Droit de port
7	<i>O. Krok.</i> , I, 76	98-117 de n.è.	Désert oriental	Fort de Crokodilo	Lettre
8	<i>O. Claud.</i> , IV, 701	98-117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Liste de personnelle
9	<i>O. Claud.</i> , IV, 784	98-117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Compte des outres
10	<i>O. Claud.</i> , IV, 785	98-117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Commande d'outre
11	<i>O. Claud.</i> , IV, 824	98-117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre
12	<i>O. Claud.</i> , IV, 867	98-117 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre
13	<i>SB</i> , XIV, 12176	II ^e s. de n.è.	xx	xx	Lettre commerciale
14	<i>O. Claud.</i> , I, 126	107 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre de Successus
15	<i>O. Claud.</i> , I, 127	107 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre de Successus
16	<i>O. Claud.</i> , I, 128	107 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre de Successus
17	<i>O. Claud.</i> , I, 129	107 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre de Successus
18	<i>O. Did.</i> , 79	110-115 de n.è.	Désert oriental	Fort de Didymoi	Compte
19	<i>P. Fay.</i> , 121	110 de n.è.	Arsinoïte	Euhemeria	Lettre
20	<i>O. Claud.</i> , IV, 819	110 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Lettre
21	<i>P. Wisc.</i> II, 80	114	Arsinoïte	Bakchias	Compte de douane
22	<i>O. Claud.</i> , IV, 840	136-137 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Compte des biens reçus
23	<i>SB</i> , VI, 9066	138-161 de n.è.	Arsinoïte	Soknopaiu Nesos	Procès de prête
24	<i>P. Ross. Gerorg.</i> , II, 19	141 de n.è.	Oxyrynchite	Oxyrhynque	Location d'un vignoble
25	<i>Chiron</i> , 49	150 de n.è.	Désert oriental	Raima	Lettre
26	<i>SB</i> . XXVIII, 16941	189 de n.è.	Désert oriental	Mons Claudianus	Deux lettres sur l'approvisionnement du site
27	<i>P. Customs</i> , 425	199-228 de n.è.	Arsinoïte	Philopator	Reçu de douanne

Annexe 07 :

Localisation des travailleurs du cuir, d'après les papyrus

Localisations	Documents	Dates	Nombre d'artisans
Arsinoé	<i>P. Petr. II, 32, 1</i>	197 av. n.è.	1
Euhemeria	<i>P. Fay., 121</i>	110 de n.è.	1
Île Éléphantine	<i>P. Coll. Youtie., I, 55 ;</i>	III ^e s. de n.è.	4 à 7
	<i>P. Coll. Youtie., I, 56 ;</i>		
	<i>P. Coll. Youtie., I, 58 ;</i>		
	<i>P. Coll. Youtie., I, 60.</i>		
Philoteris	<i>SB, XVIII, 13 143</i>	II ^e s. de n.è.	1

Localisation des tanneurs

Localisations	Documents	Dates	Nombre d'artisans
Alexandrie ou Antinoopolis	<i>SB, XIV, 11 978</i>	187 de n.è.	1
Dikaiou Nesos	<i>CPR., XXVIII, 5</i>	III ^e s. av. n.è.	(?)
Heracléopolis	<i>SB, X, 10 447</i>	III ^e s. av. n.è.	1 à 2
	<i>BGU, XIV, 2370</i>	84 av. n. è	1 ⁺
Hermonthis	<i>UPZ, II, 180</i>	113 av. n.è.	4 à 7
Hermopolis	<i>P. Muench, III, 1, 54</i>	131 av. n.è.	(?)
Karanis	<i>P. Bour. 21</i>	139 de n.è.	1
	<i>SB, XXII, 15205</i>	III ^e s. de n.è.	1
Kerkeosiris	<i>P. Tebt., I, 38</i>	113 av. n.è.	1
Memphis	<i>P. Tebt. III, 1, 801</i>	142 av. n.è.	1
Mons Claudianus	<i>O. Claud., IV, 708</i>	98 - 117 de n.è.	1 à 3
	<i>O. Claud., IV, 713</i>		
	<i>O. Claud., IV, 714</i>		
Oxyrhynque	<i>SB, XII, 12 695</i>	143 de n.è.	1+
	<i>P. Oxy., XXXIV, 2727</i>	III ^e s. de n.è.	1
	<i>P. Princ. II, 63</i>	III ^e s. de n.è.	1
	<i>P. Oxy. I, 34</i>	295 de n.è.	2
Oxyrhyncha	<i>CPR., XXVIII, 5</i>	III ^e s. av. n.è.	2+
	<i>P. Count., 49</i>	II ^e s. av. n.è.	2+

¹ La mention du «+» désigne le fait qu'il y'avait plus d'artisans que le chiffre donné, sans qu'on puisse les comptabiliser avec précision.

Peensemtheus	<i>BGU, XIV, 2370</i>	84 av. n.è.	2+
Tebtynis	<i>P. Mich., II, 123</i>	46 de n.è.	1
	<i>P.Mil. Vogl., VI, 278</i>	II ^e s. de n.è.	1
	<i>P.Mil. Vogl., VII, 278</i>	II ^e s. de n.è.	1
Thèbes	<i>P. Tor. Amen., 8</i>	119 av. n.è.	1
	<i>UPZ, II, 180a</i>	105 av. n.è.	4
	<i>O. Wilck., 1485</i>	II ^e s. de n.è.	1
This	<i>P. Oxy. LIV, 3926</i>	246 de n.è.	1
Tholthis	<i>P. Hamb., II, 187</i>	246 av. n.è.	2

Localisation des Skuteis

Localisations	Documents	Dates	Nombre d'artisans
Karanis	<i>P.Cair. Goodspd 30</i>	192 de n.è.	1
Philadelphia	<i>P. Hamb., III, 224</i>	II ^e s. de n.è.	1
	<i>P.Yale., III, 137</i>	216 de n.è.	1

Localisation des selliers

Bibliographie

ADAMS 2007

Colin Adams, *Land transport in Roman Egypt: a study of economics and administration in a Roman province*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

ALSTON 1998

Richard Alston, « Trade and the city in Roman Egypt », in Parkins Helen M., Smith Christopher John, *Trade, traders and the ancient city*, Londres, Routledge, 1998, p. 166-198.

AMATO, SUMNER 2009

Raffaele D' Amato, Graham Sumner, *Arms and armour of the imperial Roman soldier: from Marius to Commodus, 112 bc - ad 192*, London, Frontline Books, 2009.

ARCHIBALD et al. (éd.) 2001

Zofia H. Archibald et al., Graham John Oliver (éd.), *Hellenistic economies*, London, Routledge, 2001.

AUDOIN-ROUZEAU, BEYRIES 2002

Frédérique Audoin-Rouzeau, Sylvie Beyries, *Le travail du cuir de la préhistoire à nos jours : actes des XXIIe Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 18-20 octobre 2001*, Antibes, Éditions APDCA, 2002.

BAGNALL 1995

Roger Shaler Bagnall, *Reading Papyrus, writing ancient history*, Londres, Routledge, 1995.

BAILLY, EGGER 2006

Anatole Bailly, Émile Egger, *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette, 2006.

BAUDRY, JUCHS 2007

Robinson Baudry, Jean-Philippe Juchs, « Définir l'identité », *Hypothèses*, 10.1, 2007, p. 155-167.

BELANGER 2012

Steeve Bélanger, « L'étude des identités dans l'Antiquité est-elle utopique ? Quelques réflexions épistémologiques et méthodologiques sur l'approche des phénomènes identitaires dans l'Antiquité », *histoire*, 31.2, 2012, p. 87-111.

BERNARD 1964

Paul Bernard, « Une pièce d'armure perse sur un monument lycien », *Syria. Archéologie, Art et histoire*, 41.3, 1964, p. 195-212.

BESSON 2020

Arnaud Besson, « Constitutio Antoniniana » : l'universalisation de la citoyenneté romaine au 3e siècle, Bâle, Schwabe Verlag, 2020.

BETZ (éd.) 1986

Hans Dieter Betz (éd.), *The Greek magical papyri in translation: including the demotic spells*, Chicago, Univ. of Chicago Press, 1986.

BEYTH, SERI 2018

Irit Lev Beyth, Hadas Seri, «The tell-tale conservation of two 2,000 year old leather water skins», in *Proceedings of Objects and Objects + Archaeology Discussion Group Sessions 46th Annual Meeting in Houston*, 2018, en ligne : <https://resources.culturalheritage.org/osg-postprints/v25/> [Consulté le 23/05/2023]

BINGEN et al. 1991

Jean Bingen, Lise Bender-Jorgensen, Sheila Hamilton-Dyer, Sue Winterbottom, « Quatrième campagne de fouille au Mons Claudianus. Rapport préliminaire. Annexe I - The Textiles. Annexe II - The Animals Remains. Annexe III - The Leather Objects. », *BIFAO*, 90, 1991, p. 65-81.

BINGEN 1992

Jean Bingen, *Mons Claudianus : ostraca graeca et latina*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1992.

BINGEN 2013

Jean Bingen, « Le site impérial du Mons Claudianus. (Désert Oriental d'Égypte) », *Diogenes*, 241.1, 2013, p. 7-21.

BISHOP 1988

M.C Bishop, « Cavalry Equipment of the Roman Army in the First Century A.D », in Coulston Jonathon C. N., *Military equipment and the identity of Roman soldiers: proceedings of the fourth Roman Military Equipment Conference*, Oxford, B.A.R., 1988, p. 57-196.

BISHOP 2002

M. C. Bishop, *Lorica segmentata. volume I, A handbook of articulated Roman plate armour*, Duns, The Armatura Press, 2002.

BLÜMNER 1912

Hugo Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, Leipzig, Berlin, Teubner, 1912.

BOGAERT 1988

Raymond Bogaert, « Liste chronologique des banquiers royaux thébains 255-84 avant J.-C. », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 75, 1988, p. 115-138.

BOGENSPERGER 2017

Ines Bogensperger, « Alum in Ancient Egypt: The Written Evidence », in *Excavating, Analysing, Reconstructing: Textiles of the First Millennium AD from Egypt and Neighbour*, Tiel, Lannoo, 2017, p. 255-263.

BOTTE 2020

Emmanuel Botte, « Les tanneurs ont-ils toujours été des voisins gênants ? », *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité*, 132-2, 2020, p. 289-296.

BRASHEAR 1992

William Brashear, « Egyptians and Greeks in an Early Laographia Account (P. Berol. 25161) », in Johnson Janet H., International congress of demotists, *Life in a multi-cultural society: Egypt from Cambyses to Constantine and beyond*, Chicago, Oriental Institute of the University of Chicago, 1992, p. 41-43.

BRASHEAR 1995

William M. Brashear, *The archive of Athenodoros: and assorted documents of the Augustan period*, Berlin, Staatliche Museen zu Berlin, Preussischer Kulturbesitz, 1995.

BRINGMANN 1939

Lea Bringmann, *Die Frau im ptolemäisch-kaiserlichen Aegypten*, Bonn, Bonner Universitäts-Buchdruckerei Gebr. Scheus, 1939.

BRUN 1996

Jean-Pierre Brun, « Le *praesidium* romain de Maximianon (Al-Zarqa, Égypte). Fouilles 1994-1995 », *Topoi. Orient-Occident*, 6.2, 1996, p. 685-695.

BRUN, LEGUILLOUX (dir.) à paraître

Jean-Pierre Brun, Martine Leguilloux (dir.), *L'îlot I, 5 de Pompéi : urbanisation et installations artisanales*, Collection du Centre Jean Bérard, Archéologie de l'artisanat antique, Naples, à paraître.

BÜLOW-JACOBSEN 2009

Adam Bülow-Jacobsen, *Mons Claudianus : ostraca graeca et latina IV*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2009.

BURNET 2003

Régis Burnet, *L'Égypte ancienne à travers les papyrus : vie quotidienne*, Paris, Pygmalion, 2003.

CADELL 1976

Hélène Cadell, « Reçus d'impôts », in Ann Ellis Hanson (éd.), *Collectanea papyrologica: texts published in honor of H. C. Youtie*, Bonn, Rudolf Habelt Verlag, 1976, p. 335-360.

CAMPBELL, TRITLE (éd.) 2013

John Brian Campbell, Lawrence A. Tritle (éd.), *The Oxford handbook of warfare in the classical world*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

CAMPBELL 2013

John Brian Campbell, « Arming romans for Battle », in CAMPBELL, TRITLE (éd.) 2013, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 579-604¹.

CAVALLO, MAEHLER (éd.) 2008

Guglielmo Cavallo, Herwig Maehler (éd.), *Hellenistic bookhands*, Berlin, W. De Gruyter, 2008.

CENIVAL 1988

Françoise de Cenival, *Le Mythe de l'œil du soleil*, Sommerhausen, G. Zauzich, Demotische Studien, 1988.

CHANKOWSKI 2019

Véronique Chankowski, « Les catégories du vocabulaire de la fiscalité dans les cités grecques », in Jean Andreato (éd.), *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Pessac, Ausonius Éditions, 2019, p. 299-331.

CLARYSSE, THOMPSON 2009

Willy Clarysse, Dorothy J. Thompson, *Counting the people in Hellenistic Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

COLES 1976

Revel Coles, « Lease of farmed taxes or requisitioning rights? », in Ann Ellis Hanson (éd.), *Collectanea papyrologica: texts published in honor of H. C. Youtie*, Bonn, Rudolf Habelt Verlag, 1976, p. 281-285.

¹ La pagination correspond à un format Epub et aux pages du document, et ne correspond pas à la pagination du livre.

COLES, HASLAM (éd.) 1980

R. A. Coles, M. W. Haslam (éd.), *The Oxyrhynchus Papyri, Volume XLVII*, Londres, Egypt Exploration Society, 1980.

CONNOLLY, VAN DRIEL-MURRAY 1991

Peter Connolly, Carol van Driel-Murray, « The Roman Cavalry Saddle », *Britannia*, 22, 1991, p. 33-50.

COSME 2021

Pierre Cosme, « L'armée romaine : huitième plaie d'Égypte ? », in Michel Roux (éd.), *La présence militaire dans les campagnes aux époques hellénistique et romaine : chance ou fatalité pour les communautés rurales ?*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, Études, 2021, p. 111-117.

COWEY, KRAMER (éd.) 2004

James M. S. Cowey, Bärbel Kramer (éd.), *Paramone: Editionen und Aufsätze von Mitgliedern des Heidelberger Instituts für Papyrologie zwischen 1982 und 2004*, Munich, K. G.Saur, 2004.

CRISCUOLO 2011

Lucia Criscuolo, « Observations on the Economy in Kind in Ptolemaic Egypt », in Zofia Archibald, Jhon Davies, Vincent Gabrielsen (éd.), *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Centuries BC*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 166-176.

CUVIGNY 2019

Hélène Cuvigny, « Poste publique, renseignement militaire et citernes à sec : les lettres de Diourdanos à Archibios, curator Claudiani », *Chiron*, 49, 2019, p. 271-297.

CUVIGNY 2020

Hélène Cuvigny, « L'élevage des chameaux sur la route d'Edfou à Bérénice d'après une lettre trouvée à Bi'r Samut (iii^e siècle av. J.-C.) », in Bérangère Redon, Damien Agut-Labordère (éd.), *Les vaisseaux du désert et des steppes : Les camélidés dans l'Antiquité (Camelus dromedarius et Camelus bactrianus)*, Lyon, MOM Éditions, Archéologie(s), 2020, p. 171-180.

CUVIGNY, BAGNALL (ed.) 2021

Hélène Cuvigny, Roger Bagnall (ed.), *Rome in Egypt's Eastern Desert*, New York, New York University Press, Institute for the Study of the Ancient World, 2021.

DAREMBERG et al. 1877

Charles Daremberg et al., *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments...*, Paris, France, Hachette, 1877.

DAVID, VAN GRONINGEN, OVEN (éd.) 1941

Martin David, Bernard Groningen, Julius Oven (éd.), *The Warren papyri: P. Warren*, Leyde, E. J. Brill, 1941.

DEMOUGEOT 1960

Émilienne Demougeot, « Le chameau et l'Afrique du Nord romaine », *Annales*, 15.2, 1960, p. 209-247.

DERCY 2015

Benoît Dercy, *Le travail des peaux et du cuir dans le monde grec antique : tentative d'une archéologie du disparu appliquée au cuir*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard, 2015.

DROSS-KRUPE 2011

Kerstin Dross-Krupe, *Wolle - Weber - Wirtschaft: die Textilproduktion der römischen Kaiserzeit im Spiegel der papyrologischen Überlieferung*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2011

DROSS-KRUPE 2016

Kerstin Dross-Krüpe, « Spatial Concentration and Dispersal of Roman Textile Crafts », in A. Wilson, M. Flohr (éd.), *Urban Craftsmen and Traders in the Roman World*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 334-351.

DUNAND 1979

Françoise Dunand, « L'artisanat du textile dans l'Égypte lagide », *Ktèma*, 4.1, 1979, p. 47-69.

ELNAGGAR et al. 2017

A. Elnaggar et al., « The Characterization of Vegetable Tannins and Colouring Agents in Ancient Egyptian Leather from the Collection of the Metropolitan Museum of Art », *Archaeometry*, 59, 2017, p. 133-147.

FERRARA 2014

Andrew W. S. Ferrara, *Karanis revealed: discovering the past and present of a Michigan excavation in Egypt*, Terry G. Wilfong (éd.), Ann Arbor, Kelsey museum of archaeology, 2014.

FEDER 2013

Frank Feder, « The Legend of the Sun's Eye: The Translation of an Egyptian Novel into Greek », *Cultures in Contact. Transfer of Knowledge in the Mediterranean Context*, 2013, p. 3-12.

FLEURY 1981

Philippe Fleury, « Vitruve et la nomenclature des machines de jet romaines », *Revue des études latines*, 59, 1981, p. 216-234.

FREU 2011

Christel Freu, « Apprendre et exercer un métier dans l'Égypte romaine (1^{er} - VI^e siècles ap. J. -C.) », in Nicolas Monteix, Nicolas Tran (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier : Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard, Collection du Centre Jean Bérard, 2011, p. 27-40.

GANSSE-BURCKHARDT 1942

August Gansser-Burckhardt, *Das Leder und seine Verarbeitung im römischen Legionslager Vindonissa*, Bâle, Kommissionsverlag von E. Birkhäuser & Cie. A.-G., 1942.

GARA 1983

Alessandra Gara, « A proposito di P.Lund IV 14 = SB VI 9350 », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 50, 1983, p. 72-72.

GATIER 2020

Pierre-Louis Gatier, « Le chameau de transport dans le Proche-Orient antique », in Béangère Redon, Damien Agut-Labordère (éd.), *Les vaisseaux du désert et des steppes : Les camélidés dans l'Antiquité (Camelus dromedarius et Camelus bactrianus)*, Lyon, MOM Éditions, Archéologie(s), 2020, p. 227-255.

GOETHERT 1996

Klaus-Peter Goethert, « Neue römische Prunkshilde », in Junkelmann Marcus, *Reiter wie Statuen aus Erz*, Mayence, Ph. von Zabern, 1996, p. 115-126.

GRANDJEAN et al. 2017

Catherine Grandjean et al., *Le monde hellénistique*, Paris, Armand Colin, 2017.

GRENFELL et al. (éd.) 1900

Bernard Pyne Grenfell, Arthur Surridge Hunt, David George Hogarth, Joseph Grafton Milne (éd.), *Fayûm towns and their papyri*, London, Offices of the Egypt exploration fund, 1900.

GUERAUD 1942

Octave Gueraud, « Ostraca grecs et latins de l'Wâdi Fawâkhir [avec 1 planche]. », *BIFAO*, 41, 1942, p. 141-196.

GUET 2022

Regis Guet, *Chars à faux, éléphants, cataphractes et dromadaires dans les guerres hellénistiques : approche militaire, sociale et culturelle*, Thèse de doctorat inédite sous la direction de I. Pimouguet-Pédarros, Nantes, Nantes Université, 2022.

HARRIS, VELDMEIJER 2014

Susanna Harris, André J. Veldmeijer, *Why leather?: the material and cultural dimensions of leather*, Leyde, Sidestone press, 2014.

HEILPORN (éd.) 2009

Paul Heilporn (éd.), *Thèbes et ses taxes : recherches sur la fiscalité en Égypte romaine (ostraca de Strasbourg II)*, Paris, De Boccard, 2009.

HOEVENBERG 1993

J. Hoevenberg, « Leather Artefacts », in Dierendonck R. M. van, Hallewas Daan P, Waugh Karen, *The Valkenburg Excavations 1985-1988: Introduction and Detail Studies*, Amersfoort, ROB, 1993, p. 217-338.

HOMBERT 1966

Marcel Hombert, « Bulletin papyrologique XXVIII (1954 à 1959). Deuxième partie », *Revue des Études Grecques*, 79.374, 1966, p. 99-278.

HUSSON 1986

Geneviève Husson, « 27. Kambitsis (Sophie), Le Papyrus Thmouis 1, colonnes 68-160 », *Revue des Études Grecques*, 99.470, 1986, p. 200-202.

HYLAND 2013

Ann Hyland, « War and the Horse », in CAMPBELL, TRITLE (éd.) 2013, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 676-718².

² La pagination correspond à un format Epub et aux pages du document, et ne correspond pas à la pagination du livre.

JAMES 2004

Simon James, *The arms and armour and other military equipment*, London, British Museum Press, 2004.

JOHNSON 2001

Janet H. Johnson, *Demotic Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago*, Chicago, Institut oriental de Chicago, 2001.

JOHNSON, VAN HOESSEN 1931

Allan Johnson, Henry Hoesen, *Papyri in the Princeton University collections*, Baltimore, Londres, The Johns Hopkins Press, Oxford University Press, The Johns Hopkins University studies in archaeology, 10, 1931.

JORNOT, SCHUBERT, (éd.) 2002

Isabelle Jornot, Paul Schubert, (éd.), *Les papyrus de Genève : Textes documentaires*, Genève, Bibliothèque Publique et Universitaire, 2002.

KITE, THOMSON 2006

Marion Kite, Roy Thomson, *Conservation of leather and related materials*, Oxford, Burlington, MA : Elsevier Butterworth-Heinemann, 2006.

Keimer 1936

Louis Keimer, « Remarques sur le porc et le sanglier dans l'Égypte ancienne », *Bulletin de l'institut d'Égypte*, 19.2, 1936, p. 147-156.

KOLIAS 1988

Taxiarchis G. Koliass, *Byzantinische Waffen: ein Beitrag zur byzantinischen Waffenkunde von den Anfängen bis zur lateinischen Eroberung*, Wien, Autriche, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1988.

LEGRAS 2004

Bernard Legras, *L'Égypte grecque et romaine*, Paris, Armand Colin, 2004.

LEGUILLOUX 2004

Martine Leguilloux, *Le cuir et la pelleterie à l'époque romaine*, Paris, Errance, 2004.

LEGUILLOUX 2006

Martine Leguilloux, *Les objets en cuir de Didymoi : Praesidium de la route caravanière Coptos-Bérénice*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2006.

LEGUILLOUX 2020

Martine Leguilloux, « Camelus ou Equus ? : Le rôle des dromadaires dans les stathmoi et praesidia du désert Oriental d'Égypte », in Redon Bérangère, Agut-Labordère Damien, *Les vaisseaux du désert et des steppes : Les camélidés dans l'Antiquité (Camelus dromedarius et Camelus bactrianus)*, Lyon, MOM Éditions, Archéologie(s), 2020, p. 181-198.

LEGUILLOUX à paraître

Martine Leguilloux, *Du cuir et des chaussures à Dios et Xéron Pelagos. Les techniques et les usages du cuir dans les praesidia du désert Oriental d'Égypte. Praesidia du désert de Bérénice, Fouille de l'IFAO*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, à paraître.

LE QUERE à paraître

Enora Le Quéré, *Le monde grec des foulons. Microhistoire et archéologie d'un métier du textile dans l'Orient grec (VI^e s. av. J.-C. - IV^e s. apr. J.-C.)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, à paraître.

MAGNESSE, STIBEL 2007

Jodi Magnesse, Guy Stibel, « The Military Equipment from Masada », in Joseph Aviram, Gideon Foerster, Ehud Netzer, Guy Stibel (éd.), *Masada VIII: the Yigael Yadin excavations 1963-1965*, Jerusalem, Israel Exploration Society : The Hebrew University of Jerusalem, 2007, p. 1-97.

MANNING 2007

Joseph G. Manning, « Hellenistic Egypt », in Walter Scheidel, Ian Morris, Richard P. Saller (éd.), *The Cambridge economic history of the Greco-Roman world*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 434-459.

MANNING et al. 2011

J.G. Manning, Zofia Archibald, Jhon Davies, Vincent Gabrielsen, « Networks, Hierarchies, and Markets in the Ptolemaic Economy », in *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Centuries BC*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 296-323.

MINIACI 2017

Gianluca Miniaci, « Zawyet Sultan Au Louvre : Écrire L'histoire D'un Site Archéologique Du Moyen Égypte Par La Collection Du Musée Parisien », *Egitto e Vicino Oriente*, 40, 2017, p. 7-20.

MONNET 2007

Pierre Monnet, « Circonscrire l'identité. En guise de conclusion », *Hypothèses*, 10.1, 2007, p. 227 242.

MONTEBAULT, ZIEGLER 2000

Véronique Montebault, Christiane Ziegler, *Catalogue des chaussures de l'antiquité égyptienne*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2000.

MONTERRAT 1996

Dominic Montserrat, *Sex and society in Graeco-Roman Egypt*, Londres, Columbia University Press, 1996.

MONTEIX 2011

Nicolas Monteix, « De "l'artisanat" aux métiers. Quelques réflexions sur les savoir-faire du monde romain à partir de l'exemple pompéien », in Monteix Nicolas, Tran Nicolas, *Les savoirs professionnels des gens de métier : Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard, Collection du Centre Jean Bérard, 2011, p. 7-26.

MORIZOT 2015

Yvette Morizot, « Des chaussures dans les tombes grecques », *Cahier des thèmes transversaux ArScAn*, XII, 2015, p. 37-55.

NELIS–CLEMENT 2002

Jocelyne Nelis–Clément, « Les Métiers Du Cirque, De Rome À Byzance : Entre Texte Et Image », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 13, 2002, p. 265-309.

NIJF, MEIJER (éd.) 1992

Onno Martien van Nijf, Fik Meijer (éd.), *Trade, transport and society in the Ancient world: a sourcebook*, Londres, Routledge, 1992.

OBERT 2021

Jesse Obert, « A Brief History of Greek Helmets », *AncientPlanet Online Journal*, II, 2021, p. 48-59.

ORSENIGO 2017

Christian Orsenigo, « Revisiting KV36 : The Tomb of Maiherpri », *KMT: A Modern Journal of Ancient Egypt*, 28.2, 2017, p. 22-38.

PESTMAN 1993

Pieter Willem Pestman, *The archive of the Theban Choachytes (Second Century B.C.): a survey of the Demotic and Greek papyri contained in the archive*, Louvain, Aedibus Peeters, 1993.

PINTAUDI, DOSTÁLOVÁ, VIDMAN (éd.) 1995

Rosario Pintaudi, Růžena Dostálová, Ladislav Vidman (éd.), *Papyri graecae Wessely Pragenses: (PPrag. II)*, Florence, Edizioni Gonnelli, 1995.

POMEROY 1984

Sarah B. Pomeroy, *Women in Hellenistic Egypt: from Alexander to Cleopatra*, New York, Schocken Books, 1984.

PREAUX 1939

Claire Préaux, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles, Édition de la Fondation égyptologique reine Élisabeth, 1939.

PREAUX 1959

Claire Préaux, *Le statut de la femme à l'époque hellénistique principalement en Égypte*, Bruxelles, Éditions de la Librairie Encyclopédique, 1959.

RATHBONE 1990

D. W. Rathbone, « Villages, Land and Population in Graeco-Roman Egypt », *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 36 (216), 1990, p. 103-142.

RATHBONE 2007

Dominic W. Rathbone, « Roman Egypt », in Ian Morris, Richard P. Saller, Walter Scheidel (éd.), *The Cambridge economic history of the Greco-Roman world*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 698-719.

REA 1982

John R. Rea, « P. Lond. Inv. 1562 Verso : Market Taxes in Oxyrhynchus », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 46, 1982, p. 191-209.

REDDE 2018

Michel Reddé, « Fortins routiers du désert Oriental d'Égypte », in Jean-Pierre Brun, Thomas Faucher, Bérangère Redon, Steven Sidebotham (éd.), *Le désert oriental d'Égypte durant la période gréco-romaine : bilans archéologiques*, Paris, Collège de France, Institut des civilisations, 2018.

REDEN 2011

Sitta von Reden, « Demand Creation, Consumption, and Power in Ptolemaic Egypt », in Zofia Archibald, Jhon Davies, Vincent Gabrielsen (éd.), *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Centuries BC*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 421-440.

RICH 1861

Anthony Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques : accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique : représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains*, Paris, Firmin Didot, 1861.

ROMAN 2004

Annelise Roman, « L'élevage bovin en Égypte antique », *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires*, 3.1, 2004, p. 35-45.

ROSTOVTZEFF 1926

Michael Rostovtzeff, *The social & economic history of the Roman Empire*, Oxford, The Clarendon press, 1926.

ROSTOVTZEFF 1941

Michael Rostovtzeff, *The social & economic history of the Hellenistic world*, Oxford, The Clarendon Press, 1941.

ROWLANDSON et al. 1998

Jane Rowlandson, Roger Shaler Bagnall, Alan Keir Bowman, Willy Clarysse, *Women and society in Greek and Roman Egypt: a sourcebook*, Cambridge, Cambridge university press, 1998.

RUFFING 2016

Kai Ruffing, « Driving Forces for Specialization: Market, Location Factors, Productivity Improvements », in Andrew Wilson, Miko Flohr (éd.), *Urban craftsmen and traders in the Roman world*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 115-131.

RUSSO 2004

Simona Russo, *Le calzature nei papiri di età greco-romana*, Florence, Istituto papirologico « G. Vitelli », 2004.

SANTORO 2004

Sara Santoro Bianchi, *Artigianato e produzione nella Cisalpina*, Florence, All'insegna del giglio, 2004.

SERJEANTSON 1989

Dale Serjeantson, « Animal Remains and the Tanning Trade », in Tony Waldron, Dale Serjeantson (éd.), *Diet and Crafts in Towns*, Oxford, British Archaeological Reports, 1989, p. 129-146.

SIJPESTEIJN, WORP 1977

P. J. Sijpesteijn, K. A. Worp, « Addenda lexicis », *Mnemosyne*, 30.2, 1977, p. 141-152.

SCULLARD 1974

H. H. (Howard Hayes) Scullard, *The Elephant in the Greek and Roman World*, Londres, Thames and Hudson, 1974.

STRASSI ZACCARIA (éd.) 2008

Silvia Strassi Zaccaria (éd.), *L'archivio di Claudius Tiberianus da Karanis*, Berlin, Gruyter, 2008.

THOMPSON 2011

Dorothy J. Thompson, « Animal Husbandry in Ptolemaic Egypt », in Zofia Archibald, Jhon Davies, Vincent Gabrielsen (éd.), *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Centuries BC*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 390-401.

TORRADO ALONSO 2015

Alicia Torrado Alonso, « Des éléments de charronnerie gallo-romaine à Châteaumeillant (Cher) », *Gallia. Archéologie des Gaules*, 72.2, 2015, p. 321-342.

TRAN 2020

Nicolas Tran, « Les gens de métier romains : savoirs professionnels et supériorités plébéiennes », in Nicolas Monteix (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier : Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard, Collection du Centre Jean Bérard, 2020, p. 119-133.

UNIVERSITY OF KENT 2017

University of Kent, *Bag Check: Looking at Contents 2 – Roman and Late Antique Artefacts from Egypt*, 2017, en ligne, <https://blogs.kent.ac.uk/egypt-artefacts/2017/12/11/bag-check-looking-at-contents-2/>. [Consulté le 23/05/2023]

URECHE 2013

Petru Ureche, « The Bow and Arrow during the Roman Era », *Ziridava studia archaeologica*, 27, 2013, p. 183-196.

USHER 1929

Abbott Payson Usher, *A History of Mechanical Inventions*, New York, McGraw-Hill book Company, Incorporated, 1929.

VAN DRIEL·MURRAY 1988

Carol Van Driel·Murray, « A fragmentary shield cover from Caerleon », in Coulston Jonathon C. N., *Military equipment and the identity of Roman soldiers: proceedings of the fourth Roman Military Equipment Conference*, Oxford, B.A.R., 1988, p. 51-66.

VAN DRIEL·MURRAY 2000

Carol Van Driel·Murray, « Leatherwork and skin products », in Nicholson Paul T., Shaw Ian, *Ancient Egyptian materials and technology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 299-319.

VAN DRIEL·MURRAY 2008

Carol Van Driel·Murray, « Tanning and leather », in Oleson John Peter, *The Oxford handbook of engineering and technology in the classical world*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 483-495.

VAN DRIEL·MURRAY 2016

Carol Van Driel·Murray, « Chaussures à la mode : Artisans et consommateurs dans les provinces du nord-ouest de l'Empire romain », in Andrew Wilson, Miko Flohr (éd.), *Urban craftsmen and traders in the Roman world*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 132-152.

VANDORPE 2002

Katelijan Vandorpe, *The bilingual family archive of Dryton, his wife Apollonia and their daughter Senmouthis (P. Dryton)*, Bruxelles, Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten, 2002.

VANDORPE 2008

Katelijan Vandorpe, « Persian soldiers and Persians of the Epigone. Social mobility of soldiers-herdsmen in Upper Egypt », 54.1, 2008, p. 87-108.

VANDORPE 2019

Katelijan Vandorpe, *A companion to Greco-Roman and late antique Egypt*, Hoboken, Wiley Blackwell, 2019.

VEEN 2020

Vincent Veen, *Roman military equipment and horse gear from the Hunerberg at Nijmegen. Finds from the Augustan military base and Flavio-Trajanic castra and canabae legionis (Auxiliaria 18)*, Nimègue, Radboud Universiteit, 2020.

VELDMEIJER 2007

André J. Veldmeijer, « Preliminary Report on the Leatherwork from Roman Berenike, Egyptian Red Sea Coast (1994–2000) », *PalArch's Journal of Archaeology of Egypt/Egyptology*, 2007, p. 36.

VELDMEIJER 2008

André J. Veldmeijer, « Leather Work in Ancient Egypt », in Helaine Selin (éd.), *Encyclopaedia of the History of Science, Technology, and Medicine in Non-Western Cultures*, Dordrecht, Springer Netherlands, 2008, p. 1-14.

VELDMEIJER 2016

André J. Veldmeijer, *Leatherwork from Elephantine (Aswan, Egypt): analysis and catalogue of the Ancient Egyptian & Persian leather finds*, Leyde, Sidestone Press, 2016.

VELDMEIJER 2017

André J. Veldmeijer, *Sailors, musicians and monks: the leatherwork from Dra' Abu el Naga (Luxor, Egypt)*, Leyde, Sidestone Press, 2017.

Veldmeijer et al. 2018

André J. Veldmeijer, Salima Ikram, Ole Herslund, Lisa K. Sabbahy, Lucy Skinner, *Chariots in ancient Egypt: the Tano Chariot, a case study*, Leyde, Sidestone Press, 2018.

VELDMEIJER 2019

André J. Veldmeijer, *The Ancient Egyptian footwear project: final archaeological analysis*, Leyde, Sidestone Press, 2019.

VENTICINQUE 2016

Philip Frank Venticinque, *Honor among thieves: craftsmen, merchants, and associations in Roman and Late Roman Egypt*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2016.

VOLKEN 2010

Marquita Volken, « Le fer et la peau : le cuir et ses outils en milieu urbain romain », in Pascale Chardron-Picault (éd.), *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain*, Dijon, ARTEHIS Éditions, 2010, p. 415-424.

WATSON 2022

Moria Watson, « Stability and Utility of a First Century AD Roman Cavalry Saddle and the Influence on an Alternative Design for the Saddle », *Cheiron : The International Journal of Equine and Equestrian History*, 1.1, 2022, p. 31-46.

WEILL 1912

Raymond Weill, *Catalogue sommaire des antiquités égyptiennes exposées au Musée Guimet provenant de l'expédition de M. R. Weill (Campagne 1912)*, Paris, 1912

WEILL 1913

Raymond Weill, Catalogue des antiquités égyptiennes exposées au Musée des Arts Décoratifs et provenant de l'expédition de M. R. Weill (Campagne 1913), Paris 1913.

WILCKEN, MITTEIS 1963

Ulrich Wilcken, Ludwig Mitteis, Grundzüge und Chrestomathie der Papyrskunde, Hildesheim, G. Olms, 1963.

WILLIAMS, SEELE 1991

Bruce Beyer Williams, Keith Cedric Seele, *Excavations between Abu Simbel and the Sudan frontier*, Chicago, Oriental Institute of the University of Chicago, 1991.

WILLS 2000

Barbara Wills, "A review of the conservation treatment of a Romano-Egyptian cuirass and helmet made from crocodile skin", *The Conservator*, 24:1, 80-88, 2000.

WILSON, FLOHR (éd.) 2016

Andrew Wilson, Miko Flohr (éd.), *Urban craftsmen and traders in the Roman world*, Oxford, Oxford University Press, 2016.

WINTERBOTTOM 1997

Sue Winterbottom, « Leather », in Peacock D. P. S., Maxfield Valerie, *Mons Claudianus (1987-1993): Survey and Excavation, Excavations, II*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 1997, p. 312-353.

WIPSYCKA 1965

Ewa Wipszycka, *L'industrie textile dans l'Égypte romaine*, Wrocław, Zakład Narodowy im. Ossolińskich, 1965.

ZARKIA 1997

Kornilia Zarkia, *Preindustrial tanning in Greece*, Athènes, ETBA cultural foundation, 1997.

Table des documents

Illustrations

Figure 1 : Répartition géographique du terme δέρμα dans l'Égypte gréco-romaine.

Figure 2 : Les différents types de peau correspondant au terme δέρμα.

Figure 3 : Statuette en bronze d'un cavalier portant une peau d'éléphant (III^e s. av. n.è.) - Metropolitan Museum of Art 55.11.11.

Figure 4 : Pagne de Maiherpra (XV^e s. av. n.è.) en peau de gazelle, Thèbes - Museum of Fine Arts Boston 03.1035.

Figure 5 : Le roi Ay en tant que prêtre Sem lors du rituel d'ouverture de la bouche, portant la peau de léopard, tombe de Toutankhamon, 18^e dynastie - KV 62.

Figure 6 : Imitation de fourrure de léopard en lin, I^{er} s. de n.è. - Metropolitan Museum of Art 31.9.4.

Figure 7 : Cuirasse réalisée en peau de crocodile, III^e s. de n.è., Manfalut – British Museum EA5473.

Figure 8 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) – Scène d'étirage.

Figure 9 : Une paire de chaussures provenant d'une tombe d'enfant datant du I^{er} s. de n.è. à Thèbes

Figure 10 : Schéma de la chaîne opératoire de la transformation de peau en cuir

Figure 11 : Plan de la tannerie I 5 de Pompéi (d'après le plan de BRUN, LEGUILLOUX (dir.) à paraître).

Figure 12 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) – Artisan trempant une peau dans une jarre.

Figure 13 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) – Artisan réalisant l'ébourrage d'une peau.

Figure 14 : Couteaux de tanneur pour l'écharnage. De haut en bas les exemples de : Saalburg (Pietsch, 1983), Aquila (Gaitzsch, 1980), Vindonissa (Gansser-Burkhardt, 1942) et Pompéi (Gaitzsch, 1980).

Figure 15 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) – deux artisans découpant une peau.

Figure 16 : Atelier de cordonnier. Pélikè à figures noires, face A (début du V^e s. av. n.è.). Oxford, Ashmolean Museum, AN1896-1908 G. 247.

Figure 17 : Dessin de la stèle funéraire de Reims, II^e s. de n.è.

Figure 18 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) – Artisan perçant une sandale à l'aide d'une alène.

Figure 19 : Stèle funéraire de Xanthippos, v. 420 av. n.è., Athènes. The British Museum, 1805,0703.183

Figure 20 : Peinture de deux amours travaillant avec des formes, Herculanium. (D'après BLUMMER 1912, p. 289, fig. 95).

Figure 21 : Origine des noms des travailleurs du cuir

Figure 22 : a. Présentation du type de sandale 1 b — b. Présentation du type de sandale 2 b.

Figure 23 : Différents types de sandales trouvés lors des fouilles du fort de Didymoi

Figure 24 : Caliga retrouvée à Didymoi, fin du I^{er} s. de n.è. (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 192).

Figure 25 : a. Calceus à empeigne ouverte retrouvé à Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 65). — b. Calceus à empeigne fermée retrouvé à Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 195).

Figure 26 : Chaussure en cuir blanc avec lacet en cuir, époque hellénistique ? — MFABoston 1978. 561.

Figure 27 : Modèle de chaussure retrouvée dans le temple d'Amenhotep II (d'après VELDMEIJER 2011, fig. 9 ; 3 ; 4.) — a. Dessin de restitution de la chaussure portée, dessin de M. H. Kriek. — b. Exemple de chaussure retrouvée dans une jarre du temple. — c. Schéma de coupe de la partie arrière des chaussures.

Figure 28 : Semelle de sandale avec 39 clous (vers 125-140 de n.è.) (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 188, S-245).

Figure 29 : a. Présentation des différentes méthodes de décoration du cuir (d'après MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 57). — b. Semelle de sandale décorée, retrouvée en Égypte (MFABoston, 12.592a-b).

Figure 30 : Sandale d'enfant avec décoration en forme de trèfle (vers 77 de n.è.) (d'après LEGUILLOUX 2006, p. 111, Se-001).

Figure 31 : Chaussure égyptienne présentant des dorures sur l'empeigne (Louvre, E 13493). — a. Photographie du Musée du Louvre. — b. Dessin montrant les deux couches superposées de cuir de la chaussure (d'après MONTEBAULT, ZIEGLER 2000, p. 173).

Figure 32 : Chaussure en cuir avec restes de pieds momifiés, Fayoum, époque hellénistique (MFABoston, 02.833).

Figure 33 : Graphique reprenant la nature des documents qui mentionnent les chaussures.

Figure 34 : Fresque d'un culleus sur un chariot, Pompéi (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 140).

Figure 35 : Outre en cuir, d'une seule peau de mouton, découverte dans la « Cave of Letters » en Israël et datant du 1^{er} s. de n.è. (photographie de Gary Todd en 2018 dans le Museum of Israël, où l'outre est conservée).

Figure 36 : Dessin d'une outre provenant du port de Berenikè datant du début de notre ère (d'après VELDMEIJER 2007, p. 8, fig. 12).

Figure 37 : Attaches d'outres en cuir d'époque hellénistique et romaine (d'après LEGUILLOUX à paraître).

Figure 38 : a. Deux dessins d'embouchures d'outres retrouvées à Mons Claudianus. Le premier dessin, en haut, est marqué par les traces d'une ficelle (manquante). Le second, en bas, possède un goulot replié (d'après BINGEN et al. 1991, p. 79, n° 9 et 10) — b. Dessin d'un bec verseur retrouvé avec une ficelle à Berenikè (d'après VELDMEIJER 2007, p. 6, fig. 7).

Figure 39 : Gourde avec une pense en cuir, un goulot en bois et un bouchon en étoffe, Haut-Empire, retrouvée à Zaouiyet el-Mayetin (Musée du Louvre, E11331).

Figure 40 : Graphique de la répartition des sources papyrologiques pour le terme « ἄσκός ». — a. Répartition géographique. — b. Répartition temporelle.

Figure 41 : Mons Claudianus, plan du fort Ouardi Umm Hussein Claudianus lors de sa « Phase finale »

Figure 42 : Figurine en terre cuite d'un dromadaire portant deux paniers d'époque romaine (Musée du Louvre, E. 27425).

Figure 43 : Crumena, Didymoi, 1^{er} s. de n.è. (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 159).

Figure 44 : Sac ou porte-monnaie en cuir avec des clous en bronze autour de la bordure, certains perdus, période byzantine, Égypte (Petrie Museum of Egyptian Archaeology – 72705) — Photo de Jo Stoner.

Figure 45 : Tapis de selle retrouvé à Thèbes, devant le tombeau de Senenmout, xv^e s. av. n.è.

Figure 46 : Modélisation d'une selle romaine du 1^{er} s. de n.è. (HYLAND 2013, p. 694, fig. 24.3).

Figure 47 : Habillage d'une selle en cuir retrouvée à Valkenburg avec les marques des différentes coutures.

Figure 48 : Réstitution d'une selle d'époque romaine du I^{er} s. de n.è. avec le corps en bois et les plaques métalliques.

Figure 49 : Selle en cuir avec cadre en bois, Nubie, IV^e s. de n.è.

Figure 50 : Équipement d'un cheval d'un soldat romain au I^{er} s. de n.è. (d'après BISHOP 1988, p. 99, fig. 25).

Figure 51 : Divers types de sangles avec leur système de serrage ; désert oriental, époque romaine

Figure 52 : Chanfrein de Vindolanda (Angleterre, II^e s. de n.è.) — Photo de Manuel Cohen.

Figure 53 : Mosaïque de Kissufim représentant un chamelier qui tire un dromadaire. Néguev, VI^e s. de n.è. (d'après GATIER 2020, fig. 7)

Figure 54 : a. Figurine en terre cuite d'un dromadaire avec sa selle. Les lignes noires sur son corps peuvent être interprétées comme des lanières de cuir. Panopolis, VI^e s. de n.è. (The British Museum, EA26363). — b. Figurine en terre cuite d'un dromadaire équipé d'une selle et de sangles. Cyrénaïque, II-III^e s. av. n.è. (The British Museum, 1856,1001 .59). — c. Figurine en terre cuite d'un dromadaire équipé d'une selle et de sangles, Cyrénaïque, II-III^e s. av. n.è. (Musée du Louvre, S 2903).

Figure 55 : a. Phalère représentant un éléphant équipé pour aller en guerre ; Iran, III-I^{er} s. av. n.è. (The State Hermitage Museum, S-65) — b. Plat en terre cuite où sont peints deux éléphants, dont un équipé comme s'il allait à la guerre ; Capena, VI-III^e s. av. n.è. (Musée national de la Villa Giulia, 23949).

Figure 56 : a. Statuette en faïence d'une tête d'éléphant harnachée, provenant probablement de Memphis à l'époque ptolémaïque. Voir GUET 2022, volume 2, p. 310. (Collection privée de Robert A. LunsinghScheurleer, 581). — b. Statuette en faïence d'une tête d'éléphant harnachée. Naucratis ou Memphis, III^e s. av. n.è. (Petrie Museum, UC2322).

Figure 57 : a. Croquis de la carrosserie du char 161 — b. Esquisse du revêtement en cuir des chars 332 et 333

Figure 58 : Représentation d'un char sur la tombe de Thoutmosis IV, XIV^e s. av. n.è., Vallée des rois

Figure 59 : Fragment de char JE 97809, tombe de Thoutmosis IV (d'après VELDMEIJER et al. 2018, p. 108).

Figure 60 : a. Motif de zigzag en appliqué, char Tano. — b. Schéma des différentes coutures présentes sur les zigzags en appliqué. — c. Décoration végétale en appliqué sur une sangle de char.

Figure 61 : Variété de systèmes de coutures des bordures sur le cuir des chars Tano

Figure 62 : Reconstruction d'une lorica segmentata montrant une possibilité de l'utilisation du cuir

Figure 63 : Armure en cuir retrouvée à Karanis, IV^e s. de n.è. (d'après FERRARA 2014, p. 130 et 124). — a. Mise en évidence de tous les morceaux de cuir retrouvés. — b. Tentative de mise en forme des morceaux de cuir en armure.

Figure 64 : Détail de la sculpture d'un casque diadème attique avec des παραγναθίδες en cuir, époque d'Hadrien (d'après AMATO, SUMNER 2009, p. 272).

Figure 65 : Exemples d'étuis en cuir retrouvés dans le fort de Didymoi (d'après LEGUILLOUX 2004, p. 159).

Figure 66 : Carquois en cuir, retrouvé en Basse-Nubie et présentant des décorations en appliqué (Petrie Museum D. 15830).

Figure 67 : Patron de cuir d'un carquois — b. La construction d'un carquois du groupe X

Figure 68 : Peinture de la tombe de Rekhmirê (XV^e s. av. n.è.) — Scène d'un artisan fabriquant un bouclier.

Figure 69 : Fragment de cuir peint retrouvé à Didymoi (d'après ERISTOV 2011, inv. 739, fr. 1).

Figure 70 : Tabula ansata en cuir, cousue sur un bouclier. « Leg(io) XI C(laudia) p(ia) f(idelis) » (légion claudienne, fidèle à l'empereur) – Vindonissa (d'après GANSSE-BURCKHARDT 1942, fig. 54).

Figure 71 : Restitution de trois boucliers d'apparat, cuir peint collé sur du bois, provenant sûrement d'Égypte. – a. Ornement à l'aide de pierres précieuses et de perles sur du cuir peint. Antiquité tardive. — b. Scène de combat en l'honneur d'un militaire victorieux, datant sûrement du v^e s. de n.è. — c. Scène de chasse, en l'honneur d'un fonctionnaire de l'empire, datant sûrement du iv^e-v^e s. de n.è. (d'après GOETHERT 1996, p. 115-126).

Figure 72 : Évolution des prix du foulage par rapport à celle des prix de l'artabe de blé, d'un vêtement neuf et de l'entrée aux bains en Égypte à l'époque gréco-romaine (échelle logarithmique) — d'après LE QUERE à paraître, fig. 66.

Tableaux

Tableau 1 : Les mentions d'acacia dans l'artisanat du cuir dans les Papyrus. _____	43
Tableau 2 : Les Papyrus mentionnant les tanneurs (III ^e s. av. n.è. - III ^e s. de n.è.). _____	56
Tableau 3 : Document mentionnant des noms de femmes liées à la production de cuir. _____	78
Tableau 4 : Tableau présentant les noms et l'activité des artisans. _____	82
Tableau 5 : Tableau présentant les mentions d'artisan sans leurs noms. _____	83
Tableau 6 : Tableau présentant les artisans avec une précision géographique. _____	84
Tableau 7 : Tableau présentant les artisans avec des attributs physiques. _____	85
Tableau 8 : Tableau des différents membres appartenant aux travailleurs du cuir dans le SB, X, 10 447. _____	92
Tableau 9 : Papyrus faisant mention d'une intervention de l'État ou de l'administration royale ptolémaïque. _____	213
Tableau 10 : Mention de la dermatèra sous l'Empire romain. _____	221
Tableau 11 : Prix des chaussures dans les papyrus (III ^e s. av. n.è. — début du iv ^e s. de n.è.). _____	226
Tableau 12 : Impôts frappant les travailleurs des peaux et du cuir. _____	234
Tableau 13 : Mention de la capitation payée par les travailleurs du cuir. _____	240
Tableau 14 : Les impôts du quotidien qui touchaient les travailleurs du cuir. _____	242

Table des matières

Remerciements	3
Introduction	5
I. Le travail des peaux et du cuir, une approche socio-économique	5
A. La peau et le cuir : un ensemble de matériaux variés	6
B. Les acteurs de la chaîne opératoire : tanneurs, cordonniers et autres travailleurs	7
C. L'Égypte gréco-romaine : l'importance du contexte dans l'analyse du cuir	8
II. « Peau neuve » de l'historiographie autour du cuir	11
III. La convergence des sources	15
IV. Problématique et annonce de plan	17
Chapitre premier : Le travail des peaux et du cuir en Égypte gréco-romaine : des techniques répandues	21
I. La matière première : analyse des peaux utilisées en Égypte gréco-romaine	22
A. Le bétail, source principale de peaux selon les Papyrus ?	23
B. Les animaux sauvages et les fourrures : grandes absentes des sources papyrologiques ?	29
C. Conclusion	38
II. De la peau au cuir : synthèse des techniques utilisées durant l'Antiquité	38
A. La préparation des peaux : le travail de rivière	39
B. Le tannage : une multiplicité de techniques connues	40
C. Finitions et teintures, un travail hautement spécialisé	45
D. La question des fourrures	48
E. Conclusion	49
III. Infrastructures, outils et gestes : la preuve d'une « koinè technique » ?	50
A. Les tanneries égyptiennes : une recherche vaine ?	50
B. Gestes et outils autour du cuir dans le monde gréco-romain : étude comparative	58
C. Conclusion	64
IV. Conclusion	65
Chapitre 2 : Les travailleurs du cuir dans la société : identité, organisation et perception	67
I. L'identité des travailleurs du cuir dans la société égyptienne	68
A. L'ethnicité dans l'artisanat du cuir : le témoignage d'un transfert culturel ?	69
B. La question du genre : le rôle caché des femmes	76

C.	La <i>technè</i> , au cœur de l'identité de l'artisan ? _____	81
D.	Conclusion _____	86
II.	L'organisation du travail des peaux et du cuir : Les artisans dans la société _____	87
A.	La division des tâches : l'ambiguïté du terme <i>skuteus</i> _____	87
B.	Le regroupement d'artisans : mieux vaut s'allier que de « se faire la peau » ? _____	90
C.	L'apprentissage, l'accès au savoir-faire comme marque identitaire _____	97
D.	Conclusion _____	99
III.	Les artisans dans la société : répartition géographique et contexte de production _____	99
A.	L'artisanat du cuir, une activité urbaine ? _____	100
B.	Le contexte de production : des artisans toujours indépendants ? _____	105
C.	Conclusion : _____	113
IV.	Conclusion _____	113
Chapitre 3 : L'omniprésence du cuir en Égypte gréco-romaine : une analyse à travers l'archéologie et les papyrus _____		115
I.	Du cuir pour s'habiller : une tendance suivie par les artisans spécialisés ? _____	117
A.	Les chaussures : de l'objet du quotidien à un marqueur social _____	118
B.	La peau comme matériau du vêtement : une utilisation peu courante _____	140
C.	Conclusion _____	142
II.	Du transport de marchandises au transport d'hommes : le cuir, un matériau indispensable	143
A.	Contenants en cuir : le matériau idéal pour le transport terrestre _____	143
B.	Les selliers ou l'art d'équiper les animaux _____	162
C.	Le cuir sur les chars : un héritage de l'Égypte ancienne ? _____	180
D.	Conclusion _____	186
III.	Le travail des peaux et du cuir, une nécessité pour l'équipement militaire ? _____	187
A.	Les armures _____	188
B.	Les casques _____	192
C.	Les armes et fourreaux _____	193
D.	Les carquois _____	194
E.	Les boucliers _____	197
F.	Les tentes _____	205
G.	Conclusion _____	206
IV.	Conclusion _____	207

Chapitre 4 : Au-delà de la matérialité : la place de l'artisanat du cuir dans l'économie égyptienne	211
I. La question du « monopole » et la gestion de l'État dans l'artisanat du cuir	212
A. Le « monopole » royal sous les Lagides	213
B. Le pouvoir romain dans les affaires des tanneurs	221
C. Conclusion	223
II. Étude économique des conditions de vie des artisans : coûts de production, prix des marchandises et niveau d'imposition	224
A. Les prix des marchandises et le salaire des artisans	224
B. Imposition des travailleurs du cuir	232
C. Conclusion	245
III. La question du commerce : entre production locale et commerce à grande échelle	246
A. La place de la clientèle dans les papyrus	247
B. L'organisation du commerce des peaux : une production locale ?	250
C. L'Égypte, exportatrice de peaux dans le monde méditerranéen	253
D. Conclusion	255
IV. Conclusion	255
Conclusion	257
Cartes	263
Annexe 01	269
Annexe 02	270
Annexe 03	271
Annexe 04	276
Annexe 05	280
Annexe 06	282
Annexe 07	283
Bibliographie	285
Table des documents	295

Le travail des peaux et du cuir aborde plusieurs domaines historiques. C'est en premier lieu une histoire des techniques liée à ce matériau qui a longtemps été laissé de côté par manque de sources ou de vestiges archéologiques. Nous dresserons les différentes étapes de la chaîne opératoire visant à transformer les peaux en cuir, et le cuir en objets manufacturés ; tout cela en essayant d'analyser la place que pouvait avoir le cuir dans l'Égypte gréco-romaine. De cette histoire des techniques, qui est au cœur du sujet, en découle une histoire plus sociale où l'intérêt sera de chercher la situation des artisans dans la société. Nous nous interrogerons sur l'identité de ces travailleurs, mais également sur leurs organisations ainsi que leur perception dans les sources. Enfin, nous aurons une approche économique pour mieux comprendre le quotidien de ces gens de métier ainsi que potentiellement se rendre compte de l'importance du cuir dans la société égyptienne. Pour ces axes, nous avons à notre disposition des sources uniques et spécifiques à l'Égypte. Nous avons de nombreuses sources archéologiques d'objets en cuir, éléments qui se veulent rares pour l'Antiquité. Cela nous permet de mieux comprendre les techniques utilisées. Le cœur de notre corpus est composé de plus d'une centaine de Papyrus nous délivrant des informations inédites. L'analyse du travail des peaux du cuir a déjà été traitée pour le monde grec ainsi que pour le monde romain, mais l'Égypte a toujours été mise de côté, jamais analysée dans son ensemble ; notre sujet se propose de venir combler cette lacune.

Mots-clés : Travail du cuir – Cuir – Artisan – Tanneurs – Tannage – Antiquités égyptiennes – Archéologie – Papyrus égyptiens

The work of skins and leather covers several historical areas. Firstly, it is a history of the techniques related to this material, which has long been left aside for lack of sources or archaeological remains. We will outline the different stages of the chain of operations aimed at transforming hides into leather, and leather into manufactured objects. All this while trying to analyse the place that leather may have had in Greco-Roman Egypt. From this history of techniques, which is at the heart of the subject, a more social history follows, where the interest will be to research the situation of craftsmen in society. We will focus on the identity of these workers, but also on their organisations and their perceptions in the sources. Finally, we will have an economic approach to better understand the daily life of these craftsmen as well as potentially realise the importance of leather in Egyptian society. For all this, we have at our disposal unique and specific sources from Egypt. We have numerous archaeological sources of leather objects, which are rare for antiquity. This allows us to better understand the techniques used. The core of our corpus is composed of more than a hundred Papyrus that provide us with specific information. The analysis of the work of leather skins has already been treated for the Greek and Roman worlds, but Egypt has always been put aside, never analysed as a whole; our subject aims to fill this gap.

Keywords : Leather work - Leather - Craftsman - Tanners - Tanning - Egyptian Antiquities - Archaeology - Egyptian Papyrus